

# FORTIFICATIONS DE VAUBAN INSCRITES SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

## PLAN DE GESTION, DE CONSERVATION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019-2024



LA PLACE FORTE DE MONT-DAUPHIN



Plan de gestion, de conservation  
et de développement durable 2019-2024

---

**LA PLACE FORTE DE MONT-DAUPHIN**

- Approuvé par délibération du Conseil municipal de Mont-Dauphin, le 24 septembre 2019
- Validé par délibération du Conseil communautaire du Guillestrois et du Queyras, le 26 septembre 2019
- Validé par le Conseil d'administration du Réseau Vauban, le 13 novembre 2019





## Vers l'extension du bien en série « Fortifications de Vauban »

L'Unesco, en inscrivant le bien en série « Fortifications de Vauban » sur la Liste du patrimoine mondial en 2008, a entériné sa valeur universelle exceptionnelle, VUE, faisant des douze sites majeurs des sites uniques au monde, et à ce titre dignes de figurer au rang des sites les plus remarquables de la planète.

Cette inscription, source de grande fierté, est à la fois une promesse et un engagement.

C'est la promesse de voir exister dans nos territoires une richesse patrimoniale à rayonnement mondial, de tirer parti localement de cette plus-value culturelle qu'est la valeur universelle exceptionnelle du bien qu'ont en partage les douze sites majeurs qui le composent.

C'est aussi et surtout l'engagement pris devant la communauté internationale de protéger et de transmettre ce patrimoine aux générations futures : le transmettre dans son authenticité et son intégrité, conscients de la responsabilité qui nous incombe de le maintenir et de le faire vivre et rayonner.

Le plan de gestion des fortifications de Vauban, constitué de douze plans de gestion locaux et d'un plan de gestion commun, expose avec force détails les moyens mis en œuvre aujourd'hui et à moyen terme, pour réaliser cette promesse et tenir cet engagement.

À l'échelle du Réseau Vauban, le travail d'actualisation des plans de gestion 2019-2024, mené selon une méthodologie commune, a confirmé et réaffirmé notre volonté d'avancer tous ensemble, en conjuguant nos efforts pour accomplir des projets partagés qui sont tout à la fois la justification et la condition de l'existence d'un réseau.

À l'échelle locale, celle de chaque site, les commissions locales et techniques chargées de rédiger les plans de gestion, puis de valider et suivre les programmes d'actions qui en découlent, ont été réactivées. Ces commissions, composées des acteurs locaux, départementaux et régionaux concernés par la gestion et la valorisation du bien, accompagnés par les services déconcentrés de l'État, forment localement eux aussi des réseaux qui sont autant de garanties que toutes les parties prenantes œuvreront et avanceront main dans la main pour la meilleure gestion des sites.

L'année 2018, qui nous a vu.e.s célébrer le dixième anniversaire de l'inscription, correspond également à la fin de l'exercice du plan de gestion précédent. Elle est autant le symbole de notre satisfaction face au travail accompli depuis dix ans, qu'elle marque le besoin de regarder vers l'avant et d'évoluer, en compagnie de tous les partenaires fidèles du Réseau.



En effet, pendant la période 2019-2024 couverte par le nouveau plan de gestion et afin de protéger la VUE des fortifications de Vauban, le Réseau devra faire d'un chantier incontournable sa priorité, celui de la modification des limites des zones tampons dans les douze sites majeurs, jugée nécessaire par l'État Français.

Ce nouveau plan de gestion voit également se concrétiser une ambition supplémentaire qui induira des changements importants, pour le bien en série comme pour notre Réseau : conformément à la recommandation du Comité du Patrimoine Mondial datant de 2008, le Réseau s'emploie à intégrer dans le bien en série trois nouveaux sites fortifiés, afin de non plus « seulement » protéger et maintenir la VUE, mais bien de l'améliorer, la parachever, lui apporter toute sa cohérence. De la même façon que les douze sites majeurs sont uniques et représentatifs d'une facette de l'œuvre de Vauban, les sites fortifiés de Le Quesnoy, Lille et Breisach am Rhein en Allemagne apporteront chacun à leur façon leur contribution à la VUE du bien et seront des garants supplémentaires de son authenticité et de son intégrité.

Ces deux projets, révision des zones tampons et extension du bien à trois nouveaux sites, se rejoignent dans le projet unique de modification des limites du bien, qui sera traduit dans un nouveau dossier de candidature.

L'actualisation des plans de gestion 2019-2024 a été un moyen stimulant de nous reposer les bonnes questions et d'anticiper les changements à venir : en cela, il opère la transition du bien à douze vers un bien à quinze.

Au nom des sites majeurs de Vauban, j'exprime mes sincères remerciements à tous les partenaires qui se sont engagés et s'engageront à nos côtés pour protéger et valoriser notre patrimoine mondial commun, aujourd'hui et le regard tourné vers l'avenir.

A handwritten signature in blue ink that reads "Jean-Louis Fousseret". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath.

**Jean-Louis Fousseret**

Président du Réseau des sites majeurs de Vauban



**P 9** Préambule

**P 17** Introduction

## **P 19** Partie 1 / Description et importance du site Vauban

### **P 20** 1. Caractéristiques et diagnostic du site sur son territoire

**P 20** 1.1 Présentation du territoire

**P 20** 1.1.1 Territoire / population / Transport

**P 25** 1.1.2 Cadre de vie / logement

**P 27** 1.1.3 Activités socio-économiques

**P 30** 1.1.4 Organisation, promotion touristique

**P 35** 1.1.5 Fréquentation touristique, clientèle

**P 39** 1.1.6 Hébergements touristiques

**P 41** 1.1.7 Milieu naturel

**P 41** 1.1.8 Activités liées au patrimoine naturel et culturel, sites remarquables

**P 46** 1.2 Particularités du site Vauban

**P 46** 1.2.1 Historique du site

**P 47** 1.2.2 Activités économiques

**P 48** 1.2.3 Identification du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial

**P 49** 1.2.4 Zone tampon et protections réglementaires

**P 52** 1.2.5 Recherches et inventaires du bien

**P 53** 1.2.6 Conservation et restauration du site

**P 53** 1.2.7 Mise en valeur du site

**P 61** 1.2.8 Sensibilisation des acteurs locaux et promotion de l'inscription

### **P 64** 2. Importance du site : l'archétype de la place forte de montagne

**P 64** 2.1 Dans l'œuvre de Vauban

**P 64** 2.2 Sur son territoire

## **P 67** Partie 2 / Stratégie de gestion du site Vauban

### **P 68** 1. Gouvernance et organisation des acteurs

### **P 69** 2. Orientations et objectifs : un projet de territoire

**P 69** 2.1 Révision du projet culturel de territoire

**P 71** 2.2 Traduction du projet culturel de territoire en orientations stratégiques et objectifs

## **P 72** Partie 3 / Programme d'actions pluriannuel et suivi

**P 74** Orientation 1- Gouvernance du Bien

**P 84** Orientation 2- Préservation, conservation de la place forte

**P 100** Orientation 3- Préservation de la lisibilité du site et de son paysage

**P 105** Orientation 4- Aménagement et usages des espaces publics et bâtis

**P 116** Orientation 5- Mise en tourisme et rayonnement du site au sein du territoire

**P 134** Orientation 6- Mise en valeur du site : recherche, action culturelle et médiation

**P 146** Orientation 7- Réaffirmer l'implication et l'engagement de Mont-Dauphin au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban et son appartenance au Bien en série

## **P 151** Annexes



## Préambule

Depuis 1972, l'Unesco encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde, considéré comme porteurs d'une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Cela fait l'objet d'un traité international intitulé *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, adopté par l'UNESCO en 1972.

Les États parties à la Convention, en unissant leurs efforts pour chérir et protéger le patrimoine naturel et culturel du monde, expriment l'engagement commun de préserver notre héritage pour les générations futures. La France a ratifié la convention en 1975 et s'engage ainsi à sauvegarder le patrimoine mondial sur son territoire.

### / Les Fortifications de Vauban patrimoine mondial

Le bien en série



En juillet 2008, 12 sites fortifiés par Vauban, considérés comme les plus représentatifs de son œuvre et les mieux préservés sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial au titre des « Fortifications de Vauban » :

Il s'agit des sites fortifiés d'Arras, Besançon, Blaye/Cussac-Fort-Médoc, Briançon, Camaret-sur-Mer, Longwy, Mont-Dauphin, Mont-Louis, Neuf-Brisach, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Vaast-la-Hougue et Villefranche-de-Conflent.

Ils sont fédérés au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban depuis 2005, où ils sont représentés par leurs gestionnaires et propriétaires.

Les fortifications de Vauban constituent un bien en série, ce qui signifie que chaque composante, chacun des douze sites qui en fait partie, possède des qualités intrinsèques qui contribuent à la valeur de l'ensemble, et que seul cet ensemble en tant que tel justifie une inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

## Qu'implique l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ?

- > L'inscription signifie que la valeur du bien est jugée tellement importante qu'elle rayonne au-delà des frontières et que sa disparition serait une perte pour l'humanité tout entière. Elle lui attribue donc une notoriété et un rayonnement internationaux ;
- > Elle implique l'engagement ferme de l'État et des collectivités locales à assurer la transmission de ce patrimoine fortifié aux générations futures, à le faire connaître, et à inscrire cette ambition et les moyens pour y parvenir dans un plan de gestion ;
- > L'inscription est un gage d'exigence en matière de conservation, de restauration, de protection et de mise en valeur du patrimoine ;
- > À l'échelle des 12 sites et de leurs territoires, c'est surtout un formidable encouragement à poursuivre le travail engagé depuis des années en faveur de la conservation et de la valorisation de ces ouvrages ; Une inscription au patrimoine mondial engage l'État signataire de la Convention à « assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel (...) sur son territoire »<sup>1</sup>.

Seuls les biens menacés, et principalement ceux situés dans des pays qui n'ont que de faibles moyens, peuvent faire appel au fonds du patrimoine mondial au titre des « biens en péril ». La reconnaissance de l'Unesco n'est pas une fin en soi et implique la préservation et la protection du caractère exceptionnel et universel du bien grâce à la mise en œuvre d'activités de gestion efficaces, sous la responsabilité de l'État en étroite collaboration avec les gestionnaires du bien et les autres acteurs concernés par sa gestion<sup>2</sup>.

Le présent plan de gestion décrit les activités de gestion réalisées et programmées dans l'objectif d'assurer la préservation des fortifications de Vauban et de leur valeur universelle exceptionnelle, en responsabilité conjointe entre l'État et les collectivités territoriales, selon l'article L.612-1 du code du patrimoine<sup>3</sup>.

### La valeur universelle exceptionnelle des fortifications de Vauban

Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle (VUE) et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection du Comité du patrimoine mondial.

La VUE des fortifications de Vauban repose sur les critères i, ii et iv :

- > Critère (i) représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;
- > Critère (ii) témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;
- > Critère (iv) offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;

### La déclaration de valeur universelle exceptionnelle, telle qu'adoptée par le Comité du patrimoine mondial le 7 juillet 2008, est la suivante :

*« L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII<sup>e</sup> siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.*

*Critère (i) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée*

*Critère (ii) : La Part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.*

*Critère (iv) : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.*

<sup>1</sup> / Article 4 de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culture et naturel*

<sup>2</sup> / Article 117 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial (2017)*.

<sup>3</sup> / Extrait de l'article 612-1 du Code du patrimoine « Pour assurer la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien, un plan de gestion comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre est élaboré conjointement par l'État et les collectivités territoriales concernées, pour le périmètre de ce bien et, le cas échéant, de sa zone tampon, puis arrêté par l'autorité administrative »

*Le bien garantit l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des Sites Majeurs de Vauban est déjà initiée. »*

C'est cette valeur universelle exceptionnelle, impliquant notamment les conditions d'intégrité des biens inscrits, qui doit être protégée. Chaque site, représentant une facette de l'œuvre de Vauban, est porteur d'une part de cette VUE, le tout formant une déclinaison complète et exemplaire du travail d'architecture militaire du grand ingénieur :

- > la citadelle d'Arras : citadelle neuve de plaine du premier système
- > la citadelle, l'enceinte urbaine et le fort Griffon de Besançon : adaptation à un site de méandre dominé - deuxième système de Vauban pour les tours bastionnées
- > l'enceinte urbaine et les forts Pâté et Médoc à Blaye/Cussac-Fort-Médoc : verrouillage d'un estuaire et adaptation aux ouvrages préexistants (enceinte de Blaye), tour défensive ovale (fort Pâté), portes et défenses hydrauliques (fort Médoc)
- > l'enceinte urbaine, les forts des Salettes, des Trois-Têtes, Dauphin et du Randouillet, la communication Y et le pont d'Asfeld à Briançon : adaptation totale au site/absence de système. Étagement des défenses se flanquant mutuellement dans toute la hauteur et exceptionnelle qualité du paysage fortifié ainsi créé
- > la tour Dorée à Camaret-sur-Mer : fort à la mer à batterie basse et tour de gorge
- > la ville neuve de Longwy : une des neuf villes neuves de Vauban, dont les bâtiments intérieurs et le plan d'urbanisme ont été préservés et qui est conservée dans son environnement
- > la place forte de Mont-Dauphin : création d'une place forte du premier système en montagne
- > la citadelle et l'enceinte de Mont-Louis : fortification du premier système adapté à la montagne, intégrant un très bel ensemble de bâtiments militaires
- > la ville neuve de Neuf-Brisach : ensemble de synthèse, à la fois pour l'urbanisme et comme seul exemple du troisième système
- > l'enceinte et la citadelle de Saint-Martin-de-Ré : citadelle et enceinte urbaine dans un site insulaire
- > les tours-observatoires de Saint-Vaast-la-Hougue / Tatihou : troisième type de tour à la mer de Vauban, après le fort compact (Pâté) et la tour à batterie basse (Camaret-sur-Mer)
- > l'enceinte, le fort Libéria et la Cova Bastera à Villefranche-de-Conflent : fort avancé en montagne, adaptation d'une enceinte médiévale en montagne

### **De la modification des limites du bien à un nouveau dossier de candidature**

Dès l'inscription en 2008 et afin que soit complété l'éventail typologique de l'œuvre de Vauban, le Comité du patrimoine mondial recommande de considérer la possibilité d'étendre le bien en série pour y inclure trois nouveaux sites : Lille, Le Quesnoy, et un site hors de France. Représentatifs d'une des facettes de l'œuvre de Vauban au même titre que les 12 sites majeurs déjà inscrits, ces trois sites viennent compléter la valeur universelle exceptionnelle du bien en y ajoutant :

- > la première citadelle conçue et réalisée par Vauban, la citadelle pentagonale de Lille ;
- > une place qui témoigne de sa maîtrise de l'eau à des fins de défense et de ses capacités à réorganiser une fortification existante, Le Quesnoy ;
- > un exemple de l'influence de la fortification de Vauban au-delà des frontières, la porte du Rhin de Breisach am Rhein en Allemagne<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> / Parmi l'ensemble des ouvrages dus à Vauban ou placés sous son influence et aujourd'hui situés hors des frontières de France, le choix s'est porté, pour satisfaire à cette demande, sur la porte du Rhin à Breisach am Rhein (Allemagne). Outre les qualités intrinsèques de cette porte voulue par Vauban et exécutée par Jacques Tarade - dont la façade sur le Rhin est ornée d'une statuare qui fait figure de manifeste en faveur du pouvoir de Louis XIV exceptionnelle et rare - cet ouvrage a été retenu pour le lien qu'il entretient avec le bien « Fortifications de Vauban ». Faisant face au site de Neuf-Brisach (inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2008), la reconnaissance par le Comité du patrimoine mondial de cette porte permettrait, notamment, de restituer le dispositif défensif de verrou pensé par Vauban pour la frontière terrestre du Rhin.





Cette extension du bien en série, qui devra être validée par le Comité du patrimoine mondial (CPM) à l'issue d'un nouveau processus de candidature, est donc un véritable défi en tant qu'elle induit, de manière peu courante, l'adjonction de nouvelles composantes à un bien sériel et fonctionnel doté d'une VUE approuvée par le CPM et qu'il pourra s'agir de faire évaluer. Cela nécessite de réviser le bien entier afin qu'il se conforme aux exigences d'un nouveau dossier de demande d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

L'une de ces exigences porte sur les zones tampons des 12 sites majeurs, jugées aujourd'hui insuffisantes par la France et inaptes à protéger le bien<sup>1</sup>. Ces zones tampons, dessinées au moment de la préparation de la candidature initiale de 2008, ont, jusqu'à présent, bien joué leur rôle de surplus de protection pour le bien. Aujourd'hui elles apparaissent obsolètes du point de vue des nouveaux dispositifs législatifs pensés et appliqués par l'État français, mais aussi, et plus généralement, compte tenu des cadres à travers lesquels est pensé et mis en application le dispositif de zone tampon des biens Unesco. Il s'agit donc ici de maintenir l'intégrité du bien tout en orientant à l'avenir la gestion de ses abords, par exemple face à d'éventuels projets d'implantations d'équipements (l'implantation de dispositifs éoliens s'inscrivant de manière prégnante dans la co-visibilité des biens inscrits est, par exemple, une préoccupation pour plusieurs sites concernés).

Les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, document-cadre des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, définit ainsi la notion d'intégrité du bien :

### Intégrité

« 88. L'intégrité est une appréciation d'ensemble et du caractère intact du patrimoine naturel et/ou culturel et de ses attributs. Étudier les conditions d'intégrité exige par conséquent d'examiner dans quelle mesure le bien :

- a) possède tous les éléments nécessaires pour exprimer sa valeur universelle exceptionnelle ;
- b) est d'une taille suffisante pour permettre une représentation complète des caractéristiques et processus qui transmettent l'importance de ce bien ;
- c) subit des effets négatifs liés au développement et/ou au manque d'entretien.

89. Pour les biens proposés pour inscription selon les critères (i) à (vi), le tissu physique du bien et / ou ses caractéristiques significatives doivent être en bon état, et l'impact des processus de détérioration doit être contrôlé. Il doit exister une proportion importante des éléments nécessaires à la transmission de la totalité des valeurs que représente le bien. Les relations et les fonctions dynamiques présentes dans les paysages culturels, les villes historiques, ou les autres propriétés vivantes essentielles à leur caractère distinctif doivent également être maintenues. »

UNESCO - Extrait des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*



Dans le cas des fortifications de Vauban, bâtiments défensifs dont la construction fut déterminée par le terrain et l'environnement géographique, la protection du seul bâti et de ses abords proches n'est plus adaptée. La zone tampon devra tenir compte de la dimension paysagère de la VUE : préserver les fortifications de Vauban suppose de protéger le paysage qui fut le théâtre et le motif de leur édification. La modification des limites du bien concerne donc également les 12 sites déjà inscrits, qui doivent veiller à protéger l'intégrité de leur bien à l'aide de l'appareil juridique et législatif à leur disposition, regroupé dans une zone tampon encore à définir.

## **/ Un système de gestion coordonné parle Réseau des sites majeurs de Vauban**

Dans le cas d'un bien en série tel que les fortifications de Vauban, un système de gestion commun est indispensable pour en garantir la gestion coordonnée et cohérente. La gestion du bien en série « Fortifications de Vauban » est coordonnée par le Réseau des sites majeurs de Vauban, et se répartit sur plusieurs niveaux de gouvernance :

- > celle du Comité du patrimoine mondial, qui assure le suivi de la gestion du bien au travers, notamment, de la transmission et de l'analyse du rapport périodique
- > celle du Réseau des sites majeurs en collaboration avec l'État via le ministère de la Culture et la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté, coordinatrice du bien en série,
- > celle de chaque site en collaboration avec la DRAC de la région concernée

Le plan de gestion des « Fortifications de Vauban », composé de 12 plans de gestion locaux et d'un plan de gestion commun, est le document qui cadre et oriente la gestion du bien. Il est validé en dernière instance par le Préfet de Bourgogne-Franche-Comté, nommé coordonnateur du bien en série par l'arrêté du Premier ministre du 22 mai 2019.

Créé en novembre 2005, le Réseau des sites majeurs de Vauban est une association loi 1901 qui fédère les 12 sites fortifiés par Vauban inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, de même que les trois sites candidats depuis 2017, via une modification des statuts de l'association.

Présidé par le Maire de Besançon et Président de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon, il est destiné à coordonner les actions en faveur de la conservation, de la gestion et de la mise en valeur de ce patrimoine architectural, urbain et paysager exceptionnel.

L'association a pour but de :

- > coordonner et fédérer les actions des villes responsables de la gestion des fortifications de Vauban inscrites sur la Liste du patrimoine mondial, en collaboration avec les services de l'État ;
- > favoriser le développement d'un réseau d'échanges performant en matière d'entretien, de restauration, de conservation, de valorisation et d'animation touristique et culturelle des sites de Vauban ;
- > développer un centre de ressources d'envergure internationale sur le thème de la gestion du patrimoine fortifié de Vauban.

Les membres du Réseau Vauban se réunissent plusieurs fois par an en conseil d'administration et autant de fois que nécessaire dans le cadre de groupes de travail sur la gestion ou la valorisation du bien, ou de réunions thématiques. Une équipe composée de trois personnes, la Mission Réseau Vauban, anime le Réseau et assure la coordination des programmes d'activités.

En 2015, le Réseau Vauban s'est doté d'un document-cadre, fil conducteur à son programme d'actions : le projet stratégique 2015-2020, qui, tenant compte des moyens disponibles, identifie les champs d'actions prioritaires pour le Réseau. La période de référence de ce projet stratégique touchant à sa fin au moment de la rédaction du présent plan de gestion 2019-2024, le Réseau s'appuiera sur les enjeux, objectifs et programme d'actions définis dans la partie commune du nouveau plan de gestion pour orienter ses activités.

Par ailleurs, la charte de gestion, remaniée à l'aune des nouveaux enjeux du Réseau Vauban, exprime l'engagement collectif des gestionnaires des douze sites majeurs de Vauban. Validée par l'assemblée générale du Réseau Vauban et par les organes délibérants de site, elle est annexée à chacun des douze plans de gestion locaux et à la partie commune au Réseau, l'ensemble composant le plan de gestion du bien. En prévision du chantier de redéfinition des zones tampons, aux périmètres désormais intercommunaux, cette charte de gestion est amenée à devenir un support pour les gestionnaires de site qui seront invités à la diffuser et à la faire signer auprès d'autres collectivités<sup>7</sup>.

5 / Rapport de l'Inspection des patrimoines mai-décembre 2011 : Rapport sur la protection du bien inscrit par l'Unesco sur la Liste du patrimoine mondial « Les fortifications de Vauban ».

6 / Statuts de l'association de 2005, modifiés en 2015

7 / La charte de gestion Dispositions communes pour un système de gestion du bien sériel « Fortifications de Vauban », signée par tous les membres du Réseau Vauban, figure en annexe du plan de gestion.

Un Conseil scientifique et technique accompagne le Réseau et ses membres sur des questions liées à la gestion du bien et nécessitant une validité scientifique. Composé de dix experts français et étrangers, il fédère diverses disciplines et compétences et se réunit deux fois par an<sup>8</sup>.

Dans le but d'orienter la gestion des sites et de leurs abords, un Référentiel Recommandations pour la gestion, la conservation et le développement durable des «FORTIFICATIONS DE VAUBAN» a été produit par le Réseau, en collaboration avec le CST. Ce référentiel se veut un outil d'aide au service des responsables de la gestion des sites : les gestionnaires, leurs partenaires et les services de l'État<sup>9</sup>.

La dimension de réseau permet la mobilisation, dans l'objectif partagé d'assurer la meilleure gestion du bien, de professionnels aux missions et activités variées – élus, gestionnaires et techniciens des sites, experts, scientifiques, réseaux du patrimoine et de la culture – réunis pour renouveler l'approche du patrimoine fortifié de Vauban dans le présent, pour l'avenir, en s'appuyant sur les ressources historiques et les acquis scientifiques existants.

## / Le plan de gestion des fortifications de Vauban : un plan de gestion en 13 documents

### Le plan de gestion selon l'Unesco

#### Systèmes de gestion

108. Chaque bien proposé pour inscription devra avoir un plan de gestion adapté ou un autre système de gestion documenté qui devra spécifier la manière dont la valeur universelle exceptionnelle du bien devrait être préservée, de préférence par des moyens participatifs.

109. Le but d'un système de gestion est d'assurer la protection efficace du bien proposé pour inscription pour les générations actuelles et futures.

110. Un système de gestion efficace doit être conçu selon le type, les caractéristiques et les besoins du bien proposé pour inscription et son contexte culturel et naturel. Les systèmes de gestion peuvent varier selon différentes perspectives culturelles, les ressources disponibles et d'autres facteurs. Ils peuvent intégrer des pratiques traditionnelles, des instruments de planification urbaine ou régionale en vigueur, et d'autres mécanismes de contrôle de planification, formel et informel.

111. Tout en reconnaissant la diversité évoquée ci-dessus, les éléments communs d'un système de gestion efficace peuvent inclure :

- > une connaissance approfondie et partagée du bien par tous les acteurs concernés ;
- > un cycle officiel et non officiel de planification, mise en œuvre, suivi, évaluation et réaction ;
- > la participation des partenaires et acteurs concernés ;
- > l'affectation des ressources nécessaires ;
- > le renforcement des capacités ; et
- > une description comptable transparente du fonctionnement du système de gestion.

UNESCO - Extrait des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial

Depuis 1997, l'UNESCO demande que chaque bien qui souhaite être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial fasse état d'un plan de gestion qui présente la manière dont l'intégrité et l'authenticité du bien, ainsi que sa valeur universelle exceptionnelle sont et vont être préservées et mises en valeur. Depuis 2016, le plan de gestion est également obligatoire, au titre de la loi française, pour tout bien inscrit au patrimoine mondial (art. L612-1 du code du patrimoine). Le plan de gestion, dans la perspective d'un développement durable, permet de prévoir toutes les prérequis nécessaires à la préservation et à la valorisation du bien patrimonial dans un cadre de développement territorial. C'est un instrument cohérent qui prend en considération les caractéristiques propres d'un site et de son territoire, ainsi que l'ensemble des acteurs et des instruments qui y interviennent. C'est un outil de travail et d'orientations destiné aux acteurs et aux partenaires de chaque site.

#### Le plan de gestion, de conservation et de développement durable élaboré par le Réseau des sites majeurs de Vauban : un plan de gestion de transition

Le plan de gestion des fortifications de Vauban, compte tenu du caractère sériel du bien, se compose de 12 plans de gestion locaux et d'une partie commune au Réseau. Cette dernière rassemble les éléments (enjeux, projets, bilan, etc.) que les composantes du bien ont en commun.

8 / La composition détaillée du Conseil scientifique et technique figure en annexe de ce plan de gestion.

9 / Ce référentiel a été soutenu par le ministère de la Culture/ Drac Bourgogne-Franche-Comté, avec la participation du ministère de la Transition écologique et solidaire et la DREAL Bourgogne-Franche-Comté. Il figure en annexe de ce plan de gestion.

Le plan de gestion du bien est élaboré pour une période de six ans. Le premier plan de gestion du Réseau, couvrant la période 2007-2012 et le deuxième couvrant la période 2013-2018 ont été élaborés pour la partie locale par les membres du Réseau eux-mêmes définissant leurs enjeux et objectifs possibles sur le terrain, afin qu'il serve de document de référence à tout acteur légitimé pour intervenir sur le bien inscrit ou dans la zone tampon.

Ce troisième plan de gestion 2019-2024 bénéficie des expériences des deux précédents : il est plus que jamais élaboré depuis la base, par les sites eux-mêmes dans des plans de gestion individuels.

L'actualisation du plan de gestion des fortifications de Vauban est l'occasion pour les gestionnaires des sites majeurs de Vauban de poursuivre une réflexion approfondie sur leur patrimoine et sur la gestion patrimoniale de leur territoire. Ils se rendent compte de la nécessité d'associer toutes les parties prenantes du territoire pour la gestion du patrimoine, sa préservation et sa valorisation. La coordination de tous ces acteurs (représentants des collectivités concernées, des services déconcentrés de l'État, acteurs du territoire, etc.) est matérialisée dans les commissions locales/comités de pilotages et comités techniques, instances participatives instaurées pour rédiger, suivre et animer le plan de gestion.

Ce plan de gestion 2019-2024 est par ailleurs étayé et complété par une partie commune aux composantes du bien « Fortifications de Vauban », délivrée dans un volume à part ; un document exhaustif qui balaie le fonctionnement global du système de gestion du bien (dont l'élément central et fédérateur est le Réseau), apprend du bilan de la période passée puis définit pour le Réseau des enjeux, des objectifs et un programme d'actions à la mesure de ses nouveaux défis. Le cadre opérationnel donné par le projet stratégique 2015-2020 étant sur le point de se terminer, le programme d'actions du plan gestion commun 2019-2024 fait figure de transition pour l'élaboration d'un projet stratégique à venir, dont la durée d'application s'ajustera à celle du plan de gestion du bien.

## Une méthodologie commune

L'actualisation du plan de gestion 2019-2024 a été lancée en février 2018 et s'est achevée en octobre 2019 (mai). Cette période a été rythmée par des temps d'échange lors des réunions de la commission Gestion du bien (réactivée pour l'occasion) bénéficiant de l'accompagnement de l'État français (ministère de la Culture, Bureau de la Protection des espaces) et par des temps de rédaction, avec pour fils conducteurs une méthodologie et un calendrier communs fournis par la Mission Réseau Vauban. Ce travail en commun est la garantie que les enjeux locaux sont conciliés avec les enjeux du Réseau et que tous les documents du bien en série ont la même valeur et sont conçus dans la même dynamique.

La méthodologie commune s'est appliquée à travers plusieurs éléments :

- > des bilans et auto-évaluations faits par les sites en amont de la rédaction
- > un sommaire commun à tous les plans de gestion, incitant chaque site à faire son état des lieux, actualiser sa gouvernance et définir des grands enjeux dont découlent des programmes d'actions
- > la déclinaison dans chaque plan de gestion d'un projet culturel commun mis en œuvre dans les territoires
- > la mise en place dans chaque site de comités accompagnés par les correspondants pour le patrimoine mondial des DRAC
- > un calendrier synchronisé

Ce plan de gestion a été validé par plusieurs instances :

- > les organes délibérants des sites : conseils municipaux et/ou conseils communautaires à la fin de l'été/début de l'automne 2019
- > le Préfet de chaque région concernée par la gestion d'un ou plusieurs sites majeurs, donnant avis au Préfet coordonnateur
- > le Conseil d'administration du Réseau Vauban
- > le Préfet de Bourgogne-Franche-Comté, coordonnateur du bien en série à l'automne 2019

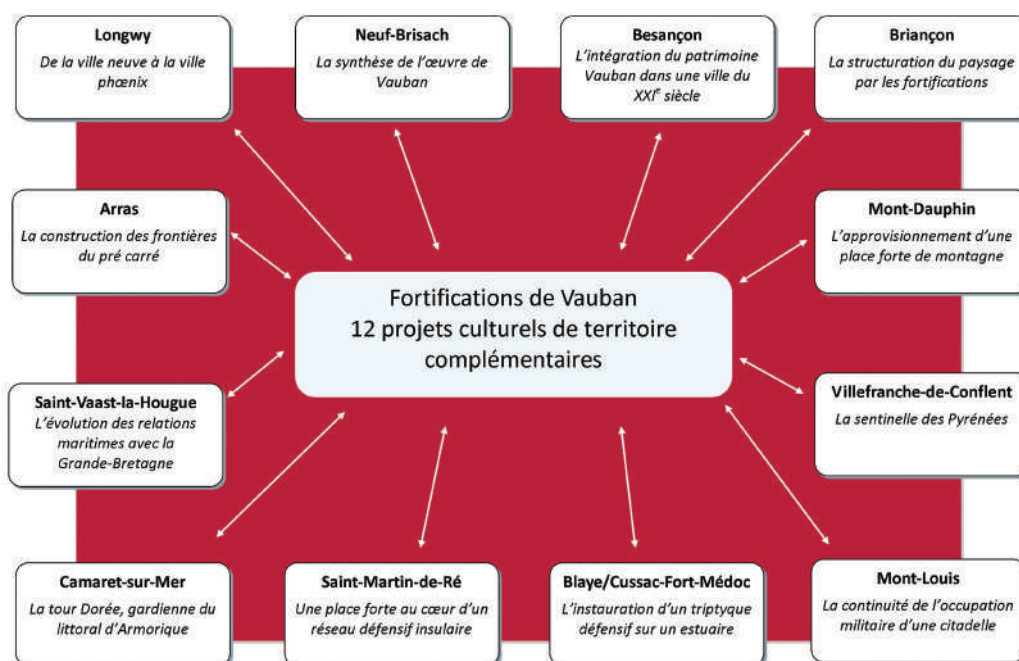
## / Le projet culturel du bien en série

Le plan de gestion des sites majeurs de Vauban s'accompagne d'un projet culturel composé de douze thématiques, douze projets complémentaires déclinés sur les sites. À travers ces thématiques exprimant l'identité de chaque site, le projet culturel des fortifications de Vauban vise à représenter et à mettre en valeur toutes les facettes de l'œuvre de Vauban réunies dans le bien. Il permet à chaque site de superposer une vision d'ensemble à la vision locale pour s'approprier le bien en série.

Ces projets sont un moyen pour les sites de fédérer à leur échelle les acteurs concernés par la gestion du bien. Les thématiques choisies sont évolutives, adaptables aux impératifs du travail de terrain, et s'appliquent idéalement dans une perspective de collaboration intercommunale, cette échelle étant devenue prégnante suite aux remaniements administratifs territoriaux. Ces projets sur le territoire reflètent une identité culturelle dont les sites s'emparent comme leur projet individuel ou comme un élément interdépendant des stratégies et politiques locales.

Les thématiques retenues sont les suivantes :

- > Arras et la construction des frontières du « pré carré ».
- > Besançon et l'intégration du patrimoine Vauban dans une ville du XXI<sup>e</sup> siècle.
- > Blaye/Cussac-Fort-Médoc et l'instauration d'un triptyque défensif sur un estuaire en s'appuyant sur la configuration naturelle et en réutilisant les fortifications existantes.
- > Briançon et la structuration du paysage par les fortifications.
- > Camaret-sur-Mer et la tour Dorée, gardienne du littoral d'Armorique.
- > Longwy, de la ville neuve à la ville phœnix.
- > Mont-Dauphin et l'approvisionnement d'une place forte de montagne.
- > Mont-Louis ou la continuité de l'occupation militaire d'une citadelle.
- > Neuf-Brisach ou la synthèse de l'œuvre de Vauban.
- > Saint-Martin-de-Ré, une place forte au cœur d'un réseau défensif insulaire.
- > Saint-Vaast-la-Hougue ou l'évolution des relations maritimes avec la Grande-Bretagne.
- > Villefranche-de-Conflent, la sentinelle des Pyrénées et entrée du PNR des Pyrénées catalanes.



La période 2019-2024 est une période de transition esquissée précocement : elle débute au lendemain d'une année charnière, 2018, qui a vu le Réseau célébrer les dix ans de l'inscription des fortifications de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial, son équipe coordinatrice, la Mission Réseau Vauban, se renouveler entièrement et certains piliers parmi les membres, élus ou techniciens, quitter le Réseau. C'est une période de transition pendant laquelle le Réseau mènera le projet de modification des limites du bien, l'extension du bien à trois nouveaux sites et la révision des zones tampons, pour aboutir à une nouvelle candidature devant l'Unesco.





©Thibaut de Rosnay

## Introduction

L'œuvre de Vauban comprend 12 groupes de bâtiments fortifiés et de constructions le long des frontières nord, est et ouest de la France. Ils constituent les meilleurs exemples du travail de Sébastien Le Prestre de Vauban (1633-1707), l'architecte militaire de Louis XIV. Cette série comprend des villes neuves créées ex-nihilo telles que la place forte de Mont-Dauphin.

La caractéristique principale du site de Mont-Dauphin justifiant sa présence indispensable au sein du Réseau des Sites Majeurs de Vauban (RSMV) est « **la création d'une place forte du premier système en montagne<sup>1</sup>** ».

Le plan de gestion, de conservation et de développement durable de la place forte de Mont-Dauphin prolonge la politique mise en place par la commune, initiatrice de la démarche. Depuis avril 2007, la **communauté de communes du Guillestrois aujourd'hui du Guillestrois et du Queyras (CCGQ) assume la rédaction et l'animation de ce plan**. Ce positionnement permet la mobilisation de moyens financiers et humains conséquents au vu des faibles ressources de la commune de Mont-Dauphin, plus petite commune de la Région Sud par sa superficie.

1 / Rubrique 3 du dossier de demande d'inscription au Patrimoine mondial : justification de l'inscription [p11]

Il est aussi le fruit d'une collaboration traditionnelle entre la commune et l'intercommunalité, qui avait déjà assisté la commune dans les grands projets de réhabilitation des années 1980.

Les objectifs et actions fixés par le présent plan de gestion ont donc été élaborés au niveau intercommunal et **en collaboration étroite avec le Centre des monuments nationaux (CMN)**, gestionnaire incontournable de la place forte en charge des propriétés du ministère de la Culture à Mont-Dauphin.

La **mise en œuvre du plan de gestion mobilise donc l'ensemble des gestionnaires** à savoir : la commune, la communauté de communes (CCGQ), le Centre des monuments nationaux (CMN) et l'Institut de Gestion Sociale des Armées (IGESA), en collaboration directe avec le Conseil Départemental des Hautes-Alpes et le Conseil Régional de la région Sud PACA.

Un **comité de pilotage** (anciennement comité de suivi), **associant l'ensemble des partenaires institutionnels et financiers**, se réunit au minimum une fois par an pour suivre les actions annuelles et définir les orientations stratégiques des années suivantes.

**Ce document a pour ambition :**

- **d'intégrer les valeurs de l'inscription dans l'action politique,**
- **de définir un projet de développement contemporain pour la place forte et son territoire : faire de l'histoire originale à travers les valeurs qu'elle véhicule un paramètre fort d'une identité culturelle d'aujourd'hui (et demain),**
- **de déterminer les enjeux stratégiques, de tracer les orientations, de définir les objectifs et de décrire les actions ou les démarches à entreprendre à court, moyen et long termes (horizon de 20 à 40 ans), en matière de mise en valeur patrimoniale, urbanistique, culturelle, économique et touristique, de l'œuvre de Vauban à Mont-Dauphin,**
- **de réunir, d'organiser et de coordonner l'intervention de tous les acteurs, publics et privés, concernés par ce projet,**
- **d'évaluer les moyens humains et financiers mis en œuvre pour la période 2013-2018 et de définir un nouveau programme d'actions 2019-2024.**

## Partie I

---

# Description et importance du site Vauban

Le présent diagnostic a pour ambition de fournir une « photographie » synthétique du site et de son environnement élargi et ainsi dégager ses forces-faiblesses et les opportunités-menaces<sup>2</sup>.

# 1. Caractéristiques et diagnostic du site sur son territoire

## 1.1 / Présentation du territoire

### 1.1.1/ Territoire / population / Transport<sup>3</sup>

#### Territoire/Population

Mont-Dauphin est la plus petite commune de la région Sud en superficie (58 ha). Elle se situe au nord du Département des Hautes-Alpes, entre Briançon (également ville membre du RSMV) et Embrun, sur un plateau à la confluence du Guil et de la Durance, à 1 050 mètres d'altitude. De la route nationale 94, principal axe routier du département, la place forte est peu visible. C'est un carrefour entre l'axe durancien et la vallée de l'Ubaye par Vars, mais aussi la porte d'entrée de la vallée du Queyras et de l'Italie, par les gorges du Guil et le col Agnel.

Mont-Dauphin fait partie de l'arrondissement de Briançon et dépend du canton de Guillestre nouvellement élargi. La commune est également située au cœur d'une intercommunalité récemment fusionnée (1<sup>er</sup> janvier 2017) : la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras (anciennement CCG et CCQ). Cet établissement de coopération regroupe 15 communes : Abriès-Ristolas, Aiguilles, Arvieux, Château Ville-Vieille, Ceillac, Eygliers, Guillestre, Molines en Queyras, Mont-Dauphin, Saint-Clément sur Durance, Saint-Crépin, Réotier, Risoul et Vars.

Précisons que la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras fait partie du Pays du Grand Briançonnais (PETR), territoire de projets composé de 37 communes qui se retrouvent toutes au sein de trois communautés de communes (Briançonnais, Guillestrois Queyras et Pays des Ecrins).

La Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras compte 8 168 habitants sur un territoire de 831 km<sup>2</sup>. Sur la période 2010-2015, la communauté de communes a perdu 218 habitants. Des disparités existent, seules deux communes ont vu leur population augmenter de manière significative (Eygliers et Saint-Crépin) et trois présentent une population relativement stable dont Mont-Dauphin. Elle est la moins peuplée du Guillestrois-Queyras avec 152 habitants. Guillestre, est le centre-bourg du territoire communautaire et la commune la plus peuplée avec 2 411 habitants (contre 2 388 en 2010). Des variations saisonnières sont importantes étant donné le caractère touristique d'un bon nombre de communes du territoire et notamment les stations de sport d'hiver de Risoul et Vars comptabilisant respectivement pas moins de 21 500 et 20 059 lits touristiques en 2017.

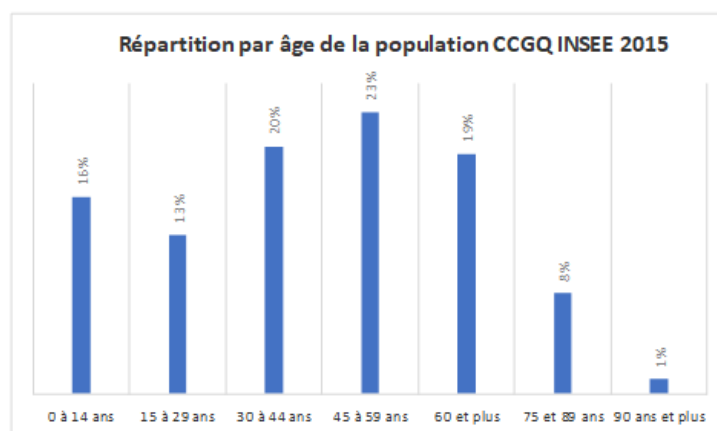
2 / Sources issues de différents diagnostics notamment Stratégie 2015 – 2020 Espaces Vallées – Guillestrois-Queyras, autoévaluations, Bilan des actions 2013-2018

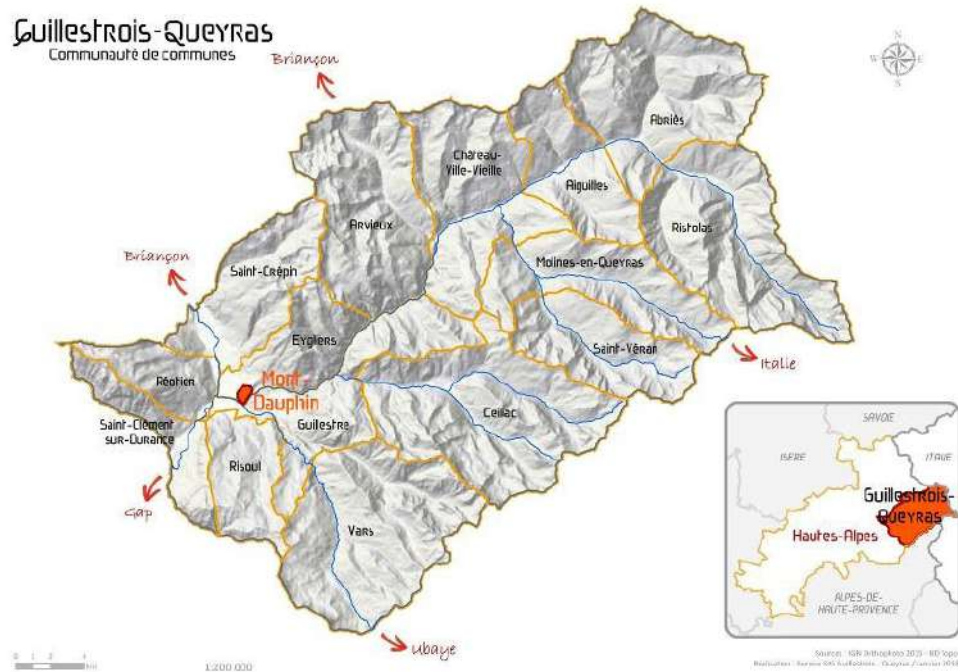
3 / Chiffres INSEE 2015



## Evolution démographique 2010-2015 – CCGQ – source INSEE

	2015	2010	Evolution
Mont-Dauphin	151	152	-1
Abriès - Ristolas	391	476	-85
Aiguilles	434	442	-8
CVV	349	348	1
Arvieux	367	390	-23
Saint-Crépin	720	639	81
Eyglies	775	740	35
Guillestre	2 388	2 411	-23
Ceillac	297	320	-23
Réotier	197	213	-16
Risoul	669	674	-5
Vars	582	693	-111
Saint-Clément sur Durance	295	306	-11
Molines en Queyras	310	320	-10
Saint-Véran	243	262	-19
<b>TOTAL</b>	<b>8 168</b>	<b>8 386</b>	<b>-218</b>





## Transport

Le territoire départemental est irrigué par un axe de communication principal, la vallée de la Durance, composé d'une route nationale (N 94) et une voie ferrée. La RN 94 assure une liaison nationale et internationale, avec un accès direct à l'Italie par Briançon et le col du Montgenèvre. Le territoire est indirectement relié à l'autoroute A 51, qui joint le pôle marseillais au département des Hautes-Alpes par la vallée de la Durance et s'arrête à La Saulce, quelques kilomètres avant Gap. La gare de Mont-Dauphin-Guillestre, sur la ligne ferroviaire Briançon-Gap, permet des liaisons régionales et nationales, notamment en direction de Marseille et Paris. Cependant cette ligne ferrée n'est pas électrifiée et a une voie unique et les liaisons avec Paris sont régulièrement remises en cause. Un certain nombre de liaisons sont remplacées par des autocars. L'accès au Queyras reste plus compliqué surtout en période hivernale et permet au-delà de l'accès aux hautes vallées, d'accéder à l'Italie via le col Agnel (2 744 m) ouvert en période estival.

Le glissement du Pas de l'Ours (en amont de la commune d'Aiguilles, rive droite du Guil) débuté au printemps 2017 provoque d'importants désordres sur et autour la RD 947, préjudiciant les accès au fond de vallée du Guil (massif du Queyras) et les communes d'Abriès et Ristolos. Une route de secours sommaire a été construite dans un premier temps pour pérenniser la liaison, voie transformée ensuite en déviation. Le glissement est toujours en cours. Une nouvelle route départementale est en projet au-dessus de la déviation (rive gauche du Guil), les travaux seront engagés durant l'été 2018 pour une mise en service envisagée en 2020.

**Quelques distances et temps de trajet depuis Mont-Dauphin**

<b>Commune</b>	<b>km</b>	<b>Véhicule léger</b>	<b>Train</b>
Briançon	32	40mn	Entre 25 et 35 min
Gap	57	1 h	Entre 50 mn et 1h25
Turin	143	2h08	Entre 8h et 11h
Grenoble	160	2h32	Entre 3h et 6h
Marseille	233	2h30	Entre 4h et 7h
Lyon	250	3h35	Entre 4h30 et 6h30
Paris	712	8h00	Entre 6h30 et 10h30



## TERRITOIRE - POPULATION GUILLESTROIS QUEYRAS<sup>4</sup>

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Des qualités environnementales et des conditions climatiques attrayantes (paysages, milieux, altitude, ensoleillement, qualité de l'air)</li> <li>&gt; Une structuration en micro-vallées très attractive</li> <li>&gt; Une nature préservée (outils de préservation environnementale, forte identité nature)</li> <li>&gt; Un solde migratoire positif et en croissance depuis 2001 et une population plus jeune que la moyenne régionale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Une exposition aux risques naturels</li> <li>&gt; Des périodes froides et une réputation d'isolement et de froideur</li> <li>&gt; Un enclavement géographique de la plupart des villages</li> <li>&gt; Un éloignement des centres urbains des bassins touristiques</li> <li>&gt; Des contraintes de desserte interne</li> <li>&gt; Un fort taux de déplacement motorisé</li> <li>&gt; Des accroissements de travailleurs saisonniers qui ne sont pas retenus sur le territoire</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Une forte sensation de bien vivre et une qualité de vie recherchée par les urbains (climat, environnement)</li> <li>&gt; Le développement et l'harmonisation des navettes</li> <li>&gt; Une part de néo résidents qui sont motivés non seulement par la qualité de vie, mais aussi par le travail</li> <li>&gt; Des accroissements de travailleurs saisonniers à maintenir sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Une part d'enclavement mental (havre de paix/tranquillité) qui peut nuire au dynamisme économique</li> <li>&gt; Une identité montagne qui s'estompe</li> <li>&gt; Un manque de culture industrielle, entrepreneuriale</li> <li>&gt; Une densité faible de population</li> <li>&gt; Une population vieillissante</li> <li>&gt; Une forte dépendance à l'économie touristique</li> <li>&gt; Une saisonnalité forte, avec toujours une relative incertitude (fréquentation, dépendance aux conditions météorologiques)</li> </ul>

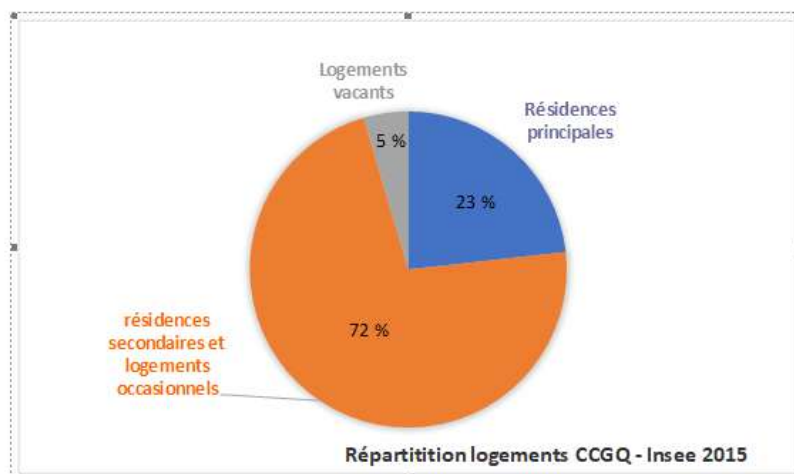
<sup>4/ Source</sup> : l'ensemble des analyses AFFOM du présent plan de gestion sont extraites de l'analyse « Stratégie de l'Espace Valléen du Guillestrois et du Queyras – 2015-2020 » – CCGQ 2015

### 1.1.2 / Cadre de vie / logement<sup>5</sup>

Le territoire du Guillestrois et du Queyras est l'un des cantons haut-alpins qui a le plus fort potentiel. L'analyse du territoire montre une qualité de vie qui s'articule autour de la présence d'un habitat abordable, une qualité de service présente et une activité économique relativement vive. Le Guillestrois est un espace de confluence et d'ouverture. Toutefois, l'équilibre du territoire est relatif. La dynamique entre le bas et le haut de vallée n'est pas assurée. On constate également un étalement urbain et un mitage du paysage dans la vallée, essentiellement sur des terres agricoles. Cette dispersion dans le territoire amène les habitants à une forte dépendance des déplacements en voiture<sup>6</sup>. L'attractivité touristique du territoire explique un très fort taux de résidences secondaires. Au sein du territoire intercommunal Guillestrois Queyras, 72,2 % des logements sont des résidences secondaires (source INSEE 2015), 58,7 % pour Mont-Dauphin. Ce constat doit être cependant nuancé :

- Les stations de sports d'hiver de Vars et Risoul comptent à elles seules respectivement 91,5 % et 90,7 % de résidences secondaires,
- Le territoire du Queyras représente une moyenne de 67,4 % de résidences secondaires,
- Le territoire du Guillestrois (hors stations de sport d'hiver) seulement 40,8 % des résidences.

Les logements vacants ne représentant que 5 % de la part totale et sont comptabilisés 23 % de résidences principales à l'échelle de l'ensemble du territoire communautaire.



5 / Source INSEE 2015

6 / Données issues d'un diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude urbaine du programme régional d'aménagement solidaire - août 2010



## CADRE DE VIE – LOGEMENT GUILLESTROIS QUEYRAS

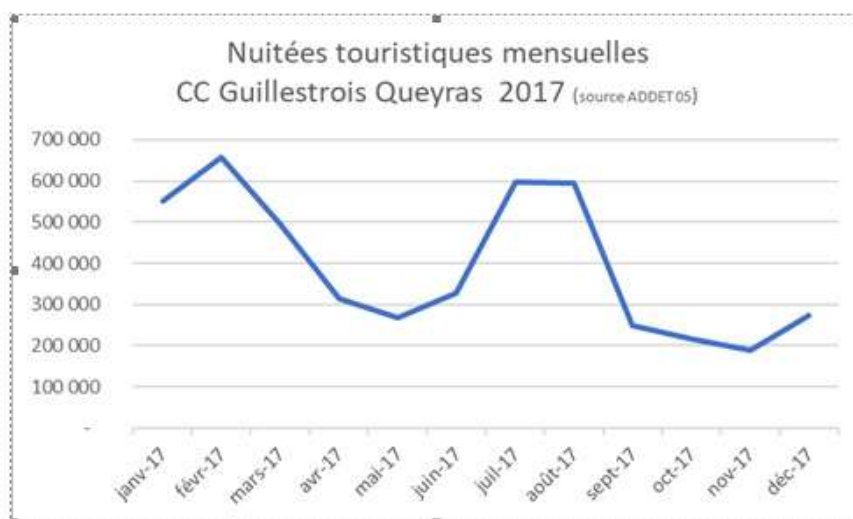
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Un habitat majoritairement concentré sur les centres et hameaux principaux</li> <li>&gt; Des constructions traditionnelles encore présentes dans les villages</li> <li>&gt; Une diversité architecturale et paysagère par micro-vallée et par village intéressante</li> <li>&gt; Des mesures effectives pour le maintien des surfaces agricoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Une densité faible de résidences principales par rapport aux résidences secondaires</li> <li>&gt; Une part élevée de propriétaires anciens peu propice aux évolutions</li> <li>&gt; Des appartements de petites dimensions, peu propices à l'accueil de nouvelles familles <i>(et qui ne correspondent pas toujours aux attentes)</i><sup>7</sup></li> <li>&gt; Une part très faible d'habitat social</li> <li>&gt; Des faiblesses dans la mise en valeur/ mise en scène des centres bourgs et dans l'intégration paysagère des constructions, des zones d'activités (entrées de communes abords de sites)</li> <li>&gt; <i>Un habitat ancien qui se dégrade, souvent en indivis, qui réduit les surfaces à urbaniser enclavement géographique de la plupart des villages</i></li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Développement de l'habitat social</li> <li>&gt; Des communes et collectivités volontaires dans le développement des énergies renouvelables</li> <li>&gt; Une structuration des logements vacants ou des logements collectifs</li> <li>&gt; Une montée en gamme nécessaire des logements en termes d'énergie et d'environnement</li> <li>&gt; Une vision de prospective et d'organisation dans l'espace par les collectivités locales : zones d'activité économique, urbanisme commercial...</li> <li>&gt; Préservation de la qualité de l'environnement comme atout du territoire (qualité des eaux, paysages, gestion des déchets...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Des espaces de constructibilité limitée</li> <li>&gt; Une pression foncière forte et un coût élevé du foncier qui limite l'accession aux populations locales</li> <li>&gt; Une nécessité d'être très économe dans la gestion de l'espace en raison des fortes contraintes sur le territoire (risques naturels, préservation environnementale, maintien de l'agriculture, besoin de développement de l'habitat permanent)</li> <li>&gt; Des leviers structurels faibles pour limiter les résidences secondaires</li> <li>&gt; Une attractivité territoriale forte pour des retraités urbains plus fortunés, des revenus d'activité bas pour les propriétaires fonciers et donc une propension à « vendre »</li> </ul>

7 / En italique dans les analyses AFOM : additifs de 2018 par rapport à l'étude de 2015

### 1.1.3 / Activités socio-économiques

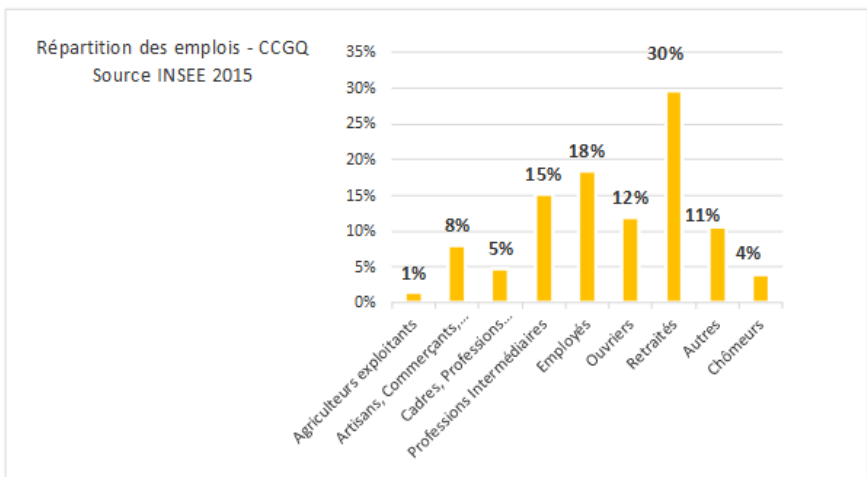
#### Une structuration par le tourisme et la bi-saisonnalité

L'économie du Guillestrois Queyras est principalement tournée vers le tourisme saisonnier, été et hiver (cf.1.1.6) et représente  $\frac{3}{4}$  de l'économie du territoire. 16 % des emplois haut-alpins sont directement liés au tourisme<sup>8</sup>. L'activité touristique d'hiver dure environ quatre mois avec un pic au mois de février et celle d'été quatre mois également avec un pic du 15 juillet au 15 août. Le tourisme hivernal est fortement développé et se concentre sur les stations de Vars et Risoul ainsi que sur le domaine du Queyras. Le tourisme d'été est plus diffus sur le territoire et est principalement tourné vers des activités de pleine nature : randonnée (pédestre et VTT), cyclotourisme, sports d'eau vive, vol à voile (Saint-Crépin), escalade, ... Les « ailes de saison » (printemps et automne) doivent être encore valorisées car sous-exploitées. La capacité totale d'accueil du Guillestrois-Queyras est très importante : 62 691 lits. Les nuitées ne représentent pas moins de 17 % des nuitées annuelles départementales. En vallée on note une forte présence des campings et des hébergements collectifs au détriment des chambres d'hôtes et hôtels. La capacité d'accueil de la commune de Mont-Dauphin reste faible. 432 lits sur 612, sont gérés par l'Institution de gestion sociale des Armées (IGESA) et destinés à ses membres.



Le tourisme structure l'économie du territoire en induisant le développement de nombreux secteurs comme les commerces, les hôtels-restaurants, les transports, les activités de loisirs et la construction. Les emplois sont regroupés dans les stations de Vars et Risoul et les pôles de services, notamment Guillestre. A l'opposé, la part de l'agriculture ne cesse de baisser depuis trente ans. Elle occupe aujourd'hui seulement 1 % des emplois. De nombreux agriculteurs sont pluriactifs et travaillent l'hiver en station ou dans l'agritourisme. La double activité permet à l'agriculture de se maintenir. Elle est principalement constituée d'élevages bovins et ovins.

A noter que les retraités ne représentent pas moins de 30 % de la population.







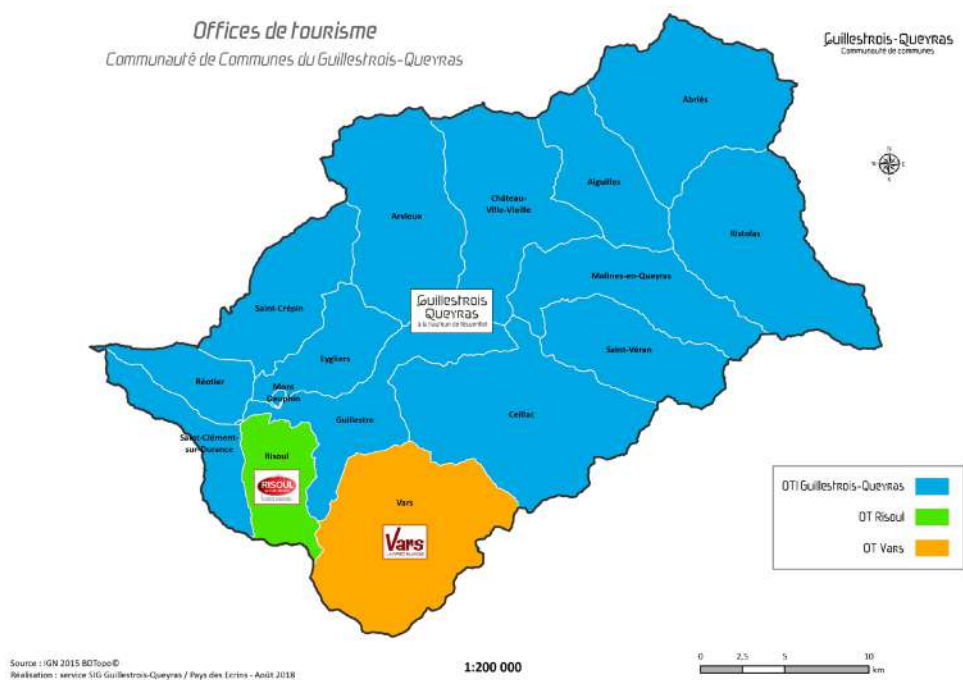
## ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES GUILLESTROIS QUEYRAS

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Une zone d'emploi jeune avec un taux de chômage modéré</li> <li>&gt; Une activité touristique qui dynamise l'économie</li> <li>&gt; Une culture de la pluriactivité avec des activités saisonnières souvent liées au tourisme, permettant de compléter des activités agricoles, forestières, artisanales ou du BTP</li> <li>&gt; Importance de l'agriculture dans l'entretien de l'espace (ouverture des paysages)</li> <li>&gt; Pluriactivité</li> <li>&gt; Le développement de circuits courts en lien avec les prestataires et la clientèle touristique</li> <li>&gt; Une ressource locale en bois importante et qui peut être transformée sur le territoire</li> <li>&gt; Un réseau d'artisans d'arts dynamique sur le territoire, une diversité dans les productions, des initiatives collectives</li> <li>&gt; Une complémentarité entre Queyras et Guillestrois : migrations domicile-travail, zone de chalandise de Guillestre, accès aux services, offre foncière, gare...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Des unités économiques de très petites dimensions</li> <li>&gt; Le vieillissement des entrepreneurs et la difficulté de reprise des entreprises</li> <li>&gt; Des conditions naturelles et topographiques de montagne : pente, accès difficile, propriétés privées...</li> <li>&gt; Des exigences et des pressions émanant notamment des résidents secondaires et des autres usagers de l'espace nature</li> <li>&gt; Un vieillissement global de la population agricole, et des difficultés d'accès au foncier agricole (terres, bâtiments)</li> <li>&gt; Un morcellement et une méconnaissance de la forêt privée</li> <li>&gt; Un manque de structuration de la filière bois et une fragilité de la filière agricole</li> <li>&gt; Une culture de la forêt peu marquée (sauf mélèze)</li> <li>&gt; Une ressource en bois sous exploitée, manque de labellisation</li> <li>&gt; Des entreprises locales de petites dimensions, des exploitants âgés (artisanat, filière bois notamment)</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Des moyens pour favoriser les reprises, en lien avec les organisations professionnelles concernées</li> <li>&gt; Le maintien des modes de transformation locaux de produits agricoles (abattoirs, fromageries) et le développement de la vente directe en complément aux autres circuits de distribution</li> <li>&gt; Le maintien du tissu des activités économiques : diversification des activités en complément du tourisme, répartition équilibrée de l'emploi, commerces de proximité, pluriactivité...</li> <li>&gt; Une amélioration de l'attractivité de ces secteurs d'activité pour les jeunes</li> <li>&gt; La dynamisation de l'activité agropastorale et la reconnaissance du rôle fort de l'activité dans la valorisation touristique du territoire (paysages, image, produits et séjours agritouristiques...)</li> <li>&gt; Une forte implication des collectivités locales dans la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers</li> <li>&gt; Une reconnaissance accrue des produits agricoles issus du terroir</li> <li>&gt; <i>La recherche de thérapies naturelles – sylvothérapie (2018)</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; L'absence d'offre foncière et immobilière adaptée, notamment en cas de reprise, d'installation ou de transfert d'activités</li> <li>&gt; Un dynamisme amoindri des productions dans un contexte économique défavorable</li> <li>&gt; Un essoufflement de l'attractivité des productions artisanales locales</li> <li>&gt; Une difficulté de réussir la mise en valeur des métiers d'art, sans implication collective forte</li> </ul>

### 1.1.4 / Organisation, promotion touristique

La compétence tourisme, devenu intercommunale, a évolué avec la création de l'office du tourisme intercommunal du Guillestrois et du Queyras au 1er janvier 2017 regroupant anciennement l'office du tourisme du Queyras, la maison du tourisme du Guillestrois et l'office de tourisme de Guillestre. Le statut de stations classées ont permis à Risoul et Vars de conserver des offices de tourisme indépendants (compétences communales). 11 points d'accueil et d'information touristiques couvrent l'ensemble du territoire du Guillestrois et du Queyras (dont Vars et Risoul). Le territoire intercommunal regroupe donc 3 offices :

- L'office du tourisme intercommunal du Guillestrois et du Queyras (OTIGQ),
- L'office du tourisme de Risoul,
- L'office du tourisme de Vars.



En 2018, l'OTIGQ a travaillé sur l'élaboration de sa stratégie touristique. Le patrimoine UNESCO est repositionné comme prioritaire, en effet les labels du territoire sont mis en valeur. Le site est donc mis en avant dans les différents outils de communication.

## Page d'accueil du site de l'office du tourisme du Guillestrois et du Queyras au 10 juillet 2018





## ORGANISATION, PROMOTION TOURISTIQUE

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Un axe de communication fort sur l'écotourisme (nature comme atout du territoire)</li> <li>&gt; Une réorganisation récente des offices du tourisme</li> <li>&gt; Des opérateurs sur le territoire, publics ou privés, pour la réservation des séjours et des hébergements</li> <li>&gt; Une compétence de commercialisation de séjours touristiques, qui peut permettre le développement de packages</li> <li>&gt; Des projets et relations avec les vallées italiennes transfrontalières (projets ALCOTRA, jumelages...)</li> <li>&gt; Des supports de communication en développement qui regroupe les informations : sites internet, sites mobiles, réseaux sociaux, publications...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Un mode de gouvernance qui diffère sur le territoire : un OTI et deux offices indépendants de stations qui collaborent peu aujourd'hui</li> <li>&gt; Peu d'évènements majeurs susceptibles de renforcer la promotion</li> <li>&gt; Une promotion limitée par des moyens limités</li> <li>&gt; Un positionnement de promotion trop national, local et sur des bassins d'habités, peu sur l'étranger, nouvelles régions</li> <li>&gt; Des bassins limitrophes négligés (Turin, Milan, Côte Génoise)</li> <li>&gt; Un manque de lisibilité d'un point de vue utilisateur : différents sites web, OT...</li> <li>&gt; Une offre culturelle peu valorisée (traditions locales minimisées par les offres sportives)</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Une plus forte lisibilité des destinations touristiques : positionnement affirmé pour chaque destination (village, vallée, station) et pour le Guillestrois/Queyras dans son ensemble</li> <li>&gt; Développer une communication adressée à un public connaissant la destination et capter de nouvelles clientèles</li> <li>&gt; Un positionnement ciblant les entreprises (team-building, incentive...)</li> <li>&gt; Des acteurs locaux présents, mais à coordonner</li> <li>&gt; Des hôteliers dynamiques et solidaires</li> <li>&gt; Fédérer et accentuer la mise en réseau des acteurs touristiques des différentes destinations (offices de tourisme)</li> <li>&gt; Référencement de l'offre sur les sites de l'ADDET 05 et du CRT PACA</li> <li>&gt; Développer et communiquer autour d'une offre automnale et printanière (hors saison)</li> <li>&gt; Accompagner les prestataires du tourisme dans la création/vente de produits touristiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Une nécessité de préciser la ligne de partage entre les opérateurs pour la commercialisation des séjours sur le territoire</li> <li>&gt; Un manque de compréhension de l'intérêt des adhésions aux offices de tourisme (prestataires) et de la taxe de séjour (loueurs de meublés) mais en progrès depuis 2018</li> </ul>

## Le poids du CMN dans l'offre touristique

Sites archéologiques de Glanum et de Carnac, abbayes de Montmajour et du Mont-Saint-Michel, châteaux d'If et d'Azay-le-Rideau, domaine national de Saint-Cloud, Arc de triomphe ou encore villas Savoye et Cavrois, constituent quelques-uns des 100 monuments nationaux, propriétés de l'Etat, confiés au Centre des monuments nationaux.

Premier opérateur public, culturel et touristique avec près de 9,5 millions de visiteurs par an, le Centre des monuments nationaux conserve et ouvre à la visite des monuments d'exception ainsi que leurs parcs et jardins. Ils illustrent, par leur diversité, la richesse du patrimoine français.

S'appuyant sur une politique tarifaire adaptée, le CMN facilite la découverte du patrimoine monumental pour tous les publics. Son fonctionnement repose à 80 % sur ses ressources propres issues notamment de la fréquentation, des librairies-boutiques, des locations d'espaces ou encore du mécénat. Fondé sur un système de péréquation, le Centre des monuments nationaux est un acteur de solidarité patrimoniale. Les monuments bénéficiaires permettent la réalisation d'actions culturelles et scientifiques sur l'ensemble du réseau.

Après l'ouverture au public la Villa Cavrois restaurée en 2015 et de la villa Kérylos en 2016, le CMN assure désormais la gestion de l'ensemble architectural Cap Moderne, sur la Riviera Française, propriété du Conservatoire du Littoral et prépare, à Paris, l'ouverture à la visite de la colonne de Juillet et de l'Hôtel de la Marine pour 2019.

## Le Centre des monuments nationaux en région SUD

### *11 monuments du Centre des monuments nationaux en Région SUD*

Monuments	Département	Fréquentation 2017
Abbaye du Thoronet	Var	96 527
Château d'If	Bouches du Rhône	101 606
Fouilles de Glanum	Bouches du Rhône	70 993
Villa Kerylos	Alpes Maritimes	42 505
Ancienne abbaye de Montmajour	Bouches du Rhône	63 350
Fort de Brégançon	Var	23 515
Cloître de la cathédrale de Fréjus	Var	23 023
Trophée d'Auguste à la Turbie	Alpes Maritimes	17 485
Place forte de Mont-Dauphin	Hautes-Alpes	15 030
Ancien couvent de Saorge	Alpes Maritimes	9 478
<b>Hôtel de Sade</b>	<b>Bouches du Rhône</b>	<b>4 784</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>468 296</b>

## Développement, commercialisation et promotion touristique des monuments nationaux :

### Dispositif

Les monuments nationaux et leurs administrateurs s'appuient sur l'expertise et le travail réalisé par un chargé de développement commercial basé en région (Aix en Provence). Cette ressource, qui dépend de la Direction du Développement Economique du CMN, est en charge de la mise en place de plusieurs types d'actions visant la promotion, la commercialisation et le développement touristique des monuments dont il a la charge. Ces actions sont dédiées au public local, départemental et régional (grand public et professionnels du tourisme).

Un département dédié, basé à Paris, est responsable de la promotion internationale des monuments du CMN.

Les actions du chargé de développement commercial sont orientées selon 4 grands axes :

### Les actions de marketing

- Rédaction et mise en place de plans de développement touristiques annuels (plans marketing)
- Etudes de veille, veilles concurrentielles, benchmarks
- E-marketing : e-newsletters / e-mailings
- Mise en place de PAC (Plans d'Actions Commerciaux) et de PAM (Plan d'Actions Média) dans le cadre d'évènements et expositions marquantes.

### La commercialisation

- Développement de l'e-billetterie : 3 sites équipés
- Vente en nombre de codes barre
- Partenariats nationaux avec distribution de la e-billetterie via : France Billet (FNAC) / Ticket.Net - Ticketmaster / Voyages SNCF / Vente privée / Digitick et les principaux TAO : Get Your Guide / Viator / Tickets mais également CE Mey Club / Comitéo / CGOS
- Partenariats nationaux : ANCV / CEZAM
- Pages web dédiées aux professionnelles avec politique commerciale spécifique
- Participation aux salons Comité d'Entreprise (2 salons Paris et Lyon)
- Démarchages commerciaux en région : agences de voyages, agences réceptives, voyagistes, hébergements, prestataires professionnels du tourisme et des loisirs, comités d'entreprises
- Outils dédiés : Manuel Technique de Vente / Carte routière / Passeport Monuments

### La promotion / communication

- Présence active sur les réseaux sociaux
- Plan d'actions internationales - partenariat avec Atout France – Membre du cluster patrimoine tourisme culture – salons tourisme / workshop / accueils presse / Accueil influenceurs et bloggeurs
- Partenariats nationaux : Way Note / Wingit / Thalys / Brittany Ferries / Total
- Partenariats locaux
- Impression de 80 000 exemplaires de la documentation d'appel pour la place forte de Mont-Dauphin
- Diffusion et routage des dépliants d'appel et de la programmation culturelle sur l'ensemble de la région sur plus de 900 points de passages touristiques
- Participation aux rencontres professionnelles, workshop ...
- Participation aux bourses d'échange
- Adhésions
- Travail en partenariat avec les Offices de Tourisme situés sur le territoire
- Accueils presse / influenceurs / bloggeurs en partenariat avec les principaux acteurs institutionnels (dont la Région)
- Organisation aux éducteurs à destination des professionnels du tourisme
- Insertions presse / radio / guides touristiques

- Développement de supports de communication spécifiques

### Le développement touristique

- Développement des partenariats entre monuments réseau et hors réseau : renvoi de visiteurs avec avantages tarifaires
- Montage de produits packagés
- Travail par cible et montage de produits ciblés.

### Politique tarifaire

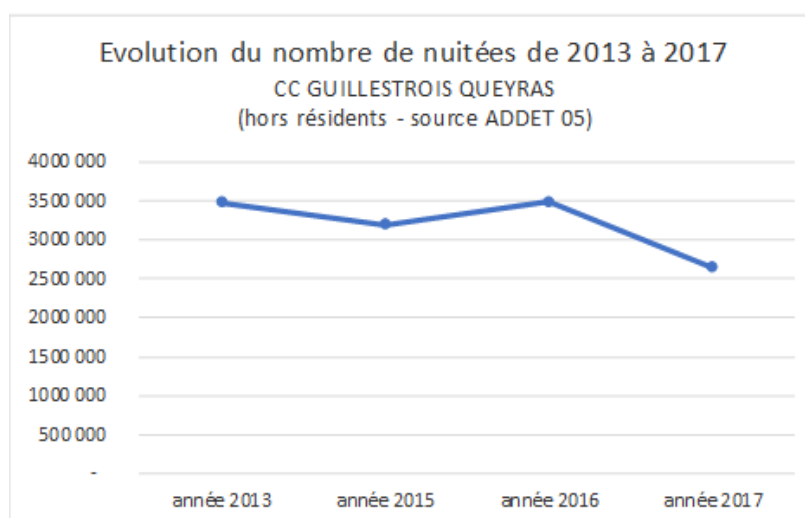
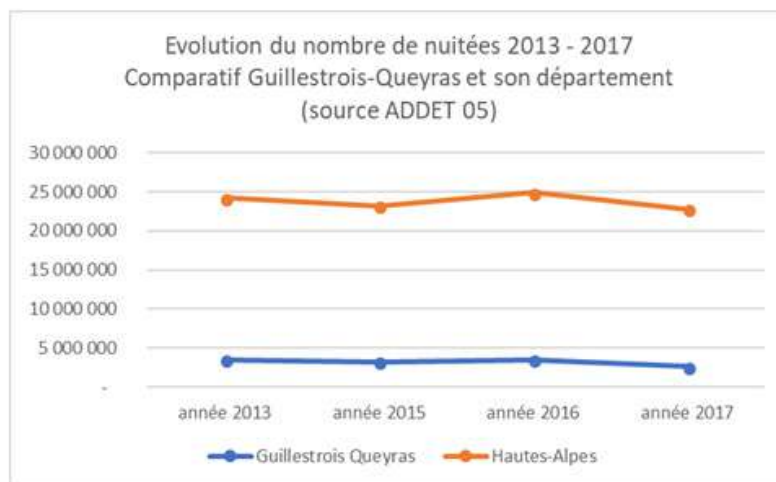
- Système de catégorie tarifaire :
  - Un plein tarif
  - Un tarif réduit / groupe
  - Une politique d'accessibilité à la culture avec des gratuités étendues :
    - 26 ans ressortissants de l'Union Européenne ou titulaire d'une carte de séjour
    - 18 ans pour les non-ressortissants de l'UE
    - Demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux
    - Personnes handicapées
    - Différents corps de métiers : enseignants, guides conférenciers, professionnels du tourisme...

## 1.1.5 / Fréquentation touristique, clientèle

Le Guillestrois Queyras représente 17 % de la consommation touristique du département des Hautes-Alpes, ce qui correspond à son poids en termes de nuitées. La consommation touristique (hors transport pour l'accès au lieu de séjour) suit la tendance départementale : 61 € l'hiver, 38 € l'été et 53 € au printemps et en automne de panier moyen.

Sur la période du précédent plan de gestion, la fréquentation touristique a évolué sur le territoire intercommunal Guillestrois-Queyras comme le présente les chiffres ci-dessous. La période de transition entre 2016 et 2017 est marquée par une perte en clientèle de 25 % pour le Guillestrois Queyras (contre 6 % à l'échelle départementale).

	Nombre de nuitées (hors résidents) - source ADDET 05			
	année 2013	année 2015	année 2016	année 2017
Guillestrois Queyras	3 480 000	3 200 000	3 492 800	2 646 100
Hautes-Alpes	20 714 286	20 000 000	21 411 200	20 119 800



Les données statistiques accessibles les plus récentes<sup>9</sup> permettent de caractériser la fréquentation touristique comme suit :

- En 2015, le Guillestrois Queyras représentait 568 000 séjours soit **9 % des séjours haut-alpins**,
- Une **double saisonnalité marquée** (avec une distinction entre le Queyras et le Guillestrois : en 2013, une répartition du nombre de nuitées comme suite : pour le Queyras 44 % en été et 38 % en hiver et dans le Guillestrois 30 % été et 60 % hiver),
- Les **vacances scolaires** représentent **66 %** des nuitées annuelles,
- La **clientèle est majoritairement française** (88 % sur la répartition clientèle hors résidents), (majoritairement 85 % à l'échelle des Hautes-Alpes),
- La **clientèle française** est d'origine **majoritairement PACA** (42 %) suivi des marchés francilien (17 %), Auvergne-rhônealpin (14 %) et languedocien – midi Pyrénées (8 %).
- La **clientèle étrangère** (22% de l'ensemble de la fréquentation) est dominée par les nationalités néerlandaise (19 %), et **Belge-Luxembourgeoise** (19 %), suivi de la nationalité **italienne** (13 %), 12 % d'autres pays d'Europe centrale, suivi par Allemagne (8 %) et Royaume-Uni (7 %) [à titre comparatif, la clientèle étrangère haut-alpine est dominée par le marché italien (21 %), qui devance les clientèles belge 14 %, néerlandaise 13 %, britannique et allemande (respectivement 9%)],
- **Une clientèle familiale** (78 % des séjours dont 57 % sont avec des enfants), venue en voiture pour les loisirs/vacances,

<sup>9</sup> / Synthèse basée sur les données 2015, 2016 et 2017 de l'Observatoire de l'Agence Départementale de Développement Economique et Touristique des Hautes-Alpes, Focus CC Guillestrois Queyras



- **Une clientèle plutôt aisée** : 65 % appartiennent à une catégorie socio-professionnelle supérieure (cadres supérieurs, professions libérales),
- Des **séjours de 5,7 nuits** en moyenne,
- **68 %** des séjours sont effectués dans un **hébergement marchand**,
- Des **touristes actifs** : pratique d'une activité sportive de loisirs, pratique de la randonnée pédestre, découverte du patrimoine (majoritairement cité pour le public queyrassin),
- **58 % des touristes s'informent par internet**, et 45 % des clientèles qui séjournent en hébergement marchand réservent en ligne,
- **14 %** des touristes effectuent leur **premier séjour** dans le Guillestrois - Queyras,
- **91 % de la clientèle a l'intention de revenir** dont 69 % d'ici un an,
- Un **indice de satisfaction globale excellent** (74 comme le département),
- Une **clientèle satisfaite** à 99,25 %,
- Un **touriste** dépense en moyenne **50 € par jour** sur le territoire CC Guillestrois Queyras, ce qui génère une consommation touristique d'environ 81 millions d'euros soit 8% de la dépense touristique haut-alpine.

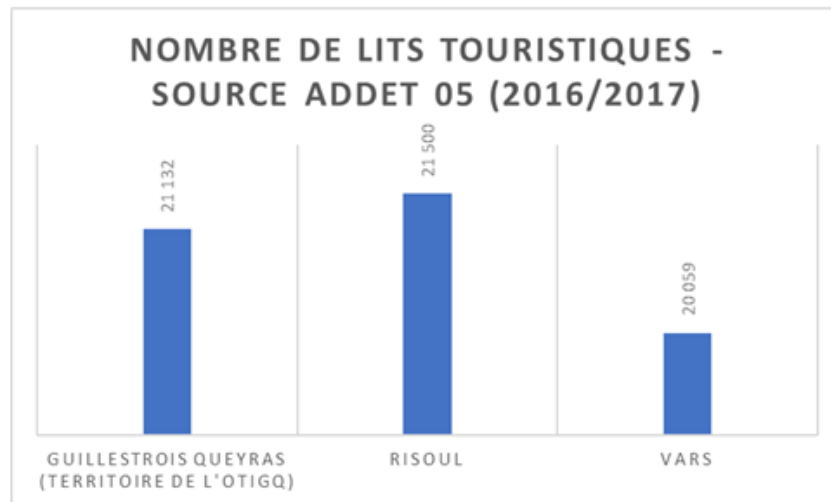


## FREQUENTATION TOURISTIQUE / CLIENTELE-SEJOURS GUILLESTROIS QUEYRAS

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Une fréquentation plus élevée en été pour les communes de vallée du Guillestrois et le Queyras (comme pour les Hautes-Alpes)</li> <li>&gt; Tendance inversée pour Vars et Risoul avec la présence du domaine skiable de la Forêt Blanche</li> <li>&gt; La clientèle est demandeuse d'hébergements dans un cadre paysager et environnemental remarquable</li> </ul> <p><u>Eté</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Une durée de séjour longue</li> <li>&gt; Une fréquentation en hébergement marchand supérieure au département avec des dépenses autres que pour l'hébergement (produits terroir et loisirs) – <i>impact des ateliers consommateurs</i></li> <li>&gt; Des clientèles principalement françaises (Ile de France, PACA et de Rhône Alpes)</li> <li>&gt; Des clientèles motivées par les sports de nature</li> <li>&gt; Une part vient pour le « bien-être » et « calme »</li> <li>&gt; Des consommations de produits locaux</li> <li>&gt; Une forte part d'image nature/montagne</li> <li>&gt; Une bonne image des habitants (sympathiques ou accueillants)</li> <li>&gt; La plupart des résidents ont une vision positive des clientèles</li> </ul> <p>Pour les résidents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Forte attente de développement touristique équilibré</li> <li>&gt; Perception très professionnelle des touristes</li> </ul> <p><u>Hiver</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Des clientèles fidèles qui envisagent de revenir</li> <li>&gt; Une part importante de familles (avec ou sans enfants)</li> <li>&gt; Une bonne part d'image nature/montagne comme l'été</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Bi-saisonnalité très marquée et très faible fréquentation en intersaisons</li> </ul> <p><u>Eté</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Très peu de clients étrangers</li> <li>&gt; Une part faible de clientèles jeunes</li> <li>&gt; Une part prégnante de « séniors », moins actifs</li> <li>&gt; Une part très conséquente d'habituels, moins dynamiques et consommateurs</li> <li>&gt; Une part d'image « paix, paradis, liberté » qui marque un bien vivre mais aussi peu propice au dynamisme</li> <li>&gt; Pas d'image culturelle ni pour les résidents, ni pour les touristes</li> </ul> <p><u>Hiver</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Une clientèle qui peine à se renouveler</li> <li>&gt; Des clientèles fidèles, avec les carences soulignées l'été</li> <li>&gt; Une part d'image de « froideur, isolement » pour les résidents</li> <li>&gt; Une part d'insatisfaction, comme l'été : manque d'animations, de soirées, d'après-ski, de commerce et de services (diagnostic Queyras)</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; L'évolution d'un sentiment « d'enclavement » vers une stratégie de carrefour entre les pôles Turin (1h15), Marseille (2h30) et Grenoble (1h45)</li> <li>&gt; Trouver de nouvelles niches de clientèles mais aussi faire évoluer le modèle économique des stations de montagne</li> </ul> <p><u>Eté</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Une forte part d'excursionnistes, de CSP +, qui consomment des produits locaux</li> </ul>	<p><u>Eté</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Beaucoup de couples et de solitaires sans enfant</li> <li>&gt; Une part très faible de consommation de patrimoine culturel (visites de sites muséaux)</li> <li>&gt; Faiblesse services et commerces de proximité, coûts élevés</li> <li>&gt; Manques relatifs aux transports collectifs internes (communication, cadences, tarifs) et externes (jugé faible et peu pérenne)</li> <li>&gt; Une faible part d'image culture</li> <li>&gt; <i>Enclavement routier et ferroviaire : menace sur la liaison intercity Briançon – Paris, menace sur la ligne Grenoble – Gap, pas de liaison autoroutière Tallard - Gap</i></li> </ul>

## 1.1.6 / Hébergements touristiques

La capacité d'accueil totale en 2017 est de 62 691 lits touristiques sur l'ensemble du territoire communautaire Guillestrois - Queyras, répartis comme suit :



## HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Capacité théorique d'hébergement touristique importante, supérieure à la plupart des territoires montagnards</li> <li>&gt; Une montée en gamme et en capacité de l'hébergement hôtelier (3/4 étoiles)</li> <li>&gt; Une petite diversification attractive de certains hébergements (igloos, gîtes panda...)</li> <li>&gt; Des résidences de tourisme intégrées aux villages, un bon niveau d'équipements et de services pour certaines</li> <li>&gt; Une part intéressante de gîtes (gîte d'étape, séjours, groupes) de qualité et des services associés</li> <li>&gt; Une bonne répartition territoriale des hébergements touristiques                         <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Des offres «package» en développement qui fonctionnent bien</li> </ul> </li> <li>&gt; Une bonne fréquentation des gîtes et des hôtels, notamment en hiver</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Une structuration de l'hébergement touristique très déséquilibrée                         <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Un manque global d'handi-accessibilité</li> <li>&gt; Un nombre limité de meublés de bonne qualité (classements, normes, style et équipement)</li> <li>&gt; Une offre en hébergement de plein air qui fonctionne bien, mais qui semble «banale» : l'hébergement atypique/insolite n'est pas développé</li> <li>&gt; Offre qualitative insuffisamment satisfaisante pour l'accueil d'une clientèle touristique internationale</li> <li>&gt; Un fort attachement au « tourisme social », en raison d'une dépendance économique qui risque d'être remise en cause <i>mais actuellement en crise</i></li> <li>&gt; Une fréquentation de la destination en baisse l'été</li> <li>&gt; Une conscience non partagée des enjeux collectifs de la destination par les loueurs de meublés (manque de professionnalisme, absence de cohésion sur la commercialisation)</li> <li>&gt; Une part importante de clientèles logées en meublés</li> <li>&gt; Une fréquentation en baisse des centres de vacances</li> </ul> </li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; La normalisation en cours des hébergements</li> <li>&gt; Une mutualisation possible de l'offre en meublés</li> <li>&gt; Une reconversion partielle et une requalification possible des lits en centres de vacances en lien avec leur propriétaire/gestionnaire (renforcement de ceux qui fonctionnent bien, réponse à la carence d'hébergement permanent et de travailleurs saisonniers, réponse à la carence en résidence de tourisme)</li> <li>&gt; Une diversification attractive de certains hébergements à accroître (gîtes, insolite/atypique)</li> <li>&gt; Une culture territoriale de la «mutualisation» à redynamiser/recentrer</li> <li>&gt; Un potentiel d'acteurs à former, des attentes de formations, des formations courtes ou complémentaires</li> <li>&gt; Un potentiel de développement de nouvelles clientèles, notamment en périodes creuses : agritourisme, entreprises, jeunes, étrangers..</li> <li>&gt; Développement de la synergie nature-culture-agriculture-sports de nature</li> <li>&gt; Une clientèle en recherche d'authenticité pour l'hébergement (gîtes, chalets, chambres d'hôte), d'une offre camping (potentiel de l'insolite et de l'atypique) et hôtel (CSP +)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Une structuration de l'hébergement touristique très déséquilibrée par rapport à l'habitat permanent et résidences secondaires                         <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Trop de lits froids (résidences secondaires non louées), taux d'occupation faibles</li> <li>&gt; Trop de meublés (un tiers des lits touristiques), avec une offre très atomisée, de mauvais niveaux : une offre atomisée, renforcée par une communication et une commercialisation par plusieurs organismes</li> <li>&gt; Une carence de lits en résidence de tourisme qui affecte le potentiel de TO</li> <li>&gt; Une conjoncture difficile pour l'hébergement collectif</li> <li>&gt; Trop peu de clientèles étrangères (10 %), or ce sont elles qui permettent de maintenir ou développer la fréquentation ces dernières années</li> <li>&gt; L'offre actuelle en meublés est la 1ère cause d'insatisfaction</li> <li>&gt; Il existe aussi des insatisfactions relatives au rapport qualité/prix</li> </ul> </li> </ul>

### 1.1.7 / Milieu naturel

Mont-Dauphin et son territoire de proximité disposent d'une **biodiversité et de ressources naturelles remarquables**, reconnues et étudiées dans plusieurs cadres. Cette richesse et cette morphologie s'expliquent par la situation géographique et par les activités agro-pastorales traditionnelles.

Les communes d'Eygliers et Guillestre font partiellement partie du **parc naturel régional du Queyras** dont le périmètre a été révisé par décret le 2 juin 2010. Réotier et Saint-Clément-sur-Durance sont intégrées au **parc national des Ecrins**. Mont-Dauphin se situe donc aux confins de ces deux parcs naturels.

Par ailleurs, trois **ZNIEFF** concernent la place forte et son socle rocheux. Ces Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) résultent d'un inventaire national ayant pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

Le plateau de Mont-Dauphin est au cœur du site Natura 2000 nommé « **Steppique durancien et queyrassin** ». 31 milieux (habitats) et 41 espèces de la faune et de la flore, considérés à l'échelle de l'Union Européenne comme étant « remarquables » ou en danger, ont été inventoriés et bénéficient d'un suivi scientifique et/ou d'actions de gestion.

En ce qui concerne la **faune**, les falaises entourant la place forte constituent un endroit privilégié pour la nidification de nombreuses espèces d'oiseaux, notamment des rapaces. Notons ici la présence régulière du Hibou Grand-duc dans les falaises de la Main du Titan. Les **reptiles** d'intérêt communautaire sont également nombreux à fréquenter ce type de milieu. Par ailleurs, plusieurs espèces de **chauve-souris** utilisent les cavités et failles comme gîte au cours de leur cycle de vie, et les combles de l'une des casernes abritent une colonie de reproduction d'importance régionale.

Outre les espèces recensées sur le site Natura 2000, on note également la présence de marmottes, mammifères rongeurs emblématiques des Hautes-Alpes. Celles-ci ont été introduites sur la commune d'Eygliers, sur le socle rocheux du site, au pied du front de la Durance. Les marmottes sont aujourd'hui victimes de leur succès. C'est pourquoi, la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras et la commune d'Eygliers ont réalisés des travaux de réaménagement sur deux sentiers d'interprétation interconnectés autour de Mont-Dauphin (2012-2013) et partant du site des marmottes. L'objectif de ces travaux est de restaurer le milieu naturel mais également d'informer et de sensibiliser les visiteurs via un circuit d'interprétation. Une association locale de protection des marmottes s'est également constituée depuis 2010.

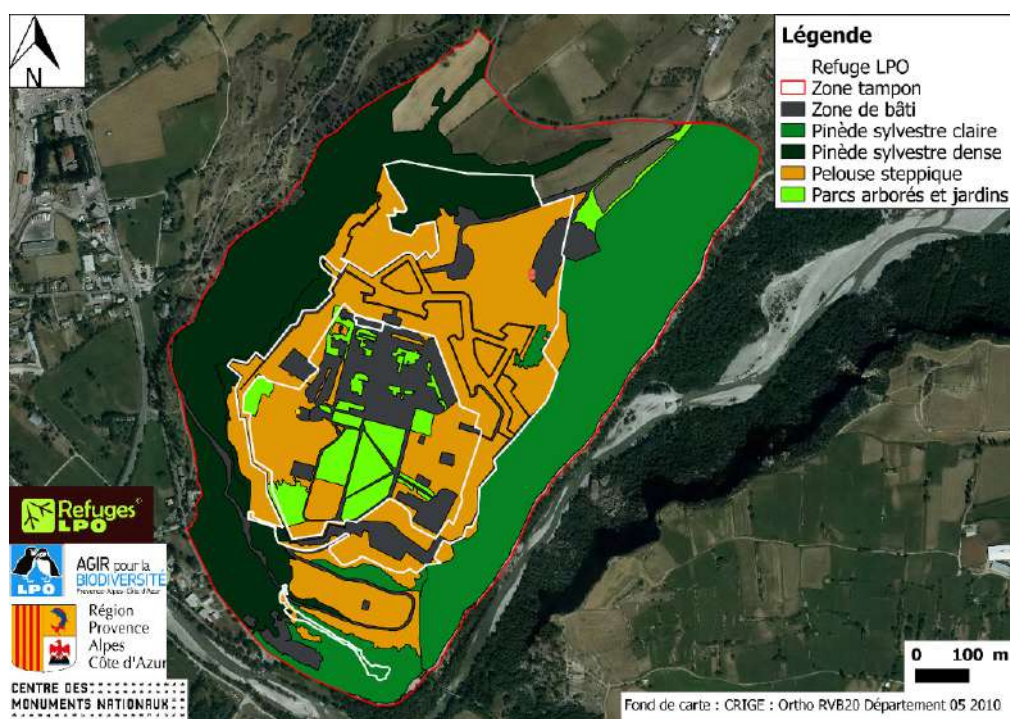
Pour concrétiser ses objectifs de développement durable et participer à l'effort collectif de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, le Centre des monuments nationaux a sollicité la LPO PACA pour mettre en œuvre l'outil Refuges LPO. La mise en place d'un Refuge LPO® a été initiée sur les espaces du site de la Place Forte de Mont Dauphin (05), le site offrant les caractéristiques nécessaires, c'est-à-dire un potentiel d'accueil de la faune sauvage et la volonté affichée du Centre des Monuments Nationaux à s'engager dans cette démarche.

Dans l'objectif conjoint d'agir pour la préservation du patrimoine culturel et du patrimoine naturel, le Centre des monuments nationaux (CMN) et la LPO France ont conclu une convention-cadre de partenariat pour le programme Refuge LPO® le 19 juin 2014. Cette convention a pour objectif de permettre la création de **partenariats locaux** dans le domaine de la **connaissance**, de la **préservation** et de la **mise en valeur** de la biodiversité, de la faune, de la flore et des habitats naturels existants dans les **sites gérés par l'établissement CMN**.

Un diagnostic patrimonial a été établi par la LPO PACA en 2016 grâce à des inventaires dont les premiers résultats laissent apparaître que le site est favorable à de nombreuses espèces, notamment oiseaux et insectes. La zone constituant le Refuge LPO® a été découpée en plusieurs

zones, chacune correspondant à un milieu avec des caractéristiques différentes. Cette découpe est utile afin d'obtenir des unités homogènes au sein desquelles les problématiques liées à la biodiversité sont identiques. Ont donc été définies cinq zones. Le **bâti** représente une opportunité pour les oiseaux et les chauves-souris. La principale problématique de cette zone est la préservation des sites de nidification. Les **pelouses steppiques** non fauchées représentent un habitat de qualité pour les orthoptères ou les papillons, l'absence de fauche garantissant le développement des fleurs et une hauteur d'herbe importante. Les **pinèdes sylvestres claires et denses** représentent une zone propice à l'installation de nombreux oiseaux. La conservation des vieux arbres est un des enjeux principaux de ces zones. Les **parcs et les jardins arborés**, quant à eux, offrent des possibilités de sensibilisation auprès des habitants.

De par la particularité du site, constitué de parcelles en mosaïque appartenant au CMN et à la commune de Mont Dauphin, une zone appelée « **zone tampon** » a été délimitée pour prendre en compte les parcelles appartenant à la commune ainsi que les environs du Refuge LPO®. En effet, les milieux présents au sein du Refuge LPO® ne se limitent pas à ce périmètre et il est donc indispensable de prendre en compte les espèces présentes à proximité, qui sont donc potentiellement présentes sur le Refuge LPO®



**25 espèces d'oiseaux** ont été observées sur le Refuge LPO®. La plupart d'entre elles sont des espèces plutôt communes mais deux espèces présentent un enjeu de conservation au niveau régional, étant classées vulnérables sur la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur de l'IUCN. Il s'agit de la **Linotte mélodieuse** (*Carduelis cannabina*), possiblement nicheuse sur le site et du **Moineau soulcie** (*Petronia petronia*), nicheur sur le site. La Linotte mélodieuse est également classée vulnérable au niveau national. Est également à souligner la présence d'une famille de **Faucons crécerelles** (*Falco tinnunculus*) au niveau d'une cavité d'une église, avec, en 2016, deux jeunes prêts à l'envol. Cette espèce est classée préoccupation mineure aux niveaux national et régional. De plus, des **Hirondelles de rochers** (*Ptyonoprogne rupestris*) nichent sur le site, ce qui est à noter au vu de la baisse de population de cette espèce constatée depuis 2001, même si elle n'est classée que préoccupation mineure aux niveaux national et régional. Nichant dans les parois rocheuses, naturelles ou artificielles, elles sont confrontées à des difficultés croissantes pour trouver un endroit propice et à la destruction de leurs nids en milieu urbain. Enfin, on peut également noter une probable nidification de **Huppes fasciées** (*Upupa epops*), également classées préoccupation mineure aux niveaux national et régional.



**46 espèces d'oiseaux** ont été observées sur les zones de bâti de la zone tampon, ce qui en fait une zone très riche. On peut noter une nidification possible de **Bouvreuil pivoine** (*Pyrrhula pyrrhula*), qui est classé vulnérable par la liste rouge de l'IUCN au niveau national et régional et dont les populations sont en déclin. De plus, il est possible que des **Mésanges noires** (*Peripatus ater*), classées quasi menacées par la liste rouge nationale de l'IUCN, nichent sur le site. On peut également noter l'observation de **Tichodromes échelettes** (*Tichodroma muraria*), espèce typique des milieux montagnards classée quasi menacée dans la liste rouge de l'IUCN et qui utilise le bâti comme site d'hivernage.

### 1.1.8 / Activités liées au patrimoine naturel et culturel, sites remarquables

Le territoire du Guillemois et du Queyras est composé de sites naturels remarquables : parc naturel régional du Queyras, parc national des Ecrins, réserve de biosphère transfrontalière du Mont-Viso, réserve nationale de Ristolas Mont-Viso, réserve biologique intégrale du Bois d'Assan, réserve de nature du Val d'Escreins, sites Natura 2000 : steppique Durancien et Queyrassin, Rochebrune-Izoard-Vallée de la Cerveyrette, Haut-Guil - Mont-Viso - Valpreveyre et Vallée du Haut-Guil, Espaces Naturels Sensibles, nombreuses ZNIEFF de types I et II.

Le territoire intercommunal regorge ensuite d'un patrimoine culturel riche et diversifié : petits patrimoines ruraux et de village typiques et emblématiques et les principaux sites culturels visités sont Mont-Dauphin et Fort-Queyras. Ces deux sites figurent parmi les 20 les plus fréquentés des Hautes-Alpes. Les deux sites inscrits à l'UNESCO du territoire sont : la réserve de biosphère du Mont-Viso et Mont-Dauphin.

Concernant le patrimoine culturel, voici ci-après la liste des protections contractuelles et réglementaires liées aux sites et monuments inscrits ou classés concernant les communes du territoire intercommunaire.

Commune	Nom du site ou monument	Statut
Abriès	Chapelle des Pénitents, calvaire et abords à Abriès Eglise - Chapelle des Pénitents et enclos paroissial	Site Inscrit Périmètre de protection R500m
Arvieux	Casse déserte Alpages de Furfande Gorges du Guil Eglise paroissiale Saint-Laurent Chapelle Sainte-Marie-Madeleine (Escoyères)	Site Classé Site Inscrit Site Inscrit Périmètre de protection R500m Périmètre de protection R500m
Ceillac	Eglise paroissiale Sainte-Cécile-de-la-Clapière Chapelle des Pénitents (ancienne) Chapelle des Pénitents (ancienne) – Ferme Chabrand	Périmètre de protection R500m Périmètre de protection R500m Périmètre de protection R500m
Château Ville-Vieille	Colonne coiffée de CVV et ses abords Site du Monument aux Morts de l'Ange Gardien Rocher sur lequel s'élève le Fort-Queyras Sommet Bûcher Eglise paroissiale Saint-André Fort de Château-Queyras (ancien) Chapelle de Prats-Hauts Maison avec cadran solaire Ferme Thier avec cadrans solaires Bergerie avec cadran solaire Monuments aux morts	Site Classé Site Classé et Site Inscrit Site Inscrit Site Inscrit Périmètre de protection R500m Périmètre de protection R500m Périmètre de protection R500m Périmètre de protection R500m Périmètre de protection R500m Périmètre de protection R500m Périmètre de protection R500m
Eygliers	Abords de la place forte de Mont-Dauphin Gorges du Guil Rocher et village de Mont-Dauphin Alpages de Furfande Eglise paroissiale Saint-Antoine	Site classé Site Inscrit Site Inscrit Site Inscrit Périmètre de protection R500m



Guillestre	Table d'orientation de Peyre-Haute Abords de la place forte de Mont-Dauphin Gorges du Guil Chapelle Notre-Dame-des-Neiges et Saint-Ours Eglise paroissiale Notre-Dame de l'Aquilon Enceinte urbaine	Site Classé Site Classé Inscrit Périmètre de protection R500m Périmètre de protection R500m Périmètre de protection R500m
Molines-en-Queyras	Sommet Bûcher Eglise paroissiale Saint-Romain Maison à fenêtre géminée Porte en bois datée de 1524	Site Inscrit Périmètre de protection R500m Périmètre de protection R500m Périmètre de protection R500m
Mont-Dauphin	Abords de la place forte de Mont-Dauphin Rocher et village de Mont-Dauphin Place Forte (ancienne) Place Forte (ancienne) – Eglise Saint-Louis et terrain attenant	Site classé Site inscrit Périmètre de protection R500m Périmètre de protection R500m
Réotier	Fontaine pétrifiante de Réotier et ses abords Chapelle Notre-Dame des Neiges	Site Classé Périmètre de protection R500m
Risoul	Abords de la place forte de Mont-Dauphin Eglise paroissiale Saint-Nicolas-et-Sainte-Luce	Site Classé Périmètre de protection R500m
Ristolas	Plateforme du petit Belvédère du Mont-Viso	Site Inscrit
Saint-Crépin	Abords de la place forte de Mont-Dauphin Alpages de Furfande Eglise paroissiale Saint-Crépin	Site Classé Site Inscrit Périmètre de protection R500m
Saint-Véran	Villages des Forannes, de la Ville, du Villard, de Pierre-Belle, du Raux et abords à Saint Véran	Site Inscrit
Vars	Station de Vars et abords de la RN 202 Abords du Col de Vars Hameau de Sainte-Catherine	Site Inscrit Site Inscrit Site Inscrit


**PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL, SITES REMARQUABLES GUILLESTROIS QUEYRAS**

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Des sites culturels attractifs et emblématiques : Château Queyras / Mont-Dauphin (UNESCO)</li> <li>&gt; Une réputation patrimoniale importante</li> <li>&gt; Une offre nature qui satisfait les résidents et clientèles touristiques (programme découverte du Parc naturel régional du Queyras, sorties du Parc national des Ecrins...)</li> <li>&gt; Quelques évènements culturels et sportifs (à destination des résidents et touristes)</li> <li>&gt; De nombreux supports qui se prêtent à des animations/évènements (patrimoine culturel, sports de nature, patrimoine naturel, agriculture)</li> <li>&gt; Patrimoine naturel et biodiversité omniprésents, dont des espèces rares et endémiques (salamandre de Lanza)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Peu de supports de découverte nature et des attentes d'informations et de valorisation environnementale</li> <li>&gt; Des sites culturels et muséographiques vieillissants, atomisés, peu attractifs, avec des chevauchements thématiques et une mauvaise couverture territoriale</li> <li>&gt; Une diversité de gestionnaires, d'animateurs, pas de fil conducteur</li> <li>&gt; Une concentration des efforts d'inventaire et de suivi sur les sites Natura 2000 et sur certaines espèces animales</li> <li>&gt; Une fréquentation touristique importante et diffuse, pouvant occasionner localement des problèmes sur les milieux et les espèces</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Développement de l'offre bien être, notamment hors hébergement touristique</li> <li>&gt; Potentiel de valorisation de l'agriculture et bois</li> <li>&gt; Une forte consommation nationale de loisirs de proximité</li> <li>&gt; Une synergie entre consommation et besoins des résidents et des touristes en loisirs de proximité et en animations enfants, jeunes, fin d'après-midi et soirée</li> <li>&gt; Une polyvalence possible des supports pour les loisirs fermés (bâtiments, équipements, fonctionnement)</li> <li>&gt; Une synergie entre sports de nature, nature, agriculture, culture</li> <li>&gt; Un potentiel de clientèles pour le tourisme de découverte «technique» et «scientifique»</li> <li>&gt; Une multiplicité de «sites» qui peut être redynamisée (mise en scène, guides, associations...)</li> <li>&gt; Une attractivité importante des évènements culturels, fêtes, soirées</li> <li>&gt; Site du plan de Phazy : très fréquenté malgré le peu d'aménagements</li> <li>&gt; La nécessité de conserver les milieux ouverts, donc de soutenir l'activité agricole, pour conserver certaines espèces</li> <li>&gt; Un recensement des zones sensibles / fragiles par rapport à la fréquentation touristique et sportive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Décalage entre un positionnement famille et l'offre effective de la destination en termes de loisirs de proximité et d'animations</li> <li>&gt; Manque d'équipements, de services, de produit et d'animations pour la recherche de nouvelles clientèles (famille, internationale)</li> <li>&gt; Baisse de l'attractivité de certains sites culturels et des visites des villages</li> <li>&gt; Une atomisation des acteurs, une absence de coordination sur l'évènementiel, avec des chevauchements et des manques, une focalisation sur les saisons d'été et d'hiver, mais pas de calendrier annuel et spatialisé sur le territoire</li> </ul>

## 1.2 / Particularités du site Vauban<sup>10</sup>

### 1.2.1 / Historique du site

Réalisée sur les plans de Vauban à partir de 1693, suite à une attaque du duc de Savoie, la place forte n'a cessé d'évoluer pour conserver son utilité, perdue cependant à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ces aménagements indispensables ont toutefois été majoritairement réalisés dans l'esprit des projets de Vauban.

Construite sur un éperon rocheux, à 1 050 m d'altitude, au croisement des gorges du Guil et de la vallée de la Durance, Mont-Dauphin est un haut lieu de l'architecture européenne militaire. Mont-Dauphin représente l'archétype de la place forte de montagne construite ex-nihilo par Vauban. Tout commence en 1692, quand le duc de Savoie, Victor Amédée II, réalise un raid dévastateur dans les Hautes-Alpes. Les montagnes n'étant plus suffisantes pour protéger la frontière, Louis XIV envoie Vauban en urgence pour inspecter le territoire et le fortifier. Lorsqu'il découvre le plateau de Milaure en novembre 1692, Vauban s'enthousiasme pour ce lieu. Le site domine un carrefour stratégique, positionné idéalement pour voir l'ennemi arriver de toute part. Les travaux de la place forte démarrent moins de six mois après le passage de Vauban pour continuer à se développer et à être améliorés au 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècle.

Vauban a voulu en faire une ville garnison où les militaires pouvaient côtoyer la vie civile pouvant leur offrir des distractions, et ainsi éviter les désertions. De fait, Mont-Dauphin abrite une véritable ville avec ses rues et ses bâtiments mais sans déroger à un urbanisme bien militaire. L'ingénieur militaire a aussi veillé à son approvisionnement en eau, par le captage de deux sources sur la commune voisine d'Eygliers.

Vingt ans après la naissance de Mont-Dauphin, le traité d'Utrecht en 1713, modifie les frontières alpines. La frontière s'éloigne de Mont-Dauphin qui devient une place forte de seconde ligne ; base de repli et d'entraînement. Malgré des tentatives d'adaptation, la place forte devient obsolète. Le départ des troupes est progressif. Après l'accueil ponctuel de militaires au début du 20<sup>ème</sup> siècle, notamment de rapatriés, il n'y a plus de garnison à partir des années 1950. Mont-Dauphin est toutefois resté un site d'entraînement militaire relativement important jusque dans les années 1990. Dès le déclassement militaire, de nombreux projets de réutilisation voient le jour. Le ministère de la Culture accepte le transfert d'une partie de la place forte (fortifications, bâtiments militaires hormis les casernes Campana, Binot et des Gardes Mobiles conservées par l'Etat-Défense), le reste revenant à la commune (places, rues, église). La caserne Campana a été rachetée en 1999 par la commune de Mont-Dauphin. Depuis 1994, le Centre des monuments nationaux, anciennement Caisse nationale des monuments historiques et des sites, à en charge la gestion et l'animation des biens du Ministère de la Culture.

La population, qui avait chuté après le départ de l'Armée (20 habitants permanents durant l'hiver 1980) ne cesse d'augmenter et compte aujourd'hui 152 habitants (recensement 2015). La commune, soutenue financièrement par la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, le Département, la Région, l'Etat et l'Europe n'a de cesse d'améliorer le cadre de vie des habitants, tout en participant activement à l'animation du site. Concernant les Fortifications, le Centre des monuments nationaux a également considérablement renforcé la mise en valeur des propriétés du Ministère de la Culture. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial UNESCO en 2008 a permis de continuer à mobiliser les partenaires institutionnels et financiers ainsi qu'à mener de nombreuses actions détaillées dans le bilan des actions.

<sup>10</sup> / Détails de l'historique du site en annexe 3

## 1.2.2 / Activités économiques

La quasi-totalité des activités économiques du site est orientée vers le tourisme, principalement estival. La grande majorité des autres activités de la commune est induite par le tourisme. A noter que 58,7 % des résidences sont considérées comme secondaires (source INSEE 2015). L'Institution de gestion sociale des Armées (IGESA) gère des logis familiaux et un centre de vacances de jeunes (propriétés du ministère de la Défense). Le Centre des monuments nationaux (CMN), établissement public, gère les propriétés du ministère de la Culture et en assure l'ouverture et l'animation culturelle. Depuis 2013, les commerçants et artisans de la place forte se sont regroupés au sein d'une association « le cactus des remparts » afin d'animer la place forte.

D'un point de vue administratif, Mont-Dauphin accueille le pôle Natura 2000, le siège du PETR Grand Briançonnais, la mission Vauban UNESCO communautaire et le Centre des monuments nationaux.

<b>Commerces de Mont-Dauphin</b> <i>État au 1<sup>er</sup> juin 2018</i>	Un Bar Vauban
	Un service de petite restauration le Glacier des Millaures
	Un restaurant et chambres d'hôtes Le Galet
	Un hôtel restaurant l'Echauguette
	Un gîte auberge Le Glacier Bleu
	Un service restauration Pizzas, biscuiterie, boissons Tof Pizza
	Des artisans : cuir, couture, sculpture, poterie, cadrans solaires, mobilier en carton, librairie, vitrail, teinture végétale sur tissus, bijoux, tailleur de pierres
	Une agence de voyages/trekking Visages
	Des gîtes chez Hervé Masse et Corinne Trigueiro
	Un énergéticien
	Une psychologue
	Un graphiste
	Une graphiste et sérigraphie artisanale
	Une architecte
Des logis familiaux des Armées IGESA	
Des meublés de tourisme Le Pavillon des Officiers	
Des autocars taxis Feuillassier	
Un Service d'élagage	

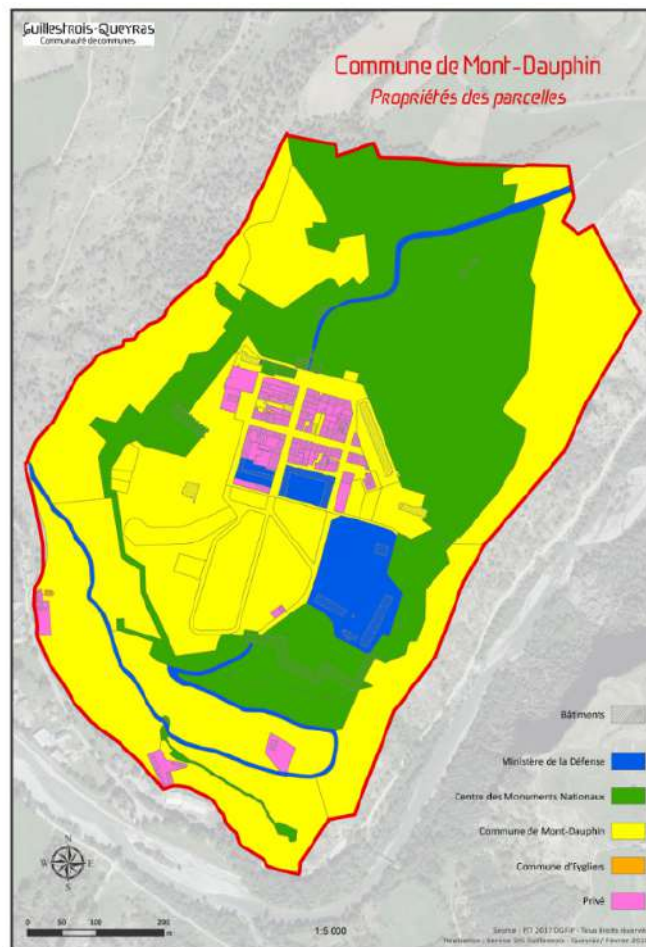
Établissement	Capacité d'accueil
IGESA	174
Pavillon des officiers	73
Auberge Echauguette	35
Glacier Bleu	18
MASSE Hervé	12
ALARCON Placide (meublé)	3
BOREL Jacqueline (meublé)	2
IMBERT Carole	2
RIGAUD Gérard (meublé)	2
<b>TOTAL</b>	<b>321</b>

### 1.2.3 / Identification du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial<sup>11</sup>

La zone centrale proposée pour l'inscription du bien se caractérise par un morcellement de la propriété et l'importance des propriétaires publics. On distingue quatre grands types de propriétaires pour une superficie totale d'environ 58 ha répartis comme suit :

- Commune de Mont-Dauphin (303 349 m<sup>2</sup>),
- Ministère de la Culture (261 037 m<sup>2</sup>),
- Privés (38 002 m<sup>2</sup>, dont 11 729 m<sup>2</sup> pour les routes appartenant au Conseil Départemental),
- Ministère de la Défense (23 576 m<sup>2</sup>).

La commune est propriétaire des places, rues, fontaines et lavoirs, de l'église, du « cavalier 104 » (ouvrage avancé du XIXe siècle du front Nord-Ouest), de la caserne Campana et du pas de tir. Le ministère de la Culture est propriétaire de la quasi-totalité des fortifications – fossés, bastions, courtines, demi-lunes – et des anciens bâtiments militaires – arsenal, poudrière du front ouest, corps de garde, caserne Rochambeau, lunette d'Arçon, Pavillons de l'Horloge et des Officiers. Ces propriétés sont remises en dotation au Centre des monuments nationaux (CMN), établissement public à caractère administratif (EPCA) sous tutelle du ministère de la Culture. Cet organisme gère plus d'une centaine de monuments en France. Mont-Dauphin est le seul ensemble de Vauban géré par le CMN. Le ministère de la Défense est propriétaire de la caserne Binot, de la petite poudrière, de l'écurie, de la grande citerne et du terrain qui entoure ces bâtiments ; de la caserne des Gardes mobiles et d'un bâtiment annexe situé en face. Ces biens sont gérés par l'Institution de gestion sociale des Armées (IGESA), Etablissement public industriel et commercial (EPIC).



<sup>11</sup> / Cartes et détails des éléments qui composent le bien : annexe 4

## 1.2.4 / Zone tampon et protections réglementaires

La reconnaissance officielle du site depuis près d'un siècle s'est traduit par des protections réglementaires successives, les unes au titre des monuments historiques, les autres au titre des sites :

- Classement et inscription de monuments historiques,
- Périmètres de protection des monuments historiques,
- Site inscrit,
- Site classé.

Ces protections sont gérées respectivement par le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de l'Écologie, de l'aménagement et du développement durable.

PROTECTION AU TITRE DES SITES Ministère de l'Écologie, de l'aménagement et du développement durable	
CLASSEMENT	INSCRIPTION
Abords de la place forte de Mont-Dauphin, classement à travers le décret du 19 août 2015	Concerne le rocher et le village soit une superficie de 36,94 ha, inscription du 10 février 1944 <sup>12</sup> . [Détails dans partie 1.2.2].
PROTECTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES Ministère de la Culture et de la Communication	
CLASSEMENT	INSCRIPTION
Église inachevée : 18/10/1920	Mesure banale de grains en pierre : 09/02/1944
Terrain non bâti entourant l'église : 26/06/1935	
Sacristie de l'église classée : 22/01/1943	
La place forte de Mont-Dauphin (Hautes-Alpes), y compris le sol des fossés et des bastions, et les bâtiments suivants : caserne Rochambeau, lunette d'Arçon, pavillon des Officiers et Arsenal : 18/10/1966	
Périmètres de protection des Monuments Historiques <sup>13</sup>	

Plus récemment, la période 2009-2011 a permis de mener une réflexion sur la « zone tampon », matérialisée par le périmètre de 500 m autour du monument historique, peu adapté au site et à son environnement. La démarche a été portée par les services de l'Etat (DREAL et UDAP) en concertation avec l'ensemble des communes du Guillestrois. La proposition du nouveau périmètre de la zone tampon a été définie en fonction d'enjeux paysagers majeurs. En juin 2012, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement a transmis le pré-dossier d'enquête publique à la communauté de communes du Guillestrois ainsi qu'aux communes concernées. L'enquête publique a eu lieu du 21 mai au 21 juin 2013. Cette démarche a été formalisée à travers le décret du 19 août 2015 portant classement des abords de la place forte de Mont-Dauphin.

**Annexe 4 – Décret du 19 août 2015 portant classement parmi les sites du département des Hautes-Alpes des abords de la place forte de Mont-Dauphin sur le territoire des communes d'Eygliers, Guillestre, Mont-Dauphin, Risoul et Saint-Crépin.**

Il convient donc à ce stade de distinguer la notion de zone tampon de celle de site classé. En effet, la

<sup>12</sup> / Annexe : fiche site inscrit DREAL PACA

<sup>13</sup> / Se basent sur le périmètre de 500 mètres autour des éléments classés au titre des monuments historiques. Dans le Code du Patrimoine (Article L621-30-1), « est considéré comme étant situé dans le champ de visibilité d'un immeuble classé tout autre immeuble, nu ou bâti, visible du premier ou visible en même temps que lui et situé dans un périmètre de 500 mètres ».



zone tampon n'a pas de réglementation en soi. Elle est instituée au travers d'outils de protection et de gestion spécifiques ciblés qui peuvent être divers : site classé pour les secteurs pas ou faiblement urbanisés, périmètres de Monuments Historiques ou encore Site Patrimonial Remarquable (qui remplace les anciennes AVAP). Dans le cas de Mont-Dauphin, le site classé a été choisi pour couvrir les espaces majoritairement naturels et agricoles de la zone tampon. Les espaces plus urbanisés de la zone tampon ont vocation à être couverts par d'autres types de protection : périmètre modifié des abords de monuments historiques, SPR. Ces espaces sont aujourd'hui partiellement couverts par les périmètres de Monuments Historiques vus précédemment. La zone tampon est donc un peu plus large que le seul site classé. De ce fait, on ne peut pas parler de réglementation de la zone tampon. La réglementation qui s'applique est celle de l'outil réglementaire utilisé pour instituer la zone tampon. Elle est différente en site classé de ce qu'elle est en abords Monuments Historiques. Dans la zone tampon, toute construction ou rénovation sur un bâtiment situé dans le champ de visibilité d'un immeuble classé nécessitent au préalable l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Pour le site classé, la réglementation est définie à l'article L 341.10 du code de l'environnement : «Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale.» Toute modification de l'état ou de l'aspect du site est donc soumise à autorisation spéciale (qui relève du ministre chargé des sites, ou du préfet pour des travaux de moindre importance). Il n'y a donc pas de notion de covisibilité, et cette notion de modification de l'état ou de l'aspect des lieux ne se limite pas aux bâtiments.

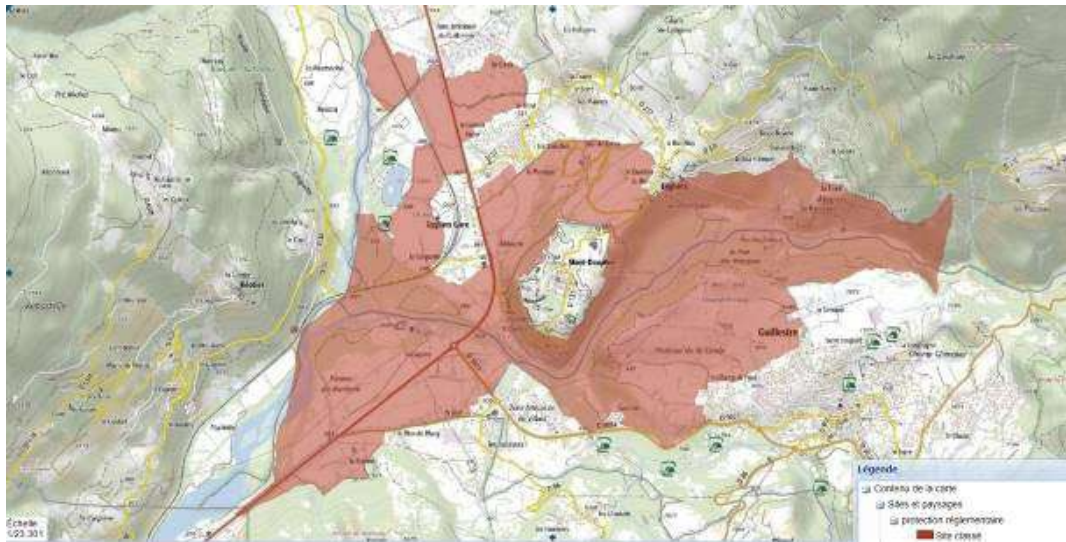
Cette démarche de définition de la zone tampon de Mont-Dauphin, par complémentarité du site classé et d'autres outils relevant du code du patrimoine, ainsi que la réglementation inhérente au site classé et les orientations de gestion du site classé sont détaillées dans le rapport de présentation du projet de classement qui a été soumis à enquête publique.

Un travail sera mené dans la programmation 2019-2024 pour la délimitation précise de la zone tampon (voir fiche action correspondante).

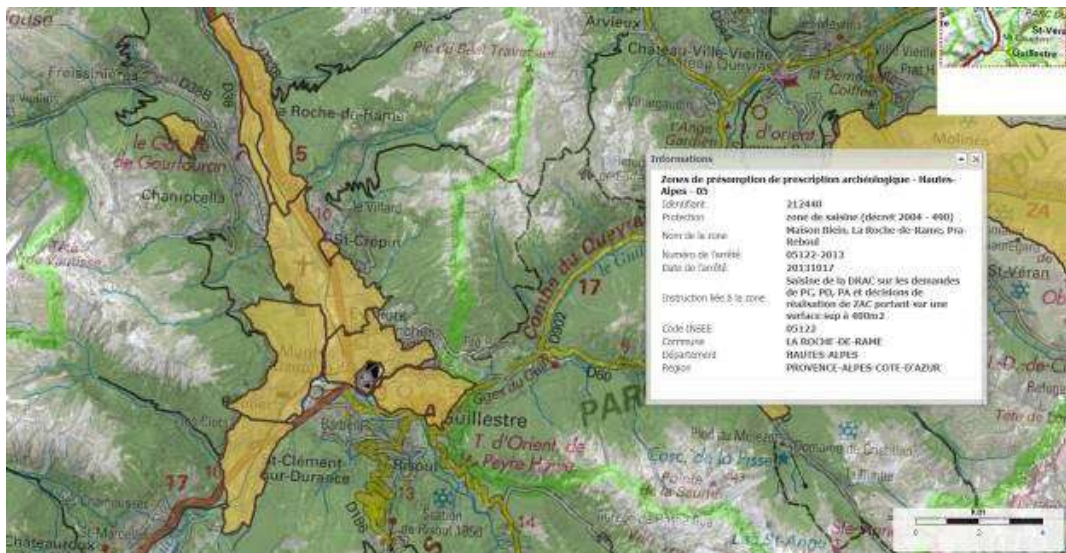


Site inscrit Rocher et village de Mont-Dauphin - DREAL-PACA 2018 (extrait batrame-paca.fr)  
Réalisation Chloé CALAIS





Site classé Abords de la place forte de Mont-Dauphin - DREAL-PACA 2018 (extrait batrame-paca.fr)  
Réalisation Chloé CALAIS



Zones de présomption de prescription archéologique – DRAC – PACA 2018 (extrait Atlas des Patrimoines)  
Réalisation Chloé CALAIS



Périmètres de protection des Monuments Historiques – DRAC – PACA 2018 (extrait Atlas des Patrimoines)  
Réalisation Chloé CALAIS

### 1.2.5 / Recherches et inventaires du bien

Dans le cadre du processus de patrimonialisation de la place forte, la protection des différents éléments s'est accompagnée de recherches et de publications. Deux grandes périodes de publications ont eu lieu dans les années 1980 et 2000.

En voici quelques titres :

- *Mont-Dauphin*, ouvrage d'André et Odette Golaz, publié en 1966, réédité et complété en 1975 et 1981 (ouvrage épuisé)
- *Recherches sur l'art de la fortification de Vauban, appliqué à la place forte de Mont-Dauphin*, Dominique Ronsseray, 1978 (thèse de concours d'architecte en chef des monuments historiques) ;
- *L'histoire et la vie d'une place forte*, Dominique Ronsseray, Paris, CNMHS, 1984 ;
- *La place forte de Mont-Dauphin ou l'invention d'un monument*, mémoire de maîtrise en Histoire de l'Art, Anne-Gabrielle Court, 2005
- *Brève histoire de Mont-Dauphin*, Comité de Soutien, juin 2005, réédition en 2007 ;
- *Itinéraire du patrimoine/Mont-Dauphin, place forte de Vauban*, Editions du patrimoine (Centre des monuments nationaux), 2007 ;
- Livre-DVD sur Mont-Dauphin, Nicolas Faucherre et Aristéas, Cité de l'architecture et du patrimoine et Actes Sud, 2007 ;
- Numérisations de l'église et du plan-relief de Mont-Dauphin par les étudiants de la formation de spécialisation «Culture numérique et patrimoine architectural, ENSA Marseille, 2007.

Le service régional de l'Inventaire a réalisé une étude complète en 1992, dans le cadre d'un inventaire thématique sur les ouvrages fortifiés de la région<sup>14</sup>. L'inventaire topographique du canton de Guillemestre est également réalisé. Ces deux inventaires sont consultables au service régional de l'Inventaire, hôtel de Région, à Marseille et représentent une source importante d'informations sur le site et le territoire qui l'entoure.

S'ajoutent à cela les dossiers de protection, réalisés de façon systématique pour chaque protection monument historique. Ils sont complémentaires aux enquêtes de l'Inventaire et consultables à la Conservation régionale des monuments historiques (Direction régionale des Affaires culturelles, Aix-en-Provence).

<sup>14</sup> / TRUTTMANN Philippe, FAURE-VINCENT David, PELLETIER Olivia, *Dossier d'inventaire topographique, enquête thématique régionale, architecture militaire de Provence-Alpes-Côte d'Azur*, 1992-1996.

Dans le cadre de la révision de sa charte, le Parc Régional du Queyras a également réalisé un diagnostic socio-culturel dont la synthèse est consultable en ligne<sup>15</sup>. Plusieurs inventaires naturels complémentaires ont également été réalisés par les parcs naturels, le réseau Natura 2000 ou la DIREN (dans le cadre des inventaires ZNIEFF). Ils sont consultables auprès de ces organismes.

Toutefois, les recherches et études sur Mont-Dauphin restent limitées et incomplètes. Les partenariats de recherche lancés dans la période 2006-2007 n'ont pas abouti. Actuellement, il devient nécessaire de compiler les études et publications existantes afin de déterminer les pistes de recherches à effectuer.

Quelques pistes se dessinent aujourd'hui pour améliorer les recherches sur la place forte :

- au niveau du Comité de soutien Mont-Dauphin/Unesco, des recherches ont été effectuées en 2013 sur Mont-Dauphin à l'occasion du tricentenaire du Traité d'Utrecht. Le comité se propose de poursuivre cette démarche de recherche dans les années à venir,
- dans le cadre d'une candidature sur une **programmation européenne transfrontalière franco-italienne : projet Alcotra PITER Terres Monviso**, Mont-Dauphin serait intéressée par l'accueil de chercheurs / universitaires en résidence afin d'approfondir des thématiques de recherche historiques, agronomiques, paysagères et sociales (à définir à ce stade).

La volonté politique locale est bien de transmettre les résultats de ces travaux de recherche au plus grand nombre grâce à un travail préalable de vulgarisation puis à la valorisation d'espaces muséographiques dédiés localement.

### 1.2.6 / Conservation et restauration du site

Un effort considérable est déployé de la part des différents gestionnaires, qu'ils soient publics ou privés, pour la conservation, la restauration et la réutilisation de leurs biens. Le détail des réalisations par gestionnaire est repris dans le bilan 2013-2018. Voici ci-après les réalisations principales par gestionnaire sur la période 2013-2018 :

Gestionnaire	Période	Travaux
Centre des monuments nationaux <sup>16</sup>	2013	Restauration de l'escarpe / courtine de part de d'autre de la porte de Briançon
	2015-2016	Caserne Rochambeau : restauration charpente et couverture section Est
	2016-2017	Réparation Escarpe batterie du balai et couverture poterne courtine front est
	2017-2018	Mise en sécurité et mise en lumière de la poudrière
IGESA	2013-2018	Remaniement ardoises, remplacement 2 portails
Commune	Fin 2013	Restauration fontaines (4 coins, place Vauban)
	2013 - 2015	Restauration cavalier 104
Privés	2013-2018	Réfection de toitures et façades <sup>17</sup>

### 1.2.7 / Mise en valeur du site

La mise en valeur culturelle du site associe différents partenaires, notamment le Centre des monuments nationaux (CMN), la commune de Mont-Dauphin, la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras (CCGQ) et l'office du tourisme intercommunal (OTIGQ).

<sup>15</sup> / [http://charte.pnr-queyras.fr/gal/download/fichiers/Synthese\\_Quoyras.pdf](http://charte.pnr-queyras.fr/gal/download/fichiers/Synthese_Quoyras.pdf)

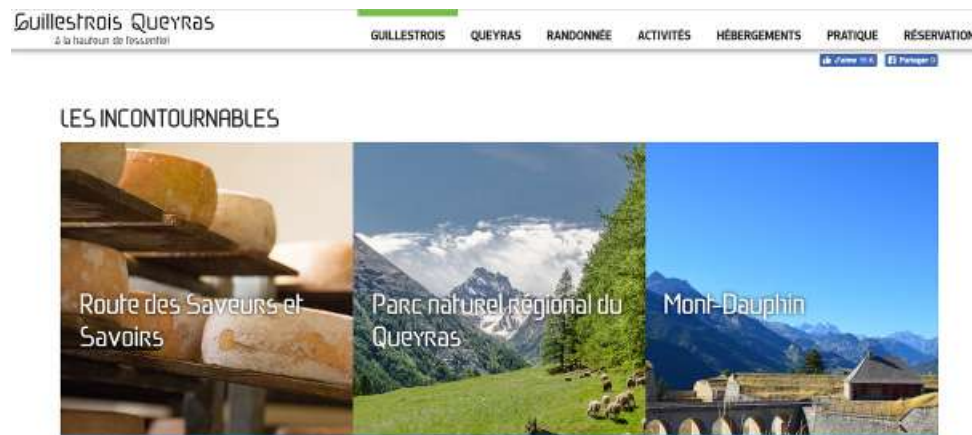
<sup>16</sup> / A noter que le CMN est devenu maître d'ouvrage depuis le 1er janvier 2010 pour tous les travaux sur les propriétés du Ministère de la Culture relevant de sa gestion

<sup>17</sup> / L'ensemble des habitations est concerné par la loi de 1943 sur les abords de monuments historiques (abond des 500 m). L'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France est donc obligatoire pour toute demande de travaux. Dans ce cadre, l'unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP 05) apporte recommandations, conseils et éventuellement aide financière.



## 1/ Communication - promotion

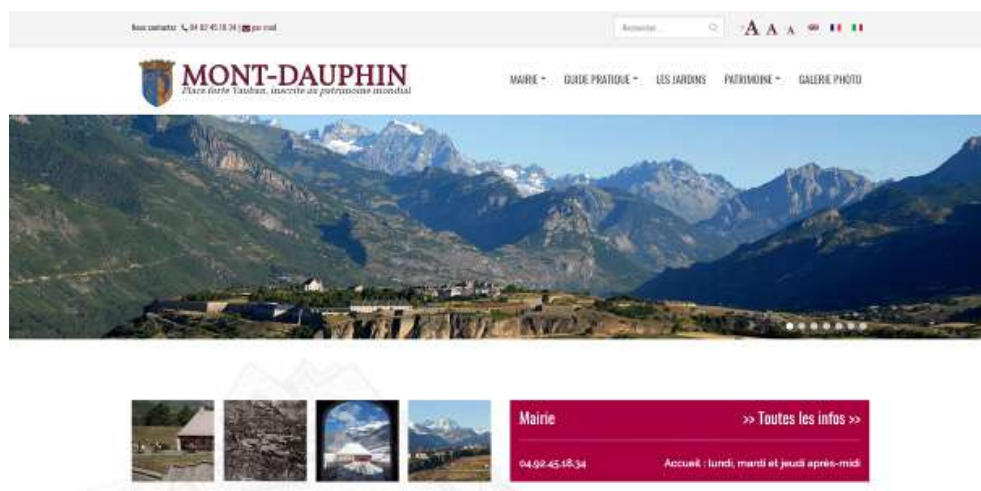
En termes de communication, le site est mis en avant dans les différents outils de communication de l'office du tourisme du Guillestrois et du Queyras et du Centre des monuments nationaux.



Site internet Office du tourisme du Guillestrois et du Queyras

Concernant les offices de tourisme de Vars et Risoul, ils assurent la promotion de la place forte de Mont-Dauphin essentiellement en intersaison et en été afin de diversifier l'offre proposée. Ils renvoient vers l'office du tourisme du Guillestrois et du Queyras pour plus d'informations.

A noter localement le renouvellement du site internet de la mairie de Mont-Dauphin début 2018 [www.montdauphin-vauban.fr](http://www.montdauphin-vauban.fr).



Site internet mairie de Mont-Dauphin

### Le numérique au cœur de la politique du Centre des monuments nationaux

Engagé depuis plusieurs années dans des projets numériques, le Centre des monuments nationaux a renforcé sa politique dans ce domaine, afin de proposer une expérience patrimoniale enrichie. Guidé par l'ambition de rester une tête de file sur le numérique culturel patrimonial, le CMN confirme son empreinte numérique à travers la refonte de son écosystème et plus particulièrement de ses sites Internet. De nombreux projets permettent à l'établissement de servir ses missions de conservation, de médiation, d'accessibilité et d'éducation et offrent une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des monuments de son réseau grâce à des contenus adaptés aux attentes et aux pratiques de ses différents publics.

## Une nouvelle organisation et une évolution des méthodes de travail au service de cette ambition

Au travers de l'utilisation du numérique, le CMN entend placer les visiteurs au centre des dispositifs pour en faire des acteurs de la vie des monuments, tout en faisant vivre les valeurs intrinsèques de l'établissement, à savoir la logique de péréquation et la valorisation de l'ensemble des monuments du réseau. Le numérique constitue donc un moyen supplémentaire pour le CMN de remplir ses missions d'ouverture au public, de médiation, d'accessibilité et de conservation.

La matérialisation de cet enjeu s'est faite lors de la réorganisation de son siège en 2014 avec la création d'une mission de la stratégie, de la prospective et du numérique. Cette mission sert l'ambition du CMN de devenir une structure culturelle à la fois performante sur les techniques numériques et innovante dans son offre à destination du public. Cela a également permis la mise en place rapide d'une refonte des sites Internet de l'établissement et des monuments. Le CMN développe aussi depuis six ans sa présence sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, YouTube) grâce à un pôle de communication digitale qui anime quotidiennement ses comptes avec des publications, des quizz et des jeux, développe des partenariats avec d'autres institutions et noue des relations avec des influenceurs en France et à l'international.

L'appui et le soutien de partenaires publics, tels que le ministère de la Culture, et privés, comme les nombreuses starts-ups qui travaillent en lien étroit avec le CMN, permettent également à l'établissement de se positionner en innovateur sur les nombreux projets qu'il mène. Son fonctionnement en réseau constitue un terrain propice au déploiement des projets.

## Un renforcement du lien avec les utilisateurs

### De nouveaux sites Internet

Un nouvel écosystème numérique a été mis en place avec une refonte des sites Internet. À la place d'un site Internet unique, le CMN a fait le choix de mettre en place une usine à sites. Il s'agit d'une plateforme qui permet d'industrialiser la création de sites Internet. Cette structure permet d'automatiser le processus de création de sites à partir d'un modèle générique personnalisable.

Il est donc possible de décliner à partir de cette usine un nombre de sites illimités, selon quatre modèles majeurs : site institutionnel, site monument, site exposition, et site thématique. Certains modèles sont uniques (le site institutionnel), d'autres sont utilisés de nombreuses fois (le modèle de site monument a été utilisé près de 100 fois).

Ce système permet une souplesse de production, une plus grande rapidité et une limitation des coûts. Il est en cohérence avec la logique de réseau et de péréquation du CMN.

Le parti pris graphique et fonctionnel repose sur :

- une structuration claire et un certain minimalisme,
- une volonté de rendre la navigation simple,
- une forte présence de l'image,
- un ancrage des réseaux sociaux.



Page d'accueil du site Internet Place forte de Mont-Dauphin - CMN

Depuis quatre ans, la présence du Centre des monuments nationaux sur les réseaux sociaux connaît une forte progression grâce à la politique numérique de l'établissement voulue par Philippe Bélaval. Au travers des réseaux sociaux, le CMN développe ainsi la visibilité des monuments dont il a la charge. Sur ces plateformes, le CMN donne vie aux monuments en dévoilant les coulisses de l'établissement mais donne aussi la parole aux internautes en partageant leurs plus belles photos ou déclarations d'attachement au patrimoine. Chaque réseau social raconte sa propre histoire et promeut la diversité de l'établissement dans son ensemble. Jeux-concours, énigmes et anecdotes offrent un autre visage au patrimoine géré et ouvert à la visite par le CMN et le font vivre.

Outre sa propre page Facebook Le Centre des monuments nationaux qui compte plus de 68 500 fans, 62 monuments de son réseau ont aussi leur propre page, ainsi que la base Regards et les Éditions du patrimoine. Le compte **Twitter** certifié @leCMN, a aujourd'hui plus de **52 900** followers. Sur Instagram, le CMN a plus de 28 700 abonnés. Avec une moyenne de 13 tweets par jour et une publication par jour sur Facebook et Instagram y compris les week-ends et jours fériés, le Centre des monuments nationaux annonce par ces médias l'ensemble des événements culturels et patrimoniaux, mais relaie aussi les informations quotidiennes des monuments (fermetures exceptionnelles, activités familiales, visites thématiques, suivi des chantiers...). Maintenir et développer le caractère interactif inhérent à ces outils est au cœur des préoccupations de l'équipe de la communication digitale du CMN. Les pages Facebook des monuments sont gérées par les équipes sur place afin de garantir une proximité avec le public.

La **place forte de Mont-Dauphin** est présente sur **Facebook** depuis janvier 2017. Chaque semaine, trois billets sont publiés sur des thématiques variées (histoire du monument, architecture, programmation culturelle, événements etc.). En juillet 2018, elle compte près de 800 abonnés. Pendant l'année scolaire, le billet du lundi pose une question sur la place forte : ce rendez-vous a réussi à fidéliser un petit groupe d'abonnés locaux.

Le compte Instagram de la place forte de Mont-Dauphin a été créé à l'été 2017 : à raison de deux publications par semaine toute l'année, il permet de proposer de belles photos type carte postale à destination d'une communauté jeune, urbaine et internationale. On dénombre plus de 400 abonnés en juillet 2018.



Enfin, la communauté de communes dispose également d'une page dédiée à la place forte de Mont-Dauphin.



*Site de la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras*

En termes de diffusions papier spécifiques, le Centre des monuments nationaux produit annuellement un document d'appel tiré à 80 000 exemplaires et un programme culturel tiré à 7 000 exemplaires en 2018.

Jusqu'en 2016, la commune de Mont-Dauphin associée à l'association des artisans et commerçants de la place forte ainsi qu'au Centre des monuments nationaux éditait un dépliant promotionnel estival regroupant l'ensemble de la programmation sur site. Avec le transfert de la compétence tourisme des communes à la communauté de communes, c'est l'association des artisans et commerçants qui a repris la production de ce dépliant en 2018 en y associant la mairie de Mont-Dauphin et le Centre des monuments nationaux.

## 2/ Médiations proposées pour la découverte de la place forte

### L'offre du Centre des monuments nationaux

Pour les individuels et les groupes constitués, le Centre des monuments nationaux assure la conception et la réalisation des visites commentées de la place forte de Mont-Dauphin (500 visites programmées tout au long de l'année). La découverte des principaux bâtiments militaires et de l'ensemble des fortifications est réservée aux visiteurs accompagnés par un agent du CMN. Des visites en langue étrangère (anglais, italien, hollandais) sont possibles sur demande.

Pour la visite libre de la place forte, le CMN distribue gratuitement un document de visite, disponible en cinq langues étrangères (anglais, néerlandais, italien, espagnol, allemand).

En 2013, le CMN a également mis en place un parcours de visite de 13 stèles informatives trilingues situées dans des espaces extérieurs en libre accès.

Toute l'année, le service des actions éducatives du CMN propose des parcours-découverte (visites, jeux de piste) et des ateliers du patrimoine pour les groupes scolaires et extra-scolaires de la maternelle au lycée. Parmi les thématiques des ateliers du patrimoine, on trouve notamment : la vie militaire, la vie civile, l'architecture classique, la géométrie dans l'architecture militaire, l'environnement.

Une offre spécialement dédiée aux familles est développée depuis 2014 :

- L'événement national du CMN « Monument jeu d'enfant », programmé à l'automne, permet aux enfants de découvrir le monument de manière originale, en compagnie de leurs parents : des activités spécifiques sont prévues chaque année à cette occasion (jeu de piste, visites contées) ;
- Les visites-ateliers de cuisine « Gourmands d'histoire(s) » sont proposées chaque été depuis 2016 – en partenariat avec la commune et un restaurateur de la place forte ; le public participe à une visite commentée théâtralisée du village de Mont-Dauphin et de son jardin historique, suivie



d'un exercice de cuisine avec des ingrédients locaux ; cette visite insolite rencontre un réel succès et exprime pleinement la réussite de la collaboration de différents acteurs de la place forte ;

- Depuis 2017, un livret-jeu est distribué gratuitement aux enfants de 8 à 12 ans qui suivent la visite commentée avec leurs parents ;
- En 2018, des parcours faune & flore sont mis en place (4 séances pendant l'été) pour sensibiliser les visiteurs à la biodiversité présente sur le site et pour valoriser le Refuge LPO ;
- L'application de visite « Mont-Dauphin en famille » a été créée en 2018 afin de proposer une alternative à la visite commentée traditionnelle pour les familles et les jeunes adultes ; le parcours valorise les stèles informatives installées et propose des jeux à chaque étape afin de permettre une découverte ludique de la place forte.

A noter en complément qu'un partenariat a été réalisé en 2013 pour accueillir l'exposition des Archives Départementales sur le tricentenaire du Traité d'Utrecht. Les nombreux documents dont disposent les archives ainsi que les numérisations des collections réalisées actuellement permettent d'envisager de nouvelles collaborations. Le CMN étudie l'opportunité d'ouvrir un centre d'interprétation à la poudrière.

### **L'offre de la commune**

**La commune de Mont-Dauphin** propose depuis 2013 des visites commentées du jardin historique assurée par le jardinier/botaniste. Les publics cibles sont divers : grand public, public de spécialistes et scolaires. Des événements particuliers permettent de mettre un coup de projecteur sur ce projet comme l'évènement national Rendez-vous au jardin début juin. Au-delà, la mairie a financé la réédition d'une carte permettant la visite libre du site « La place Forte de Mont-Dauphin » - édition Le Moutard – Edition en français. Cette carte est disponible depuis l'été 2018 auprès de l'office du tourisme du Guillestrois et du Queyras.

### **L'offre associative**

Depuis 2008 et avec le soutien de la commune, le comité de soutien Mont-Dauphin – UNESCO assure l'ouverture de l'église en période estivale (bénévoles), exposition et conférences. Des visites commentées sont organisées les mardis et jeudis en période estivale. En 2019 sont prévues :

- Les mardis : « naissance de Mont-Dauphin en 1692 » et « une ville au milieu de la garnison, comment vivre en absence de garnison »,
- Les jeudis : « les chemins de l'eau, de la pierre et du feu ».

### **L'offre numérique**

En complément de ces visites commentées, des outils numériques, ludiques et instructifs ont été développés pour découvrir par ses propres moyens la place forte :

- CCGQ : Applications Baroulade Patrimoine (2013) et Baroulade nature et Paysage (2015), application RandoGuillestrois pour découvrir via la randonnée (pédestre ou VTT) le site et ses environs,
- Réseau Vauban : Application Vauban : Linking the Lines (2016),
- CMN : application de visite « Mont-Dauphin en Famille » (2018) disponible sur App Store et Play Store (voir ci-dessus « L'offre du CMN »).

## **3/ Expositions**

En 2012 (de juin à septembre), dans le cadre du projet européen Alcotra Hautes Vallées (PIT Sites Phares), Mont-Dauphin a été l'étape d'un parcours d'art contemporain à ciel ouvert (en lien avec Briançon). Quatre, c'est le nombre d'artistes qui se sont inspirés du territoire et de son histoire, pour proposer à un large public de (re)découvrir le chemin des rivières. Dans ce territoire au paysage singulier, les artistes ont exploré les notions de passage et de frontière, les ont réinterprétés. Gilles Desplanques, installé en résidence à Mont-Dauphin, a su conjuguer au présent le passé historique de la place forte en proposant une œuvre performative, décalée et absurde prenant comme point de départ l'occupation du site par un casque bleu des Nations Unies.

Une programmation d'expositions est mise en œuvre depuis 2013. A l'occasion de la commémoration du tricentenaire du Traité d'Utrecht, la place forte de Mont-Dauphin a accueilli, en 2013, une exposition conçue par les archives départementales « De la Doire à la Durance – 3 siècles de frontière dans les Alpes ». L'année suivante, le CMN, les archives départementales des Hautes-Alpes et la Ville de Briançon s'associent pour la valorisation des fonds iconographiques et des lieux patrimoniaux inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Ainsi, chaque été une exposition est présentée dans les deux sites Vauban, dans les espaces de l'Arsenal :

- Avant, arrière, portrait des Hautes-Alpes dans la Grande Guerre, 2014
- Eau et forêt, 2015
- Impressions de la montagne, 2016
- Images de sports, 2017
- Circulez y-a rien à voir !, 2018

Parallèlement, le CMN s'engage à développer une offre supplémentaire pour le public visiteur durant la période estivale en faisant cohabiter le patrimoine et la création contemporaine locale. La collaboration en 2017 avec l'Association des amis du Musée Muséum Départemental a permis une découverte originale et vivante de la place forte : le monument s'est ouvert à l'art contemporain avec l'exposition « Etendards ».

En 2018, une nouvelle collaboration voit le jour avec une exposition sur Jean-Louis DELBES, coorganisée avec le FRAC PACA installée dans la salle haute de l'arsenal.

Le CMN a accueilli l'exposition extérieure « La fortif' dans l'objectif » du **Réseau des sites majeurs de Vauban** à l'occasion du 10ème anniversaire à l'inscription à l'UNESCO du site en juin 2018.

Le **jardin historique** de la commune propose également depuis 2017 une exposition extérieure en libre accès permettant de vulgariser les travaux de recherche ethnobotaniques réalisés en 2010.

#### 4/ Manifestations évènementielles

L'accueil d'évènementiel est en progression depuis 2013, après une période de ralentissement (2011-2013).

##### **Conte Escarpe, festival de conte sur une semaine en septembre**

Le festival du conte a été organisé par la commune de Mont-Dauphin depuis 2002, au mois de septembre/octobre. Il n'a pas été renouvelé depuis 2017. La disparition en 2018 de Mr le maire a impacté cet évènement au-delà des problématiques de financement.

##### **Vertical'été : festival de danse contemporaine et d'art vertical**

Depuis l'été 2006, un festival de danse contemporaine et d'art vertical est proposé par l'association Ascen'danse. Ce festival accueille environ 700 personnes sur deux jours<sup>18</sup>.

##### **Journées Vauban depuis 2017 organisées par le comité UNESCO**

Reconstitutions et mise en scène du siège de la place forte, présentation de la vie du village sous Louis XIV, présentation de métiers anciens, conférences, valorisation de la tranchée d'attaque.

##### **Musicales Internationales Guil-Durance**

Chaque année depuis 1992, l'association Arts et Musiques en Montagne (AMM) organise un festival de musique classique aux mois de juillet et août. Des artistes de renommée internationale y côtoient les jeunes talents de demain. Le CMN accueillait un concert entre 2013 et 2016. Depuis 2017, le festival a élu domicile à Mont-Dauphin dans la salle basse de l'arsenal.

##### **Monuments en mouvement**

La manifestation « Monuments en mouvement » lancée par le CMN, fait redécouvrir autrement

18 / Estimation. Source : Association organisatrice Ascen'danse.

depuis 2015 des lieux patrimoniaux, grâce aux créations de jeunes espoirs ou d'artiste reconnus du monde de la danse et du cirque. En 2015, la place forte de Mont-Dauphin a accueilli Yoann Bourgeois avec son spectacle CAVALE, de la base au sommet.

#### Événements sportifs :

- 2017 et 2018 ont accueilli le Raid VTT Vauban qui rassemble près de 700 participants en juin,
- le Comité Départemental de Tourisme Equestre des Hautes-Alpes organise depuis plus de trois ans le **TREC équestre de Mont-Dauphin** comptant pour le Championnat régional cavaliers et attelages.

#### Escape Game

En 2018, deux sessions du jeu « Escape au fort » sont proposées en mai et en octobre par l'entreprise locale Cogitarium, en partenariat avec le CMN. Les quarante-deux séances proposées sur la semaine du mois de mai ont affiché complet. Cela montre l'engouement pour ce type d'offre qui permet ainsi de toucher de nouveaux publics, notamment les jeunes adultes.

#### Événements jeunesse : Potes de Marmots et Monument jeu d'enfant

Potes de Marmots : festival jeunesse fin août accueillant spectacles et visites du site.

Monument jeu d'enfant : voir ci-dessus « offre du CMN destinée aux familles ».

#### Événements nationaux :

- Rendez-Vous aux Jardins en juin : ateliers et visites programmées par la commune et le CMN partenaires pour l'organisation,
- Journées Européennes du Patrimoine en septembre : visites et expositions gratuites proposées par le CMN.

#### 4/ Mise en lumière

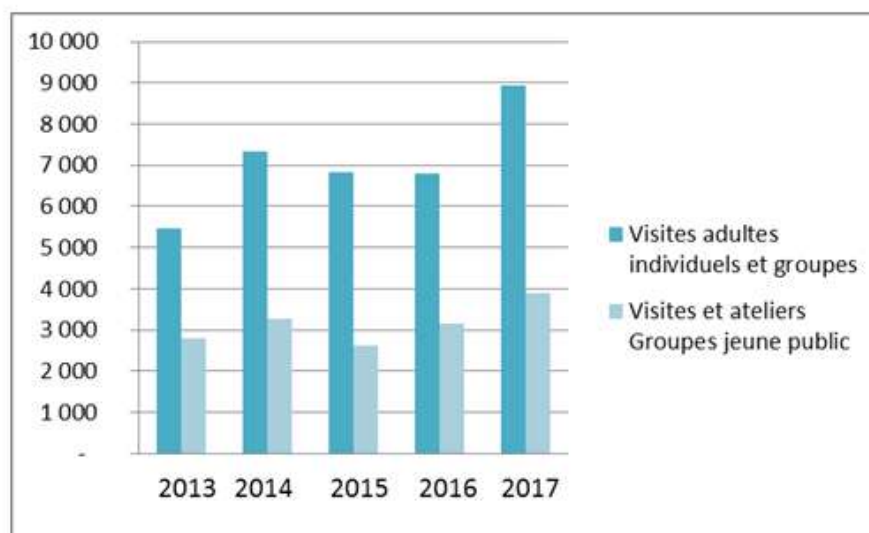
La commune de Mont-Dauphin est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Electrification du Guillestrois et du Queyras. Il a été confié à ce dernier la maîtrise d'ouvrage de la mise en lumière de la place forte concrétisée en décembre 2010. A titre indicatif, pour l'année 2017, les coûts d'électricité, mise en lumière comprise s'élevaient à un total de 6 690 €, à la charge de la mairie (source SIGDEP 05).

#### 5/ Comptabilisation des visiteurs du site

L'évaluation de la fréquentation des visiteurs est particulièrement difficile à réaliser à Mont-Dauphin : en effet, la place forte, abritant un village, est en accès libre et il n'existe pas actuellement de système de comptage des visiteurs autre que celui des visites commentées du Centre des monuments nationaux via son système de caisse informatisée. Le nombre n'est donc pas représentatif de la fréquentation réelle de visiteurs sur le site de Mont-Dauphin, lieu de promenade important. Les visiteurs qui ne participent pas à des visites commentées ne sont donc pas comptabilisés. Ils représentent néanmoins une source intéressante d'information.

#### Fréquentation des activités culturelles proposées par le Centre des monuments nationaux :

Année	Visites adultes individuels et groupes	Visites et ateliers Groupes jeune public	Expositions	Total
2013	5 463	2 791	NC	8 254
2014	7 335	3 283	3 841	14 459
2015	6 844	2 625	3 449	12 918
2016	6 792	3 164	4 013	13 969
2017	8 930	3 878	3 349	16 157



Une timide remontée de la fréquentation est observée en 2014 : mise en place de visites thématiques, de communiqués de presse mensuels. 2015 est une année en baisse : la fermeture de la route ralliant les Hautes-Alpes à Grenoble en a été pour partie la cause. La baisse de fréquentation observée provient en grande partie de l'absence de cet accès septentrional. En 2016, une bonne communication relayée par la presse locale et une diversification de l'offre de visite a permis de faire remonter les chiffres de la fréquentation. L'embauche d'un temps partiel en charge de la communication a contribué à la confirmation de la progression en billetterie en 2017. Communication accrue du monument – 25 communiqués de presse envoyés dans l'année et 132 retombées presse en 2017 (pour rappel 57 en 2016). Mont-Dauphin est présente sur Facebook depuis janvier 2017 et Instagram depuis juin 2017. Un renfort des liens avec l'Office de Tourisme intercommunal a permis la présence des activités du monument dans l'agenda et l'achat de billetterie. 2017 est également l'année de la création d'un flyer avec la programmation culturelle.

### 1.2.8 / Sensibilisation des acteurs locaux et promotion de l'inscription

Si la candidature en 2007 et l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en 2008 ont permis de fédérer les partenaires autour de la promotion du site et de sensibiliser les acteurs locaux, la dynamique s'est essouffée depuis et n'a pas su se renouveler aussi bien à l'échelle communale, intercommunale que départementale depuis. Cette nouvelle programmation doit voir une mobilisation des différents acteurs concernés : élus locaux, mais également associations locales, socio-professionnels et offices de tourisme. La réflexion sur la mise en œuvre d'un projet de territoire partagé est menée dans ce sens : l'idée d'intégrer le plan de gestion de Mont-Dauphin dans la politique touristique, économique et territoriale locale grâce à des orientations opérationnelles. Les partenariats locaux restent faibles, voire absents. La notion d'inscription à l'UNESCO du site ne semble que trop peu concerner les publics associatifs et privés, même si des partenariats associatifs voient le jour au fil du temps (cas cités par le Centre des monuments nationaux). Il va s'agir à l'avenir d'améliorer l'appropriation « UNESCO » par le public associatif / privé mais également dans le domaine économique.

**Au niveau national**, l'association du Réseau des Sites Majeurs de Vauban a édité de nombreux documents et mène activement une politique de promotion des 12 fortifications de Vauban : document institutionnel de présentation du Réseau, édition d'un livre « Vauban, les sites majeurs » en français et anglais, création et animation d'un site Internet et d'un centre de ressources actifs, recherche et mise en place de mécénats, réponse à appels à projets européens, ...

**Au niveau régional et départemental**, la place forte de Mont-Dauphin reste peu présente sur les sites Internet du CRT et de l'ADDET 05. Néanmoins, l'agence départementale du tourisme est un partenaire important du site et appuie Mont-Dauphin et Briançon pour un relais en termes de communication. A souligner l'implication du département des Hautes-Alpes dans le soutien au développement de la commune. Les chambres consulaires restent absentes à ce stade de la réflexion.

**Au niveau local**, les gestionnaires de la place forte de Mont-Dauphin (CMN, CCGQ, commune, etc.) réalisent la plupart du temps des documents de promotion propre à chacun. La mutualisation des actions de communication (lors de la candidature ou lors de brochure estivale) a montré sa pertinence en matière de cout mais également d'impacts et de lisibilité pour les visiteurs. La compétence tourisme a été transférée à la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras et les offices du Queyras et du Guillestrois ont été fusionnés. Ainsi, depuis début 2017, le site historique de Mont-Dauphin a été repositionné comme stratégique à l'échelle du Guillestrois et du Queyras grâce à une nouvelle stratégie touristique locale.

Les offices de tourisme présents sur le territoire du Guillestrois et du Queyras constituent les relais stratégiques de diffusion d'informations et de promotion.



## PARTICULARITES DU SITE VAUBAN

Références<sup>19</sup>

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Une inscription patrimoine mondial UNESCO reconnue</li> <li>&gt; Objet de culture / évènement</li> <li>&gt; Calme, sérénité, atmosphère</li> <li>&gt; Un site accessible toute l'année</li> <li>&gt; Visites commentées</li> <li>&gt; Grande capacité d'accueil</li> <li>&gt; Cadre naturel, vue, panorama</li> <li>&gt; Etat de conservation globalement remarquablement préservée</li> <li>&gt; Des fortifications et un village habité</li> <li>&gt; Situé au cœur d'un territoire d'exception a proximité de l'Italie, aux confins du Guillestrois-Queyras et des Ecrins-Briançonnais</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Accès – isolement</li> <li>&gt; Absence de signalétique « site majeur »</li> <li>&gt; AManque de communication sur un site ouvert à l'année</li> <li>&gt; Absence de promotion territoriale sur un site inscrit à l'UNESCO</li> <li>&gt; Invisibilité du village depuis l'axe principal de circulation (RN Gap – Briançon et voie ferrée)</li> <li>&gt; Manque d'animations, de services</li> <li>&gt; Confusion pour les visiteurs entre le monument le village et les marmottes</li> <li>&gt; Des infrastructures d'accueil insuffisantes : parking de qualité, signalétique, sanitaires publics</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Appartient à deux réseaux nationaux : Centre des monuments nationaux et Réseau des sites Majeurs de Vauban</li> <li>&gt; Une vitrine patrimoniale majeure à l'entrée du Guillestrois Queyras et <b>à proximité d'un axe routier international</b></li> <li>&gt; Une collaboration efficace CMN – commune</li> <li>&gt; Innovations en matière de médiation numérique</li> <li>&gt; Un site inclus dans une programmation financière européenne</li> <li>&gt; Des partenariats avec sites patrimoniaux et culturels</li> <li>&gt; Site inspirant pour le spectacle vivant et l'art contemporain</li> <li>&gt; Un laboratoire de recherche</li> <li>&gt; Une vie artisanale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Site qui « s'empoussière »</li> <li>&gt; Site parfois « ignoré » par son territoire</li> <li>&gt; Dégradation des monuments</li> <li>&gt; Diminution des dotations publiques</li> <li>&gt; Cloisonnement des acteurs en faveur du développement</li> <li>&gt; Manque de communication et de promotion territoriale</li> </ul>

<sup>19</sup> / Analyse auprès des usagers issue du Centre des monuments nationaux – Automne 2017 complétée par avis recueillis des principaux gestionnaires/acteurs concernés par Mont-Dauphin (CMN, Mairie, CCGQ) - 2018

## 2. IMPORTANCE DU SITE : L'ARCHÉTYPE DE LA PLACE FORTE DE MONTAGNE

### 2.1 / Dans l'œuvre de Vauban

Le bien en série représente l'échantillon le mieux préservé et le plus représentatif de l'ensemble des facettes de l'œuvre fortifiée de Vauban composée de 160 sites en France et en Europe.

Extrait de la déclaration de la valeur universelle exceptionnelle :

« *L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII<sup>e</sup> siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, en illustrant une période significative de l'histoire. (...) »*

Le site de Mont-Dauphin apporte des composants clés à l'échelle du Bien en série. Comme les autres sites, il joue un rôle dans la défense d'une région stratégique et forme un verrou sur un point faible de la France (frontière, carrefour de vallées). La place forte de Mont-Dauphin est une création ex nihilo. Le site, souhaité par Vauban, comprend une ville neuve et son plan d'urbanisme, des bâtiments militaires entourés des ouvrages défensifs de la place. Ses limites convergent avec les limites communales qui datent de la création de la place forte en 1692.

Mont-Dauphin représente l'une des neuf villes neuves conçues *ex nihilo* par Vauban<sup>20</sup> : l'installation des civils a été pensée parallèlement à celle des fortifications et des militaires, tout en adaptant l'ensemble au terrain. Mont-Dauphin est la seule ville neuve de montagne réalisée. Ces deux caractéristiques font du site **l'archétype de la place forte en montagne** et, alliées à un état de conservation remarquable, justifient sa présence indispensable au sein du réseau des sites majeurs.

### 2.2 / Sur son territoire

Le site de Mont-Dauphin regroupe des caractéristiques marquant son importance et sa présence indispensable au sein du Réseau des Sites Majeurs de Vauban. La notion de « valeur » associée au bien et à son environnement apparaît comme particulièrement importante.

#### / La valeur culturelle

**Une valeur identitaire** : la présence de civils à l'intérieur de l'enceinte, signe distinctif d'une place forte, renforce la valeur identitaire des lieux intra-muros mais aussi extra-muros. En effet, Mont-Dauphin, ville neuve du XVII<sup>e</sup> siècle et ville garnison a toujours marqué sa différence par rapport aux communautés voisines, de construction ancienne (époques antique et médiévale). Le site a donc toujours été la source ou la cible de forts mouvements populaires.

**Une valeur technique et artistique** : l'ensemble défensif que constitue la place forte de Mont-Dauphin est un exemple d'architecture militaire classique d'une grande homogénéité adaptée aux

20 / Les neuf villes neuves conçues par Vauban sont Mont-Dauphin, Mont-Louis (dont le plan d'urbanisme ne sera pas réalisé), Sarrelouis (Allemagne), Huningue, Longwy, Phalsbourg et Neuf-Brisach. Montroyal (Allemagne) et Fort-Louis (Bas-Rhin) ont été entièrement rasées.



contraintes géologiques du site le plaçant comme l'archétype d'une place forte de montagne au sein du RSMV. Mont-Dauphin fut conçue comme une ville de garnison moderne implantée dans une zone de montagne (à 1 050 m d'altitude) et plus précisément sur un promontoire rocheux dans le bassin de Guillestre, au confluent de la Durance, du Guil et du torrent du Chagne qui dévale le col de Vars. Mont-Dauphin présente un état de conservation remarquable. La présence tardive de l'Armée et le transfert des fortifications et de la majorité des bâtiments militaires au ministère de la Culture, qui a engagé d'importants programmes de restaurations et d'entretien depuis les années 1980, a permis la sécurisation, la conservation et la mise en valeur des principaux éléments. L'ensemble de ces composants et notamment l'intégrité structurelle explique la rareté du site et son caractère exceptionnel.

## / La valeur socio-économique contemporaine<sup>21</sup>

**Une valeur économique** : protections réglementaires, travaux remarquables de restauration.

**Une valeur fonctionnelle** : utilisations du site pour toute une diversité d'évènements notamment artistiques.

**Une valeur éducative** : visites commentées des fortifications, du jardin historique, accueil des différents publics notamment jeunesse : scolaires et classes de découverte).

## / Les valeurs paysagères et naturelles

Elles ont été mises en avant dans le cadre du travail mené pour l'élaboration du Référentiel « Fortifications de Vauban ». Les sites fortifiés par Vauban forment des entités de paysage qui dialoguent avec leur environnement géographique. Ils sont souvent perceptibles de loin et forment des ensembles paysagers emblématiques et identitaires. Une grande partie du cadre paysager du temps de Vauban subsiste pour chacun des sites du bien en série. Ce cadre paysager permet une compréhension du système de défense, des axes d'attaque et de bombardement, ainsi que des angles de tir du défenseur et de la remarquable adaptation au terrain contraint (optimisation des défenses naturelles), à l'échelle rapprochée comme à l'échelle du paysage étendu à environ 20 km. Il permet, de plus, d'orienter des interventions pour la restauration des existants, la reprise des désordres, voire la mise en conformité et de préconiser des études complémentaires si elles s'avèrent nécessaires (relevés, diagnostics, sondages...).

L'installation du site sur un plateau rocheux au carrefour de vallées lui confère un fort pouvoir d'attraction visuelle. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les premiers guides touristiques (Guides Joanne à partir de 1863 puis Guides Bleus à partir de 1894) sont particulièrement sensibles au signal paysager majeur que représente le site, certains observateurs allant même jusqu'à accentuer l'importance des falaises dans leurs gravures, comme Louis Haghe. L'emplacement stratégique du site fait de lui un lieu d'observation panoramique particulier, évoluant au grès des éclairages changeants caractéristiques des zones montagneuses. En 1848, Jean-Charles François Ladoucette, premier préfet des Hautes-Alpes porté par le Romantisme de l'époque, écrivait : « Qui désire contempler, comme moi, un orage dans toute sa fureur, doit venir à Mont-Dauphin entendre le tonnerre écrasant la nue, tombant sur les rochers, roulant dans tous les échos ; les vents qui mugissent et semblent vouloir détruire la nature »<sup>22</sup>. Aujourd'hui, cette dimension est toujours importante. Mont-Dauphin est visité pour les fortifications et l'urbanisme de Vauban mais aussi pour son site naturel, notamment les rochers à l'aspect ruiforme situés sur le flanc Est de la plateforme (commune d'Eygliers), dont celui qui porte le nom de « Main du Titan » (site classé depuis 1937) ou les marmottes côté front de la Durance (commune d'Eygliers également).

La place forte a été construite sur un plateau inhospitalier sec et vanté appelé « plateau des Millaures » (Mille vents, aure signifiant vent en patois local) ou des « Mallaures » (les mauvais vents), entouré de

21 / Les détails ont été fournis en partie 1.2

22 / Jean-Charles-François Ladoucette, *Histoire, topographie, antiquités, usages et dialectes des Hautes-Alpes*, Paris, Gide, 1848, troisième édition.

falaises. L'adaptation au site est ici parfaite : les fortifications bastionnées ne sont réalisées que sur le front Nord, vers Eygliers, le plus exposé à l'attaque. Elle est aussi intéressante par la recherche de matériaux et de ressources. Le territoire entourant la place forte est indispensable à sa construction et à son approvisionnement. Le premier mémoire de Vauban illustre parfaitement ce lien vital entre le site et « son » territoire : *« C'est l'endroit des montagnes où il y a le plus de soleil et de terre cultivée ; il y a même des vignes dans son territoire, des bois, de la pierre de taille, du tuf excellent pour les voûtes et de la pierre ardoisine, du bon plâtre, de fort bonne chaux, de l'ardoise et du charbon de terre aux environs de cette situation, et tout cela dans la distance d'une lieue et demie au plus. Il y a beaucoup de fourrage dans le Queyras. (...) le soleil y luit presque toute la journée, ou du moins le double de tout ce qu'il fait dans toutes les vallées de ce pays-ci. Et pour conclusion, je ne sais point de poste en Dauphiné, ni même en France, qui lui puisse être comparé pour l'utilité, ni qui favorise plus nos entrées dans le pays ennemi et défende mieux toutes les siennes dans le nôtre, et quand Dieu l'aurait fait exprès, il ne pourrait pas être mieux »*<sup>23</sup>.

---

23 / Vincennes, Service Historique de l'Armée de Terre, Section 8, article 1, Mont-Dauphin, carton 1, pièce 2, Vauban, Description d'une montagne escarpée sur le confluent de la Durance et du Guil très propre à bâtir une place, décembre 1692 ou janvier 1693.

## Partie II

---

# Stratégie de gestion du site Vauban

# 1. GOUVERNANCE ET ORGANISATION DES ACTEURS

## Une gouvernance pour veiller au Bien

La place forte de Mont-Dauphin est couverte par de nombreuses structures gestionnaires (État, Établissements publics, Collectivités, Associations) qui œuvrent au quotidien pour sa préservation et sa valorisation. Dans un souci de garantir le maintien de la Valeur Universelle de ce territoire, une gouvernance spécifique a été installée au cours de la première année suivant l'inscription. Cette gouvernance basée sur le partenariat et l'échange, doit favoriser la concertation avec le territoire afin de permettre à l'État, seul garant devant l'UNESCO de la bonne conservation du Bien, de prendre les décisions de gestion adaptées à ce territoire vivant.

L'ensemble des acteurs doit être pleinement associé à la définition des orientations de gestion du Bien dans un objectif d'appropriation et qui permette ainsi une meilleure mise en œuvre opérationnelle.

La mise en œuvre du présent plan de gestion est réalisée dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage partagée entre la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras ainsi que les trois gestionnaires du site à savoir :

- la commune de Mont-Dauphin,
- le Centre des monuments nationaux (CMN) en charge des propriétés Ministère de la culture,
- L'Institut de Gestion Sociale des Armées (IGESA) en charge des propriétés Ministère de la défense.

Au départ, la communauté de communes du Guillestrois et la commune de Mont-Dauphin ont mutualisé leurs moyens pour créer un poste de chargée de mission dédié au plan de gestion. Dans un premier temps, ces collectivités ont été aidées par le Conseil régional et le Conseil général. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, en accord avec la mairie de Mont-Dauphin, la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras assume seule ce poste contractuel et ce jusqu'en décembre 2020 (20% ETP).

L'exemplarité à l'échelle du RSMV en matière de gouvernance du plan de gestion de Mont-Dauphin a été évoquée dans le cadre du renouvellement du plan de gestion en 2018. En effet, pas moins de 11 comités de suivi se sont tenus en 6 ans, soit environ 2 par an, une fréquence bien supérieure aux autres sites. Ensuite, les premiers travaux, notamment avec les services de la DRAC-PACA, tendent vers une réorganisation de la gouvernance pour la prochaine période.

Sur cette programmation 2018-2024, une nouvelle gouvernance est mise en place afin de gagner en efficacité tout en répondant aux attentes des partenaires institutionnels pour la gestion d'un Bien Patrimoine mondial.

### ***Cf. Programme d'action – Orientation 1 : Gouvernance du Bien***

Tout d'abord une instance complémentaire est mise en place. En effet, en application de la Charte pour la gestion des biens français inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial signée le 20 septembre 2010 et la circulaire du 12 avril 2012 émanant de la Direction générale du Patrimoine, une **commission locale ou conférence territoriale**, instance de concertation sera mise en place comme moyen de coordination entre les acteurs à l'échelle départementale. Celle-ci a un rôle décisionnaire concernant les grandes orientations et la stratégie à long terme du bien, elle assure la surveillance des bonnes pratiques de conservation et de protection, elle examine tout projet pouvant affecter la Valeur Universelle Exceptionnelle, elle veille à la qualité des actions de médiation, elle est la garante du respect et de la promotion des valeurs de l'UNESCO. Elle est un lieu privilégié de concertation et de débats entre les acteurs. Son rôle est de veiller au suivi de la bonne conservation du Bien, à l'examen de tout projet pouvant affecter la Valeur Universelle Exceptionnelle. Elle coordonne les travaux liés à l'élaboration du plan de gestion. La commission locale du Bien sera présidée par le préfet de département, et composée de 3 collèges, les élus, les services de l'Etat, les gestionnaires

de biens et personnes qualifiées. L'idée est qu'elle se tienne une fois tous les deux ans en réunissant les deux sites Vauban inscrits à l'UNESCO du département des Hautes-Alpes, à savoir Briançon et Mont-Dauphin permettant également de renforcer le lien entre les deux sites.

**Le comité de pilotage, instance de concertation** (anciennement comité de suivi), complémentaire à cette première instance, sera présidé par le président de la collectivité en charge de la gestion du Bien, à savoir la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras. Il est composé de représentants des collectivités et services de l'Etat. L'idée est qu'il se réunisse une fois par an, afin de mettre en place la politique et les travaux souhaités par la commission locale.

Au-delà de ces instances officielles, l'autoévaluation du site sur la période précédente (2013-2018) a révélé la nécessité d'impliquer de manière plus régulière et collective (au-delà des comités de pilotage et des commissions locales) aussi bien les élus locaux que les services de l'Etat et des collectivités territoriales concernées. Cette démarche paraît indispensable aussi bien en termes de réflexion que de mise en œuvre globale du plan de gestion à l'échelle de l'ensemble du territoire intercommunal, et ce en lien avec la politique départementale concernée. Concrètement il peut s'agir de groupes de travail ou groupes projets intermédiaires. Cette démarche doit donc permettre une meilleure intégration du plan de gestion dans les orientations politiques locales.

Pour se faire, une **mission technique, instance opérationnelle**, animée par la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, la mairie et le Centre des monuments nationaux permettra le suivre la mise en œuvre financière et technique du plan de gestion, d'instruire les dossiers concernés, et d'animer des groupes de travail ad hoc. Cette mission sera composée des représentations des services de l'Etat, du département, de la région et des personnes qualifiées.

Au-delà de la gouvernance, il s'agit bien aussi que l'inscription au Patrimoine mondial du site soit mieux comprise, intégrée et appropriée par l'ensemble des parties locales concernées : domaine public, associatif et privé, grâce à un renforcement de la communication.

## 2. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS : UN PROJET DE TERRITOIRE

### 2.1/ Révision du projet culturel de territoire

#### **Préalable : mettre le projet culturel au cœur du plan de gestion**

*« La gestion des sites Vauban ne se résume pas à la protection mais doit s'appuyer sur le patrimoine fortifié pour développer un véritable « projet culturel de territoire » à partir des éléments culturels et historiques des biens qui ouvrent sur des résonances touristiques, économiques, etc.*

*Le projet culturel de territoire est l'élément coordinateur, le fil conducteur de chaque plan de gestion. Il est le projet global qui sert de référence pour les différentes actions à définir et à mettre en œuvre. »*

*Réunion du Réseau des Sites Majeurs de Vauban, 12 octobre 2011, extrait du compte-rendu*

Les orientations stratégiques doivent être l'expression du projet territorial, base du plan de gestion. Le projet culturel de territoire doit donc être l'élément coordinateur, le fil conducteur pour l'ensemble du plan de gestion. Il est le projet global qui sert de référence pour les différentes actions à définir et à mettre en œuvre. Il s'appuie à la fois sur :

- L'enjeu commun à tous les sites du RSMV : la préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien pour l'ensemble de l'humanité et les générations futures,
- L'enjeu culturel : thématique Vauban propre à chacun des sites,
- Les enjeux locaux : enjeux spécifiques aux caractéristiques du site.

Il est nécessaire de ne pas résumer la gestion des sites du Bien à leur protection tout en restant essentiel, mais bien de s'appuyer sur ce patrimoine pour développer et pérenniser un véritable « projet culturel de territoire » à partir des éléments culturels et historiques des biens qui ouvrent des résonances touristiques, économiques, etc.

Mont-Dauphin avait choisi comme thématique initiale « l'approvisionnement d'une place forte de montagne. » Cette thématique s'est concrétisée par :

- la mise en place et la valorisation du jardin historique, outil aux vocations pédagogiques et expérimentales,
- la mise en place de l'espace culturel : boutique et chambrée associée.

Le jardin historique, bien que confidentiel, est un outil qui connaît un vrai succès avec une satisfaction élevée des visiteurs, grand public ou bien public spécialisé. La vocation expérimentale a été initiée mais mérite aujourd'hui d'être approfondie et que son réseau soit élargi (à la demande de partenaires comme des conservatoires). L'espace culturel a plus de mal à fonctionner, faute de moyens et d'animation pour ouvrir cet espace même en période estivale.

Dans le cadre de la révision du plan de gestion, la volonté partagée des gestionnaires a été de réinterroger profondément ce projet culturel du site pour :

- Mieux répondre aux attentes du Réseau Vauban : que le projet culturel constitue la base du plan de gestion et soit complémentaire aux projets des autres sites en étant un « maillon » du Bien sériel,
- Adapter davantage ce projet aux attentes territoriales.

La thématique initiale n'est pas écartée mais bien intégrée dans une thématique plus large intéressant le site de Mont-Dauphin dans son territoire. Un groupe de travail s'est réuni régulièrement 4 fois entre mai et septembre 2018 afin de définir et valider ce projet, éléments qui ont été actés à l'échelle communautaire.

La dénomination souhaitée est donc le « **projet culturel de territoire** ».

**Mutation et renouveau d'une place forte de montagne, Mont-Dauphin en Guillestrois Queyras :**

- 1. Ancrer Mont-Dauphin dans son contexte historique et territorial**
- 2. S'appuyer sur l'inscription au Patrimoine mondial du site pour assurer son rayonnement jusqu'au Piémont italien.**

**Les objectifs étant de :**

- Renforcer l'attractivité de ce site patrimonial « vitrine » situé en porte d'entrée du Guillestrois Queyras au profit du site et de son territoire,
- Faire de ce site un lieu de culture incontournable à l'échelle du Guillestrois Queyras, un site vivant,
- Veiller à une offre qualitative à la hauteur de son inscription au Patrimoine mondial.

Cette thématique répond aux enjeux relatifs à la préservation et la mise en valeur du site Vauban à savoir :

- Enjeu culturel : identité, message culturel et valeur universelle transmis par le site,
- Enjeu territorial : inscription sur le territoire à court, moyen et long terme.

Elle permet de concerner de manière plus élargie et complète le territoire.



## 2.2 / Traduction du projet culturel de territoire en orientations stratégiques et objectifs

Le plan d'action 2013-2018 a été intégralement réinterrogé bénéficiant d'une réflexion de fond conjointe entre la communauté de communes, la mairie et le CMN, permettant l'identification partagée d'orientations et d'objectifs répondant aux attentes territoriales ainsi qu'aux réalités locales pour la nouvelle période 2019-2024.

### *Annexe 5 : Bilan du programme d'action 2013-2018 du plan de gestion de Mont-Dauphin*

#### **Orientations et objectifs 2019-2024**

Orientations		Objectifs	
1	Gouvernance du bien	1.1	Mettre en place un schéma fonctionnel
		1.2	Impliquer les habitants et les professionnels dans la protection et la valorisation du Bien
2	Préservation, conservation de la place forte	2.1	Assurer la continuité des programmes d'entretien et de restauration
		3.1	Finaliser la définition de la zone tampon
3	Préservation de la lisibilité du site et de son paysage	3.2	Effacer des points noirs paysagers
		4	Aménagement et usages des espaces publics et bâtis
4.2	Favoriser l'installation de nouveaux usages		
5	Mise en tourisme et rayonnement du site au sein du territoire	5.1	Offrir une lisibilité depuis les axes de communication et le rendre accessible
		5.2	Favoriser les déplacements vers la place forte
		5.3	Améliorer le stationnement
		5.4	Intégrer la promotion du site dans la stratégie touristique
6	Actions culturelles et médiation	6.1	Mieux appréhender la demande
		6.2	Accroître, partager et transmettre les connaissances
		6.3	Offrir des expériences adaptées à la diversité des publics et qualitatives

## Partie III

---

# Programme d'actions pluriannuel et suivi

Le programme d'actions 2019-2024 a été défini suite au :

- Bilan des actions 2013-2018,
- Travail de révision du projet culturel de territoire.

Cette démarche concertée à l'échelle du site et de son territoire a permis une validation partagée du nouveau programme d'actions.

Celui-ci est organisé en :

- Orientations (stratégiques),
- Objectifs,
- Enjeux,
- Actions,
- Indicateurs.

Certaines actions ont nécessité des « fiches Actions » pour apporter davantage de précisions.

Une gestion efficace des sites du patrimoine mondial passe par un cycle programmé de mesures à court, moyen et long terme visant à protéger les biens, les conserver et les mettre en valeur.

L'organisation des mesures de suivi et d'évaluation sont définies dans le présent plan de gestion avec :

- Gouvernance : la mise en place de la mission technique,
- Mesures : des indicateurs sont définis qui apparaissent à la fois dans le bilan des actions et le programme d'actions (dont fiches-action).

***Annexe 6 : Programme d'actions synthétique 2019-2024 du plan de gestion de Mont-Dauphin***

# Orientation 1- Gouvernance du Bien

## Objectif 1.1 – Mettre en place un schéma fonctionnel

Si les communes sont à l'initiative de la démarche d'inscription au patrimoine mondial, les territoires concernés, les problématiques abordées appellent une prise de décision collective et une approche collaborative du bien. Aussi, pour privilégier une gestion participative, il s'agit de définir un mode de pilotage fondé sur un partenariat entre les différents acteurs politiques et parties prenantes des deux sites hauts-alpins, Briançon et Mont-Dauphin.

Le schéma organisationnel proposé comprend des instances décisionnelles, opérationnelles et consultatives dont la commission locale préconisée par la charte d'engagement sur la gestion des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

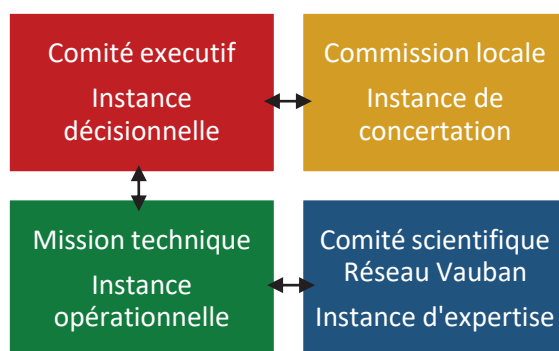
### Enjeux

- Créer et identifier un mode de pilotage dédié à la gestion du Bien
- Garantir et assurer une gestion spécifique du Bien garantissant son intégrité et son authenticité
- Mobiliser les institutions et acteurs concernés par la mise en œuvre du plan de gestion.

### Actions

Afin de mieux coordonner les différents niveaux d'intervention, le schéma fonctionnel mis en place se compose des éléments suivants :

- La commission locale **[Fiches-Action 1]**
- Le comité exécutif **[Fiche-Action 2]**
- La mission technique **[Fiche-Action 3]**
- Le Comité scientifique du Réseau Vauban **[Fiche-Action 4]**



### Indicateurs

- Respect du calendrier de travail des différentes instances
- Participation effective des membres des instances
- Nombre et importance des décisions prises par la commission, notamment la progression de la mise en œuvre du plan de gestion
- Suivi des décisions prises par la commission locale
- Nombre de sollicitations adressées aux membres de la commission locale

## Objectif 1.2 – Impliquer les habitants et les professionnels dans la valorisation du Bien

Le périmètre du Bien représente une population résidente de 174 habitants<sup>1</sup>. Concernant le territoire communautaire, la population directement concernée atteint 8 168 habitants.

### Enjeux

---

- Mobiliser les habitants et les acteurs économiques du territoire
- Sensibiliser les jeunes générations à la gestion du Bien
- Développer le sentiment de responsabilité et d'appropriation à l'UNESCO
- Favoriser les bons usages du site et des édifices
- Embellir le site par des actions individuelles
- Valoriser les savoir-faire

### Actions

---

#### Actions participatives [Fiche-Action 5]

- Identification des différentes commissions et groupes de travail existants et mobilisation autour des actions du plan de gestion
- Engager un processus participatif avec les résidents et les professionnels
- Organisation ou accueil de manifestations commerciales de qualité.

#### Actions incitatives [Fiche-Action 6]

- Incitation à développer des initiatives d'animation de rues
- Poursuite et développement du programme annuel d'embellissement et de fleurissement du village
- Incitation à la reprise de façades, ouvertures, toitures pour davantage d'harmonie dans le respect du Monument
- Réalisation d'une petite brochure d'information sur le patrimoine du village et les techniques de préservation à l'intention des propriétaires

### Indicateurs

---

- Nombre d'habitants de professionnels engagés dans la démarche participative
- Pérennité du nombre de personnes engagées dans le processus participatif
- Evolution commerciale
- Nombre de travaux d'embellissement
- Nombre de manifestations / d'animations

---

<sup>1</sup> Dernier recensement

<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 1</b>	<b>Mise en place de la Commission Locale</b>
<b>ORIENTATION 1</b>	<b>Gouvernance du Bien</b>
<b>OBJECTIF 1.1</b>	<b>Mettre en place un schéma fonctionnel</b>
CONTEXTE	En application de la Charte pour la gestion des biens français inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial signée le 20 septembre 2010 et la circulaire du 12 avril 2012 émanant de la Direction générale du Patrimoine, une Commission locale sera mise en place comme moyen de coordination entre les acteurs.
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer et identifier un mode de pilotage dédié à la gestion du Bien</li> <li>- Garantir et assurer une gestion spécifique du Bien garantissant son intégrité et son authenticité</li> <li>- Mobiliser les institutions et acteurs concernés par la mise en œuvre du plan de gestion</li> </ul>
MAITRE D'OUVRAGE	Services de l'Etat : invitation de la préfecture, organisation DRAC-PACA
CALENDRIER REALISATION	2019-2024 – une fois tous les deux ans (à partir du second semestre 2019)
PERIMETRE	Département des Hautes-Alpes (rassemble les 2 sites Vauban : Mont-Dauphin et Briançon)
DESCRIPTION OPERATIONS	La commission locale, <b>instance de concertation</b> a un rôle décisionnaire concernant les grandes orientations et la stratégie à long terme du bien, elle assure la surveillance des bonnes pratiques de conservation et de protection, elle examine tout projet pouvant affecter la VUE, elle veille à la qualité des actions de médiation, elle est la garante du respect et de la promotion des valeurs de l'UNESCO. Elle est un lieu privilégié de concertation et de débats entre les acteurs. Son rôle est de veiller au suivi de la bonne conservation du Bien, à l'examen de tout projet pouvant affecter la Valeur Universelle Exceptionnelle. Elle coordonne les travaux liés à l'élaboration du plan de gestion. La commission locale du Bien sera présidée par le préfet de département, et composée de 3 collèges, les élus, les services de l'Etat, les gestionnaires de biens et personnes qualifiées.
COMPOSITION	<p>La composition locale est composée de 3 collèges :</p> <p><b>1/Collège des élus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le maire de Briançon</li> <li>▪ Le maire de Mont-Dauphin</li> <li>▪ Le président de la Communauté de communes du Briançonnais</li> <li>▪ Le président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras</li> <li>▪ La vice-présidente du Département en charge du patrimoine culturel</li> <li>▪ La conseillère départementale en charge des arts vivants, aux affaires européennes et régionales</li> <li>▪ Le vice-président du Département en charge des déplacements et du patrimoine</li> <li>▪ Les conseillers départementaux du canton du Guillestrois Queyras</li> <li>▪ La vice-présidente de la Région en charge des entreprises, de l'artisanat et de l'économie de montagne</li> <li>▪ Le président du PETR du Grand Briançonnais</li> <li>▪ Le président du Parc naturel régional du Queyras</li> <li>▪ Le président de l'Office du tourisme intercommunal du Guillestrois Queyras (CCGQ)</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le président de l’OT du tourisme Briançon-Serre Chevalier</li> <li>▪ L’adjoint au maire de Briançon en charge du patrimoine</li> <li>▪ L’adjointe au maire de Briançon en charge de la culture</li> <li>▪ L’adjointe au maire de Briançon en charge de l’urbanisme</li> <li>▪ Le président de commission culture et patrimoine - CCGQ</li> <li>▪ Le président de commission Projet culturel – Mont-Dauphin</li> </ul> <p><b>2/ Collège des services de l’Etat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le représentant de l’Etat</li> <li>▪ Le Directeur Régional des Affaires Culturelles</li> <li>▪ Le conservateur régional des monuments historiques</li> <li>▪ Le correspondant UNESCO à la DRAC - PACA</li> <li>▪ L’architecte des bâtiments de France, cheffe de l’UDAP des Hautes-Alpes</li> <li>▪ L’inspecteur des sites – DREAL</li> <li>▪ Ministère des Armées - Service d’infrastructure de la défense</li> </ul> <p><b>3/ Collège des gestionnaires de biens et personnes qualifiées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La directrice du Réseau des sites majeurs de Vauban</li> <li>▪ Le président du Centre des monuments nationaux (CMN)</li> <li>▪ Le conservateur de la place forte de Mont-Dauphin - CMN</li> <li>▪ L’administrateur de Mont-Dauphin - CMN</li> <li>▪ La chargée de mission Unesco - CCGQ</li> <li>▪ La directrice générale des services - CCGQ</li> <li>▪ Le directeur général des services de Briançon</li> <li>▪ Le directeur antenne régionale - IGESA</li> <li>▪ Le directeur résidence à Mont-Dauphin - IGESA</li> <li>▪ Le service du patrimoine – Ville de Briançon</li> <li>▪ Le directeur de l’ADDET 05</li> <li>▪ Le directeur du Pôle routes au département des Hautes-Alpes</li> <li>▪ La chargée de mission patrimoines alpins au département des Hautes-Alpes</li> <li>▪ La DIRMED</li> <li>▪ La directrice de l’OTI Guillestrois Queyras</li> <li>▪ Le directeur de l’OTI Briançon-Serre Chevalier</li> <li>▪ La directrice du PETR Grand Briançonnais</li> <li>▪ La directrice du PNRQ</li> </ul>
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Respect du calendrier de travail des différentes instances</li> <li>▪ Participation effective des membres des instances</li> <li>▪ Nombre et importance des décisions prises par la commission, notamment la progression de la mise en œuvre du plan de gestion</li> <li>▪ Suivi des décisions prises par la commission locale</li> <li>▪ Nombre de sollicitations adressées aux membres de la commission locale</li> </ul>
Rédacteur(s)	Chloé CALAIS (CCGQ) – Isabelle FOUILLOY JULLIEN (CMN)

<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 2</b>	<b>Mise en place du Comité de pilotage (COPIL)</b>
<b>ORIENTATION 1</b>	<b>Gouvernance du Bien</b>
<b>OBJECTIF 1.1</b>	<b>Mettre en place un schéma fonctionnel</b>
CONTEXTE	Sur la première programmation du plan de gestion, des comités de suivi ont été mis en place qui ont évolué en comités de pilotage. Sur la dernière programmation, ils se sont réunis au rythme de 1 à 2 fois par an, mise en œuvre qui a été saluée par le Réseau Vauban (exemplarité à ce titre du site de Mont-Dauphin). En plaçant en orientation n°1 La <i>Gouvernance du Bien</i> de cette nouvelle programmation du plan de gestion, les acteurs manifestent ainsi son caractère prioritaire. Les comités de suivis sont remplacés par des comités de pilotage.
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer et identifier un mode de pilotage dédié à la gestion du Bien</li> <li>- Garantir et assurer une gestion spécifique du Bien garantissant son intégrité et son authenticité</li> <li>- Mobiliser les institutions et acteurs concernés par la mise en œuvre du plan de gestion</li> </ul>
MAITRE D'OUVRAGE	Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras
PARTENAIRES	Mairie de Mont-Dauphin, CMN
CALENDRIER REALISATION	2019-2024 – une à deux fois par an
PERIMETRE	Communautaire
DESCRIPTION OPERATIONS	<p><b>Instance décisionnelle</b> qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Définit et actualise le programme d'actions pour la mise en œuvre du plan de gestion</li> <li>▪ Valide le bilan annuel et le propose à la Commission locale</li> <li>▪ Rend compte de ce bilan aux instances nationales et internationales via le Réseau Vauban</li> </ul>
COMPOSITION	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le représentant de l'Etat</li> <li>▪ La vice-présidente de la Région en charge des entreprises, de l'artisanat et de l'économie de montagne</li> <li>▪ La vice-présidente du Département en charge du patrimoine culturel</li> <li>▪ La conseillère départementale en charge des arts vivants, aux affaires européennes et régionales</li> <li>▪ Le vice-président du Département en charge des déplacements et du patrimoine</li> <li>▪ Les conseillers départementaux du canton du Guillestrois Queyras</li> <li>▪ Le président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras (à l'invitation de)</li> <li>▪ Le président de la commission culture et patrimoine de la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras</li> <li>▪ Le maire de Mont-Dauphin</li> <li>▪ Le président de la commission Projet culturel – mairie de Mont-Dauphin</li> <li>▪ Le président de l'Office du tourisme intercommunal du Guillestrois Queyras</li> <li>▪ Le président du Parc naturel régional du Queyras</li> <li>▪ Le Directeur régional des Affaires culturelles</li> <li>▪ Le conservateur régional des monuments historiques</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le correspondant UNESCO à la DRAC - PACA</li> <li>▪ L'Architecte des bâtiments de France, cheffe de l'UDAP des Hautes-Alpes</li> <li>▪ L'inspecteur des sites de la DREAL PACA</li> <li>▪ Le directeur de l'antenne régionale de l'IGESA</li> <li>▪ Le directeur de la résidence IGESA de Mont-Dauphin</li> <li>▪ La directrice du Réseau des sites majeurs de Vauban</li> <li>▪ Le Président des Centres des monuments nationaux</li> <li>▪ Le conservateur de la place forte de Mont-Dauphin (CMN)</li> <li>▪ La chargée de développement du Centre des monuments nationaux</li> <li>▪ L'administratrice de la place forte de Mont-Dauphin (CMN)</li> <li>▪ La chargée de mission Plan de Gestion UNESCO – Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras</li> <li>▪ La directrice du service développement économique / Tourisme – Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras</li> <li>▪ Le directeur de l'Agence de développement des Hautes-Alpes</li> <li>▪ Le directeur du pôle routes du département des Hautes-Alpes</li> <li>▪ La chargée de mission Patrimoines alpins au département des Hautes-Alpes</li> <li>▪ La directrice de l'office de tourisme intercommunal du Guillestrois Queyras</li> <li>▪ L'animatrice de l'architecture et du patrimoine de la Ville de Briançon</li> <li>▪ Le Président du Comité UNESCO – Mont-Dauphin</li> </ul>
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Respect du calendrier de travail des différentes instances</li> <li>▪ Participation effective des membres des instances</li> </ul>
Rédacteur(s)	Chloé CALAIS (CCGQ) – Isabelle FOUILLOY JULIEN (CMN)

<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 3</b>	<b>Mise en place de la Mission technique</b>
<b>ORIENTATION 1</b>	<b>Gouvernance du Bien</b>
<b>OBJECTIF 1.1</b>	<b>Mettre en place un schéma fonctionnel</b>
CONTEXTE	En complément des COPIL et de la Commission locale, cette mission permettra d'assurer un suivi technique continu des actions en cours en y associant les partenaires suivant les projets concernés.
ENJEU	Permettre un suivi opérationnel des actions durant la programmation grâce à une collaboration technique efficace
MAITRE D'OUVRAGE	Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, CMN, Mairie
PARTENAIRES	Association des partenaires concernés suivant les dossiers/thématiques traités
CALENDRIER REALISATION	2019-2024 – une à deux fois par an
PERIMETRE	Communautaire ou communal suivant le sujet traité
DESCRIPTION OPERATIONS	<p><b>Instance opérationnelle</b> qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Suit la mise en œuvre financière et technique du plan de gestion</li> <li>▪ Instruit les dossiers liés au plan de gestion, peut proposer des actions complémentaires</li> <li>▪ Constitue et anime des groupes de travail ad hoc.</li> </ul> <p>Prévoir rapidement la construction d'un schéma d'acteurs de Mont-Dauphin partagé.</p>
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Respect du calendrier de travail des différentes instances</li> <li>▪ Participation effective des membres de la mission technique</li> </ul>
Rédacteur(s)	Chloé CALAIS (CCGQ) – Isabelle FOUILLOY JULLIEN (CMN)

<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 4 Appui du Comité scientifique du Réseau Vauban</b>	
<b>ORIENTATION 1</b>	<b>Gouvernance du Bien</b>
<b>OBJECTIF 1.1</b>	<b>Mettre en place un schéma fonctionnel</b>
CONTEXTE	<p>Le 7 juillet 2008, les Fortifications de Vauban ont été inscrites sur la Liste du patrimoine mondial par le Comité du patrimoine mondial réuni à Québec. Ainsi, les fortifications de Vauban situées à Besançon, Briançon, Mont-Dauphin, Villefranche-de-Conflent, Mont-Louis, Blaye/Cussac-Fort-Médoc, Saint-Martin-de-Ré, Camaret-sur-Mer, Saint-Vaast-la-Hougue, Arras, Longwy et Neuf-Brisach, représentées par les élus de ces villes au sein de l'association Réseau des sites majeurs de Vauban, ont été reconnues de valeur universelle exceptionnelle. Ces sites doivent être protégés et gérés pour transmettre les valeurs qu'ils incombent aux générations futures de l'humanité toute entière.</p> <p>A ce titre, et pour répondre à la recommandation 32 COM 8B.31 du Comité du patrimoine mondial, le Réseau des sites majeurs de Vauban a décidé de procéder à la création d'un centre de ressources sur la gestion patrimoniale, urbaine et touristique des fortifications de Vauban. Ce centre de ressources devra permettre aux gestionnaires de ce type de fortifications de trouver les réponses à toute question relative à leur restauration, protection, animation et valorisation. Afin de garantir les valeurs scientifiques des informations, un Conseil scientifique et technique est instauré pour accompagner le Réseau des sites majeurs de Vauban dans la mission qu'il s'est donné.</p>
ENJEUX	Appui d'experts du Réseau national des Sites Majeurs de Vauban
MAITRE D'OUVRAGE	Réseau des Sites Majeurs de Vauban
CALENDRIER	Se réunit deux fois par an à Paris
PERIMETRE	Communautaire ou communal suivant le sujet traité
DESCRIPTION OPERATIONS	<p><b>Instance d'expertise</b> qui peut se prononcer sur des questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ d'orientation globale pour le centre de ressources du Réseau Vauban concernant la gestion patrimoniale, urbaine et touristique des fortifications de Vauban,</li> <li>▪ concernant des cas spécifiques relatifs aux sites-membres du Réseau Vauban.</li> </ul> <p>Le Conseil scientifique et technique est ainsi un organe d'aide à la réflexion pour le Réseau et ses membres. Il n'aura aucun rôle exécutif et il ne se substituera en aucun cas aux représentants des sites à qui seuls incombe la gestion des fortifications.</p>
COMPOSITION	<p>Philippe BRAGARD, L'histoire de la fortification            Nicolas FAUCHERRE, La fortification bastionnée            Philippe PROST, L'architecture/l'urbanisme            Michèle VIROL, Vauban (et Présidente)            Sylvie COULOT, L'histoire moderne            Aline LE CŒUR, Le Paysage            Alain MONFERRAND et André CHARBONNEAU, Le tourisme et la médiation            Werner RAUCH, Le droit, l'économie et la gestion            Michel TRUBERT, La restauration et la conservation</p>
INDICATEURS DE SUIVI	Pertinence de la sollicitation du comité scientifique du Réseau Vauban par la mission technique.
Rédacteur(s)	Chloé CALAIS (CCGQ) – Isabelle FOUILLOY JULLIEN (CMN)

<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 5</b>	<b>Actions Participatives visant à impliquer les habitants et les professionnels dans la valorisation du Bien</b>
<b>ORIENTATION 1</b>	<b>Gouvernance du Bien</b>
<b>OBJECTIF 1.2</b>	<b>Impliquer les habitants et les professionnels dans la valorisation du Bien</b>
<b>CONTEXTE</b>	Le bilan du précédent plan de gestion a identifié des carences en termes d'implication des habitants et des professionnels dans ce Bien patrimonial d'envergure et sa labellisation au patrimoine mondial. Des actions participatives et incitatives doivent être identifiées et travaillées sur la prochaine programmation.
<b>ENJEUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Créer des dynamiques participatives</li> <li>● Mobiliser les habitants et les acteurs économiques du territoire</li> <li>● Sensibiliser les jeunes générations à la gestion du Bien</li> <li>● Développer le sentiment de responsabilité et d'appropriation à l'UNESCO</li> <li>● Favoriser les bons usages du site et des édifices</li> <li>● Embellir le site par des actions individuelles</li> <li>● Valoriser les savoir-faire</li> </ul>
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE - MAÎTRE D'OEUVRE PARTENAIRES</b>	Comité de pilotage Mission technique <ul style="list-style-type: none"> <li>● Résidents</li> <li>● Professionnels de la Place forte et du territoire</li> <li>● Mairie de Mont-Dauphin</li> <li>● Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras</li> <li>● Office du tourisme Intercommunal du Guillestrois Queyras</li> <li>● Centre des monuments nationaux</li> </ul>
<b>CALENDRIER RÉALISATION</b>	2019-2024
<b>PÉRIMÈTRE / LOCALISATION</b>	Communautaire, communale
<b>DESCRIPTION OPERATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Identification des différentes commissions et groupes de travail existants et mobilisation autour des actions du plan de gestion</li> <li>● Engagement et poursuite d'un processus participatif avec les résidents et les professionnels</li> <li>● Organisation ou accueil de manifestations commerciales de qualité</li> <li>● Renforcer la communication auprès du public local</li> </ul>
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'habitants de professionnels engagés dans la démarche participative</li> <li>● Pérennité du nombre de personnes engagées dans le processus</li> <li>● Evolution commerciale</li> </ul>
<b>Rédacteur(s)</b>	Chloé CALAIS (CCGQ) – Isabelle FOUILLOY JULLIEN (CMN) Marie CONSTENSOUS (OTIGQ)



<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 6</b>	<b>Mesures Incitatives visant à impliquer les habitants et les professionnels dans la valorisation du Bien</b>
<b>ORIENTATION 1</b>	<b>Gouvernance du Bien</b>
<b>OBJECTIF 1.2</b>	<b>Impliquer les habitants et les professionnels dans la valorisation du Bien</b>
CONTEXTE	Le bilan du précédent plan de gestion a identifié des carences en termes d'implication des habitants et des professionnels dans ce Bien patrimonial d'envergure et sa labellisation au patrimoine mondial. Des actions participatives et incitatives doivent être identifiées et travaillées sur la prochaine programmation.
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobiliser les habitants et les acteurs économiques du territoire</li> <li>• Sensibiliser les jeunes générations à la gestion du Bien</li> <li>• Développer le sentiment de responsabilité et d'appropriation à l'UNESCO</li> <li>• Favoriser les bons usages du site et des édifices</li> <li>• Embellir le site par des actions individuelles</li> <li>• Valoriser les savoir-faire</li> </ul>
MAITRE D'OUVRAGE - PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission locale</li> <li>• Résidents</li> <li>• Architecte des Bâtiments de France</li> <li>• Professionnels de la Place forte et du territoire</li> <li>• Mairie de Mont-Dauphin</li> <li>• Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras</li> <li>• Plateforme IT05</li> </ul>
CALENDRIER REALISATION	2019-2024
PERIMETRE / LOCALISATION	Communautaire, communale
DESCRIPTION OPERATIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Incitation à développer des initiatives d'animation de rues</li> <li>• Poursuite et développement du programme annuel d'embellissement et de fleurissement du village</li> <li>• Incitation à la reprise de façades, ouvertures, toitures pour davantage d'harmonie dans le respect du Monument (notice, brochure à prévoir ?)</li> <li>• Réalisation d'une petite brochure d'information sur le patrimoine du village et les techniques de préservation à l'intention des propriétaires</li> </ul>
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'habitants de professionnels engagés dans la démarche participative</li> <li>• Pérennité du nombre de personnes engagées dans le processus participatif</li> <li>• Evolution commerciale</li> </ul>
Rédacteur(s)	Chloé CALAIS (CCGQ) – Isabelle FOUILLOY JULLIEN (CMN)

# Orientation 2- Préservation, conservation de la place forte

---

## Objectif 2.1 – Assurer la continuité des programmes d'entretien et de restauration

La force de la place forte de Mont-Dauphin réside dans l'occupation constante du village. Cela a contribué à assurer la continuité d'une vie du site.

Les monuments et les fortifications du site ont conservé leur authenticité. Toutefois, ils subissent les effets du temps et en particulier les contraintes du climat rude de montagne – neige, gel, dégel.

### Enjeu

---

Assurer durablement la maintenance, l'entretien, les réparations et la restauration des édifices et fortifications de la place forte

### Actions

---

#### Restauration des monuments historiques

- Restauration de la charpente et de la toiture de la caserne Rochambeau **[Fiche-Action 7]**

Maîtrise d'ouvrage : Centre des monuments nationaux

Financement : CMN

- Restauration de la fontaine cour basse de la caserne Rochambeau **[Fiche-Action 8]**

Maîtrise d'ouvrage : Centre des monuments nationaux

Financement : CMN

- Etude sanitaire et phasage de la restauration de l'église Saint-Louis **[Fiche-Action 9]**

Maîtrise d'ouvrage : Commune - DRAC

Financement : Commune/DRAC/Dpt05/Région et mécénat

- Reprise des tabliers des deux ponts dormants – Porte de Briançon **[Fiche-Action 10]**

Maîtrise d'ouvrage : Ministère des Armées/Dpt05

Financement : Accord Culture/Défense

- Restauration lavoir place de l'Arsenal **[Fiche-Action 11]**

Maîtrise d'ouvrage : Commune

Financement : Région, commune ?

- Réparation des maçonneries des fortifications **[Fiche-Action 12]**

Maîtrise d'ouvrage : Centre des monuments nationaux

Financement : CMN

Entretien annuel des monuments historiques :

**Maîtrise d'ouvrage Centre des monuments nationaux** : pavillon de l'Horloge, Arsenal, Poudrière, Lunette d'Arçon, Fortifications, Dévégétalisation des remparts **[Fiches-Action 13a à 13d]**

**Maîtrise d'ouvrage Mairie** : 10 000 €/ an provisionné à destination de la caserne Campana et ancienne école principalement **[Fiche-Action 14]**

**Maitrise d'ouvrage IGESA** : 13 500 € TTC/an travaux d'entretien et de restauration réalisés annuellement en intérieur : maintenance, charges, peinture, électricité **[Fiche-Action 15]**

**Indicateurs**

---

- Nombre de chantiers effectués et de restaurations réalisées
- Evolution des financements alloués aux restaurations et entretien (budget Commune, Etat, CMN, subventions, mécénat)

<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 7</b>	<b>Restauration charpente et toiture Caserne Rochambeau</b>
<b>ORIENTATION 2</b>	<b>Préservation – conservation de la place forte</b>
<b>OBJECTIF 2.1</b>	<b>Assurer la continuité des programmes de restauration et d'entretien</b>
CONTEXTE	<p>Le comble de l'actuelle caserne Rochambeau a connu de nombreuses péripéties, depuis l'élaboration du projet jusqu'à sa construction, la menace de sa disparition et son maintien final. Les raisons qui ont conduit à la construction d'une toiture pour couvrir les terrasses des casernes casematées sont clairement identifiées : mise hors d'eau des casernes et des fours, création d'un volume polyvalent, réserve de bois de blindage en cas de siège. Le choix d'une charpente « à la Philibert Delorme » se justifie par la volonté de libérer l'espace de toute entrave à la manœuvre et à la circulation. La conception en a toutefois été vicieuse, et la mise en œuvre inégale, conduisant très rapidement à des désordres au niveau de la charpente et de la couverture. En réalité, si la charpente de la caserne Rochambeau respecte bien le principe général d'une charpente « à la Philibert Delorme », la répartition uniforme des charges qu'elle implique n'a pas été prise en compte, induisant des phénomènes de concentration des efforts. Cette charpente a échappé de peu à sa démolition dans les années 1840 pour des raisons sanitaires, pour finalement subsister dans son état après des renforcements successifs, facilement identifiables. Elle présente aujourd'hui les mêmes désordres que ceux signalés dès 1836, liés aux défauts de conception et de mise en œuvre, mais aggravés par les infiltrations d'eau récurrentes.</p>
ENJEU	Assurer durablement l'entretien, les réparations et la restauration des édifices et des fortifications
MAITRE D'OUVRAGE	Centre des monuments nationaux
PARTENAIRES	
CALENDRIER REALISATION	Non défini – dans l'attente de financements
PERIMETRE / LOCALISATION	Caserne Rochambeau
DESCRIPTION OPERATIONS	Révision de la charpente, réparations ponctuelles, restauration des couvertures en ardoise (2eme tranche)
COUT PREVISIONNEL	2 500 000 € HT
PLAN DE FINANCEMENT	En attente de financement
INDICATEURS DE SUIVI	Reste à déterminer
Rédacteur(s)	Thierry BALEREAU (CMN) – Isabelle FOUILLOY JULLIEN

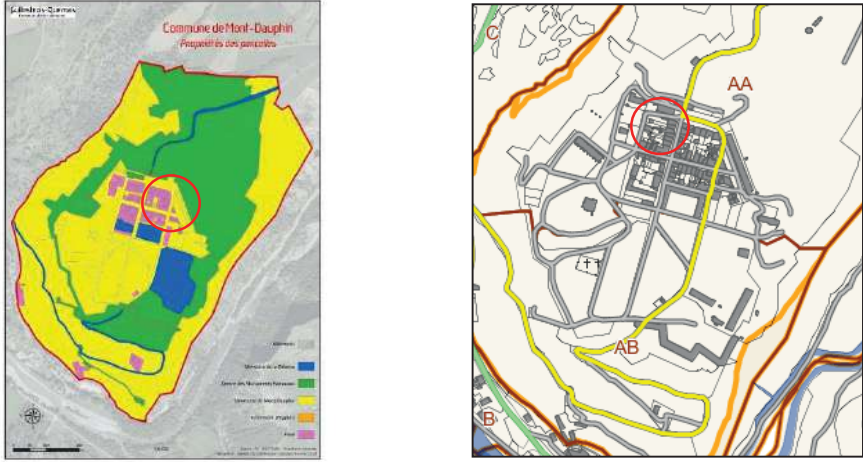
<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 8</b>	<b>Réparation fontaine cour basse Caserne Rochambeau</b>
<b>ORIENTATION 2</b>	<b>Préservation – conservation de la place forte</b>
<b>OBJECTIF 2.1</b>	<b>Assurer la continuité des programmes de restauration et d'entretien</b>
CONTEXTE	Entre les deux escaliers descendant dans la cour de la caserne Rochambeau, une niche abrite une fontaine adossée avec deux masques à face humaine sculptés crachant l'eau dans un bassin, dont la margelle en pierre dessine un plan festonné. Cette fontaine, aujourd'hui arrêtée, constituait le point d'eau unique des casemates. <i>« La tétralogie casemates-arc-boutant-fontaine-charpente constitue, sur le plan architectural et artistique plus, peut-être, que sur le strict plan fonctionnel, un ensemble de haute qualité, un des plus importants de l'architecture militaire classique ».</i> Philippe Truttmann
ENJEU	Assurer durablement l'entretien, les réparations et la restauration des édifices et des fortifications
MAITRE D'OUVRAGE	Centre des monuments nationaux
PARTENAIRES	
CALENDRIER REALISATION	2020 - 2022
PERIMETRE / LOCALISATION	Cour basse de la caserne Rochambeau
DESCRIPTION OPERATIONS	Nettoyage, dévégétalisation, rejointoiement du mur du soutènement, des escaliers, recalage des pierres de la fontaine, restauration de la margelle et du corps de la fontaine, étanchéité du bassin, remise en état du réseau hydraulique, dégagement du pied des escaliers et de la fontaine, remise en eau
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	65 000 € HT
INDICATEURS DE SUIVI	Reste à déterminer
Rédacteur(s)	Thierry BALEREAU (CMN) – Isabelle FOUILLOY JULLIEN (CMN)


<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 9</b>	<b>Etude sanitaire et phasage de la restauration de l'église Saint-Louis</b>
<b>ORIENTATION 2</b>	<b>Préservation, conservation de la place forte</b>
<b>OBJECTIF 2.1</b>	<b>Assurer la continuité des programmes de restauration et d'entretien</b>
CONTEXTE	Monument Historique classé et d'envergure propriété de la mairie de Mont-Dauphin, il s'agit, grâce à l'aide de la DRAC, de prévoir sur la prochaine programmation une étude permettant un état des lieux sanitaire de l'ouvrage.
ENJEU	Assurer durablement la viabilité restauration de cet édifice de la place forte
MAITRE D'OUVRAGE	Mairie de Mont-Dauphin
PARTENAIRES	Services de l'Etat – DRAC/UDAP 05
CALENDRIER DE REALISATION	2019/2020 : travail en collaboration avec la DRAC sur le cahier des charges puis lancement de l'appel d'offre 2020/2021 : réalisation de l'étude à présentation des résultats
PERIMETRE	Monument Historique Eglise Saint-Louis
DESCRIPTION OPERATIONS	<p>Ce type d'étude préalable est un terme propre aux Monuments Historiques et comprends plusieurs missions : diagnostic, avant-projet sommaire et avant-projet détaillé. L'étude préalable est présentée sous forme de rapport et comporte les études, les relevés, les diagnostics et les investigations qui ont été jugés nécessaires à l'élaboration des propositions de restauration. Elle comprend aussi le descriptif, l'explicatif et le justificatif précisant les dispositions de la conception architecturale et technique et des différentes solutions envisageables qui sont nécessaires aux choix de principe, à l'autorisation et à la décision administrative. L'étude préalable fait l'objet d'un contrat signé entre les deux parties et donc d'une mission à part entière dont le montant est proposé par le maître d'œuvre c'est-à-dire l'architecte et soumis à l'approbation du maître d'ouvrage.</p> <p>CONTENU</p> <p><i>(D'après la circulaire n° 63150 du 5 août 1985, relative à l'organisation des études et travaux sur les monuments historiques classés)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une étude historique et un descriptif du bâtiment. L'étude historique est menée conjointement pour mieux connaître le monument, apporter un éclairage sur les choix mis en œuvre dans la construction et justifier le cas échéant le choix tel partie de restauration, de conservation, voire de restitution. Les recherches documentaires, s'effectuent aux Archives Départementales, au service régional de l'Inventaire (conseil régional) et auprès des services de la DRAC ( CRMH et UDAP) ....</li> <li>- Un relevé et état de conservation (diagnostic ou état sanitaire) du bâtiment existant. Les objectifs des relevés de l'existant et des documents graphiques sont les suivants : 1) Affiner ses connaissances sur l'édifice, sur le plan architectural, constructif et historique. 2) Localiser, grâce à des légendes, en plans, en coupes, et en élévations, l'état sanitaire et les interventions projetées. 3) Quantifier les matériaux pour réaliser les avants métrés et chiffrer le coût des travaux. Le diagnostic est susceptible de porter, en fonction des opérations, à la fois sur la maçonnerie, la structure, la charpente,</li> </ul>



	<p>la couverture, les menuiseries, les vitraux, les décors peints, etc. Toutes les observations sont localisées sur des plans, des coupes et sur des élévations. Les détériorations sont quantifiées et localisées sur les documents graphiques. Les causes des désordres sont analysées. L'ensemble des détériorations sont hiérarchisées par degrés d'urgence. Les interventions seront réparties par lots : maçonnerie, charpente, couverture, menuiseries.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La présentation des différentes solutions étudiées en justifiant le parti retenu avec un descriptif des travaux. L'étude préalable comprend aussi un rapport de présentation, faisant apparaître toutes les propositions utiles à l'établissement ultérieur du programme de l'opération et de la commande du projet de conception : intérêt et possibilité de tranches conditionnelles (au maximum deux), décomposition proposée en lots de travaux et durée prévisionnelle des travaux. Il est possible de proposer éventuellement des études complémentaires d'investigation des existants en fonction des renseignements fournis par l'étude de l'état sanitaire du bâtiment (sondage des sols pour d'éventuels problèmes de stabilité du bâtiment, pose de témoins etc.)</li> <li>- Une estimation du coût prévisionnel des travaux des différentes solutions étudiées avec un premier calendrier prévisionnel de l'opération. Cette estimation doit normalement servir au lancement de l'instruction administrative et financière de l'opération. Il conviendra, pour le maître de l'ouvrage et pour le maître d'œuvre, de s'assurer que cette estimation est aussi exacte que possible compte tenu des travaux envisagés et de l'avancement des études. Pour les opérations complexes, pour lesquelles il n'aura pas été possible de lever toutes les incertitudes par des études préalables, l'estimation pourra exceptionnellement être donnée avec une fourchette précisant les causes et les degrés d'incertitude ainsi que les conditions et les moyens proposés pour lever cette incertitude. L'estimation financière du coût prévisionnel des travaux est confiée au cabinet FRANCOIS, représenté par M. Philippe FRANCOIS, économiste de la construction et Vérificateur des Monuments Historiques. Si l'estimation prévisionnelle dépasse l'enveloppe budgétaire prévue par le maître d'ouvrage, il est possible de réaliser les travaux en deux tranches afin de répartir les travaux sur deux années.</li> </ul> <p><b>CONTROLE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DE L'ETAT</b></p> <p>Le patrimoine monumental protégé au titre des monuments historiques, qu'il soit immobilier ou mobilier, constitue le bien commun de la Nation. L'État a, à ce titre, la responsabilité de veiller au maintien de son intégrité dans le respect des chartes et conventions internationales consacrées à sa sauvegarde. L'exercice d'un contrôle scientifique et technique (CST) par l'État sur la totalité des monuments historiques, y compris sur ceux qui ne lui appartiennent pas, est donc destiné avant tout à garantir que les interventions, de quelque nature qu'elles soient, assureront une transmission aux générations futures de ces monuments dans le meilleur état de conservation possible.</p> <p>L'autorisation de travaux sur un monument est délivrée par le préfet de région suite à instruction dans le cadre du contrôle scientifique et technique par les services de la direction régionale des affaires culturelles. Une fois l'autorisation délivrée, les travaux feront l'objet d'un suivi par les services de l'État jusqu'à la vérification de leur</p>
--	---

	<p>conformité et dans tous les cas impliqueront la remise d'un dossier documentaire des ouvrages exécutés.</p> <p><b>Dans le cadre de cette étude, l'étude de l'amélioration acoustique pourrait-elle être intégrée ?</b></p>
COÛT PREVISIONNEL	<p>Non connu à ce stade Commune/DRAC/Dpt05/Région et mécénat ?</p>
INDICATEURS DE SUIVI	<p>Qualité des résultats de l'étude</p>
Rédacteur(s)	<p>Chloé CALAIS (CCGQ) – Mairie de Mont-Dauphin – DRAC PACA</p>

<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 10</b>	<b>Reprise des tabliers et des deux ponts dormants Porte de Briançon</b>
<b>ORIENTATION 2</b>	<b>Préservation, conservation de la place forte</b>
<b>OBJECTIF 2.1</b>	<b>Assurer la continuité des programmes de restauration et d'entretien</b>
CONTEXTE	<p>Depuis de nombreuses années, l'étanchéité et le revêtement des ponts dormants de la porte de Briançon se dégradent (problématique d'écoulement des eaux sur un revêtement en calade). La situation est aujourd'hui bloquée car le maître d'ouvrage n'est pas identifié.</p> <p>Un courrier adressé par la mairie de Mont-Dauphin à Monsieur le Président du Conseil Départemental et Monsieur le Président du Centre des monuments nationaux daté du 20 février 2018, a été transmis pour alerter de nouveau sur l'état du revêtement du pont dormant de la porte de Briançon. Un problème « cadastral » est soulevé. En effet, la dernière version du cadastre présente cette portion en propriété Ministère de la défense et l'IGN réfère cette voirie comme départementale. Le protocole Culture-Défense a été évoqué lors du dernier COPIL.</p>
ENJEU	Assurer durablement l'entretien de l'accès routier principal à la place forte
MAITRE D'OUVRAGE	Ministère des armées ? Département des Hautes-Alpes ?
PARTENAIRES	
CALENDRIER REALISATION	Dans l'idéal, réalisation d'ici 2024
PERIMETRE / LOCALISATION	Assise (tablier) + soutènement
DESCRIPTION OPERATIONS	<p>Lors du dernier comité de pilotage (06 décembre 2018), M. le sous-préfet a précisé que le sujet va être approfondi en interne à la préfecture pour identifier dans un premier temps le propriétaire du tablier et de la structure qui porte la voie (Ministère des armées ? Département ?).</p>
	
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	Non connu à ce stade
INDICATEURS DE SUIVI	Réalisation effective des travaux
Rédacteur(s)	Chloé CALAIS (CCGQ) – Isabelle FOUILLOY JULLIEN (CMN)

<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 11</b>	<b>Restauration lavoir place de l' Arsenal</b>
<b>ORIENTATION 2</b>	<b>Préservation, conservation de la place forte</b>
<b>OBJECTIF 2.1</b>	<b>Assurer la continuité des programmes de restauration et d'entretien</b>
CONTEXTE	Des chantiers de bénévoles se seraient intéressés à la rénovation de cet ouvrage dans les années 80 – Ouvrage qui n'est plus en eau depuis les années 90'
ENJEU	Restaurer cet édifice de place forte
MAITRE D'OUVRAGE	Mairie de Mont-Dauphin
PARTENAIRES	Sans
CALENDRIER REALISATION	2019 - 2024
PERIMETRE / LOCALISATION	Limité à l'ouvrage situé Place de l' Arsenal à Mont-Dauphin
DESCRIPTION OPERATIONS	<p>1/ Etude, recherches historiques pour déterminer si ce lavoir était couvert (emplacement d'une ceinture de piliers)</p> <p>2/ Remise en eau de l'ouvrage,</p> <p>3/ Bénéficiaire d'un système de pompage de l'eau issue de cette fontaine au bas de la plantation pour utilisation de l'eau pour arrosage de la zone de plantation</p> <p>Voir intérêt chantier jeunes bénévoles ?</p> <div style="text-align: right;">  <p>©Mairie de Mont-Dauphin</p> </div>
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	Reste à déterminer Sollicitation aides financières Investissement : Département des Hautes-Alpes, Région SUD, UE (?)
INDICATEURS DE SUIVI	Réalisation effective des travaux
Rédacteur(s)	Chloé CALAIS (CCGQ) – Mairie de Mont-Dauphin

<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 12</b>	<b>Réparations des maçonneries des fortifications</b>
<b>ORIENTATION 2</b>	<b>Préservation, conservation de la place forte</b>
<b>OBJECTIF 2.1</b>	<b>Assurer la continuité des programmes de restauration et d'entretien</b>
CONTEXTE	L'analyse de la constitution des maçonneries montre qu'il s'agit, en dépit des apparences, d'ouvrages fragiles, rapidement construits non pour durer, mais pour répondre à une nécessité immédiate. Les constats les plus fréquents sont les déjoints des maçonneries, favorisant le développement de végétation. Ponctuellement des fissures sont à dénombrer, ainsi que des gonflements du parement.
ENJEU	Assurer durablement l'entretien, les réparations et la restauration des édifices et des fortifications
MAITRE D'OUVRAGE	Centre des monuments nationaux
PARTENAIRES	
CALENDRIER REALISATION	2020-2024
PERIMETRE / LOCALISATION	L'ensemble des fortifications et murs de soutènement
DESCRIPTION OPERATIONS	<b>Entretien et réparation des maçonneries</b> Marché à commande de maçonneries pour réparer et restaurer les maçonneries, couvertines, murs de soutènement et petits ouvrages
COUT PREVISIONNEL	500 000 à 8 000 000 €
PLAN DE FINANCEMENT	200 000 € par an à partir de 2020
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de mètres linéaires réparés</li> <li>- Evolution du financement alloué</li> </ul>
Rédacteur(s)	Thierry BALEREAU (CMN) – Isabelle FOUILLOY JULLIEN (CMN)

<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 13 a</b>	<b>Entretien - Dévégétalisation des espaces extérieurs et des remparts</b>
<b>ORIENTATION 2</b>	<b>Préservation, conservation de la place forte</b>
<b>OBJECTIF 2.1</b>	<b>Assurer la continuité des programmes de restauration et d'entretien</b>
CONTEXTE	Les glacis, fonds de fossés et les maçonneries des remparts souffrent de la présence de végétation herbacée et ligneuse et présentent des désordres. Il s'agit donc d'assurer l'entretien des espaces extérieurs privilégiant la prévention des détériorations des maçonneries des remparts par la dévégétalisation des parties verticales, le débroussaillage et la tonte d'espaces horizontaux et la suppression d'arbres et de souches.
ENJEU	Assurer durablement l'entretien, les réparations et la restauration des édifices et des fortifications
MAITRE D'OUVRAGE	Centre des monuments nationaux
PARTENAIRES	
CALENDRIER REALISATION	Programmation annuelle
PERIMETRE / LOCALISATION	L'ensemble des espaces remis en dotation au CMN
DESCRIPTION OPERATIONS	Entretien des espaces extérieurs privilégiant la prévention des détériorations des maçonneries des remparts par la dévégétalisation des parties verticales, le débroussaillage et la tonte d'espaces horizontaux et la suppression d'arbres et de souches. Marché à bons de commande et travaux en régie
COUT PREVISIONNEL	10 000 € /an
PLAN DE FINANCEMENT	6 631 € en 2019 - 10 000 €/an à partir de 2020
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de chantiers réalisés</li> <li>- Evolution du financement alloué</li> </ul>
Rédacteur(s)	Isabelle FOUILLOY JULLIEN (CMN)

<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 13 b</b>	<b>Entretien des toitures des anciens bâtiments militaires</b>
<b>ORIENTATION 2</b>	<b>Préservation, conservation de la place forte</b>
<b>OBJECTIF 2.1</b>	<b>Assurer la continuité des programmes de restauration et d'entretien</b>
CONTEXTE	Mont-Dauphin étant en zone de montagne, le climat, la neige, le gel affectent les toitures d'ardoises chaque année
ENJEU	Assurer durablement l'entretien, les réparations et la restauration des édifices et des fortifications
MAITRE D'OUVRAGE	Centre des monuments nationaux
PARTENAIRES	
CALENDRIER REALISATION	Programmation annuelle
PERIMETRE / LOCALISATION	Arsenal, Lunette d'Arçon, Corps de garde demi-lune d'Anjou, Pavillons de l'Horloge, des Orgues et des Officiers
DESCRIPTION OPERATIONS	Vérifications des toitures en ardoises et remplacement des éléments manquants Examen général des ouvrages visibles, remise en place de fixations, ardoises, faîtage, rives ou d'éléments déplacés et remplacement si cassés Vérification des scellements de faîtage, rive, solins
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	7000 € à 10 000 €/an 7000 € TTC en 2019
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de chantiers réalisés</li> <li>- Evolution du financement alloué</li> </ul>
Rédacteur(s)	Isabelle FOUILLOY JULLIEN (CMN)



<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 13 c Remise en jeu des huisseries</b>	
<b>ORIENTATION 2</b>	<b>Préservation, conservation de la place forte</b>
<b>OBJECTIF 2.1</b>	<b>Assurer la continuité des programmes de restauration et d'entretien</b>
CONTEXTE	Constat de déformations, désordres sur les pièces horizontales – traverses basses avec jet d'eau de l'ouvrant et pièce d'appui du dormant ; génération de courants d'air et d'infiltrations d'eau
ENJEU	Assurer durablement l'entretien, les réparations et la restauration des édifices et des fortifications
MAITRE D'OUVRAGE	Centre des monuments nationaux
PARTENAIRES	
CALENDRIER REALISATION	Programmation annuelle
PERIMETRE / LOCALISATION	Ensemble des bâtiments
DESCRIPTION OPERATIONS	Remplacement de pièces, greffes ; redressant d'ouvrant affaissé, d'ouvrant voilé, remplacement de vitrages
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	5600 € en 2019
INDICATEURS DE SUIVI	- Nombre d'huisseries réparées et entretenues
Rédacteur(s)	Isabelle FOUILLOY JULLIEN (CMN)

<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 13 d Entretien remise en peintures des huisseries</b>	
<b>ORIENTATION 2</b>	<b>Préservation, conservation de la place forte</b>
<b>OBJECTIF 2.1</b>	<b>Assurer la continuité des programmes de restauration et d'entretien</b>
CONTEXTE	Mont-Dauphin étant en zone de montagne, le climat, le soleil affectent les peintures des huisseries
ENJEU	Assurer durablement l'entretien, les réparations et la restauration des édifices et des fortifications
MAITRE D'OUVRAGE	Centre des monuments nationaux
PARTENAIRES	
CALENDRIER REALISATION	Programmation annuelle
PERIMETRE / LOCALISATION	Arsenal, Lunette d'Arçon, Corps de garde demi-lune d'Anjou, Pavillons de l'Horloge, des Orgues et des Officiers
DESCRIPTION OPERATIONS	Grattage, décapage dépoussiérage et application de deux couches de peinture
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	4000 €/an
INDICATEURS DE SUIVI	- Nombre d'huisseries peintes / an
Rédacteur(s)	Isabelle FOUILLOY JULLIEN (CMN)

<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 14 Travaux entretien annuel – Mairie Mont-Dauphin</b>	
<b>ORIENTATION 2</b>	<b>Préservation, conservation de la place forte</b>
<b>OBJECTIF 2.1</b>	<b>Assurer la continuité des programmes de restauration et d'entretien</b>
CONTEXTE	La mairie de Mont-Dauphin provisionne une partie de son budget pour l'entretien des Biens en sa propriété.
ENJEU	Assurer durablement la maintenance, l'entretien, les réparations et la restauration des édifices et fortifications de la place forte propriétés de la mairie
MAITRE D'OUVRAGE	Mairie de Mont-Dauphin
PARTENAIRES	Sans
CALENDRIER REALISATION	2019 - 2024
PERIMETRE / LOCALISATION	Propriétés mairie de Mont-Dauphin – Bâtiments communaux
DESCRIPTION OPERATIONS	<p>Suggestions techniques d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Logement de l'ancienne école : travaux logements en cours, prévus : transformation de l'appartement sud en bureaux, extension de la salle polyvalente du r-d-c dans les bureaux libérés,</li> <li>- Caserne Campana : pose d'arrêts neige tout au long (danger), combles : espaces de stockage et réfection du sol très détérioré, transformation chambrée en atelier ?</li> <li>- Réfection des toitures de certains bâtiments communaux (ancienne poste, ...),</li> <li>- Réfection de la fermeture de la fenêtre de l'église côté nord,</li> <li>- Mise aux normes du pas de tir pour changement de locataire, aménagement,</li> <li>- Eglise : carreaux très élevés à remplacer, ouverture de l'église prévue en été</li> </ul> <p>Réalisations suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avis du futur conseil municipal,</li> <li>- Opportunités financières à venir.</li> </ul>
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	10 000 € /an
INDICATEURS DE SUIVI	Réalisation effective des travaux
Rédacteur(s)	Chloé CALAIS (CCGQ) – Mairie de Mont-Dauphin

<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 15</b>	<b>Travaux entretien annuel – IGESA</b>
<b>ORIENTATION 2</b>	<b>Préservation, conservation de la place forte</b>
<b>OBJECTIF 2.1</b>	<b>Assurer la continuité des programmes de restauration et d'entretien</b>
CONTEXTE	L'IGESA provisionne un budget spécifique pour l'entretien de ses propriétés situés sur Mont-Dauphin
ENJEU	Assurer durablement la maintenance, l'entretien, les réparations et la restauration des édifices et fortifications de la place forte
MAITRE D'OUVRAGE	IGESA
PARTENAIRES	
CALENDRIER REALISATION	2019-2024
PERIMETRE / LOCALISATION	Propriétés de l'IGESA
DESCRIPTION OPERATIONS	Programme pluriannuel de travaux pour la période 2019-2024 (à titre indicatif) : -Travaux d'entretien et de restauration réalisés annuellement essentiellement en intérieur : maintenance, charges, entretien peintures, électricité. -Extérieur : remaniement ardoises.  -Travaux de restauration et d'entretien annuels, -Travaux de peinture intérieur dans les coursives centrale du bâtiment, -Changement du mobilier de la salle polyvalente du bar et de l'accueil.
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	13 500 € TTC /an
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de chantiers réalisés</li> <li>- Evolution des financements alloués aux travaux de restauration et d'entretien</li> </ul>
Rédacteur	Chloé CALAIS (CCGQ) - IGESA

## Orientation 3- Préservation de la lisibilité du site et de son paysage

---

### Objectif 3.1 – Finaliser la définition de la zone tampon

La période 2009-2011 a permis de mener une réflexion sur la « zone tampon », matérialisée par le périmètre de 500 m autour du monument historique, peu adapté au site et à son environnement. La proposition du nouveau périmètre de la zone tampon a été définie en fonction d'enjeux paysagers majeurs. Le décret du 19 août 2015 a porté classement des abords de la place forte.

#### Enjeux

---

- Protéger la VUE du Bien,
- Finaliser le périmètre de la zone tampon,
- Si écriture du SCOT, prendre en considération le bien inscrit au patrimoine mondial et sa zone tampon,
- Intégration dans les PLU des communes limitrophes

#### Actions

---

Etude participative intégrant les communes limitrophes du Bien / cônes de visibilité : type d'étude à définir, l'ensemble des services de l'état devront être associés. **[Fiche-Action 16]**

#### Indicateurs

---

- Nombre de réunions mises en place,
- Périmètre défini avec les cônes de visibilité.

## Objectif 3.2 – Effacer les points noirs paysagers

Des projets dans la perspective du site peuvent porter atteinte aux qualités paysagères du site : lignes à haute tension, projets éoliens, photovoltaïques, prolifération des panneaux publicitaires, urbanisation.

### Enjeu

---

- Renforcer les qualités paysagères du bien

### Actions

---

#### [Fiche-Action 17] :

- Programme d'enfouissement et/ou insertion paysagères des réseaux aériens
- Prise en compte de VUE dans l'instruction des dossiers éoliens et photovoltaïques au sol (intégration des considérations écologiques)
- Lutter contre la prolifération des panneaux publicitaires (toujours en cours, en référence au pouvoir de police des maires concernés)

### Indicateurs

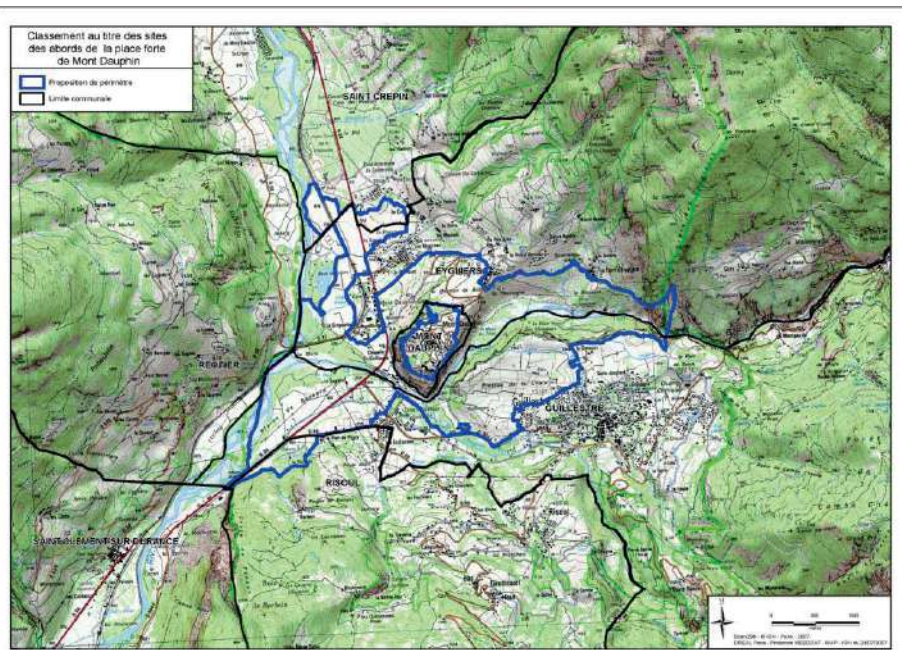
---

- Linéaire de réseaux traités par rapport aux linéaires identifiés
- Mise en place de réunions d'information et de sensibilisation auprès des élus et de la population
- Nombre de panneaux supprimées et/ou remplacés
- Veille photographique et paysagère.

<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 16</b>	<b>Finalisation de la zone tampon</b>
<b>ORIENTATION 3</b>	<b>Préservation de la lisibilité du site et de son paysage</b>
<b>OBJECTIF 3.1</b>	<b>Finaliser le périmètre de la zone tampon</b>
CONTEXTE	<p>La période 2009-2011 a permis de mener une réflexion sur la « zone tampon », matérialisée par le périmètre de 500 m autour du monument historique, peu adapté au site et à son environnement. La démarche a été portée par les services de l'Etat (DREAL et UDAP) en concertation avec l'ensemble des communes du Guillestrois. La proposition du nouveau périmètre de la zone tampon a été définie en fonction d'enjeux paysagers majeurs. En juin 2012, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement a transmis le pré-dossier d'enquête publique à la communauté de communes du Guillestrois ainsi qu'aux communes concernées. L'enquête publique a eu lieu du 21 mai au 21 juin 2013. Cette démarche a été formalisée à travers le décret du 19 août 2015 portant classement des abords de la place forte de Mont-Dauphin.</p> <p>Il convient donc à ce stade de distinguer la notion de zone tampon de celle de site classé. En effet, la zone tampon n'a pas de réglementation en soi. Elle est instituée au travers d'outils de protection et de gestion spécifiques ciblés qui peuvent être divers : site classé pour les secteurs pas ou faiblement urbanisés, périmètres de Monuments Historiques ou encore Site Patrimonial Remarquable (qui remplace les anciennes AVAP). Dans le cas de Mont-Dauphin, le site classé a été choisi pour couvrir les espaces majoritairement naturels et agricoles de la zone tampon. Les espaces plus urbanisés de la zone tampon ont vocation à être couverts par d'autres types de protection : périmètre modifié des abords de monuments historiques, SPR. Ces espaces sont aujourd'hui partiellement couverts par les périmètres de Monuments Historiques vus précédemment. La zone tampon est donc un peu plus large que le seul site classé. De ce fait, on ne peut pas parler de réglementation de la zone tampon. La réglementation qui s'applique est celle de l'outil réglementaire utilisé pour instituer la zone tampon. Elle est différente en site classé de ce qu'elle est en abords Monuments Historiques. Dans la zone tampon, toutes constructions ou rénovation sur un bâtiment situé dans le champ de visibilité d'un immeuble classé nécessitent au préalable l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).</p> <p>Pour le site classé, la réglementation est définie à l'article L 341.10 du code de l'environnement : "<i>Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale.</i>" Toute modification de l'état ou de l'aspect du site est donc soumise à autorisation spéciale (qui relève du ministre chargé des sites, ou du préfet pour des travaux de moindre importance). Il n'y a donc pas de notion de covisibilité, et cette notion de modification de l'état ou de l'aspect des lieux ne se limite pas aux bâtiments.</p>



Cette démarche de définition de la zone tampon de Mont-Dauphin, par complémentarité du site classé et d'autres outils relevant du code du patrimoine, ainsi que la réglementation inhérente au site classé et les orientations de gestion du site classé sont détaillées dans le rapport de présentation du projet de classement qui a été soumis à enquête publique. Un travail sera mené dans la programmation 2019-2024 pour la délimitation précise de la zone tampon.



ENJEU	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protéger la VUE du Bien,</li> <li>- Finaliser le périmètre de la zone tampon,</li> <li>- Si écriture du SCOT, prendre en considération le bien inscrit au patrimoine mondial et sa zone tampon</li> <li>- Intégration dans les PLU des communes limitrophes</li> </ul>
MAITRE D'OUVRAGE	CCGQ (?)
PARTENAIRES	Services de l'Etat (DRAC, DREAL, UDAP05), communes, CMN
CALENDRIER REALISATION	2019-2024
PERIMETRE / LOCALISATION	Communes limitrophes au site, cônes de vue, reste à définir
DESCRIPTION OPERATIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Clarifier au printemps 2020 (post-élections) les enjeux,</li> <li>- Mettre en place un cadre de travail,</li> <li>- Réaliser une étude participative intégrant les communes limitrophes du Bien / cônes de visibilité : type d'étude à définir, l'ensemble des services de l'état devront être associés</li> </ul>
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	Ligne UNESCO ?
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions mises en place,</li> <li>- Périmètre défini avec les cônes de visibilité</li> </ul>
Rédacteur	Chloé CALAIS (CCGQ)

<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 17 Effacer les points noirs paysagers</b>	
<b>ORIENTATION 3</b>	<b>Préservation de la lisibilité du site et de son paysage</b>
<b>OBJECTIF 3.2</b>	<b>Effacer les points noirs paysagers</b>
CONTEXTE	Des projets dans la perspective du site peuvent porter atteinte aux qualités paysagères du site : lignes à haute tension, projets éoliens, photovoltaïques, prolifération des panneaux publicitaires.
ENJEU	Renforcer les qualités paysagères
MAITRE D'OUVRAGE	Selon les projets : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. RTE</li> <li>2. DREAL, DRAC, UDAP 05</li> <li>3. CMN</li> <li>4. Réseau Vauban</li> <li>5. CCGQ</li> </ol>
PARTENAIRES	
CALENDRIER REALISATION	2019-2024
PERIMETRE / LOCALISATION	Zone périphérique du site
DESCRIPTION OPERATIONS	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Programme d'enfouissement et/ou insertion paysagères des réseaux aériens (retrait d'au moins 2 lignes hautes tensions dans la perspective ouest du monument une fois la ligne THT activée)</li> <li>2. Prise en compte de VUE dans l'instruction des dossiers éoliens et photovoltaïques au sol</li> <li>3. Lutter contre la prolifération des panneaux publicitaires (toujours en cours, en référence au pouvoir de police des maires concernés)</li> <li>4. Validation d'une charte signalétique et pose de panneaux SIL conforme à la charte départementale en tenant compte de la VUE</li> </ol>
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Linéaire de réseaux traités par rapport aux linéaires identifiés</li> <li>– Mise en place de réunions d'information et de sensibilisation auprès des élus et de la population</li> <li>– Nombre de panneaux supprimées et/ou remplacés</li> <li>– Veille photographique et paysagère</li> </ul>
Rédacteur	Chloé CALAIS (CCGQ)

## Orientation 4- Aménagement et usages des espaces publics et bâtis

---

### Objectif 4.1 – Continuer le programme d'aménagement du site

#### Enjeu

---

- Inscrire les aménagements dans une perspective patrimoniale et paysagère

#### Actions

---

- Viabilisation et sécurisation du cavalier 104 – « *théâtre de verdure* », réfection pont sous le cavalier 104 **[Fiche-Action 18]**
- Réfection des places Marquis de Larray et Vauban (question des stationnements) **[Fiche-Action 19]**
- Réflexion sur le devenir de la plantation : renouvellement des arbres, éclairage, sanitaires, mobiliers : tables de pique-nique, amélioration de l'aire de jeux pour enfants, ... **[Fiche-Action 20]**
- Agrandissement du jardin historique : une parcelle mitoyenne s'étant libérée sur la partie gauche **[Fiche-Action 21]**
- Cimetière : entretien, agrandissement, colombarium, ... **[Fiche-Action 22]**
- Mise en place d'étendards visibles depuis la vallée sur mâts existants CMN **[Fiche-Action 23]**

#### Indicateurs

---

- Pourcentage des surfaces aménagées ou réaménagées
- Pourcentage des surfaces aménagées ou réaménagées en espaces verts
- Suivi des plantations arbustives (nombre, essences, qualités arbustives, esthétique, état phytosanitaire)

### Objectif 4.2 – Favoriser l'installation de nouveaux usages

Dans le cas des fortifications de Vauban, inscrites sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2008, le respect de l'authenticité et de la valeur universelle exceptionnelle est une priorité. Les coûts de l'entretien de ces vastes ensembles amènent parfois à des choix audacieux. La remise en état des fortifications doit aller de pair avec le développement de nouveaux usages, compatibles avec ces structures et économiquement viables. En permettant aux fortifications de rester des lieux vivants, de les adapter aux besoins de notre époque, leur préservation peut être garantie dans la durée.

#### Enjeux

---

- Reconvertir et requalifier l'espace fortifié
- Insérer le patrimoine dans le tissu économique, culturel et social du territoire

## Actions

---

- Installation de nouveaux usages dans les chambrées de la caserne Rochambeau : cave d'affinage de fromage **[Fiches-Action 24]**, de champignons **[Fiche-Action 25]**, à la recherche d'autres projets

## Indicateurs

---

- Pourcentage des surfaces aménagées ou réaménagées
- Nombre de nouvelles activités installées

## Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024

### Fiche-Action 18 Viabilisation, sécurisation du cavalier 104

**ORIENTATION 4** Aménagement et usages des espaces publics et bâtis

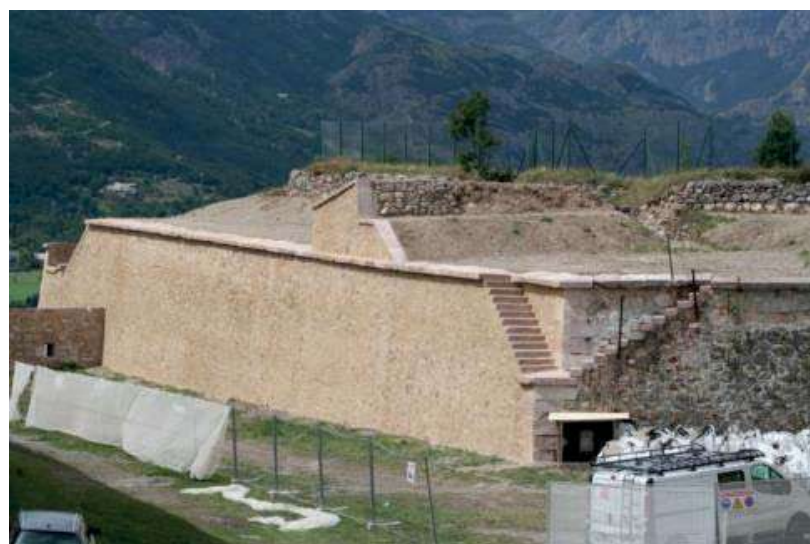
**OBJECTIF 4.1** Continuer le programme d'aménagement du site

CONTEXTE

L'ouvrage « cavalier 104 » a connu une réhabilitation pour un montant de 1 661 000 €, le plus important jamais effectué à Mont-Dauphin. Il s'agit à présent de valoriser cet espace d'un point de vue notamment culturel (aménagement, gradins, accueil de spectacles : théâtres, contes, danse, des projections de plein air, ...).



cavalier 104  
front de la durance



ENJEU

- Inscrire les aménagements dans une perspective patrimoniale et paysagère,
- Valoriser une partie du monument, propriété de la commune, qui a demandé un budget conséquent,
- Profiter d'un espace « unique » du site pour des actions spécifiques.

MAITRE D'OUVRAGE

Mairie de Mont-Dauphin

PARTENAIRES	Services de l'état : DRAC, UDAP 05
CALENDRIER REALISATION	2019-2024
PERIMETRE / LOCALISATION	Intégralité de l'espace « Cavalier 104 »
DESCRIPTION OPERATIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Viabilisation (réseaux secs et humides) et sécurisation de l'espace</li> <li>- Utilisation et valorisation comme « théâtre de verdure »</li> <li>- Nivellement en forme d'amphithéâtre, débroussaillage, pâture</li> <li>- Utilisation pour projection de films, rassemblements festifs et culturels</li> <li>- Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ? Pour solliciter des intervenants extérieurs pouvant animer cet espace (spectacles, ...)</li> </ul> <p><b>Parcelles classées soumises à autorisation</b></p>
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	Viabilisation : eau : 15 000 € // Electricité : 37 000 €
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourcentage des surfaces aménagées ou réaménagées,</li> <li>- Pourcentage des surfaces aménagées ou réaménagées en espaces verts</li> <li>- Nombre d'évènements culturels</li> </ul>
Rédacteur	Chloé CALAIS (CCGQ) – Mairie de Mont-Dauphin



<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 19</b>	<b>Viabilisation, embellissement Places Marquis de Larray et Vauban</b>
<b>ORIENTATION 4</b>	<b>Aménagement et usages des espaces publics et bâtis</b>
<b>OBJECTIF 4.1</b>	<b>Continuer le programme d'aménagement du site</b>
CONTEXTE	
ENJEU	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscrire les aménagements dans une perspective patrimoniale et paysagère,</li> <li>- Améliorer deux places « phares » du monument, pour une d'entre elle située en « entrée » de site, pour l'autre clef de l'accès aux artisans d'art et bureaux,</li> <li>- Améliorer la question du stationnement,</li> <li>- Réfection, embellissement, fleurissement (déjà commencé place Vauban)</li> </ul>
MAITRE D'OUVRAGE	Mairie de Mont-Dauphin
PARTENAIRES	Services de l'état : DRAC, UDAP 05
CALENDRIER REALISATION	2019-2024
PERIMETRE / LOCALISATION	Places Marquis de Larray et Vauban
DESCRIPTION OPERATIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réfection des places Marquis de Larray et Vauban</li> <li>- Végétalisation de la place (buissons, petits arbustes),</li> <li>- Matérialisation des stationnements place Vauban ?</li> <li>- Place Marquis de Larray : amélioration du stationnement (matérialisation), aménagements piétons.</li> </ul>
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	1 <sup>er</sup> chiffrage de 600 000 €
INDICATEURS DE SUIVI	- Pourcentage des surfaces aménagées ou réaménagées
Rédacteur	Chloé CALAIS (CCGQ) - Mairie de Mont-Dauphin



<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 20 Valorisation de la plantation</b>	
<b>ORIENTATION 4</b>	<b>Aménagement et usages des espaces publics et bâtis</b>
<b>OBJECTIF 4.1</b>	<b>Continuer le programme d'aménagement du site</b>
CONTEXTE	La place forte dispose de l'espace plantation (extension d'habitation prévue par Vauban) utilisé pour des animations, évènements, espace qui souffre pourtant d'équipements de qualité. L'idée serait de valoriser d'un point de vue paysager cet espace et d'y disposer des équipements d'accueil du public.
ENJEU	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscrire les aménagements dans une perspective patrimoniale et paysagère,</li> <li>- Améliorer cet espace vert conséquent de la place forte.</li> </ul>
MAITRE D'OUVRAGE	Mairie de Mont-Dauphin
PARTENAIRES	
CALENDRIER REALISATION	2019-2024
PERIMETRE / LOCALISATION	Espace « plantation »
DESCRIPTION OPERATIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rénovation/ampliation et équipement de l'aire de jeux</li> <li>- Renouvellement des arbres (fruitiers, noyers, châtaigniers, informations sur les arbres plantés, leur utilisation passée ?</li> <li>- Tables de pique-nique des deux côtés pour soleil et ombre familiales</li> <li>- Sanitaires,</li> <li>- Poubelles (?)</li> <li>- Ouverture plus fréquente de l'église pour visites libres</li> </ul>
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourcentage des surfaces aménagées ou réaménagées en espaces verts,</li> <li>- Suivi des plantations arbustives (nombre, essences, qualités arbustives, esthétique, état phytosanitaire)</li> </ul>
Rédacteur	Chloé CALAIS (CCGQ) - Mairie de Mont-Dauphin

<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 21</b>	<b>Agrandissement du jardin historique</b>
<b>ORIENTATION 4</b>	<b>Aménagement et usages des espaces publics et bâtis</b>
<b>OBJECTIF 4.1</b>	<b>Continuer le programme d'aménagement du site</b>
<p>CONTEXTE</p>	<p>Depuis juin 2012, la Mairie de Mont-Dauphin a lancé la création d'un jardin historique et culturel sur la thématique de l'alimentation et du ravitaillement d'une place forte de montagne. Au 18<sup>ème</sup> siècle, l'alimentation repose sur des plantes alimentaires prélevées dans la nature ou cultivées localement, voire plus rarement importées. Les variétés proposées au sein du jardin se répartissent suivant cette logique avec la création, à terme, d'un cheminement de la zone la plus « naturelle », jusqu'à la plus « cultivée ».</p> <p>Le jardin historique et culturel de Mont-Dauphin est issu des objectifs initiaux du programme d'actions du plan de gestion de la place forte, Fortifications de Vauban inscrites sur la Liste du patrimoine mondial avec 11 autres sites depuis 2008. L'ambition de la commune de Mont-Dauphin est d'œuvrer à la préservation et à la valorisation de la place forte afin de transmettre cet héritage aux générations futures mais aussi de permettre le développement au niveau culturel et économique d'un site patrimonial vivant. Les problématiques centrales du plan de gestion concernent, notamment la préservation et la valorisation de Mont-Dauphin ainsi que le développement d'une meilleure synergie avec le territoire local.</p> <div style="text-align: center;">  <p><b>une ruine.....</b></p> <p><b>.....un jardin</b></p>  </div>
<p>ENJEU</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscrire les aménagements dans une perspective patrimoniale et paysagère,</li> <li>- Améliorer cet espace vert conséquent de la place forte.</li> </ul>
<p>MAITRE D'OUVRAGE</p>	<p>Mairie de Mont-Dauphin</p>
<p>PARTENAIRES</p>	<p>Conservatoires botanistes</p>
<p>CALENDRIER REALISATION</p>	<p>2019-2024</p>

PERIMETRE	Parcelle située à gauche de l'entrée de l'espace jardin historique
DESCRIPTION OPERATIONS	<p>Prévision d'une extension du jardin historique dans sa partie gauche (face à l'entrée) en utilisant la parcelle mitoyenne.</p> <p>Cette extension permettrait une multiplication à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la diversité potagère et fruitière de ce jardin expérimental,</li> <li>- des quantités cultivées.</li> </ul> <p>Cette extension permettrait également d'agrandir de manière significative cet espace jardin (doublement de sa surface) offrant une prestation - visite étoffée et ce nouvel espace pourrait disposer d'un espace d'accueil pour ateliers enfants (groupes scolaires et jeunes).</p> <div data-bbox="555 613 1385 1196" style="text-align: center;"> </div>
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourcentage des surfaces aménagées ou réaménagées,</li> <li>- Suivi des espèces.</li> </ul>
Rédacteur	Chloé CALAIS (CCGQ) - Mairie de Mont-Dauphin

<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 22</b>	<b>Amélioration Cimetière</b>
<b>ORIENTATION 4</b>	<b>Aménagement et usages des espaces publics et bâtis</b>
<b>OBJECTIF 4.1</b>	<b>Continuer le programme d'aménagement du site</b>
CONTEXTE	
ENJEU	- Inscrire les aménagements dans une perspective patrimoniale et paysagère.
MAITRE D'OUVRAGE	Mairie de Mont-Dauphin
PARTENAIRES	
CALENDRIER REALISATION	2019-2024
PERIMETRE / LOCALISATION	
DESCRIPTION OPERATIONS	- Remise en état de la haie de cyprès, - Extension par nivellement de la butte derrière le mur ouest, - Raser la butte derrière (ouest) pour agrandir
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	
INDICATEURS DE SUIVI	Aménagements réalisés
Rédacteur	Mairie de Mont-Dauphin – Chloé CALAIS (CCGQ)

<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 23</b>	<b>Mise en place d'un pavoisement visible depuis la vallée</b>
<b>ORIENTATION 4</b>	<b>AMENAGEMENT ET USAGES DES ESPACES PUBLICS ET BATIS</b>
<b>OBJECTIF 4.1</b>	<b>Continuer le programme d'aménagement du site</b>
CONTEXTE	La place forte n'est que très peu visible depuis la vallée. Il s'agit de créer un signal
ENJEU	Inscrire les aménagements dans une perspective patrimoniale et paysagère
MAITRE D'OUVRAGE	Centre des monuments nationaux
PARTENAIRES	
CALENDRIER REALISATION	2020-2022
PERIMETRE / LOCALISATION	Batterie du Balai, Front sud et Lunette d'Arçon
DESCRIPTION OPERATIONS	Installation de nouveaux mâts et d'un pavoisement idoine
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	5 000 € Somme répartie sur 3 ans
INDICATEURS DE SUIVI	Réalisation de l'action
Rédacteur(s)	Isabelle FOUILLOY JULLIEN (CMN)

<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 24 Installation d'une cave d'affinage de fromages</b>	
<b>ORIENTATION 4</b>	<b>AMENAGEMENT ET USAGES DES ESPACES PUBLICS ET BATIS</b>
<b>OBJECTIF 4.2</b>	<b>Favoriser l'installation de nouveaux usages</b>
CONTEXTE	<p>La caserne Rochambeau constitue un lieu à fort potentiel historique visité par un grand nombre de personnes et ce tout au long de l'année. Le projet de réaliser des caves d'affinages dans les chambrées du Rez de cour de la Caserne constitue une réelle opportunité pour la mise en valeur du bâtiment et plus largement pour le site de Mont-Dauphin.</p> <p>L'un des nombreux intérêts sera de concilier l'ouverture d'une partie du bâtiment au public et de mettre en valeur l'architecture intérieure de ces lieux.</p> <p>Cette opportunité permet également de créer un nouveau point d'attractivité de ce bâtiment vis-à-vis du nouvel usage qui est proposé</p>
ENJEU	<p>Reconvertir et requalifier l'espace fortifié</p> <p>Insérer le patrimoine dans le tissu économique, culturel et social du territoire</p>
MAITRE D'OUVRAGE	Concessionnaire Coopérative laitière des Alpes du Sud
PARTENAIRES	Centre des monuments nationaux
CALENDRIER REALISATION	2018-2021
PERIMETRE / LOCALISATION	Chambrées ouest en RDC Caserne Rochambeau
DESCRIPTION OPERATIONS	<p>Les ouvrages maçonnés de la caserne de Rochambeau confèrent une très grande inertie thermique et hygrométrique aux lieux. Ces conditions sont très propices à la transformation des fromages.</p> <p>Les chambrées (murs, voûtes menuiseries et sols) seront conservées en l'état. Seul, le sol actuellement en terre battue de l'une des chambrées est prévu d'être modifié à l'aide d'un platelage bois en mélèze massif.</p> <p>Les visiteurs seront invités à effectuer un parcours en « aller et retour » depuis la porte centrale donnant sur la cour de la caserne jusqu'à la cave d'affinage située à l'extrémité Ouest du projet.</p> <p>La maîtrise d'œuvre a été confiée à un architecte du patrimoine, Sylvestre Garin.</p> <p>Lien avec les circuits courts ?</p>
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	300 000 € HT
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux réalisés d'ici 2021</li> <li>- Vie ensuite de la cave le temps de la concession</li> </ul>
Rédacteur(s)	Isabelle FOUILLOY JULLIEN (CMN)

<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 25</b>	<b>Implantation d'une culture de champignons et exploitation des récoltes</b>
<b>ORIENTATION 4</b>	<b>AMENAGEMENT ET USAGES DES ESPACES PUBLICS ET BATIS</b>
<b>OBJECTIF 4.2</b>	<b>Favoriser l'installation de nouveaux usages</b>
CONTEXTE	La caserne Rochambeau constitue un lieu à fort potentiel historique. Par ailleurs, les caractéristiques du bâtiment sont mises au profit de l'implantation d'une culture de champignons et l'exploitation des récoltes. Ce projet constitue une nouvelle opportunité pour le redéveloppement d'une partie des chambrées et plus largement pour le site de Mont-Dauphin.
ENJEU	Reconvertir et requalifier l'espace fortifié Insérer le patrimoine dans le tissu économique, culturel et social du territoire La transformation du patrimoine fortifié pour un usage civil doit être envisagée sur le long terme
MAITRE D'OUVRAGE	Concessionnaire Nicolas Wagner
PARTENAIRES	Centre des monuments nationaux
CALENDRIER REALISATION	2018-2019
PERIMETRE / LOCALISATION	4 Chambrées et 1 cave à l'angle sous l'escalier rampant en RDC Caserne Rochambeau
DESCRIPTION OPERATIONS	Les ouvrages maçonnés de la caserne Rochambeau confèrent une très grande inertie thermique et hygrométrique aux lieux. Ces conditions peuvent être propices à la culture de champignons et l'exploitation des récoltes. Les chambrées (murs, voûtes menuiseries et sols) seront conservées en l'état.
COÛT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	Phase expérimentale jusqu'en juin 2019
INDICATEURS DE SUIVI	Réussite de l'expérimentation pour implantation plus pérenne
Rédacteur(s)	Isabelle FOUILLOY JULLIEN (CMN)

## Orientation 5- Mise en tourisme et rayonnement du site au sein du territoire

---

### Objectif 5.1 – Offrir une lisibilité du site depuis les axes de communication et le rendre accessible

Le rond-point Vauban situé dans la perspective directe du site de Mont-Dauphin et porte d'entrée à la fois du site Vauban et du territoire Guillestrois – Queyras souffre d'un aménagement qualitatif (embellissement, utilisation de ce support comme porte d'entrée d'envergure du territoire et de ses atouts : site UNESCO + stations de sport d'hier).

#### Enjeux

---

- Rendre accessible / lisible Mont-Dauphin depuis les axes de communication
- Mutualiser la communication avec des produits touristiques forts
- Orienter/capter les flux touristiques de la route nationale

#### Actions

---

Etudier la faisabilité de l'aménagement du rond-point Vauban situé à l'entrée de Guillestre sur la RN94, rond-point considéré comme une porte d'entrée d'envergure du territoire Guillestrois Queyras – aménagements qui ne doivent pas altérer la circulation/sécurisation routière – promotion possible du site Vauban + stations de ski (orientation des flux touristiques) **[Fiche-Action 26]**

#### Indicateurs

---

- Suites du courrier du 16 octobre 2018 adressé à Mr le Sous-Préfet signé par CD05 et CCGQ
- Réalisation effective de l'aménagement



## Objectif 5.2 – Favoriser les déplacements vers la place forte

### Enjeux

---

- Développer une découverte du territoire de qualité, cohérente avec le bien inscrit et l'ensemble de ses usages
- Améliorer l'accessibilité du site
- S'assurer de la lisibilité du site dans les offices de tourisme du territoire communautaire

### Actions

---

- Mise en place d'outils de mesure de fréquentation du bien (Eco-compteurs) **[Fiche-Action 27]**
- Mise en place d'une signalétique routière spécifique : validation d'une charte signalétique et pose de panneaux SIL conforme à la charte départementale en tenant compte de la VUE – suites de la réunion d'avril 2018 **[Fiche-Action 28]**
- Positionnement d'une signalétique d'accueil à proximité de la gare **[Fiche-Action 28]**
- Réflexion sur la mise en place d'une desserte entre la gare et la place forte à certains moments de l'année **[Fiche-Action 29]**
- Relance d'un projet d'étude concernant le projet de passerelle himalayenne Guillestre – Mont-Dauphin ? **[Fiche-Action 30]**
- Valorisation du sentier des Marmottes pour inciter à une montée du public qui se rend en nombre observer les marmottes vers la place forte **[Fiche-Action 31]**

### Indicateurs

---

- Nombre de panneaux posés
- Nombre de réclamations écrites formulées par les touristes sur la signalisation
- Fréquentation touristique et questionnaire de satisfaction

## Objectif 5.3 – Améliorer le stationnement

La place forte de Mont-Dauphin souffre de problématiques de stationnement de qualité à la fois à l'entrée extérieure du site (manque d'aménagement sur le parking communal, absence d'une signalétique directionnelle claire pour rejoindre la place forte à pied ensuite) ainsi qu'à l'intérieur même du site en période estivale.

### Enjeu

---

- Développer une découverte du territoire de qualité, cohérente avec le bien inscrit et l'ensemble de ses usages
- Aménager différents types de stationnement
- Canaliser les véhicules

### Actions

---

#### [Fiche-Action 32] :

- Quantifier les besoins et localiser les aires de stationnement par types de véhicules en conformité avec le site classé
- Aménager et équiper des aires de stationnement
- Mettre en place une signalétique adaptée

### Indicateurs

---

- Nombre de stationnements aménagés – véhicules légers, campings cars et bus de tourisme
- Nombre de places disponibles
- Enquêtes de satisfaction

## Objectif 5.4 – Intégrer la promotion du site dans la stratégie touristique

### Enjeux

---

- Assurer le rayonnement de ce site culturel « vitrine » à l'échelle communautaire et au-delà
- Prise en compte de la notion de patrimoine et de site ouvert au public à l'année dans la réflexion à l'échelle du département et jusqu'au Piémont
- Positionner l'action de l'office de tourisme en cohérence avec le plan de gestion et les exigences de gestion d'un site inscrit au patrimoine mondial
- Engager des actions de promotion touristique
- Orienter la fréquentation du tourisme organisé en dehors des périodes de vacances scolaires

### Actions

---

1. Intégration de Mont-Dauphin dans la stratégie des organismes de tourisme **[Fiche-Action 33]**
2. Accueil – Promotion touristique **[Fiche-Action 34]**
3. Développement et commercialisation des offres groupe jeunesse **[Fiche-Action 35]**
4. Valorisation numérique dans le cadre du projet départemental Itinérance Alpine **[Fiche-Action 36]**

### Indicateurs

---

- Nombre d'actions mises en place / an
- Nombre de coopérations ou de partenariats mis en œuvre / an
- Augmentation de la fréquentation et acquisition de nouveaux publics
- Méthodologies et process mis en place

<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 26</b>	<b>Aménagement rond-point Vauban RN 94</b>
<b>ORIENTATION 5</b>	<b>Mise en tourisme et rayonnement du site au sein du territoire</b>
<b>OBJECTIF 5.1</b>	<b>Offrir une lisibilité du site depuis les axes de communication et le rendre accessible</b>
CONTEXTE	<p>Le rond-point Vauban situé dans la perspective directe du site de Mont-Dauphin et porte d'entrée à la fois du site Vauban et du territoire Guillestrois – Queyras souffre d'un aménagement qualitatif (embellissement, utilisation de ce support comme porte d'entrée d'envergure du territoire et de ses atouts : site UNESCO + stations de sport d'hier).</p> <p>Un premier courrier avait été adressé par la CCGQ le 16 octobre 2018 à Mr le Sous-préfet</p>
ENJEU	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre accessible / lisible Mont-Dauphin depuis les axes de communication</li> <li>- Mutualiser la communication avec des produits touristiques forts</li> <li>- Orienter / capter les flux touristiques de la route nationale</li> </ul>
MAITRE D'OUVRAGE	CCGQ, DIRMED, services de l'état concernés
PARTENAIRES	
CALENDRIER REALISATION	2019-2024
PERIMETRE / LOCALISATION	Rond-Point Vauban RN94 – intersection direction Guillestre
DESCRIPTION OPERATIONS	Aménagements permettant l'embellissement et la valorisation de ce rond-point sans perturber la visibilité et la sécurisation routière. Promotion des sites emblématiques du Guillestrois Queyras : UNESCO, stations d'altitude.
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	
INDICATEURS DE SUIVI	Réalisation effective des aménagements
Rédacteur(s)	Chloé CALAIS (CCGQ)


<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 27 Mise en place d'éco-compteurs</b>	
<b>ORIENTATION 5</b>	<b>Mise en tourisme et rayonnement du site au sein du territoire</b>
<b>OBJECTIF 5.2</b>	<b>Favoriser les déplacements vers la place forte</b>
CONTEXTE	La fréquentation du site n'est jusqu'à ce jour pas comptabilisée et peut s'avérer sous-estimée, seules les visites payantes du CMN ainsi que les téléchargements de l'appli CMN « Mont-Dauphin en famille » sont comptabilisés et font l'objet d'un suivi et d'une valorisation.
ENJEU	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comptabiliser la fréquentation effective du site (dont libre accès – visite libre)</li> <li>- Adapter la promotion / valorisation du site en fonction de ces chiffres de fréquentation</li> </ul>
MAITRE D'OUVRAGE	?
PARTENAIRES	
CALENDRIER REALISATION	2019-2024
PERIMETRE / LOCALISATION	Deux entrées de la place forte : porte de Briançon, porte d'Embrun
DESCRIPTION OPERATIONS	Mettre en place des éco-compteurs permettant de comptabiliser la fréquentation réelle du site (village, accès libre compris) en différenciant piétons et véhicules.
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	
INDICATEURS DE SUIVI	Réalisation effective des aménagements
Rédacteur(s)	Chloé CALAIS (CCGQ)

<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 28</b>	<b>Signalétique Place forte de Mont-Dauphin</b>
<b>ORIENTATION 5</b>	<b>Mise en tourisme et rayonnement du site au sein du territoire</b>
<b>OBJECTIF 5.2</b>	<b>Favoriser les déplacements vers la place forte</b>
CONTEXTE	<p>Le site souffre d'une signalétique routière efficace incitant le public à monter / accéder au site de Mont-Dauphin. Des efforts ont été néanmoins entrepris à l'échelle Guillestrois – Queyras comme avec la mise en conformité de la signalétique de type SIL départementale.</p> <p>Une réunion s'est tenue le mardi 24 avril 2018 réunissant les artisans, les acteurs du tourisme ainsi que d'autres professionnels et institutionnels qui partagent le constat que la « visibilité » du site de Mont-Dauphin doit être améliorée.</p>
ENJEU	Améliorer la lisibilité et l'accessibilité du site
MAITRE D'OUVRAGE	?
PARTENAIRES	?
CALENDRIER REALISATION	2019-2024
PERIMETRE / LOCALISATION	Accès routiers de la place forte, à proximité de l'axe principal routier RN
DESCRIPTION OPERATIONS	<p>Dans l'attente des suites de la réunion du 24 avril 2018, au cours de laquelle plusieurs constats ont été identifiés pour progresser et améliorer la signalisation d'accès au site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Panneau image H32 (mise en place sur A51),</li> <li>- Schéma directeur de signalisation directionnelle et touristique : prise de contact entre CD05 et DIRMED et DDT afin de définir carrefours prioritaires qui devront être équipés et déterminer les clés de répartition entre gestionnaires routiers pour la prise en charge de la signalisation,</li> <li>- Signalétique d'Information Locale : les artisans locaux ont avancé dans la SIL mise en place dans l'idée d'un accès au site.</li> </ul> <p>L'ensemble de ces projets devront être menés dans le respect des recommandations en termes de « <i>signalisation d'animation et d'information culturelle et touristique et le Patrimoine mondial</i> » du Réseau des sites majeurs de Vauban datant de mars 2009 du fait de l'inscription à l'UNESCO du site.</p>
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de la signalétique citée,</li> <li>- Augmentation de la fréquentation ?</li> </ul>
Rédacteur(s)	Chloé CALAIS (CCGQ)

<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 29 Mise en place d'une desserte gare – Mont-Dauphin</b>	
<b>ORIENTATION 5</b>	<b>Mise en tourisme et rayonnement du site au sein du territoire</b>
<b>OBJECTIF 5.2</b>	<b>Favoriser les déplacements vers la place forte</b>
CONTEXTE	Le site de Mont-Dauphin souffre de son isolement. Aucune navette n'est assurée entre la gare située au pied du site et la place forte. Idées également à explorer de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de vélo électrique entre la gare et Mont-Dauphin ?</li> <li>- Surlargeur – bande cyclable sur la RD entre la gare et Mont-Dauphin ?</li> </ul>
ENJEU	Améliorer la lisibilité et l'accessibilité du site
MAITRE D'OUVRAGE	?
PARTENAIRES	?
CALENDRIER REALISATION	2019-2024
PERIMETRE / LOCALISATION	Accès routier : Gare – place forte.
DESCRIPTION OPERATIONS	Etude chiffrée de la mise en place d'une desserte routière Gare – Place forte de Mont-Dauphin
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	
INDICATEURS DE SUIVI	- Mise en place d'une navette
Rédacteur(s)	Chloé CALAIS (CCGQ)



<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 30</b>	<b>Projet passerelle himalayenne Guillestre – Mont-Dauphin</b>
<b>ORIENTATION 5</b>	<b>Mise en tourisme et rayonnement du site au sein du territoire</b>
<b>OBJECTIF 5.2</b>	<b>Favoriser les déplacements vers la place forte</b>
CONTEXTE	<p>En 2015, un projet a été initié de réalisation d’une passerelle piétonne entre les deux communes (suspendue au-dessus du Guil – longueur de plus de 300 m) afin de contribuer à la mise en valeur du site tout en étant compatible avec l’esprit du classement à l’UNESCO de la place Forte de Mont-Dauphin. Il s’agit de proposer la construction d’un pont suspendu reliant les deux villages de Guillestre et Mont-Dauphin au-dessus des gorges du Guil, à l’usage des piétons, des cyclistes et des véhicules légers non-motorisés (poussette, fauteuil roulant, brouette, ...). Accès interdit la nuit pour des impératifs de sécurité. Longueur estimée de 310 m, cette passerelle présenterait la plus longue portée libre d’Europe.</p> <p>En 2015, le conseil scientifique et technique du RSMV a formulé un premier avis sur le projet.</p> <p>Cinq réunions se sont tenues entre 2015 et 2016 :</p> <p><u>Juillet 2015</u> : présentation du projet aux différentes institutions partenaires (CCG, inspecteurs des sites, Services Territoriaux de l’Architecture et du Patrimoine (STAP), Direction Régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement PACA, Centre des Monuments Nationaux (CMN). Les différentes instances ont été saisies pour avis sur le projet.</p> <p><u>Décembre 2015</u> : a permis de recueillir l’avis du paysagiste et architecte conseils de la DDT. Les avis sont favorables en l’état actuel du projet</p> <p><u>Janvier 2016</u> : une troisième réunion de travail avec l’architecte et le paysagiste conseils de la DDT sur le cahier des charges et les procédures à envisager pour la phase étude.</p> <p><u>Avril 2016</u> : Réunion avec les partenaires institutionnels et le président de la CCG pour faire un point d’avancement.</p> <p><u>Juin 2016</u> : réunion avec les partenaires institutionnels + visite terrain</p> <p>Inscription dans le cadre des espaces valléens concernant l’étude préconisée à savoir : étude de faisabilité technique (en 2 lots : 1/ aspects techniques, 2/ intégration paysagère et contraintes environnementales).</p> <p>Peu d’avancées sur ce projet depuis 2016 étant donné :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L’envergure de ce projet et le coût potentiel du futur ouvrage (1 million d’euros minimum),</li> <li>- Les contraintes structurelles et liées à l’inscription UNESCO côté Mont-Dauphin.</li> </ul>

ENJEU	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la lisibilité et l'accessibilité du site</li> <li>- Faire profiter au territoire d'un ouvrage « totem » attractif</li> </ul>
MAITRE D'OUVRAGE	Etude : CCGQ ? Mairies concernées ?
PARTENAIRES	DRAC, DREAL, CMN
CALENDRIER REALISATION	2019-2024
PERIMETRE / LOCALISATION	Portion entre Mont-Dauphin (jardin du gouverneur situé sous l'échauguette) et le plateau du Simoust de Guillestre
DESCRIPTION OPERATIONS	 <p>La commune de Mont-Dauphin souhaite se réintéresser à ce projet et dans un premier temps à la réalisation des études de faisabilité.</p>
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	Etudes : 50 000 € minimum
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obtention de financements sur la partie « étude »</li> <li>- Réalisation des études d'impact</li> </ul>
Rédacteur(s)	Chloé CALAIS (CCGQ)

<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 31</b>	<b>Transformer les visiteurs du sentier des Marmottes en visiteurs de la place forte</b>
<b>ORIENTATION 5</b>	<b>Mise en tourisme et rayonnement du site au sein du territoire</b>
<b>OBJECTIF 5.2</b>	<b>Favoriser les déplacements vers la place forte</b>
CONTEXTE	Une boucle pédestre et un sentier ont été conçu respectivement par la CCGQ et la mairie d'Eygliers qui a connu des dégradations Signalétique SIL en cours suite à la demande conjointe de la mairie, des artisans et du CMN
ENJEU	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Basculer les 40 000 visiteurs du sentier des marmottes du statut de prospect au statut de visiteurs</li> <li>● Développer une découverte du territoire de qualité, cohérente avec le bien inscrit et l'ensemble de ses usages</li> <li>● Améliorer l'accessibilité du site / la visibilité du site</li> <li>● Améliorer la problématique du stationnement - Parking des Marmottes</li> </ul>
MAITRE D'OUVRAGE	Mairie d'Eygliers (boucle des Marmottes) Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras (Signalétique - entretien sur l'itinéraire dépassant la boucle) Office du tourisme du Guillestrois et du Queyras (Valorisation)
PARTENAIRES	Association APEVM d'Eygliers (protection des Marmottes)
CALENDRIER DE REALISATION	2019-2024
PERIMETRE / LOCALISATION	-Boucle des Marmottes -Sentier existant des marmottes permettant un accès pédestre à la place forte
DESCRIPTION OPERATIONS	<p>Mettre en tourisme le sentier des marmottes en incitant les visiteurs à rejoindre la place forte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- définition du contenu</li> <li>- aménagement du sentier</li> <li>- Mettre un éco-compteur du 01/05 au 30/09 (au départ du sentier - barrière)</li> </ul> <p>Signaler le parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signaler le parking depuis la RN avec des panneaux chartés signalétique routière (SIL)</li> <li>- Formaliser les départs/arrivées du sentier et valoriser son contenu</li> <li>- Intégrer le sentier des marmottes à la carte touristique de l'OTGQ</li> </ul> <p>Entretien – aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sécurisation de l'itinéraire</li> <li>- Extension (itinéraire en boucle ?)</li> <li>- Traitement paysager du parking ?</li> </ul> <p>Lien avec les navettes</p>
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	
INDICATEURS DE SUIVI	- Augmentation de la fréquentation de la place forte
Rédacteur(s)	Chloé CALAIS (CCGQ) – Isabelle FOUILLOY JULLIEN (CMN) Marie CONSTENSOU (OTIGQ)

**Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024**

<b>Fiche-Action 32 Amélioration des aires de stationnement</b>	
<b>ORIENTATION 5</b>	<b>Mise en tourisme et rayonnement du site au sein du territoire</b>
<b>OBJECTIF 5.3</b>	<b>Améliorer le stationnement</b>
<p>CONTEXTE</p>	<p>Réflexion engagée depuis 2008. Un constat : des accès au site à valoriser pour favoriser la découverte de ce site Patrimoine mondial.</p> <p>L'accès au site présente des faiblesses : des espaces de stationnement à l'extérieur du site peu aménagés, des signalétiques faibles pour regagner la place forte à pied, une sur-fréquentation de stationnement à l'intérieur du site en période estivale.</p> <p>Une étude financée par la CCGQ en 2009 par agence INDIGGO « <i>Etude d'amélioration des stationnements extérieurs et accès à la place forte de Mont-Dauphin, candidate au patrimoine mondial de l'UNESCO</i> »</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <p>©Mairie Mont-Dauphin</p> <p><u>Parking extérieur communal « véhicules légers » - entrée porte de Briançon</u> : capacité d'environ 350 places, espace de stationnement « brut » peu organisé, pas de services (bancs, WC, eau, ombre, éclairage), jalonnement d'accès peu clair, jalonnement et cheminement peu adapté entre espace de stationnement et Place forte (problème pour les personnes à Mobilité Réduite), absence d'intégration paysagère.</p> <p><u>Parking extérieur porte d'Embrun</u> : Capacité d'environ 30 places, pas d'aménagements et d'équipements.</p> <p>Dernières étapes : Réunion le 24/04/2013 entre le CMN, la commune, la CCG et l'ABF pour définir un scénario à étudier : parcelle AA n°125 affectée au CMN pour une implantation de 100 places. Projet à définir : modalités de pilotage, financements et mise en œuvre.</p> <p>L'idée d'un parking payant a été évoquée en 2017.</p> <p>A noter que la période piétonne du site (intramuros) sera allongée du 15/06 au 15/09.</p>
<p>ENJEU</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer une découverte du territoire de qualité, cohérente avec le bien inscrit et l'ensemble de ses usages</li> <li>- Aménager différents types de stationnement en prenant en compte les recommandations du référentiel « fortifications de Vauban »</li> <li>- Canaliser les véhicules</li> </ul>
<p>MAITRE D'OUVRAGE</p>	A déterminer

PARTENAIRES	Services de l'état, Réseau Vauban, CMN, CCGQ, CD05, Région SUD, OTIGQ, CCI
CALENDRIER REALISATION	2019-2024
PERIMETRE / LOCALISATION	Zones de stationnement extérieures et intérieures de la place forte
DESCRIPTION OPERATIONS	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quantifier les besoins et localiser les aires (et le type : payant, gratuit ?) de stationnement par types de véhicules en conformité avec le site classé et en suivant les recommandations du référentiel,</li> <li>2. Aménager et équiper des aires de stationnement,</li> <li>3. Mettre en place une signalétique adaptée.</li> </ol>
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de stationnements aménagés, véhicules légers, camping-cars et bus de tourisme,</li> <li>- Nombre de places disponibles,</li> <li>- Enquête de satisfaction.</li> </ul>
Rédacteur(s)	Chloé CALAIS (CCGQ) – Mairie de Mont-Dauphin

<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 33</b>	<b>Intégration de Mont-Dauphin dans la stratégie des organismes de tourisme</b>
<b>ORIENTATION 5</b>	<b>Mise en tourisme et rayonnement du site au sein du territoire</b>
<b>OBJECTIF 5.4</b>	<b>Intégrer la promotion du site dans la stratégie touristique</b>
CONTEXTE	Réorganisation territoriale (fusion Guillestrois – Queyras), transfert de la compétence touristique, maintien des offices de stations classées de Risoul et Vars indépendants
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Assurer le rayonnement de ce site culturel « vitrine » à l'échelle communautaire et au-delà</li> <li>● Prendre en compte de la notion de patrimoine et de site ouvert au public à l'année dans la réflexion à l'échelle du 05 et jusqu'au Piémont</li> <li>● Asseoir la collaboration entre Mairie, CMN et OTGQ sur les questions de promotion, d'accueil et de commercialisation pour assurer leur cohérence au plan de gestion</li> <li>● Répondre aux exigences de gestion d'un site inscrit au patrimoine mondial</li> <li>● Encourager les transversalités entre les acteurs culturels et touristiques</li> <li>● Mobiliser l'ADDET 05</li> </ul>
MAITRE D'OUVRAGE	Office du tourisme intercommunal du Guillestrois et du Queyras Offices de tourisme de Vars et de Risoul
PARTENAIRES	Mairie, CMN, CCGQ
CALENDRIER DE REALISATION	2019-2024
PERIMETRE / LOCALISATION	Le site de Mont-Dauphin intégré dans l'espace communautaire
DESCRIPTION OPERATIONS	<p>1/ L'Office de Tourisme du Guillestrois et du Queyras a validé sa nouvelle stratégie en juin 2018. Cette stratégie prévoit une meilleure valorisation des labels présents sur le territoire dont celui de l'UNESCO au titre du Réseau Vauban :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le logo du Réseau sera mis en couverture de l'ensemble des brochures,</li> <li>- une page sera dédiée à la Place forte et au village de Mont Dauphin dans la future brochure de séduction,</li> <li>- une attention particulière sera portée à Mont Dauphin dans le futur site Internet,</li> <li>- les brochures dédiées à Mont-Dauphin seront conservées dans les BIT de l'OTGQ,</li> <li>- coordonner les actions du CMN et de l'OTGQ en matière de communication et d'accueils presse,</li> <li>- Intégration du CMN dans le Pool Réseaux sociaux.</li> </ul> <p>2/ Associer les offices de Vars et Risoul ainsi que l'ADDET 05 à la question de la valorisation du site de Mont-Dauphin</p>
COUT PREVISIONNEL	
INDICATEURS DE SUIVI	Reste à déterminer
Rédacteur(s)	Chloé CALAIS (CCGQ) – Marie CONSTENSOU (OTIGQ) Isabelle FOUILLOY JULLIEN (CMN)

<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 34 Accueil – Promotion touristique</b>	
<b>ORIENTATION 5</b>	<b>Mise en tourisme et rayonnement du site au sein du territoire</b>
<b>OBJECTIF 5.4</b>	<b>Intégrer la promotion du site dans la stratégie touristique</b>
CONTEXTE	Mont-Dauphin malgré sa labellisation souffre encore d'un manque de développement
ENJEU	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre à Mont-Dauphin de devenir un lieu culturel incontournable à l'échelle du Guillestrois et du Queyras</li> <li>• Asseoir la collaboration entre Mairie, CMN et OTGQ sur les questions de promotion, d'accueil et de commercialisation pour assurer leur cohérence au plan de gestion</li> <li>• Répondre aux exigences de gestion d'un site inscrit au patrimoine mondial</li> </ul>
MAITRE D'OUVRAGE	Office du tourisme intercommunal du Guillestrois et du Queyras Centre des monuments nationaux CCGQ
PARTENAIRES	Mairie, CCGQ
CALENDRIER DE REALISATION	2019-2024
PERIMETRE / LOCALISATION	
DESCRIPTION OPERATIONS	<p><b>ACCUEIL</b> Positionner la place forte comme un site privilégié de l'attractivité du territoire, une « vitrine » de l'offre culturelle, rendre vivant le site Pour ce faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation par le CMN du personnel des Offices de Tourisme,</li> <li>• Intégration de Mont Dauphin à la carte des visites culturelles éditées par le PNRQ,</li> <li>• Mise en avant du site de Mont-Dauphin dans le réaménagement du bureau d'information touristique de Guillestre</li> </ul> <p><b>PROMOTION</b> Faciliter l'accueil de manifestations culturelles Mutualiser les campagnes du CMN et de l'OTGQ sur les réseaux sociaux</p>
COÛT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	
INDICATEURS DE SUIVI	Reste à déterminer
Rédacteur(s)	Marie CONSTENSOUS (OTIGQ) - Isabelle FOUILLOY JULLIEN (CMN) Chloé CALAIS (CCGQ)



<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 35</b>	<b>Développement et commercialisation des offres groupe jeunesse</b>
<b>ORIENTATION 5</b>	<b>Mise en tourisme et rayonnement du site au sein du territoire</b>
<b>OBJECTIF 5.4</b>	<b>Intégrer la promotion du site dans la stratégie touristique</b>
CONTEXTE	<p>L'Office de Tourisme du Guillestrois et du Queyras a validé en juin 2018 sa stratégie. La cible 0-12 ans a été affirmée.</p> <p>Par ailleurs, l'OTGQ porte un programme ALCOTRA-PLUF sur la structuration de l'offre famille. Dans ce contexte l'OTGQ a positionné sa commerciale sur l'accueil du public scolaire et groupe jeune. L'OTIGQ a monté des formation sur l'accueil du public scolaire à l'attention des socioprofessionnels du territoire.</p> <p>L'OGQ collabore sur ce dernier point avec le CMN.</p> <p>Le Centre des monuments nationaux possède un service d'action éducative :</p> <p>-Première restructuration de l'offre en 2014-2015. le constat actuel est le maintien de la fréquentation, l'augmentation n'est pas significative sur les quatre ans.</p> <p>Depuis 2014, diversification des publics accueillis (extra-scolaires, champ social en plus des scolaires) et des niveaux (augmentation de la proportion de maternelles).</p> <p>Aujourd'hui accueil d'environ 3000 enfants/jeunes, ce qui représente 18% de la fréquentation totale du monument.</p> <p>Commercialisation réalisée exclusivement par la chargée d'action éducative (dépliant envoyé annuellement + mis en ligne sur le site Internet du monument) &gt; marge de progression.</p> <p>Présence à Mont-Dauphin d'un centre de vacances de l'IGESA agréé EN pour 2 classes &gt; peu voire pas d'utilisation dans ce contexte.</p>
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer le rayonnement de ce site culturel « vitrine » à l'échelle communautaire et au-delà</li> <li>• Prise en compte de la notion de patrimoine et de site ouvert au public à l'année dans la réflexion à l'échelle du département et jusqu'au Piémont</li> <li>• Asseoir la collaboration entre Mairie, CMN et OTGQ sur les questions de promotion, d'accueil et de commercialisation pour assurer leur cohérence au plan de gestion</li> <li>• Répondre aux exigences de gestion d'un site inscrit au patrimoine mondial</li> <li>• Engager des actions de promotion touristique</li> <li>• Une offre révisée et adaptée pour publics jeunes en famille et scolaire</li> </ul>
MAÎTRE D'OUVRAGE	Office du tourisme intercommunal du Guillestrois et du Queyras Centre des monuments nationaux
PARTENAIRES	Mairie, CCGQ, IGESA, socio-professionnels
CALENDRIER DE REALISATION	2019-2024
PERIMETRE / LOCALISATION	

<p>DESCRIPTION OPERATIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer un catalogue d'offre famille dans lequel est intégré le site et les produits de Mont-Dauphin. Cette action s'inscrit dans une démarche collaborative entre l'OTGQ et le CMN.</li> <li>• Intégrer Mont-Dauphin dans la commercialisation pour publics jeunesse (scolaires, classes vertes).</li> </ul> <p>Coordination OTIGQ / CMN Opérations CMN :</p> <p><u>-Restructurer l'offre à destination des scolaires</u> Création d'un parcours-découverte général de la place forte spécifique pour chaque cycle en lien avec les programmes scolaires Renouvellement des ateliers du patrimoine avec propositions spécifiques pour chaque cycle en lien avec les programmes scolaires Révision des activités des parcours-découverte et ateliers du patrimoine pour plus d'interactivité et d'implication des élèves</p> <p><u>Développer une offre à destination des extra-scolaires et des publics empêchés</u> Conception de jeux de piste spécifiques pour les publics extra-scolaires (cycle 3 + cycle 4) En partenariat avec l'ACSSQ, proposition d'un projet spectacle vivant/art numérique dans le cadre de « C'est mon patrimoine » (insertion dans un projet multi-publics plus vaste en partenariat avec l'ACSSQ, recrutement d'un-e apprenti-e pour ce projet)</p> <p><u>Développer la commercialisation</u> Mise en réseau des structures accueillant des groupes scolaires et des organismes ressource du territoire Création de supports détaillant les parcours-découverte et ateliers du patrimoine et proposant des formules journée/semaine etc.</p> <p>IGESA : point sur coordination de leur offre</p>
<p>COÛT PRÉVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT</p>	
<p>INDICATEURS DE SUIVI</p>	<p>Au-delà retombées quantitatives, méthodologies et process mis en place</p>
<p>Rédacteur(s)</p>	<p>Manon ASSENAT (CMN) Marie CONSTENSOU (OTIGQ)</p>

<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 36</b>	<b>Valorisation numérique dans le cadre du projet départemental itinérance alpine</b>
<b>ORIENTATION 5</b>	<b>MISE EN TOURISME ET RAYONNEMENT DU SITE AU SEIN DU TERRITOIRE</b>
<b>OBJECTIF 5.4</b>	<b>INTEGRER LA PROMOTION DU SITE DANS LA STRATEGIE TOURISTIQUE</b>
ENJEU	Valoriser le patrimoine haut-alpin via le numérique
MAITRE D'OUVRAGE	Département des Hautes-Alpes
PARTENAIRES	CMN / OT Guillestrois-Queyras
CALENDRIER DE REALISATION	Printemps 2019 puis mises à jour
PERIMETRE / LOCALISATION	Département des Hautes-Alpes
CONTEXTE	Le projet « Itinérance alpine » est un projet départemental de valorisation numérique du patrimoine haut-alpin via un site internet et une app dédiés. Des contenus historiques et divers médias (photo, vidéo, audio...) présentent chaque monument. Les informations touristiques indispensables à la visite du site sont également indiquées (horaires, tarifs, contacts...). Des parcours thématiques peuvent également être proposés.
DESCRIPTION OPERATIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction des contenus de visite et choix des médias, en partenariat avec le CMN</li> <li>- Vérifications des contenus touristiques et synchronisation avec la base <i>Apidae</i> (base d'informations touristiques) en partenariat avec l'OT Guillestrois-Queyras. Les deux sites majeurs Vauban haut-alpins bénéficieront d'une mise en avant particulière.</li> <li>- Mise en ligne de la fiche puis mises à jour</li> </ul>
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	20 000€ sur 2018-2019 Autofinancement CD 05
INDICATEURS DE SUIVI	Mise en ligne Nombre de connexions à la fiche de Mont-Dauphin
Rédacteur(s)	Anne-Gabrielle COURT (Département des Hautes-Alpes)

# Orientation 6- Mise en valeur du site : recherche, action culturelle et médiation

---

## Objectif 6.1 – Mieux appréhender la demande

### Enjeux

---

- Caractériser les publics et leurs attentes d'un point de vue « culturel et patrimonial » à l'échelle du Guillestrois Queyras

### Actions

---

- Réalisation d'une **enquête** très ciblée (formulaire simplifié à adosser à une autre demande comme taxe de séjour ?) permettant de caractériser les attentes d'un point de vue « culturel et patrimonial » de la population touristique mais aussi locale et ainsi déterminer une feuille de route pour valoriser le site  
**[Fiche-Action 37]**

### Indicateurs

---

- Reste à déterminer

## Objectif 6.2 – Accroître, partager et transmettre les connaissances

### Enjeux

---

- Améliorer les connaissances du site et approfondir certaines thématiques grâce à des travaux de recherche thématiques
- Diffuser les connaissances acquises au grand public grâce à des outils efficaces et adaptés

### Actions

---

1. Organiser et renforcer l'accueil de scientifiques et chercheurs en résidences grâce à des démarches innovantes en lien notamment avec le programme PITER Terres Monviso et des Opérations d'Intérêt Régional **[Fiche-Action 38]**
2. Echanges d'expérience :  
La labellisation UNESCO doit permettre des échanges d'expérience : entre sites historiques, entre sites labellisés UNESCO (comme réserve de biosphère UNESCO)  
A une échelle qui s'élargit notamment vers l'Italie (justifié par l'appartenance au *PITER Terres Monviso*, et intrinsèquement lié à l'histoire même de Mont-Dauphin) **[Fiche-Action 39]**
3. Vulgarisation / diffusion des travaux de recherche **[Fiche-Action 40]** :
  - Vulgarisation et traduction grand public,
  - Centre d'interprétation, centre muséographique,
  - Outils et innovations numériques,
  - Séminaires conférences,
  - ...

### Indicateurs

---

- Nombre de travaux de recherche menés,
- Nombre d'animation pour diffuser les connaissances,
- Structures réalisées : centre d'interprétation, centre muséographique

## Objectif 6.3 – Offrir des expériences adaptées à la diversité des publics et qualitatives

- Positionner la place forte comme un acteur privilégié de l'attractivité du territoire
- Faire de la place forte de Mont-Dauphin une destination de connaissance et de loisirs, ouvertes à toutes et tous et proposant des expériences multiples et adaptées à chacun : évènementiel culturel et médiation/visites.

Il s'agit de favoriser une approche patrimoniale plurielle en favorisant des dynamiques au sein du territoire :

- Travailler sur une approche patrimoniale éducative par la sensibilisation au patrimoine contribuant ainsi au fondement de l'individu
- Développer une approche patrimoniale culturelle, par l'interaction entre disciplines artistiques et le lieu patrimonial.

### Enjeux

---

- Permettre à Mont-Dauphin de devenir un lieu de culture incontournable à l'échelle du Guillestrois-Queyras

### Actions

---

1. Diversifier l'offre du monument en matière d'éducation artistique et culturelle **[Fiche-Action 41]**
2. Renforcer la politique éducative du monument **[Fiche-Action 42]**
3. Développer une politique des publics familiaux **[Fiche-Action 43]**
4. Développer des projets participatifs dans le domaine du spectacle vivant **[Fiche-Action 44]**
5. Coordination des acteurs locaux et animations **[Fiche-Action 45]**

### Indicateurs

---

- Nombre de partenariats mis en œuvre
- Nombre d'artistes accueillis
- Hausse de fréquentation
- Satisfaction des publics
- Retombées médiatiques
- Saison culturelle

<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 37</b>	<b>Enquête</b>
<b>ORIENTATION 6</b>	<b>Mise en valeur du site : recherche, actions culturelles et médiation</b>
<b>OBJECTIF 6.1</b>	<b>Mieux appréhender la demande</b>
CONTEXTE	La place forte de Mont-Dauphin souffre d'un manque de fréquentation malgré son inscription à l'UNESCO. Il s'agirait de caractériser les attentes de la population touristique et sortir (ou rejoindre) les aprioris sur la question.
ENJEU	- Caractériser les publics et leurs attentes d'un point de vue « culturel et patrimonial » à l'échelle du Guillestrois Queyras
MAITRE D'OUVRAGE	A déterminer
PARTENAIRES	
CALENDRIER REALISATION	2019-2024
PERIMETRE / LOCALISATION	Echelle communautaire ?
DESCRIPTION OPERATIONS	- Réalisation d'une enquête très ciblée permettant de caractériser les attentes d'un point de vue « culturel et patrimonial » de la population touristique mais aussi locale et ainsi déterminer une feuille de route pour valoriser le site.
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	
INDICATEURS DE SUIVI	Reste à déterminer
Rédacteur(s)	Chloé CALAIS (CCGQ)



<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 38 Accueil chercheurs, universitaires en résidence</b>	
<b>ORIENTATION 6</b>	<b>Mise en valeur du site : recherche, actions culturelles et médiation</b>
<b>OBJECTIF 6.2</b>	<b>Accroître, partager et transmettre les connaissances</b>
CONTEXTE	<p>Mont-Dauphin a intégré le programme européen Alcotra <b>PITER Terres Monviso</b> et plus particulièrement son projet simple thématique Terres Monviso – EcO : économies vertes. Les opérations ont démarré depuis le 15 octobre 2018 et pour une durée de 3 ans. Le territoire d’action transfrontalier Terres Monviso comporte seulement deux sites inscrits à l’UNESCO :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La place forte de Mont-Dauphin,</li> <li>- La réserve de Biosphère du Mont-Viso.</li> </ul> <p>Le projet Terres Monviso – EcO s’intéresse au domaine Recherche et Développement. L’idée étant de mettre en réseau les centres de recherches des franco-italiens des Terres Monviso. La place fort de Mont-Dauphin a intégré ce réseau aux côtés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du centre d’études des fleuves alpins (Parco del Monviso),</li> <li>- De l’Arche des Cimes (Parc naturel régional du Queyras,</li> <li>- Du Pôle universitaire Séolane de Barcelonnette,</li> <li>- Du Centre d’Interprétation de l’Architecture et du Patrimoine (CIAP) le XXe.</li> </ul> <p>Ce réseau transfrontalier doit pouvoir attirer des chercheurs sur le territoire des Terres Monviso.</p> <p>En parallèle une candidature aux <b>Opérations d’Intérêt Régional</b> (OIR) de la région USD - PACA a été formulée visant le développement d’un outil de découverte du site innovant complémentaire aux visites commentées du CMN.</p>
ENJEU	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les connaissances du site et approfondir certaines thématiques grâce à des travaux de recherche thématiques</li> </ul>
MAITRE D’OUVRAGE	CCGQ
PARTENAIRES	Mairie Mont-Dauphin, CMN, Partenaires du projet européen Terres Monviso - EcO
CALENDRIER REALISATION	2019-2024
PERIMETRE / LOCALISATION	Place forte de Mont-Dauphin
DESCRIPTION OPERATIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipement espace d’accueil chercheur (mairie),</li> <li>- Appels à projet de recherche</li> <li>- Diffusion des travaux de recherche (participation des chercheurs à des colloques)</li> <li>- Vulgarisation des travaux : éditions, centres d’interprétation</li> </ul>
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions concernant Mont-Dauphin sur part CCGQ : 77 700 € dont 54 000 € concernent le CMN</li> <li>- Equipement salle TIC : 7 200 €</li> </ul> <p>Dossier subventionné à hauteur de 85 % (fonds FEDER). Parts d’autofinancement assurée par la CCGQ et le CMN en ce qui les concerne.</p>
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement des espaces dédiés (mairie)</li> <li>- Nombre de travaux de recherche menés</li> </ul>
Rédacteur(s)	Chloé CALAIS (CCGQ)

<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 39 Echanges expériences transfrontaliers</b>	
<b>ORIENTATION 6</b>	<b>Mise en valeur du site : recherche, actions culturelles et médiation</b>
<b>OBJECTIF 6.2</b>	<b>Accroître, partager et transmettre les connaissances</b>
CONTEXTE	<p>Mont-Dauphin a intégré le programme européen Alcotra <b>PITER Terres Monviso</b> et plus particulièrement son projet simple thématique Terres Monviso – EcO : économies vertes. Les opérations ont démarré depuis le 15 octobre 2018 et pour une durée de 3 ans. Le territoire d’action transfrontalier Terres Monviso comporte seulement deux sites inscrits à l’UNESCO :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La place forte de Mont-Dauphin,</li> <li>- La réserve de Biosphère du Mont-Viso.</li> </ul> <p>Le projet Terres Monviso – EcO s’intéresse au domaine Recherche et Développement. L’idée étant de mettre en réseau les centres de recherches des franco-italiens des Terres Monviso. La place fort de Mont-Dauphin a intégré ce réseau aux côtés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du centre d’études des fleuves alpins (Parco del Monviso),</li> <li>- De l’Arche des Cimes (Parc naturel régional du Queyras,</li> <li>- Du Pôle universitaire Séalane de Barcelonnette,</li> <li>- Du Centre d’Interprétation de l’Architecture et du Patrimoine (CIAP) le XXe.</li> </ul> <p>En matière de sites patrimoniaux fortifiés, la partie italienne comporte le fort de VINADIO.</p> <p>L’idée étant d’avoir une démarche collaborative avec les territoires voisins</p>
ENJEU	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les connaissances du site et approfondir certaines thématiques</li> </ul>
MAITRE D’OUVRAGE	CCGQ
PARTENAIRES	Mairie Mont-Dauphin, CMN, Partenaires du projet européen Terres Monviso - EcO
CALENDRIER REALISATION	2019-2024
PERIMETRE / LOCALISATION	Territoire transfrontalier Terres Monviso
DESCRIPTION OPERATIONS	<p>La labellisation UNESCO doit permettre des échanges d’expérience :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entre sites historiques,</li> <li>- Entre sites labellisés UNESCO,</li> <li>- A une échelle qui s’élargit vers l’Italie (justifié par l’appartenance au PITER Terres Monviso et intrinsèquement à l’histoire même de Mont-Dauphin.</li> </ul>
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	
INDICATEURS DE SUIVI	A déterminer
Rédacteur(s)	Chloé CALAIS (CCGQ)

<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 40 Vulgarisation, diffusion des travaux de recherche</b>	
<b>ORIENTATION 6</b>	<b>Mise en valeur du site : recherche, actions culturelles et médiation</b>
<b>OBJECTIF 6.2</b>	<b>Accroître, partager et transmettre les connaissances</b>
CONTEXTE	<p>Mont-Dauphin a intégré le programme européen Alcotra <b>PITER Terres Monviso</b> et plus particulièrement son projet simple thématique Terres Monviso – EcO : économies vertes. Les opérations ont démarré depuis le 15 octobre 2018 et pour une durée de 3 ans. Le territoire d’action transfrontalier Terres Monviso comporte seulement deux sites inscrits à l’UNESCO :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La place forte de Mont-Dauphin,</li> <li>- La réserve de Biosphère du Mont-Viso.</li> </ul> <p>Le projet Terres Monviso – EcO s’intéresse au domaine Recherche et Développement.</p> <p>L’idée est de pouvoir vulgariser et diffuser les contenus de ces travaux de recherche auprès du public à travers différents moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>
ENJEU	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les connaissances du site et approfondir certaines thématiques</li> </ul>
MAITRE D’OUVRAGE	CCGQ
PARTENAIRES	Mairie Mont-Dauphin, CMN, Partenaires du projet européen Terres Monviso - EcO
CALENDRIER REALISATION	2019-2024
PERIMETRE / LOCALISATION	Territoire transfrontalier Terres Monviso
DESCRIPTION OPERATIONS	<p>Différents moyens de diffusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Publications (CMN),</li> <li>- Mise en service – salle publique de divulgation (espace projet culturel Mairie),</li> <li>- Outils innovants (développement numérique, réalité augmentée ?),</li> <li>- Séminaires, conférences,</li> <li>- Centre d’interprétation (CMN)</li> </ul>
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication PITER : 10 000 € - Editions du patrimoine [CMN]</li> <li>- Mise en service salle de divulgation mairie : 29 800 € [CCGQ]</li> <li>- Evènement – label UNESCO : 20 000 € [part CCGQ, cofinancé par PNRQ]</li> </ul>
INDICATEURS DE SUIVI	A déterminer
Rédacteur(s)	Chloé CALAIS (CCGQ)

<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 41</b>	<b>Diversifier l'offre du monument en matière d'éducation artistique et culturelle</b>
<b>ORIENTATION 6</b>	<b>Mise en valeur du site : recherche, actions culturelles et médiation</b>
<b>OBJECTIF 6.3</b>	<b>Offrir des expériences adaptées qualitatives répondant à la diversité des publics et qualitatives</b>
CONTEXTE	Le CMN a engagé une ambitieuse politique éducative depuis 2013. Ainsi, une chargée d'action éducative est présente à sein du monument. Une offre éducative structurée a été mise en place. Des supports pédagogiques sont disponibles.
ENJEU	Permettre à Mont-Dauphin de devenir un lieu de culture incontournable à l'échelle du Guillestrois-Queyras
MAITRE D'OUVRAGE	Centre de monuments nationaux
PARTENAIRES	Education Nationale - ACSSQ - DRAC
CALENDRIER REALISATION	2020-2024
PERIMETRE / LOCALISATION	
DESCRIPTION OPERATIONS	Réflexion à engager pour des actions pédagogiques « hors les murs » à destination des collégiens ; Participation à « C'est mon Patrimoine », Accueillis dans les lieux de patrimoine sur l'ensemble du territoire, les jeunes ont accès à différents programmes d'activités pluridisciplinaires
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de jeunes accueillis</li> <li>- Nombre d'actions mises en place</li> </ul>
Rédacteur(s)	Isabelle FOUILLOY JULLIEN (CMN)

<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 42 Renforcer la politique éducative du monument</b>	
<b>ORIENTATION 6</b>	<b>Mise en valeur du site : recherche, actions culturelles et médiation</b>
<b>OBJECTIF 6.3</b>	<b>Offrir des expériences adaptées qualitatives répondant à la diversité des publics</b>
CONTEXTE	Le CMN a engagé une ambitieuse politique éducative depuis 2013. Ainsi, une chargée d'action éducative est présente au sein du monument. Une offre éducative structurée a été mise en place. Des supports pédagogiques sont disponibles.
ENJEU	Permettre à Mont-Dauphin de devenir un lieu de culture incontournable à l'échelle du Guillestrois-Queyras
MAITRE D'OUVRAGE	Centre de monuments nationaux
PARTENAIRES	Education nationale
CALENDRIER REALISATION	2020-2021
PERIMETRE / LOCALISATION	
DESCRIPTION OPERATIONS	Renouvellement de l'offre, notamment pour les maternelles en 2020. Idem pour les supports pédagogiques afin de faciliter l'approche du monument par les professionnels de l'éducation
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	18 335 € en 2019
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de niveaux divers accueillis</li> <li>- Nombre d'élèves accueillis par an</li> </ul>
Rédacteur(s)	Isabelle FOUILLOY JULLIEN (CMN)

<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 43</b>	<b>Développer une politique des publics familiaux</b>
<b>ORIENTATION 6</b>	<b>Mise en valeur du site : recherche, actions culturelles et médiation</b>
<b>OBJECTIF 6.3</b>	<b>Offrir des expériences adaptées qualitatives répondant à la diversité des publics</b>
CONTEXTE	Le développement d'une politique des publics familiaux est un enjeu important pour le CMN depuis de nombreuses années. La place forte de Mont-Dauphin a mis en place une programmation d'activités « familles » récurrents : Monument jeux d'enfants, Gourmands d'Histoire(s)... Lien avec le projet européen PLUFF de l'office de tourisme intercommunal
ENJEU	Permettre à Mont-Dauphin de devenir un lieu de culture incontournable à l'échelle du Guillestrois-Queyras
MAITRE D'OUVRAGE	Centre de monuments nationaux
PARTENAIRES	Associations, CD05, Commune
CALENDRIER REALISATION	2020-2024
PERIMETRE / LOCALISATION	
DESCRIPTION OPERATIONS	Mise en place d'expériences de visite intergénérationnelles à partager en famille
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	4000 à 5000 €/an
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Variété des actions</li> <li>- Fréquentation des publics</li> <li>- Satisfaction des publics</li> </ul>
Rédacteur(s)	Isabelle FOUILLOY JULLIEN (CMN)

<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 44</b>	<b>Développer des projets participatifs dans le domaine du spectacle vivant</b>
<b>ORIENTATION 6</b>	<b>MISE EN VALEUR DU SITE : RECHERCHE, ACTIONS ET MEDIATION</b>
<b>OBJECTIF 6.3</b>	<b>OFFRIR DES EXPERIENCES ADAPTEES QUALITATIVES REpondant A LA DIVERSITE DES PUBLICS</b>
CONTEXTE	La place forte de Mont-Dauphin accueille depuis de nombreuses années diverses manifestations culturelles. Ces initiatives s'appuient notamment sur le tissu associatif local et le Centre des monuments nationaux. Le CMN souhaite poursuivre une politique active de participation au développement du territoire.
ENJEU	Permettre à Mont-Dauphin de devenir un lieu de culture incontournable à l'échelle du Guillestrois-Queyras
MAITRE D'OUVRAGE	Centre de monuments nationaux
PARTENAIRES	Associations, Scène nationale de GAP La Passerelle
CALENDRIER REALISATION	2020-2024
PERIMETRE / LOCALISATION	Arsenal – fossés – cour basse de Rochambeau
DESCRIPTION OPERATIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil de manifestations culturelles – danse, nouveau cirque, concerts dans les espaces du CMN – lieux de diffusion</li> <li>- Développement de partenariats</li> </ul>
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Variété des actions</li> <li>- Fréquentation des publics</li> <li>- Satisfaction des publics</li> </ul>
Rédacteur(s)	Isabelle FOUILLOY JULLIEN (CMN) – Chloé CALAIS (CCGQ)



<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 45 Coordination des acteurs locaux et animations</b>	
<b>ORIENTATION 6</b>	<b>MISE EN VALEUR DU SITE : RECHERCHE, ACTIONS ET MEDIATION</b>
<b>OBJECTIF 6.3</b>	<b>OFFRIR DES EXPERIENCES ADAPTEES QUALITATIVES REpondant A LA DIVERSITE DES PUBLICS</b>
CONTEXTE	De nombreux acteurs font vivre la place forte de Mont-Dauphin : associations, comité des fêtes, comité UNESCO, artisans, commerçants, hébergeurs, villageois.
ENJEU	Permettre à Mont-Dauphin de devenir un lieu de culture incontournable à l'échelle du Guillestrois-Queyras
MAITRE D'OUVRAGE	Acteurs locaux
PARTENAIRES	Mairie de Mont-Dauphin, CCGQ, CMN, OTGQ
CALENDRIER REALISATION	2020-2024
PERIMETRE / LOCALISATION	Place forte de Mont-Dauphin
DESCRIPTION OPERATIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller à une coordination des initiatives annuelles en lien avec la mairie et le CMN,</li> <li>- Veiller à une diversité et une qualité des initiatives – animations,</li> <li>- Veiller à une complémentarité des actions – un croisement des initiatives permettant une valorisation du site pour tous : acteurs, village, public</li> </ul>
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquence des réunions de programmation - coordination,</li> <li>- Retours publics des initiatives – animations,</li> <li>- Valorisation qualitative du site et de son village.</li> </ul>
Rédacteur(s)	Chloé CALAIS (CCGQ) – Mairie de Mont-Dauphin

## Orientation 7- Réaffirmer l'implication et l'engagement de Mont-Dauphin au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban et son appartenance au Bien en série

### Objectif 7.1 – S'inscrire dans une démarche commune élargie

#### Enjeux

---

- Maintenir l'implication et l'engagement du site au sein du Réseau National

#### Actions

---

##### [Fiche-Action 46] :

- Participer aux moments communs organisés par le réseau (Rencontres annuelles, groupes et commissions de travail, formations, etc.)
- Garantir la transmission des informations demandées par la Mission Réseau Vauban (bilans, statistiques de fréquentation, presse, etc.)
- Inclure l'extension du réseau dans les réflexions et démarches

#### Indicateurs

---

Reste à déterminer

### Objectif 7.2 – Assurer le suivi de gestion du bien

#### Enjeux

---

- Prévoir des modes de représentation et de gouvernance adaptés et inscrits dans la démarche nationale Réseau

#### Actions

---

##### [Fiche-Action 47] :

- Maintenir sur la durée un élu référent et un technicien référent UNESCO dédiés
- Réunir les instances de suivi une fois par an et transmettre à la Mission Réseau Vauban un bilan annuel du suivi des actions
- Mettre en route la révision de la zone tampon du site en s'appuyant sur le référentiel et avec les services de l'État

## Indicateurs

---

Reste à déterminer

## **Objectif 7.3 – Participer au programme d'actions de valorisation commun et contribuer au rayonnement du Réseau des sites majeurs de Vauban**

## Enjeux

---

- Coordonner les actions de valorisation locales avec celles du Réseau national

## Actions

---

### **[Fiche-Action 48] :**

- Décliner localement les actions et outils de médiation réalisés par le réseau (expositions, animations insolites, etc.)
- Utiliser les outils de communication réalisés par le réseau, notamment dans le cadre des opérations communes au réseau (affiches, logos, etc.)
- Valoriser le réseau, notamment par le bon usage des logos de l'Unesco et du réseau
- Réfléchir avec l'ensemble du réseau à une stratégie touristique locale et globale en accord avec les valeurs de l'Unesco
- Contribuer à l'échange avec d'autres sites fortifiés français, européens et internationaux

## Indicateurs

---

Reste à déterminer

<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 46 S'inscrire dans une démarche commune élargie</b>	
<b>ORIENTATION 7</b>	<b>REAFFIRMER L'IMPLICATION ET L'ENGAGEMENT DE MONT-DAUPHIN AU SEIN DU RESEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN ET SON APPARTENANCE AU BIEN EN SERIE</b>
<b>OBJECTIF 7.1</b>	<b>S'inscrire dans une démarche élargie</b>
CONTEXTE	Mont-Dauphin est inscrit au Patrimoine mondial UNESCO au titre des Fortifications majeures de Vauban. A ce titre, le site se doit de participer activement au fonctionnement et aux actions du Réseau Vauban.
ENJEU	Maintenir l'implication et l'engagement du site au sein du Réseau National
MAITRE D'OUVRAGE	Réseau Vauban
PARTENAIRES	Mont-Dauphin, CMN, CCGQ
CALENDRIER REALISATION	2020-2024
PERIMETRE / LOCALISATION	Place forte de Mont-Dauphin au sein du Réseau Vauban
DESCRIPTION OPERATIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Participer aux moments communs organisés par le réseau (Rencontres annuelles, groupes et commissions de travail, formations, etc.),</li> <li>– Garantir la transmission des informations demandées par la Mission Réseau Vauban (bilans, statistiques de fréquentation, presse, etc.),</li> <li>– Inclure l'extension du réseau dans les réflexions et démarches.</li> </ul>
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	
INDICATEURS DE SUIVI	Reste à déterminer
Rédacteur(s)	Réseau Vauban – Chloé CALAIS (CCGQ)

<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 47 Assurer le suivi de gestion du Bien</b>	
<b>ORIENTATION 7</b>	<b>REAFFIRMER L'IMPLICATION ET L'ENGAGEMENT DE MONT-DAUPHIN AU SEIN DU RESEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN ET SON APPARTENANCE AU BIEN EN SERIE</b>
<b>OBJECTIF 7.2</b>	<b>Assurer le suivi de gestion du Bien</b>
CONTEXTE	Mont-Dauphin est inscrit au Patrimoine mondial UNESCO au titre des Fortifications majeures de Vauban. A ce titre, la gestion du site doit respecter les instances de gestion du Bien en série et son calendrier associé.
ENJEU	Prévoir des modes de représentation et de gouvernance adaptés et inscrits dans la démarche nationale Réseau
MAITRE D'OUVRAGE	Réseau Vauban
PARTENAIRES	Mont-Dauphin, CMN, CCGQ
CALENDRIER REALISATION	2020-2024
PERIMETRE / LOCALISATION	Place forte de Mont-Dauphin au sein du Réseau Vauban
DESCRIPTION OPERATIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir le financement / pérenniser le poste de chargé de mission UNESCO,</li> <li>- Maintenir sur la durée un élu référent et un technicien référent UNESCO dédiés,</li> <li>- Réunir les instances de suivi une fois par an et transmettre à la Mission Réseau Vauban un bilan annuel du suivi des actions,</li> <li>- Mettre en route la révision de la zone tampon du site en s'appuyant sur le référentiel et avec les services de l'État.</li> </ul>
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	
INDICATEURS DE SUIVI	Reste à déterminer
Rédacteur(s)	Réseau Vauban – Chloé CALAIS (CCGQ)

<b>Plan de gestion Place Forte de Mont-Dauphin 2019 - 2024</b>	
<b>Fiche-Action 48</b>	<b>Participer au programme d'actions de valorisation commun et contribuer au rayonnement du Réseau des sites majeurs de Vauban</b>
<b>ORIENTATION 7</b>	<b>REAFFIRMER L'IMPLICATION ET L'ENGAGEMENT DE MONT-DAUPHIN AU SEIN DU RESEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN ET SON APPARTENANCE AU BIEN EN SERIE</b>
<b>OBJECTIF 7.2</b>	<b>Participer au programme d'actions de valorisation commun et contribuer au rayonnement du Réseau des sites majeurs de Vauban</b>
CONTEXTE	Mont-Dauphin est inscrit au Patrimoine mondial UNESCO au titre des Fortifications majeures de Vauban. A ce titre, le site se doit de participer activement aux actions du Réseau Vauban.
ENJEU	Coordonner les actions de valorisation locales avec celles du Réseau national
MAITRE D'OUVRAGE	Réseau Vauban
PARTENAIRES	Mont-Dauphin, CMN, CCGQ
CALENDRIER REALISATION	2020-2024
PERIMETRE / LOCALISATION	Place forte de Mont-Dauphin au sein du Réseau Vauban
DESCRIPTION OPERATIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Décliner localement les actions et outils de médiation réalisés par le réseau (expositions, animations insolites, etc.)</li> <li>– Utiliser les outils de communication réalisés par le réseau, notamment dans le cadre des opérations communes au réseau (affiches, logos, etc.)</li> <li>– Valoriser le réseau, notamment par le bon usage des logos de l'Unesco et du réseau</li> <li>– Réfléchir avec l'ensemble du réseau à une stratégie touristique locale et globale en accord avec les valeurs de l'Unesco</li> <li>– Contribuer à l'échange avec d'autres sites fortifiés français, européens et internationaux</li> </ul>
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	
INDICATEURS DE SUIVI	Reste à déterminer
Rédacteur(s)	Réseau Vauban – Chloé CALAIS (CCGQ)

## Annexes

---

- Annexe 1 – Charte de gestion du Réseau des sites majeurs de Vauban  
Adoptée par l'Assemblée générale le 11 avril 2019
- Annexe 2 - Décision de la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras : XX  
- Délibération du conseil municipal : XX
- Annexe 3 - Carte et détails des éléments qui composent le Bien
- Annexe 4 - Décret du 19 août 2015 portant classement parmi les sites du département des Hautes-Alpes des abords de la place forte de Mont-Dauphin sur le territoire des communes d'Eyglis, Guillestre, Mont-Dauphin, Risoul et Saint-Crépin.
- Annexe 5 - Bilan du programme d'actions 2013-2018 du plan de gestion de Mont-Dauphin
- Annexe 6 - Programme d'actions synthétique 2019-2024 du plan de gestion de Mont-Dauphin
- Annexe 7 - Stratégie touristique 2019 de l'office du tourisme intercommunal du Guillestrois et du Queyras
- Annexe 8 - Source de l'analyse SWOT - Stratégie de l'Espace Valléen du Guillestrois et du Queyras – 2015/2020





---

# Annexe 1 - Charte de gestion du Réseau des sites majeurs de Vauban

---



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Fortifications de Vauban  
inscrites sur la Liste du  
patrimoine mondial en 2008

# Réseau des sites majeurs Vauban

## RÉSEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN CHARTRE DE GESTION 2019



ARRAS • BESANÇON • BLAYE/CUSSAC-FORT-MÉDOC • BRIANÇON • CAMARET-SUR-MER • LONGWY • MONT-DAUPHIN  
MONT-LOUIS • NEUF-BRISACH • SAINT-MARTIN-DE-RÉ • SAINT-VAAST-LA-HOUGUE • VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT





- 1** Citadelle d'Arras © *Ville d'Arras*
- 2** Tour bastionnée de l'enceinte urbaine et Citadelle © *Ville de Besançon*
- 3** Citadelle de Blaye et au loin l'île du fort Pâté (sur l'autre rive de l'estuaire, le fort Médoc) © *Steve Le Clech - Blaye Tourisme*
- 4** Briançon © *Office du tourisme de Serre Chevalier - Briançon*
- 5** La Tour Vauban de Camaret-sur-Mer © *Guillaume Lécueillier / Région Bretagne*
- 6** Longwy Remparts © *Ville de Longwy Yves Zolkiewicz*
- 7** Mont-Dauphin et le Pelvoux © *Ville de Mont-Dauphin*
- 8** Mont-Louis, citadelle et enceinte © *Ville de Mont-Louis*
- 9** Neuf-Brisach © *Studio A. Linder*
- 10** Saint-Martin-de-Ré © *Ville de Saint-Martin-de-Ré*
- 11** Tour de Saint-Vaast-la-Hougue © *Ville de Saint-Vaast-la-Hougue*
- 12** Le Fort Libéria et les remparts de Villefranche-de-Conflent © *Ville de Villefranche-de-Conflent*



# **Charte de gestion Réseau des sites majeurs de Vauban**

**Adoptée par l'Assemblée générale le 11 avril 2019**

**Dispositions communes  
pour un système de gestion du bien sériel  
« Fortifications de Vauban »**

Le 7 juillet 2008, le Comité du patrimoine mondial, réuni en sa 32<sup>e</sup> session à Québec, décide d'inscrire les fortifications de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial. Ce bien sériel est le 32<sup>e</sup> inscrit en France. Il rassemble les douze sites fortifiés d'Arras, Besançon, Blaye/Cussac-Fort-Médoc, Briançon, Camaret-sur-Mer, Longwy, Mont-Dauphin, Mont-Louis, Neuf-Brisach, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Vaast-la-Hougue et Villefranche-de-Conflent.

Cet événement marque une étape importante dans la démarche qui fédère depuis 2005 les collectivités, leurs partenaires territoriaux et les autres gestionnaires de ces sites fortifiés ayant progressivement perdu leur vocation défensive initiale et pour lesquels la définition de fonctions contemporaines est un préalable à leur conservation. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial a représenté un formidable encouragement à poursuivre le travail engagé depuis des années en faveur de la conservation et de la valorisation de ces ouvrages fortifiés.

Simultanément à l'inscription en 2008 et afin que soit complété l'éventail typologique de l'œuvre de Vauban, le Comité du patrimoine mondial recommande de considérer la possibilité d'étendre le bien en série pour inclure les sites fortifiés de Le Quesnoy, Lille, ainsi qu'un site hors de France en tant qu'exemple de l'influence de Vauban, une fonction remplie par la Porte du Rhin de Breisach am Rhein qui a finalement été retenue par le Réseau.

Les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* encouragent la mise en place d'un système de gestion pour les biens sériels :

*§ 114 Dans le cas d'un bien en série, un système de gestion ou des mécanismes permettant d'assurer la gestion coordonnée des différents éléments sont essentiels et devront être documentés dans la proposition d'inscription.*

Les gestionnaires des douze sites inscrits ont ainsi joint leurs atouts respectifs au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban, organisation associative à but non lucratif qui a aujourd'hui pour objets de :

- coordonner les actions des villes responsables de la gestion des fortifications de Vauban inscrites sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, en collaboration avec les services de l'État ;
- favoriser le développement d'un réseau d'échanges performant en matière d'entretien, de restauration, de conservation, de valorisation et d'animation touristique et culturelle des sites de Vauban ;
- développer un centre de ressources d'envergure internationale sur le thème de la gestion du patrimoine fortifié de Vauban.

Conformément à la recommandation du Comité du patrimoine mondial en 2008, les villes de Breisach am Rhein, Le Quesnoy et Lille, associée à la Métropole Européenne de Lille, sont devenues en 2017 parties prenantes d'un projet d'extension du bien en série, en tant que membres candidats du Réseau des sites majeurs de Vauban, afin qu'à terme soient intégrés au bien leurs sites fortifiés respectifs.

Le système de gouvernance ainsi que les outils dont le Réseau des sites majeurs de Vauban dispose pour garantir son fonctionnement sont détaillés dans la présente charte, dont l'objectif est de formaliser l'engagement des différents gestionnaires impliqués dans la préservation de la valeur universelle exceptionnelle de ce bien pour les générations futures.

Préservation n'est pas synonyme d'immobilité : il apparaît aujourd'hui nécessaire de concilier la valorisation des sites majeurs et le développement des territoires auxquels ils appartiennent, en accord avec les valeurs d'authenticité et d'intégrité du patrimoine mondial. Dans cette logique, toutes les collectivités et acteurs de ces territoires sont amenés à s'engager en complémentarité, pour renforcer la place et favoriser la promotion de ces sites remarquables dans leurs politiques culturelles, touristiques et territoriales.

Les sites majeurs de Vauban inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco représentent un patrimoine exceptionnel ; il convient de les considérer comme des facteurs de production de richesses, dans leur dimension universelle et collective. Cette inscription au patrimoine mondial donne un nouvel éclairage sur les fortifications de Vauban : les biens inscrits au patrimoine mondial peuvent devenir des portes d'entrées, symboliques et/ou géographiques, stimulantes pour un territoire.

### Les sites majeurs de Vauban : douze perles sur un même collier



Ce sont, par ordre alphabétique et accompagnés de l'indication de leur spécificité dans l'ensemble :

- **la citadelle d'Arras** : citadelle neuve de plaine du premier système
- **la citadelle, l'enceinte urbaine et le fort Griffon de Besançon** : adaptation à un site de méandre dominé - deuxième système de Vauban pour les tours bastionnées
- **l'enceinte urbaine et les forts Pâté et Médoc à Blaye/Cussac-Fort-Médoc** : verrouillage d'un estuaire et adaptation aux ouvrages préexistants (enceinte de Blaye), tour défensive ovale (fort Pâté), portes et défenses hydrauliques (fort Médoc)
- **l'enceinte urbaine, les forts des Salettes, des Trois-Têtes, Dauphin et du Randouillet, la communication Y et le pont d'Asfeld à Briançon** : adaptation totale au site/absence de système. Étagement des défenses se flanquant mutuellement dans toute la hauteur et exceptionnelle qualité du paysage fortifié ainsi créé
- **la tour Dorée à Camaret-sur-Mer** : fort à la mer à batterie basse et tour de gorge
- **la ville neuve de Longwy** : une des neuf villes neuves de Vauban, dont les bâtiments intérieurs et le plan d'urbanisme ont été préservés et qui est conservée dans son environnement



- **la place forte de Mont-Dauphin** : création d'une place forte du premier système en montagne
- **la citadelle et l'enceinte de Mont-Louis** : fortification du premier système adapté à la montagne, intégrant un très bel ensemble de bâtiments militaires
- **la ville neuve de Neuf-Brisach** : ensemble de synthèse, à la fois pour l'urbanisme et comme seul exemple du troisième système
- **l'enceinte et la citadelle de Saint-Martin-de-Ré** : citadelle et enceinte urbaine dans un site insulaire
- **les tours-observatoires de Saint-Vaast-la-Hougue / Tatihou** : troisième type de tour à la mer de Vauban, après le fort compact (Pâté) et la tour à batterie basse (Camaret-sur-Mer)
- **l'enceinte, le fort Libéria et la Cova Bastera à Villefranche-de-Conflent** : fort avancé en montagne, adaptation d'une enceinte médiévale en montagne

Chacun des douze sites représente le meilleur exemple d'une facette de l'œuvre de Vauban, le mieux conservé et le plus authentique. Ce sont donc douze maillons complémentaires qui, ensemble, justifient la valeur universelle exceptionnelle du bien sériel. Le but de l'intégration de trois nouveaux sites dans le bien est de parachever cette valeur universelle exceptionnelle.

Les plans de gestion élaborés pour chacun d'entre eux garantissent que les attributs de la VUE présents sur ces sites sont préservés et transmis aux générations futures.

Le projet culturel du bien en série, décliné sur les douze sites en fonction de chacune des particularités contribuant à la VUE de l'ensemble, peut constituer le fil conducteur du plan de gestion fédérant les communautés locales autour d'un projet d'avenir.

#### **Déclaration de la valeur universelle exceptionnelle**

L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII<sup>e</sup> siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.

Critère (i) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée classique, typique de l'architecture militaire occidentale des temps modernes.

Critère (ii) : La part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.

Critère (iv) : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.

Le bien garantit l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des Sites Majeurs de Vauban est déjà initiée.

## Trois nouveaux sites pour parfaire la VUE du bien en série



L'élargissement du Réseau aux trois sites fortifiés de Lille, Le Quesnoy et Breisach am Rhein, respecte la recommandation du Comité du patrimoine mondial en ajoutant à la VUE des Fortifications de Vauban: la première citadelle conçue et réalisée par Vauban, la citadelle pentagonale de Lille; une place qui témoigne de sa maîtrise de l'eau à des fins de défense et de ses capacités à réorganiser une fortification existante, Le Quesnoy; enfin un exemple de l'influence de la fortification de Vauban au-delà des frontières, la porte du Rhin de Breisach am Rhein en Allemagne.

## Les enjeux du système de gestion en vue de la préservation de la valeur universelle exceptionnelle des fortifications de Vauban pour les générations futures

Les sites du Réseau constituent le bien commun des collectivités. Ils portent l'histoire des façonnements de la nature par l'activité humaine. Ils sont la mémoire des projets des générations précédentes, le terrain de nos projets actuels et la matière des projets de demain.

Le rôle général du système de gestion est de garantir que la valeur universelle exceptionnelle reconnue par le Comité du patrimoine mondial lorsqu'il a décidé d'inscrire « les fortifications de Vauban » sur la Liste du patrimoine mondial, soit maintenue dans l'avenir. Le système de gestion complète les mesures légales de protection des sites dont l'État français est le garant, par un programme de mesures dynamiques et positives de mise en valeur du site.

Il permet aux acteurs d'en assurer une évolution harmonieuse et respectueuse tout en sauvegardant (et si possible améliorant) ses qualités d'origine.

La vocation initiale des sites, construits pour défendre le territoire français sous le règne guerrier de Louis XIV, ne correspond plus à un besoin de la société actuelle. Pour assurer la pérennité des biens, il faut assurer la transition vers des finalités à la fois sociales, économiques, culturelles, environnementales, paysagères et urbanistiques, qui ressortissent des acteurs politiques, touristiques et culturels d'un territoire désormais élargi, notamment suite aux évolutions des circonscriptions ayant entraîné des transferts de compétences.

La gestion du bien sériel, réparti sur 13 communes<sup>1</sup>, 10 départements<sup>2</sup> et 8 régions<sup>3</sup> – à terme, une fois le projet d'extension abouti : sur 2 pays, France et Allemagne, 16 communes dont une en Allemagne<sup>4</sup>, 11 départements<sup>5</sup>, 8 régions françaises et un Land allemand<sup>6</sup> – nécessite d'établir le cadre d'un projet collectif entre les parties concernées autour de différents objectifs stratégiques porteurs chacun d'enjeux spécifiques. Ce projet collectif est décliné en quatre axes stratégiques, auxquels chaque site répond localement dans son plan de gestion en définissant les objectifs le concernant.

1. La conservation, la reconversion et la requalification des sites ;
2. La valorisation culturelle, touristique et socio-économique des sites ;
3. La recherche et la médiation par la diffusion culturelle ;
4. La coopération et les partenariats transfrontaliers et internationaux dans le domaine de la sauvegarde des sites et du rayonnement du génie bâtisseur de Vauban.

### 1. La conservation, reconversion et requalification des sites

Chacun des acteurs, institutionnels ou privés, est dépositaire d'un élément du bien « Fortifications de Vauban ». Cette diversité constitue un atout dans la dynamique d'un projet à long terme.

Les différents niveaux de décisions (propriétaires, communes...) doivent construire un projet collectif avec une évaluation permanente. Chaque secteur institutionnel ou privé peut alors situer son action dans la durée.

1. Arras, Blaye, Besançon, Briançon, Camaret-sur-Mer, Cussac-Fort-Médoc, Longwy, Mont-Dauphin, Mont-Louis, Neuf-Brisach, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Vaast-la-Hougue, Villefranche-de-Conflent.

2. Hautes-Alpes, Charente Maritime, Doubs, Finistère, Gironde, Manche, Meurthe-et-Moselle, Pas-de-Calais, Pyrénées Orientales, Haut-Rhin.

3. Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Grand Est, Hauts-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Région Sud.

4. Addition de Le Quesnoy, Lille et Breisach am Rhein.

5. Addition du Nord.

6. Addition du Baden Württemberg.

## Les enjeux

- assurer un avenir durable à ces sites en leur trouvant de nouveaux usages compatibles avec les espaces fortifiés et les bâtiments, en suivant le principe de la « préservation par le développement » ;
- admettre des usages contemporains sans compromettre les qualités exceptionnelles des espaces fortifiés et transmettre les attributs de la valeur universelle exceptionnelle ;
- garantir l'authenticité à travers des interventions dont le résultat est réversible, dans le respect de la Charte de Venise et du Document de Nara ;
- intégrer la dimension participative dans les projets de développement des espaces fortifiés, mutualiser les moyens et compétences des différents partenaires territoriaux publics et privés ;
- intégrer les sites dans la politique urbaine de la ville et appliquer les principes des Recommandations pour la gestion, la conservation et le développement durable des « Fortifications de Vauban » réunies dans un référentiel produit par le Réseau Vauban, pour définir les projets d'aménagement concernant le bien, sa zone tampon ou sa zone d'influence ; appliquer les principes de la recommandation sur les Paysages urbains historiques ; suivre également les dispositions de la Loi LCAP de 2016, relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, et celles du décret de 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables ;
- mettre en place, en collaboration avec les partenaires institutionnels, un système de suivi, avec des indicateurs clés.

## 2. La valorisation culturelle, touristique et socio-économique des sites

Largement partagé par l'ensemble des sites du Réseau, l'enjeu de la valorisation économique se fonde sur le fait que le patrimoine est un facteur de production de richesses.

### Les enjeux

- transmettre les valeurs du bien aux visiteurs et véhiculer celles du patrimoine mondial en général, en développant des supports de médiation et de promotion dédiés (publications, outils d'interprétation...) en différentes langues ;
- former des personnels aux valeurs du bien et aux principes inhérents au concept de patrimoine mondial ;
- contribuer à l'attractivité des sites grâce à une charte graphique tout en respectant la spécificité de chacun (signalétique...) ;
- accueillir les publics tout en protégeant le bien des risques liés à la fréquentation et en adaptant les aménagements aux contraintes liées à l'accès des sites (gestion des flux, circulation, stationnement...) ;
- conforter le rôle des sites dans la vie quotidienne des occupants et des habitants, préserver la qualité de vie ;
- développer des programmes d'actions dans le domaine de la sensibilisation des scolaires et du grand public.

## 3. La coopération et les partenariats transfrontaliers et internationaux dans le domaine de la sauvegarde des sites

Le Réseau Vauban a pour ambition la création d'un réseau international, porté par les acteurs des territoires, avec pour objectif un engagement de protection, de gestion et d'aménagement des sites dans le respect de leurs valeurs naturelles et culturelles.

### Les enjeux

- engager une démarche volontaire et concertée quant à la gestion de sites fortifiés ;

- avoir un rôle mobilisateur afin de contribuer aux relations entre les sites fortifiés toutes époques confondues.
- fédérer les moyens pour animer et alimenter le centre de ressources et développer des partenariats pour contribuer à la transmission des savoirs et savoir-faire par la formation continue.

#### 4. La recherche et la médiation par la diffusion culturelle

Les fonds documentaires d'archives sont nombreux pour la connaissance des sites du Réseau Vauban et sont conservés sur les sites, à proximité (département ou région) ou dans des fonds nationaux.

La connaissance des sites et du génie de Vauban reste un domaine réservé. Aussi, il convient d'être vigilant et d'agir contre le cloisonnement entre les divers services et institutions qui entretient l'éclatement des fonds.

##### Les enjeux

- fédérer les fonds documentaires ;
- rendre accessible les sources de la connaissance disponibles pour le public (citoyens, chercheurs, touristes, étudiants, exploitants et gérants des sites...) par la création de pôles de ressources afin de contribuer à la valorisation du génie de Vauban ;
- encourager les projets de recherche et diffuser les résultats au plus grand nombre.

#### La gouvernance du bien

---

Afin de mettre en œuvre un mode de gestion adapté aux réalités du Réseau des sites majeurs de Vauban et en accord avec l'ensemble des signataires, le conseil d'administration constitue l'organe d'orientation. Il est l'interlocuteur pour l'État français et pour le Comité du patrimoine mondial, et a pour missions :

- la définition des orientations et la validation du programme d'actions du Réseau des sites majeurs de Vauban ;
- la garantie de continuité, de qualité et de cohérence des actions susceptibles de contribuer à la valorisation du Réseau des sites majeurs de Vauban.

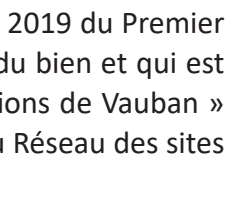
Le conseil d'administration est secondé par un conseil scientifique et technique, chargé de donner des orientations et des avis scientifiques et techniques sur les actions engagées, et par un secrétariat intitulé Mission Réseau Vauban, qui assure et coordonne les aspects opérationnels de la mise en œuvre du programme d'actions en lien avec les acteurs locaux en charge de la gestion des sites fortifiés au quotidien.

Au sein du conseil d'administration siègent les élus référents pour chaque site. Un ou plusieurs référents techniques assurent l'animation quotidienne des sites, coordonnent la mise en œuvre des plans de gestion et font le lien avec le secrétariat de l'association.

Chaque gestionnaire de site (généralement la collectivité propriétaire des fortifications) réunit au moins une fois par an un comité de pilotage (appelé parfois comité de suivi ou de coordination) chargé du suivi de la mise en œuvre du plan de gestion. Ces comités de pilotage associent les partenaires territoriaux concernés ainsi que les services de l'État territorialement compétents et responsables du suivi de l'état de conservation du bien.

Un correspondant Patrimoine mondial par site a par ailleurs été désigné au sein des services de l'État.

Les enjeux de territoire partagés par toutes les collectivités, communes, communautés de communes, départements et régions, doivent encourager leurs représentants à siéger au sein des comités de pilotage et ainsi à s'engager en complémentarité pour la valorisation des composantes du bien appartenant à leur juridiction.



Au niveau du bien sériel, un préfet coordonnateur a été désigné par arrêté du 22 mai 2019 du Premier ministre. C'est lui qui réfère à l'État français de l'état de conservation de l'ensemble du bien et qui est chargé de suivre sa bonne gestion. Le préfet coordonnateur pour le bien « Fortifications de Vauban » est le préfet de région de la Bourgogne-Franche-Comté, où se trouve le siège social du Réseau des sites majeurs de Vauban.

## Les outils

---

Pour la coordination entre les différentes composantes du bien, l'optimisation des compétences et les échanges des savoir-faire, le Réseau des sites majeurs de Vauban et ses membres disposent des moyens suivants :

- Les statuts et le programme de travail annuel de l'association
- Les commissions de travail (commission « Gestion du bien », Groupe de travail « Communication, médiation et tourisme »)
- Un conseil scientifique et technique
- Un centre de ressources pour la gestion du patrimoine fortifié
- Les partenariats avec les instituts d'enseignement supérieur
- Les formations proposées aux membres du Réseau des sites majeurs de Vauban mais également à d'autres gestionnaires de sites fortifiés
- Les outils de communication et de médiation habituellement utilisés par l'association pour communiquer avec ses membres et pour informer les parties intéressées de l'actualité du bien.
- Les pratiques d'échanges d'informations *via* les réseaux professionnels permanents (ICOMOS, Icofort, pôle francophone des gestionnaires de biens patrimoniaux, ABFPM...) ou temporaires.



## Les engagements

Pour que la communauté de destin, héritée de l'histoire, qui lie les territoires du Réseau des sites majeurs de Vauban, devienne une communauté de projets, librement choisie et fondée sur une logique de développement partagé, les signataires de la charte (annexée à chacun des douze plans de gestion des sites majeurs de Vauban) s'engagent, sur la base d'une entente collective, à :

- DÉVELOPPER et partager une connaissance commune ;
- PARTICIPER à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes d'actions respectueux des principes et des règles de l'inscription au patrimoine mondial ;
- MUTUALISER leurs compétences et leurs moyens pour conserver, valoriser, requalifier les sites du Réseau;
- SÉCURISER les sites et les personnes ;
- CRÉER des partenariats privés et publics, pour mener des actions de connaissance, de préservation et de valorisation des sites fortifiés ;
- CONTRIBUER à l'attractivité et au rayonnement du bien sériel et des sites qui le composent par une exigence de qualité dans les interventions en matière de valorisation touristique ;
- CONDUIRE une concertation et une information permanentes avec l'ensemble des partenaires institutionnels et privés afin de susciter une mobilisation et une participation citoyennes ;
- MOBILISER la communauté nationale et internationale pour le développement d'échanges, de réflexions et d'expérimentations dans les domaines de la conservation et de la valorisation des sites fortifiés.

Fait à

Le

Signataires :



**Le Président**  
**Max BREMOND**



*Le Maire*  
**François RAITBERGER**

*Centre des monuments nationaux*  
*Le Président, Philippe BÉLAVAL*


**Philippe Béval**  
**Président**



---

## **Annexe 2**

- Délibération du conseil municipal de Mont-Dauphin**
  - Délibération de la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras**
-

<b>Délib n°2-24/09/2019</b>		Envoyé en préfecture le 27/09/2019 Reçu en préfecture le 27/09/2019 Affiché le ID : 005-210500823-20190924-D_224092019-DE
<p>République Française</p> <p>Département des Hautes-Alpes</p> <p><b>Commune de Mont-Dauphin</b></p> <p><u>nombre de membres :</u> afférents au conseil municipal 11 en exercice 10 ayant pris part à la délibération 9 + 1 pouvoir date de convocation comportant ordre du jour 17/09/2019</p>	 <p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONT-DAUPHIN</b></p> <p><b><u>Séance du 24 septembre 2019</u></b></p> <p>L'an deux mille dix-neuf et le vingt-quatre du mois de septembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 17/09/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, François RAITBERGER – séance levée à 21 h 30 <u>étaient présents :</u> les adjoints FERRARIS Marc, PIATON Cyr, BOREL Jacqueline – les Conseillers Municipaux PELLETIER Vincent, BONFORT Laure, PUY David, TEYSSÉDRE Héléne <u>étaient absents</u> COTTIN Gilles et BAZIN Isabelle <u>pouvoir(s) de</u> Gilles Cottin à Laure Bonfort et d'Isabelle Mazuel à Marc Ferraris <u>secrétaire de séance</u> Laure Bonfort (délib n°1) <u>vote du compte rendu</u> de la séance du CM du 22/07/2019 (délib n°1)</p>	
<p>Objet : <b>APPROBATION DU PLAN DE GESTION DE MONT-DAUPHIN</b> <b>PROGRAMMATION 2019/2024</b></p>		

Monsieur le Maire rappelle que la place forte de Mont-Dauphin est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial à l'UNESCO avec 11 autres sites, au titre des Fortifications Majeures de Vauban, depuis le 7 juillet 2008. Les grands axes de valorisation et de gestion du site ont été élaborés de manière concertée avec l'ensemble des partenaires en 2007 dans un plan de gestion. La Communauté de Communes du Guillestrois a été désignée en 2007 comme structure animatrice du plan de gestion, de conservation et de développement durable du site. Un comité de pilotage (dénommé à l'origine comité de suivi) réunissant les principaux partenaires et financeurs a été mis en place auquel participe bien entendu la mairie de Mont-Dauphin. Cette démarche s'est concrétisée par le suivi, l'animation et la mise en œuvre des plans de gestion successifs à savoir les programmations 2007-2013 et 2013-2018.

Après 10 années d'inscription à l'UNESCO et de réalisation des plans d'action successifs, le Réseau des Sites Majeurs de Vauban, association coordinatrice de l'inscription, a sollicité début 2018 les 12 sites inscrits sur demande du Ministère de la Culture, pour l'actualisation des plans de gestion et en vue de proposer une nouvelle programmation (2019-2024). Ce travail a été réalisé entre 2018 et 2019 grâce à une démarche concertée au sein des comités de pilotage (13/03/2018, 06/12/2018, 21/05/2019) qui ont permis une co-construction et validation avec l'ensemble des partenaires du document, dont le nouveau programme d'action. Pour rappel, cette démarche vise au maintien de la labellisation UNESCO du Bien en série national et donc du site de Mont-Dauphin.

Le document, transmis aux conseillers municipaux préalablement à la réunion et proposé ce jour à la validation du Conseil Municipal de Mont-Dauphin, sera soumis à la validation du Conseil Communautaire le 26 septembre 2019 puis suivi d'un avis donné par le Préfet de Région Sud-PACA. Ensuite, à l'échelle nationale, ce document sera validé en Assemblée générale du Réseau national Vauban puis par le Préfet de Bourgogne-France-Comté, coordonnateur du Bien en série « Fortifications de Vauban », après avis donné par le Préfet de Région Sud – PACA.

**Le Conseil Municipal, par 10 voix pour, valide le plan de gestion de la Place Forte de Mont-Dauphin, tel que proposé, pour la programmation 2019/2024.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, **François RAITBERGER**



**REPUBLIQUE FRANCAISE (Département des HAUTES-ALPES)  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GUILLESTROIS QUEYRAS**

*L'an deux mille dix neuf et le 26 septembre 2019 à 18h30 minutes, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS, régulièrement convoqué en date du 20 septembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de Réunion à Aiguilles, sous la présidence de MR Max BREMOND.*  
Le Secrétaire de Séance est Mme GUIGNARD Danielle

Nombre de membres : Afférents au Conseil Communautaire (30) En exercice (30)  
Etaient présents :

<b>ABRIES-RISTOLAS</b> Jacques BONNARDEL Christian LAURENS	<b>AIGUILLES</b> Serge LAURENS Dominique BUCCI ALBERTO	<b>ARVIEUX</b> Philippe CHABRAND Christian BLANC	<b>CEILLAC</b> Christian GROSSAN
<b>CHATEAU-VILLE-VIEILLE</b> Jean-Louis PONCET	<b>EYGLIERS</b> Anne CHOUVET Marco GESTIERO	<b>GUILLESTRE</b> Christine PORTEVIN Dominique MOULIN François QUEREL Emilienne RICAUD	<b>MOLINES EN QUEYRAS</b> Valérie GARCIN EYMEOD
<b>MONT-DAUPHIN</b> RAITBERGER François	<b>REOTIER</b> Michel MOURONT	<b>RISOUL</b> Max BREMOND	<b>ST-CLEMENT-SUR-DURANCE</b>
<b>SAINT CREPIN</b> Jean-Louis QUEYRAS Jean-Marc BERNAUDON	<b>SAINT VERAN</b> Danielle GUIGNARD	<b>VARS</b> Dominique LAUDRE Christophe BENOIT	

**Pouvoirs :** Bernard LETERRIER donne pouvoir à Christine PORTEVIN ; François CHARPIOT donne pouvoir à Dominique MOULIN ; Laura FOURNIER donne pouvoir à Emilienne RICAUD ; Maxime BERARD donne pouvoir à Valérie GARCIN EYMEOD ;

**Excusés :** Marcel CANNAT

**Absents :** Jean-Louis BERARD ; Jean-Luc BRUN ; Jacques GIRAUD ;

Délibération n° 2019-0171

**OBJET : VALIDATION DU PLAN DE GESTION, DE CONSERVATION ET DE DEVELOPPEMENT  
DURABLE DE MONT-DAUPHIN 2019-2024**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), articles L5211-1 et suivants, notamment les articles L 1321-1 et L5211-17 relatifs au transfert des biens meubles et immeubles ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°05-2016-10-24-008, en date du 24 octobre 2016, portant fusion des Communautés de Communes du Guillestrois et de l'Escarton du Queyras au 1er janvier 2017 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral modificatif n°05-2017-06-19-001 du 19 juin 2017 portant statuts de la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras, et notamment la compétence « Animation du plan de gestion du site de Mont-Dauphin au titre de son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO » ;

**Vu** la délibération de la communauté de communes du Guillestrois n° 70 du 29 mai 2013 validant le plan de gestion pour la période 2013-2018,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 12 septembre 2019 ;

Le rapporteur rappelle que La place forte de Mont-Dauphin est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial à l'UNESCO avec 11 autres sites, au titre des Fortifications Majeures de Vauban, depuis le 7 juillet 2008. Les grands axes de valorisation et de gestion du site ont été élaborés de manière concertée avec l'ensemble des partenaires en 2007 dans un plan de gestion. La Communauté de Communes du Guillestrois a été désignée en 2007 comme structure animatrice du plan de gestion, de conservation et de développement durable du site. Un comité de pilotage (dénommé à l'origine comité de suivi) réunissant les principaux partenaires et financeurs a été mis en place. Cette démarche s'est concrétisée par le suivi, l'animation et la mise en œuvre des plans de gestion successifs à savoir les programmations

2007-2013 et 2013-2018.

Après 10 années d'inscription à l'UNESCO et de réalisation des plans d'action successifs, le Réseau des Sites Majeurs de Vauban, association coordinatrice de l'inscription, a sollicité début 2018 les 12 sites inscrits sur demande du Ministère de la Culture pour l'actualisation des plans de gestion et proposer une nouvelle programmation (2019-2024). Ce travail a été réalisé entre 2018 et 2019 grâce à une démarche concertée au sein des comités de pilotage (13/03/2018, 06/12/2018, 21/05/2019) qui ont permis une co-construction avec l'ensemble des partenaires d'un nouveau programme d'action. Pour rappel, cette démarche vise au maintien de la labellisation UNESCO du Bien en série nationale et donc du site de Mont-Dauphin.

La validation du plan de gestion marque un engagement des gestionnaires à :

- Poursuivre les actions entreprises depuis 2007,
- Se doter des moyens humains et financiers pour mettre en œuvre les actions et objectifs 2019-2024.

Le plan de gestion de Mont-Dauphin s'inscrit dans le plan de gestion national du Réseau national des Sites Majeurs de Vauban en lien avec son inscription à l'UNESCO et respecte ainsi le calendrier national.

Ce document sera validé par le Préfet de Bourgogne-France-Comté, coordonnateur du Bien en série « Fortifications de Vauban », après avis donné par le Préfet de Région Sud – PACA.

*Après en avoir délibéré,*

Le Conseil communautaire, par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention.

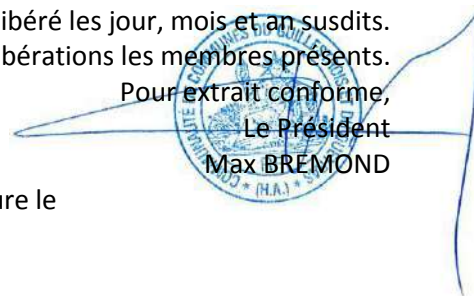
### DECIDE

- I. D'APPROUVER l'exposé du Président
- II. Se félicite de la cohésion des différents partenaires autour du plan de gestion et des travaux menés jusqu'à présent
- III. DE VALIDER le plan de gestion, de conservation et de développement durable et son programme d'actions pour la période 2019-2024.
- IV. De soulever la problématique de la zone tampon eu égard aux conséquences sur l'économie du territoire. En effet, l'échec du projet du Plan de Phasy a été justifié en partie par cette zone. Dès lors que la zone tampon ferait l'objet d'une extension, les élus de la communauté de communes du Guillestrois-Queyras, font part de leur inquiétude quant aux futurs projets économiques qu'ils pourraient initiés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Max BREMOND

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
Et de l'affichage effectué le :



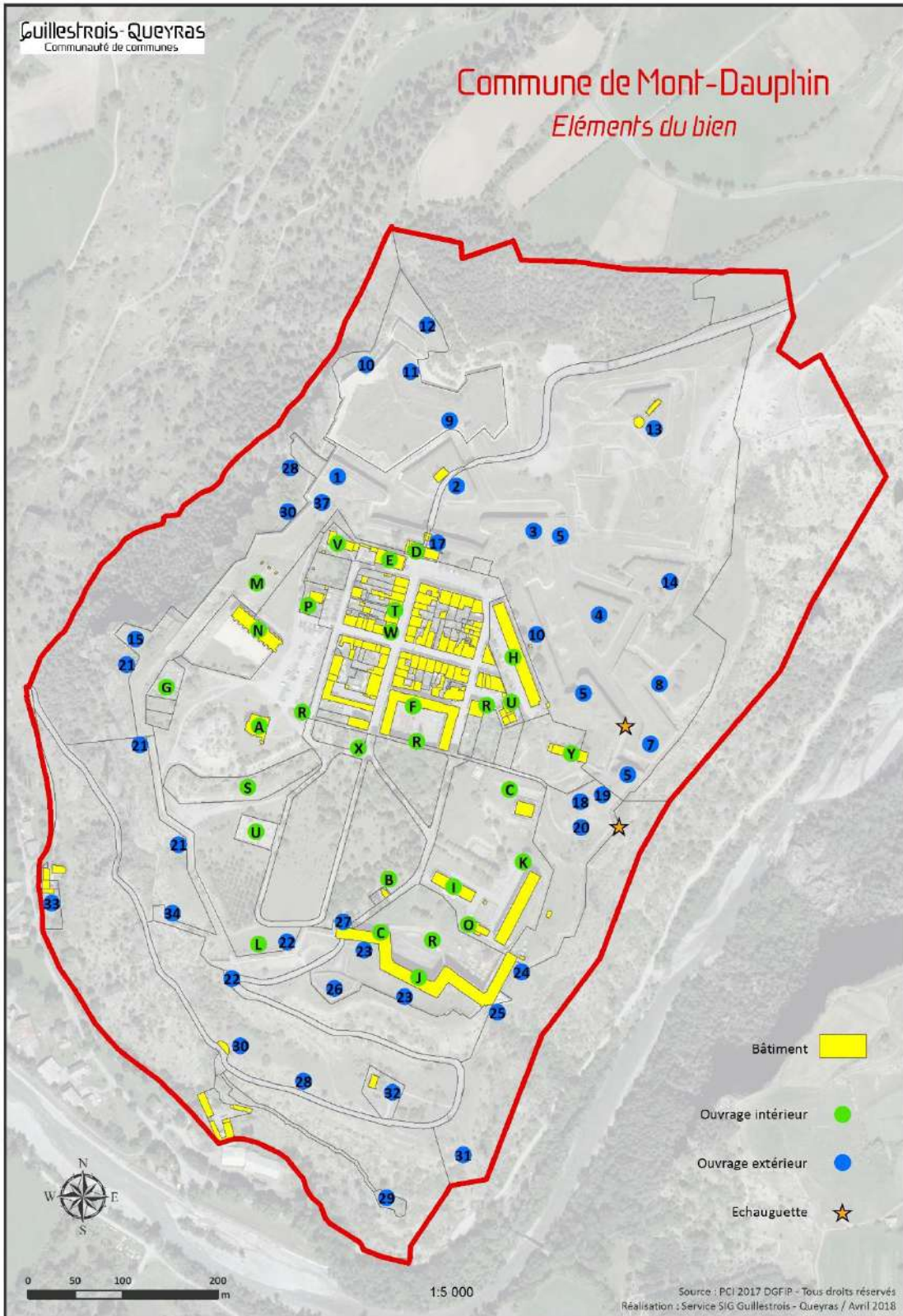
---

## Annexe 3 - Carte et détails des éléments qui composent le Bien

---

# Commune de Mont-Dauphin

*Éléments du bien*



## Légende :

### Ouvrages extérieurs

#### **Front d'Eygliers**

1. Bastion Bourgogne
2. Demi-lune d'Anjou
3. Bastion Royal
4. Demi-lune de Berry
5. Bastion Dauphin
6. Mur crénelé
7. Contregarde du bastion Dauphin
8. Communication souterraine
9. Bastion du front avancé devant la demi-lune d'Anjou
10. Batterie et coupure
11. Cavalier du front avancé et couvre-face
12. Ouvrage de l'extrême-gauche du front avancé
13. Lunette d'Arçon
14. Bastion du front avancé devant la demi-lune de Berry
15. Aqueduc
16. Communication souterraine sous la courtine
17. Porte de Briançon

#### **Front du Guil**

18. Communication souterraine
19. Communication souterraine
20. Batterie Est

#### **Front d'Embrun**

21. Enceinte du front d'Embrun au-dessus des escarpements de Saint-Guillaume
22. Bastion du front d'Embrun
23. Partie du front d'Embrun à laquelle est adossée la caserne Rochambeau
24. Batterie à mâchicoulis
25. Communication souterraine
26. Demi-lune d'Orléans
27. Porte d'Embrun et poterne adjacente
28. Rampe d'Embrun
29. Batterie du Colifichet
30. Corps de garde de la rampe d'Embrun

31. Parados couvrant la rampe d'Embrun
32. Corps de garde dit de la Roche
33. Chapelle St Guillaume (commune d'Eygliers)
34. Batterie du Mirador

#### **Front de la Durance**

35. Batterie du Balai
36. Enceinte du front de la Durance
37. Communication souterraine sous le front de la Durance
38. Batterie à ressauts sur le front de la Durance

### Ouvrages intérieurs

- A. Église St-Louis
- B. Logement du portier-consigne
- C. Manutention
- D. Pavillon de l'Horloge
- E. Pavillon des Officiers
- F. Ancien hôpital militaire, remplacé par la caserne des gardes mobiles
- G. Ancien logement de l'ingénieur en chef devant la cure, détruit
- H. Caserne Campana
- I. Écurie
- J. Caserne Rochambeau
- K. Caserne Binot
- L. Salle d'artifices, détruite
- M. Magasin à poudre du front de la Durance
- N. Arsenal
- O. Magasin à poudre du front du Guil
- P. Petite citerne et pavillon de garde du Génie
- Q. Grande citerne
- R. Fontaines
- S. Batteries devant l'église
- T. Ancienne Poste
- U. Cimetière
- V. Ancienne école
- W. Mesure à grains
- X. Monument aux morts
- Y. Pas de tir



Éléments architecturaux (par ordre alphabétique)

Élément architectural	Période de construction	Propriétaire	Gestionnaire	État de conservation, aménagements, restaurations	Usage actuel
<b>Ancien logement du gouverneur, ancienne cure (G)</b>		Commune	Commune	État de ruines. Détruit en 1940	Depuis 2012 : jardin sur l'alimentation et le ravitaillement d'une place forte de montagne
<b>Ancienne poste (T)</b>	Début XVIIIe siècle ?	Commune	Commune	1985/1986	Atelier d'artisan + logement
<b>Aqueduc (15)</b>	XVIIIème siècle	Culture	CMN	A évaluer	
<b>Arsenal (N)</b>	1751-1757	Culture	CMN	Restauré... Relié au réseau électrique et téléphonique Non chauffé	Expositions, concerts, conférences... Ouvert en visite commentée (CMN)
<b>Avant-poste d'Embrun (30)</b>	XIXe siècle	Culture	CMN	A évaluer	Non accessible à la visite
<b>Batterie du Colifichet (29)</b>	XIXe siècle	Culture	CMN	A évaluer	Non accessible à la visite
<b>Batteries XIXe siècle derrière l'église (S)</b>	XIXe siècle	Commune	Commune	A évaluer	Non accessible à la visite Stockage
<b>Caserne Binot (K)</b>	Début XVIIIe siècle	Armées	IGESA	Restaurée	Centre de vacances (colonies)
<b>Caserne Campana (H)</b>	Avant 1700	Commune	Commune	Travaux d'aménagements d'ateliers d'artisans et de logements : 1980-1985 – 2004-2005 - 2012	Ateliers d'artisans, locaux commerciaux, logements, Mairie, espace d'accueil du projet culturel (boutique et chambrée Vauban)
<b>Caserne des Gardes mobiles (F)</b>	1936-1939	Armées	IGESA		Centre de vacances IGESA (ministère de la Défense)
<b>Caserne Rochambeau (J)</b>	1755-1785 Charpente : 1819-1821	Culture	CMN	Restauration d'1/3 de la charpente et couverture sur étude préalable sur l'ensemble de la charpente. Travaux intérieurs à évaluer suivant affectation – nombreux graffitis à dater et conserver ? Installation d'une cave d'affinage dans des chambrées du RC.	Bâtiment non utilisé : différentes études pour une affectation dans les années 80 sans résultat. Combles : Accessibles en visite commentées CMN
<b>Cimetière (U)</b>	A partir du début du XVIIIe siècle	Commune	Commune		Accessible
<b>Corps de garde Nord (2)</b>	Avant 1700	Culture	CMN	Restaurations, aménagements : Bas flanc conservé.	Ateliers pédagogiques, ateliers jeune public

Élément architectural	Période de construction	Propriétaire	Gestionnaire	État de conservation, aménagements, restaurations	Usage actuel
École (V)	1954	Commune	Commune	A restaurer et mieux intégrer.	local commercial espace de co-working, salle de réunion, logements communaux
Église (A)		Commune	Commune	A évaluer Non chauffée Non éclairée	Affectée au culte. Ouverture en saison estivale depuis 2008 avec des expositions temporaires.
Fontaines / lavoirs (R)		Commune	Commune	lavoir de la place de l'église : rehaussé au XXe siècle – étude pour la restauration disponible en mairie Fontaine Place Vauban : restaurée en 2012 Fontaine rue perpendiculaire à Campana : restaurée en 2012 (Lavoir de la Place Rosaguti – restauré en 2012 + Fontaine « des 4 coins » (centre village) restaurée en 2012 + Petite fontaine sous l'IGESA – n'est pas en eau (propriété Défense)	Accessibles. La fontaine de la caserne Rochambeau n'est plus alimentée.
Front d'Eygliers	1693-XIXe siècle	Culture	CMN		Sur le glacis : reconstitution d'une tranchée d'attaque en 2007 : projet non abouti et tranchée peu mis en valeur – à requalifier ? Ensemble du front bastionné : visite commentée toute l'année
Front de la Durance	XVIIIe siècle	Culture	CMN		
Front du Guil	XVIIIe siècle	Culture	CMN		Certaines parties sont inaccessibles au public.
Front Nord : « cavalier 104 » (9-10-11-12)	XIXe siècle	Commune	Commune	Dégradé Programme de restauration pluriannuel mis en place à partir de 2013. Travaux de restauration achevés en 2017	Inaccessible au public Projet de réutilisation à définir précisément.
Front Sud (hors caserne Rochambeau)	XVIIIe – XIXe siècle	Culture	CMN		Accessible
Grande citerne (Q)		Armées	ASA	Ne peut recevoir du public en l'état (sécurité)	Inaccessible.

Élément architectural	Période de construction	Propriétaire	Gestionnaire	État de conservation, aménagements, restaurations	Usage actuel
<b>Guérites (échauguette)</b>		Culture	CMN	Guérite du bastion dauphin restaurée en 1966. Guérite du front du Guil reconstruite à l'identique dans les années 1990 (chantier d'apprentissage taille de pierre)	
<b>Lunette d'Arçon (13)</b>	1791	Culture	CMN	Restaurations 1980 et 2001, notamment de la tourelle.	Accessible en visite commentée CMN
<b>Manutention de la caserne Rochambeau (avec boulangerie) (C)</b>	XIXe siècle ?	Culture	CMN	Très mauvais état	Atelier de l'agent technique, Toilettes ouvertes au public lors de manifestations
<b>Mesure à grains (W)</b>	XVIIIe siècle ?	Commune	Commune	Peu mise en valeur.	Accessible.
<b>Monument aux morts (X)</b>	XXe siècle	Commune	Commune		Accessible
<b>Pas de tir (Y)</b>	XXe siècle	Commune	Commune	Aménagement à minima pour utilisation en atelier d'artisan	Atelier du tailleur de pierres depuis 2012
<b>Pavillon de l'Horloge (D)</b>	Avant 1700 puis modifié au cours du XVIIIe siècle	Culture	CMN	Restaurations et aménagements : depuis 1992 : clos et couvert, aménagements et entretien régulier (2007 : peintures accueil et bureaux de l'ancienne forge). Relié au réseau électrique et téléphonique	Accueil, bureaux, logement de fonction, salles de réunion, toilettes publiques (accessibles aux personnes à mobilité réduite)
<b>Pavillon des Officiers (E)</b>	Avant 1700	Culture	CMN et concessionnaire	Depuis 2001 : restauration et aménagement en hébergement familial saisonnier.	17 appartements locatifs : en cours d'AP pour nouvelle mise en concession
<b>Petite citerne (P)</b>		Propriété privée			
<b>Plantation</b>	XIXe siècle	Commune	Commune		
<b>Pompe grande citerne</b>		Armées	Armées	Mécanisme déplacé : à retrouver.	
<b>Pompe petite citerne</b>				Mécanisme à rechercher (photographié en place en 1980 par Dominique Ronsseray)	

Élément architectural	Période de construction	Propriétaire	Gestionnaire	État de conservation, aménagements, restaurations	Usage actuel
<b>Pont-levis à bascule (porte de Briançon) (17)</b>	Avant 1700 ?	Culture	CMN	À évaluer	Accès au mécanisme non accessible au public
<b>Pont-levis à flèches (front de la Durance) (10)</b>	XIXe siècle	Commune	Commune	À évaluer – la restauration de la flèche du pont levis (32 000 €) sera réalisée en 2019 - le pont lui-même a été restauré en 2016 <u>Le 2<sup>ème</sup> pont (pont dormant)</u> va également être restauré en 2019 (6800 €)	Accès interdit (danger / cavalier 104) en attendant la réalisation des travaux
<b>Pont-levis classique (porte d'Embrun) (27)</b>	XVIIIe siècle	Culture	CMN	À évaluer	
<b>Poudrière (M)</b>	Avant 1700, modifiée au XIXe siècle	Culture	CMN	Reliée au réseau électrique Non chauffée Chantier de dépollution réalisé en 2017-2018	Ouverte en visite commentée
<b>Poudrière du front du Guil (O)</b>		Armées	ASA		Salle polyvalente du centre de vacances de la caserne Binot. Propriété privée Armées
<b>Prison (pavillon de l'Horloge) (D)</b>		Culture	CMN	Bas flanc conservé. Graffitis très dégradés et peu étudiés.	Non accessible à la visite
<b>Puits (Q)</b>		Armées	ASA	À évaluer	Propriété privée Armées

# Annexe 4 - Décret du 19 août 2015 portant classement parmi les sites du département des Hautes-Alpes des abords de la place forte de Mont-Dauphin sur le territoire des communes d'Eygliers, Guillestre, Mont-Dauphin, Risoul et Saint-Crépin.

21 août 2015

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 8 sur 103

## Décrets, arrêtés, circulaires

### TEXTES GÉNÉRAUX

#### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

**Décret du 19 août 2015 portant classement parmi les sites du département des Hautes-Alpes des abords de la place forte de Mont-Dauphin sur le territoire des communes d'Eygliers, Guillestre, Mont-Dauphin, Risoul et Saint-Crépin**

NOR : DEVL1428065D

Par décret en date du 19 août 2015, sont classés parmi les sites du département des Hautes-Alpes les abords de la place forte de Mont-Dauphin, sur le territoire des communes d'Eygliers, Guillestre, Mont-Dauphin, Risoul et Saint-Crépin (1).

(1) Le présent décret, la carte au 1/25 000 et les plans annexés pourront être consultés à la préfecture des Hautes-Alpes : 28, rue Saint-Arey, 05011 Gap Cedex ; ainsi que, chacune pour ce qui la concerne, aux mairies de : Eygliers, immeuble Les Blanches, bâtiment A, 05600 ; Guillestre : place des Droits-de-l'Homme, 05600 ; Mont-Dauphin : caserne Campana, 05600 ; Risoul : La Rua, 05600 ; Saint-Crépin : place de l'Eglise, 05600.

---

## **Annexe 5 - Bilan du programme d'actions 2013-2018 du plan de gestion de Mont-Dauphin**

---

**ANNEXE 5 : BILAN DES OPERATIONS REALISEES JUILLET 2013 / JUILLET 2018 – PLAN DE GESTION DE MONT-DAUPHIN**

OBJECTIFS	ACTIONS	RESSOURCES	MOYENS MIS EN ŒUVRE	PROGRAMMATION	REALISATIONS	REALISE (Début/Fin)	ACHEVE (%)	RESTANT
<b>Enjeu 1 : Développer le projet culturel de territoire</b>								
ENRICHIR LA CONNAISSANCE DU SITE ET DE SON TERRITOIRE	PARTENARIAT UNIVERSITAIRE PROJET CULTUREL	-CMVN Monument	Au total sur la période du PDG : Fonctionnement : 236 225,51 € TTC Investissement : 64 450,55 € HT Subventions CCGQ (2013 à 2017) UE (2013) région PACA (2013 à 2016)	Partenariat universitaire à créer pour améliorer les connaissances historiques sur le site et son territoire	-Studio d'architecture de Philippe PROST – ENSA-Paris Belleville -Projet en septembre 2018 d'un Workshop avec l'Ecole National du paysage Marseille	09/2017 01/2018	100 %	Dans le cadre du programme européen PITER Terres Monviso à partir de juin 2018 pour 4 ans (recherche et développement)
REINFORCER ET PERENNISER LE PROJET CULTUREL	RENFORCEMENT PROJET CULTUREL	-Mairie de Mont-Dauphin -Mission Vauban, Service ECAT CCGQ		- Mener une concertation CMN/CCGQ/GESA et commune pour intégrer la thématique « alimentation et ravitaillement d'une place forte » aux actions culturelle existante / établir des partenariats *CMN : intégrer la thématique autour de l'alimentation et du paysage- projet de réhabilitation de l'ancien four ; - A moyen et long terme, étendre le projet culturel de territoire à la thématique « Habiter/cohabiter » - Développer les partenariats avec les parcs et communes avoisinantes : jardin – agriculteurs	-Evolution de l'ingénierie mission Vauban CCGQ -Amélioration significative du jardin historique de Mont-Dauphin : renforcement de la diversité cultivée, signalisation et sécurisation du site, -Vocation pédagogique du site : multiplication par 4 des visites, visites scolaires et centres de vacances -Vocation expérimentale : partenariat avec les réseaux de producteurs locaux, conventionnement renforcé avec conservatoires notamment Parc national des Ecrins -Valorisation de l'étude ethnobotanique sous forme d'exposition extérieure, affiche au jardin historique (10 panneaux) -Une chambre Vauban reconstituée et un espace boutique : difficultés dans son animation	01/01/2013 01/01/2018	50 %	- Faire évoluer le projet culturel sur une thématique « élargie » qui intéresse plus globalement le site et son territoire élargi (CCGQ) - Intégration dans programmation européenne PITER Terres Monviso
AMELIORER LA COMPREHENSION DU SITE ET DE SON TERRITOIRE	APPLIS BAROULADE « Patrimoine » et « Nature et Paysage »	-Mission Vauban, service ECAT CCGQ	Baroulade Patrimoine 170 000 € TTC Baroulade Nature et Paysage 113 634 € TTC 85 % subvention FEDER	Proposer de nouveaux outils de visite en lien avec la thématique « habiter/cohabiter » : lecture de paysage, développement du territoire, patrimoine d'aujourd'hui (XXème)	<i>Baroulade.fr</i> : Deux applications complémentaires : 1/ dédiée à la découverte des patrimoines du Guillestrois (format tout public et scolaire) – itinérance motorisée 2/ dédiée à la découverte des paysages, 8 circuits pédestres découverte Outil différent mais complémentaire à «Baroulade Patrimoine »	Patrimoine : 2009 Nature : 2013 - 2015	100%	Renforcement de la communication relayée par l'office de tourisme intercommunal du Guillestrois et du Queyras
	APPLI « Linking the Lines »	-RSMV -CMN Monument	-Prise en charge RSMV (hors frais de communication) -90 € globalement CMN/Mairie pour 200 cartes postales	Proposer de nouveaux outils de visite en lien avec la thématique « habiter/cohabiter » : lecture de paysage, développement du territoire, patrimoine d'aujourd'hui (XXème)	<i>Linking the Lines</i> disponible sur Playstore Mise en place de l'appli mobile LINKING THE LINES dans le cadre du programme Européen (2015) Lancement en 2016 avec la communication (carte postale) et mailing	01/2016 12/2016	100%	Manque traduction en anglais de l'appli
	APPLIS CMN	-CMN Monument		Proposer de nouveaux outils de visite en lien avec la thématique « habiter/cohabiter » : lecture de paysage, développement du territoire, patrimoine d'aujourd'hui (XXème)	Le CMN a élaboré en interne une usine à appli. Un agent du monument de la place forte a été formé pour assurer le développement sur le monument. Mise en œuvre d'une appli visite libre à destination des familles sur le parcours des 13 stèles – mise en place juin 2018	2017 06/2018	50%	
	FORMATIONS PERSONNELS D'ACCUEIL	-RSMV		Formation du réseau suivi par deux agents assurant les visites commentées Formation intra CMN ou/et réseau Vauban	Les agents du CMN suivent des formations qualifiantes tous les ans tant dans le domaine de l'accueil, sécurité, histoire de l'art et médiation. Formation du RSMV suivie en 2016 par deux agents			-Sera certainement relancé pour les années à venir



**ANNEXE 5 : BILAN DES OPERATIONS REALISEES JUILLET 2013 / JUILLET 2018 – PLAN DE GESTION DE MONT-DAUPHIN**

OBJECTIFS	ACTIONS	RESSOURCES	MOYENS MIS EN ŒUVRE	PROGRAMMATION	REALISATIONS	REALISE (Début/Fin)	ACHEVE (%)	RESTANT
	RECHERCHES DU COMITE UNESCO	-Association comité UNESCO	Subventions association : CG05 CCGQ	Recherches au Service Historique de la Défense à Vincennes, sur l'alimentation en eau de la place forte	Recherches au Service Historique de la Défense à Vincennes, sur l'alimentation en eau de la place forte (préparation conférence sur ce thème). Compléments de recherches sur la fourniture des premiers bourneaux dès 1693. Recherche sur les paysans-commerçants de Mont-Dauphin.	2015 2018		En attente du rendu des travaux de recherche
<b>ENJEU 2 : PROTEGER LE SITE ET SON CONTEXTE</b>								
ZONE TAMPON : FINALISER SA REVISION	ZONE TAMPON : PHASES 1 ET 2	-ETAT - suivi DREAL/SDAP	DRAC et DREAL	Phases 1 et 2 : définition des enjeux, d'un nouveau périmètre concerté et d'outils de gestion	Etudes réalisées au 30 novembre 2014		100 %	
	ZONE TAMPON : PHASES 3	ETAT - suivi DREAL/SDAP	DRAC et DREAL		Proposition présentée en Conseil d'Etat pour décret courant 2014 -Décret du 19 août 2015 a porté classement de la zone tampon des abords de la place forte	Réalisé		- Respect des mesures de gestion appropriées dans le cadre des Plans Locaux d'Urbanisme -Cartographie UNESCO reste à produire
PRESERVER LE PAYSAGE : PANNEAUX PUBLICITAIRES ET LIGNES ELECTRIQUES	EVITER LA PROLIFERATION DES PANNEAUX PUBLICITAIRES	-Service ECAT CCGQ -Préfecture		Poursuivre les actions contre la prolifération des panneaux publicitaires	Nettoyage de panneaux publicitaires de profits de panneaux signalétiques. Validation d'une charte signalétique et pose de des panneaux d'information signalétique locale SIL conforme à la charte départementale. En parallèle l'état avait procédé à un nettoyage des abords de la RN Loi Grenelle 2 : renforcement de la réglementation sur l'affiche publicitaire notamment hors agglomération	2012 2017		Toujours en cours En référence au pouvoir de police des maires concernés
	ENFOUISSEMENT LIGNES TRES HAUTES TENSIONS (THT)	-RTE	100 % Réseau de Transport d'Electricité (RTE)	Mise en place du projet sur le devenir énergétique de la Haute-Durance : enfouissement des lignes moyennes tensions entre St Clément et St Crépin	-Lignes THT posées -Aucun enfouissement dans la perspective de Mont-Dauphin -Des lignes plus anciennes à retirer du paysage en contrepartie	2015 2017	100 %	Retrait d'au moins 2 lignes hautes tensions dans la perspective « Ouest » du monument une fois la ligne THT activée
<b>ENJEU 3 : CONSERVER, RESTAURER, AMENAGER</b>								
MAIRIE : AMELIORER LES COMPETENCES DISPONIBLES	CHANTIERS INSERTION	-Mairie de Mont-Dauphin	(en attente)	Etudier les besoins en formation / mise en place de partenariat pour des chantiers d'insertion	Intervention l'association « Le Gabion » intervenue en 2012 phase chantier du jardin	2012		

**ANNEXE 5 : BILAN DES OPERATIONS REALISEES JUILLET 2013 / JUILLET 2018 – PLAN DE GESTION DE MONT-DAUPHIN**

OBJECTIFS	ACTIONS	RESSOURCES	MOYENS MIS EN ŒUVRE	PROGRAMMATION	REALISATIONS	REALISE (Début/Fin)	ACHEVE (%)	RESTANT	
MAIRIE : POUR SUIVRE LA REHABILITATION DES BATIMENTS COMMUNAUX	RESTAURATION CAVALIER 104	-Mairie de Mont-Dauphin	1 820 000 € TTC 50 % ETAT 25% Région PACA 20 % CG05 5 % Commune 3 690 € (Fondation du Patrimoine)	Réalisation des travaux de restauration du cavalier 104	Mise en sécurité des ouvrages 65,66,68, 103 et des murs de contrescarpe du bastion nord du front avancé d'Eyglers – Groupement Hory MARCAI a réalisé les travaux, les travaux avaient 4 mois d'avance	10/2013 12/2015	100%	Viabilisation avec réseaux secs et humides du cavalier 104 : Prévisionnel : - eau : 15 000 € - électricité : 37 000 €	
	RESTAURATION FONTAINES	-Mairie de Mont-Dauphin	40 149,72 € 16 % Région PACA 15% UE (FEADER) 14 % CG05 2% Dons Rotary C	Restauration fontaine des quatre coins et fontaine place Vauban	Fontaine place Vauban : réfection intégrale de la partie supérieure et reprise de maçonnerie sur la partie inférieure Fontaine des 4 coins : reprise de maçonnerie	2010 2013	100%		
	REFECTION PLACES	-Mairie de Mont-Dauphin		réfection de la place Marquis de Larray et de la place Vauban	Sans (manque de moyens avec les travaux du cavalier 2014)			0%	Fond de chaussée et revêtement 1 <sup>er</sup> chiffrage s'élève à 600 000 €
	PROGRAMMATION PLURI-ANNUELLE DE TRAVAUX	-Mairie de Mont-Dauphin		-Faire le point avec la DRAC sur un programme pluriannuel de travaux, -Rechercher des financements pour la mise en oeuvre des préconisations de l'étude urbanistique 2009	Sans (manque de moyens avec les travaux du cavalier 2014)			0%	A relancer
CMN : POUR SUIVRE LES PROGRAMMES D'ENTRETIEN, DE RESTAURATION ET D'AMENAGEMENT	RESTAURATION DE L'ESCARPE/COURTINE DE PART ET D'AUTRE DE LA PORTE DE BRIANÇON	-CMN Direction conservation -ACMH	395 000 € 100% CMN	2013 : Restauration de l'escarpe de part et d'autre de la porte de Briançon - chantier de 5 mois	- Classée en urgence U3 dans le cadre de l'étude préalable de 1999, l'état sanitaire de cette courtine s'était aggravé, notamment par le développement de la végétation et le lessivage des mortiers, accentuant la décohésion des parements de pierre de taille, - sa restauration représentait autant un enjeu de sécurité que de présentation du monument	05/2013 11/2013	100%		
	MISE EN SECURITE DE LA POUDRIERE	-CMN Direction conservation -ACMH	Phase 1 : 280 000 € 100 % CMN Phase 2 : 408 000 € 100 % CMN	Travaux de dépollution pyrotechnique de la poudrière	Phase 1/ Diagnostic pour la dépollution pyrotechnique et Etude préalable et DCE Phase 2/Travaux de dépollution et de restauration	2013 09/2017 04/2018	100% 60%		
	CASERNE ROCHAMBEAU RESTAURATION CHARPENTE ET COUVERTURE SECTION EST	-CMN Direction conservation -ACMH	2 450 000 € 100 % CMN	Etude sur la charpente de la caserne Rochambeau -Restauration de la charpente et couverture de la caserne Rochambeau 2014-2017	-Intervention fait suite à une étude préalable commandée par la DRAC (approuvée en 12/2012) -Intervention porte sur la partie Est du comble troisième tiers -3 650 m <sup>2</sup> de volige, 1 850 m <sup>2</sup> d'ardoise, 25 m3 de bois neuf dans la charpente	03/2015 05/2015	100%	Reste les deux autres tiers à réaliser	
	REPARATION ESCARPE BATTERIE DU BALAI ET COUVERTURE POTERNE COURTINE FRONT EST	-CMN Direction conservation -ACMH	180 000 € 100 % CMN	SANS	-La brèche a été remontée, et les maçonneries ont été reprises à l'identique sur environ 50 m. L'ensemble a également été consolidé -La poterne Campana a également été réparée : les maçonneries et la couverture ont été reprises.	05/2016 04/2017	100%		



**ANNEXE 5 : BILAN DES OPERATIONS REALISEES JUILLET 2013 / JUILLET 2018 – PLAN DE GESTION DE MONT-DAUPHIN**

OBJECTIFS	ACTIONS	RESSOURCES	MOYENS MIS EN ŒUVRE	PROGRAMMATION	REALISATIONS	REALISE (Début/Fin)	ACHEVE (%)	RESTANT
ENTRETIEN ET RESTAURATION				restauration	maintenances, charges, entretien peintures, électricité, Extérieur : remaniement ardoises, remplacement 2 portes,...			-Travaux de peinture intérieur/ électricité -Changement de mobiliers
	PONT DORMANT DE LA PORTE DE BRIANÇON	(- ?), propriété ( ?)						-Reprise tablier du pont de la porte de Briançon
<b>ENJEU 4 : FAVORISER LES RETOMBÉES ECONOMIQUES TERRITORIALES</b>								
MIEUX APPREHENDER LA DEMANDE	MISE EN PLACE SYSTÈME D'OBSERVATIONS	-CMN Monument		- Mettre en place un système d'observation : éco-compteurs, indices de satisfaction qualitatifs et quantitatifs, questionnaires, partenariat BTS tourisme	- Mise en place d'une enquête de satisfaction en ligne, lien envoyé à chaque groupe venu dans le cadre du service éducatif	2017 2018		
AMELIORER LES ACCES ET STATIONNEMENT	SIGNALISATION DIRECTIONNELLE ROUTIERE ET AUTOROUTIERE	-ADT 05		-Améliorer la signalisation extérieure, -Préparer le visiteur (valide ou non) à sa venue en indiquant les modalités d'accès et les contraintes éventuelles auxquelles il doit s'attendre, -Entretenir les accès : route et sentiers - Source de développement touristique et économique	-Schéma directeur de signalisation directionnelle et touristique du Département des Hautes-Alpes validé en 2012. Pour directionnelle sur nationale et autoroute, maîtrise d'ouvrage et financement DIRMED. Les deux ont été sollicités par courrier en 2013. En attente du retour de l'ADDET En attente aval du ministère des transports et de Vinci autoroutes - Etat des lieux 2018 en cours au sein de la Direction économique du CMN sur la signalisation routière dans son ensemble.	2013	0%	En attente de la mise en place d'une signalisation adaptée  -Etat des lieux suivi de préconisations qui seront courrant 2018 à l'arbitrage de la direction générale du CMN
	REQUALIFICATION SENTIER D'ACCES A MONT-DAUPHIN	-Service ECAT CCGQ	120 000 € : Région - Département 05 - CCG	Requalification sentier d'accès à Mont-Dauphin	Boucle courte d'accès à la place forte et panneaux d'interprétation réalisés et posés inscription au PDIPR (proposé mais réserves)	2013 2014	100 %	Entretien courant dans le cadre des sentiers pédestres PDIPR
	PARKING ENTREE MONT-DAUPHIN	-Mairie Mont-Dauphin		Reflexion parking	-Réunion le 24/04/2013 entre le CMN, la commune, la CCG et l'ABF pour définir un scénario à étudier : parcelle AA n°125 affectée au CMN pour une implantation de 100 places. Projet à définir : modalités de pilotage, financements et mise en œuvre. En attente de retours de la part du département 05 -Réunion en mai 2014 : le CMN a précisé que l'établissement se concentre sur la restauration et non sur des aménagements. La parcelle AA 125 n'était plus à l'ordre du jour.	04/2013	0%	-Relance du projet -Sujet potentiel pour de futurs étudiants en résidence

**ANNEXE 5 : BILAN DES OPERATIONS REALISEES JUILLET 2013 / JUILLET 2018 – PLAN DE GESTION DE MONT-DAUPHIN**

OBJECTIFS	ACTIONS	RESSOURCES	MOYENS MIS EN ŒUVRE	PROGRAMMATION	REALISATIONS	REALISE (Début/Fin)	ACHEVE (%)	RESTANT
	REFLEXION SUR PROJET DE PASSERELLE HIMALAYENNE GUILLESTRE – MONT-DAUPHIN			SANS	Projet a été initié de réalisation d'une passerelle piétonne entre les deux communes (suspendue au-dessus du Guil – longueur de plus de 300 m) afin de contribuer à la mise en valeur du site tout en étant compatible avec l'esprit du classement à l'UNESCO de la place Forte de Mont-Dauphin. -5 réunions de travail -Etude préconisée : étude de faisabilité technique (en 2 lots : 1/ aspects techniques, 2/ intégration paysagère et contraintes environnementales). Projet en attente pour des raisons financières	07/2015	06/2016	
AMELIORER L'INFORMATION AUX VISITEURS / PROMOUVOIR	CMN : AMELIORATION INFORMATION VISITEURS	CMN Monument		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir et communiquer via les Parcs, OT, CDT : inscrire des collaborations pérennes</li> <li>- Harmonisation de la promotion/communication en tenant compte des attentes diverses des partenaires :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>*visites guidées,</li> <li>*interprétation en circuit libre,</li> <li>*promotion en générale du site avec Briançon</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Tenue d'un stand au salon de la montagne de Bouc Bel Air (automne 2014)</li> <li>-Création d'un site Internet CMN au nom du monument <a href="http://www.place-forte-montdauphin.fr/">http://www.place-forte-montdauphin.fr/</a></li> <li>-Usage des réseaux sociaux pour promouvoir le monument</li> <li>-Participation à l'édition de documents communs RDV au jardin/Fortif' Insolite et JEP</li> <li>-Une personne dédiée à la communication à mi-temps depuis 2017</li> <li>-Création d'une page Facebook (fait au 15/01/2017) et d'un compte Instagram</li> </ul>	2013	2017	
		CMN Siège – Direction développement culturel et des publics	Fabrication et pose 24 237 € 100% CMN	-Nouvelle signalétique de parcours de visite libre (stèles)	Conception et pose de 13 stèles	Pose 12/ 2013	100 %	
	Mairie : AMELIORATION INFORMATION VISITEURS	Mairie de Mont-Dauphin -Comité UNESCO	Budget global sur 2 années de 11 000 € TTC Subventions CG05	<i>Idem précédente ligne</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Brochure « Une journée à Mont-Dauphin » : remodelage et réédition pour 2016</li> <li>-Carte « la place Forte de Mont-Dauphin – sur les traces de Vauban » : mise à jour et retrilage</li> <li>- Dépliant promotionnel Jardin Historique</li> <li>- Un site internet modernisé : <a href="http://www.montdauphin-vauban.fr">www.montdauphin-vauban.fr</a></li> <li>-Comité UNESCO : conception et installation de panneaux d'information sur 3 sites du village dès le 10<sup>ème</sup> anniversaire</li> </ul>	2015	2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Impossibilité de financement par la mairie de brochures promotionnelles</li> <li>-Carte : développer sa commercialisation</li> </ul>
	COMMUNICATION BRIANÇON/CMN/ MONT-DAUPHIN	-ADDET 05		Promotion en général du site avec Briançon	Agenda culturel saison 2013 commun en français en 5 000 exemplaires Lien avec service Patrimoine de la ville de Briançon	2013	50 %	Serait intéressant que les sites Vauban UNESCO soient intégrés à un dépliant/carte à l'échelle départementale recensant les sites patrimoniaux du 05

**ANNEXE 5 : BILAN DES OPERATIONS REALISEES JUILLET 2013 / JUILLET 2018 – PLAN DE GESTION DE MONT-DAUPHIN**

OBJECTIFS	ACTIONS	RESSOURCES	MOYENS MIS EN ŒUVRE	PROGRAMMATION	REALISATIONS	REALISE (Début/Fin)	ACHEVE (%)	RESTANT
	MAGAZINE RESEAU VAUBAN « FORTS I »	-RSMV		Actions de communication RSMV	Finalisation édition 2016 (32 pages) – livraison 02 : 2016 – diffusion sites Vauban classés UNESCO (3 500 exemplaires) Le numéro 2 sera préparé en 2017 pour une diffusion dès début 2018.	02/2016	100 %	Diffusion en saison estivale 2018 de la seconde version
MAINTENIR ET DEVELOPPER UN ACCUEIL HORS SAISON	DEVELOPPER UN ACCUEIL HORS SAISON	-CMN Monument -Mairie de Mont-Dauphin	Ex 2016 masse salariale : 254 686 € TTC	– Accueil CMN et hôtel/auberge ouverts à l'année, – Réflexion communale sur un accueil des visiteurs à l'année dans la caserne Campana, – Proposer des produits mêlant visites guidées et autres activités culturelles ou sportives, – A moyen terme, développer les axes Mont-Dauphin/Briançon/Italie : tours opérateurs, itinéraires pédestres, équestres et VTT	– Accueil/ Boutique du CMN ouvert toute l'année – Visites CMN programmées toute l'année – Idem pour le Service éducatif du CMN – Mise à disposition d'espaces du monument pour des courses (VTT ou trail) – Projet d'escape game au printemps 2018 – Demande auprès des artisans de la place forte d'ouvrir à l'année	2013	30 %	- Depuis la fusion, collaboration avec l'OTIGQ - Approche transfrontalière intégrée dans le P1Ter Terres Monviso (à partir de mi-2018)
SENSIBILISER LES SOCIO-PROFESSIONNELS ET LA POPULATION	DEVELOPPER DES ACTIONS EN DIRECTION DES SCOLAIRES	-CMN Monument -Mairie de Mont-Dauphin		– Développer des actions en direction : des écoles du Guillestrois et des classes transplantées et lieux de vacances, – Harmoniser la brochure collégien avec les futurs panneaux d'interprétation du CMN	CMN : Brochure annuelle chartée détaillée présentant l'offre du service de l'action éducative Diffusion numérique sur le site Internet de la place forte et via l'académie et diffusion papier de la brochure à tous les établissements scolaires et extra-scolaires du département. Organisation de deux classes du Patrimoine en 2016 et 2017, accueillies par l'IGESA /caserne Binot Développement du réseau avec les enseignants du 1er degré. Dossier de présentation pour l'enseignant Création de nouveaux parcours- découverte et ateliers du patrimoine chaque année. Commune et CMN : Mise en place des visites scolaires du site de Mont-dauphin (deux demi-journées complémentaires : visite des fortifications CMN et visite du jardin historique).	2013		- Renforcer les visites articulées jardin (Mairie) / Monument (CMN)
	PARTICIPER AUX BOURSES AUX EDITIONS	-CMN Monument -Mairie de Mont-Dauphin		– Participer aux bourses d'échanges	Participation conjointe Mairie/CMN aux bourses hiver et été	2015		- Articulation avec l'OTIGQ
	CONSTITUER UN MAILING DE SOCIOPROFESSIONNELS	-CMN Monument -CMN Service Développement		Constituer un mailing socio-professionnels / développer l'information sur les projets mis en place	Mise à jour annuelle avec la chargée de développement régional PACA du CMN	2013		

**ANNEXE 5 : BILAN DES OPERATIONS REALISEES JUILLET 2013 / JUILLET 2018 – PLAN DE GESTION DE MONT-DAUPHIN**

OBJECTIFS	ACTIONS	RESSOURCES	MOYENS MIS EN ŒUVRE	PROGRAMMATION	REALISATIONS	REALISE (Début/Fin)	ACHEVE (%)	RESTANT
DEVELOPPER LES OFFRES CULTURELLES ET TOURISTIQUES	DEMARCHER LES PROFESSIONNELS DU TOURISME	-CMIN Monument Développement		SANS	-Démarcher les professionnels du tourisme / intéresser les clientèles hivernales au patrimoine fortifié -Eductour <i>Gîtes de France</i> 04/05 avec Briançon (2015) - Rencontre en 2016 des offices de tourisme du Guilstrois en faveur de la visite du site de Mont-Dauphin notamment hors saison -Accueil Eductour personnel OTIGQ en 2017	2015	100 %	-Articulation avec l'OTIGQ
	ATELIERS/VISITES FAMILLES	-CMIN Mairie de Mont-Dauphin -RSMV		- Proposer un programme d'animations estivales	-Création par le CMN de la visite atelier Gourmands d'Histoire en 2016 pour la période estivale, renforcée en 2017 et 2018 en collaboration avec la mairie, -Participation à l'opération du réseau Vauban la Fortif insolite depuis 2016, collaboration CMN/mairie, -Participation à l'opération CMN Monument Jeu d'enfant en octobre, -Participation à des événements nationaux (RDV aux jardins, JEP) et du territoire (Potes de Marmots,..)	2015	100 %	-Continuer à participer aux événements qui concernent la place forte -Poursuivre les ateliers Gourmands d'Histoire
	DIVERSIFICATION DE L'OFFRE	-CMIN Monument		Impulser la création de produits touristiques : développer les axes Mont-Dauphin/Briançon/Italie	-Partenariat avec LPO /refuge sur 5 ans -Partenariat renvoi de clientèle avec Briançon/abbaye de Boscodon depuis 2016 -Partenariat avec Gîtes de France : tarif réduit appliqué à leurs clients			-Approche transfrontalière intégrée dans le PITER Terres Monviso (à partir de mi-2018)
	EXPOSITIONS	-CMIN Monument		Impulser la création de produits touristiques : développer les axes Mont-Dauphin/Briançon/Italie	-Partenariat avec les Archives départementales et Briançon pour des expositions sur les fonds iconographiques d'archives / exposition dans la salle haute de l'Arsenal depuis 2014 : → La grande Guerre en 2014 → Eau et Forêt en 2015 → Impressions de la Montagne en 2016 → Images de Sport en 2017 → Circulez y'a #ett à voir ! en 2018 – mur extérieur de l'arsenal - Partenariat en 2017 avec l'Association des amis du Musée Muséum 2017 : Etendards contemporains - Partenariat avec le FRAC PACA en 2018 - Exposition Réseau Vauban « <b>La fortif dans l'objectif</b> » Mai Juin 2018	2014	100 %	
	CONCERTS	-CMIN Monument et Association		Proposer une offre culturelle diversifiée	<b>MUSICALES GUIL-DURANCE</b> Accueil d'un concert à Mont-Dauphin entre 2013 et 2016 En 2017 et 2018, les Musicales s'installent à Mont-Dauphin dans la salle basse de l'Arsenal pour toute la durée du festival Mise à disposition gracieuse des espaces du CMN			
	VERTICAL'ÉTÉ	-CMIN Monument		-Proposer un programme d'animations estivales		2013	100 %	



**ANNEXE 5 : BILAN DES OPERATIONS REALISEES JUILLET 2013 / JUILLET 2018 – PLAN DE GESTION DE MONT-DAUPHIN**

OBJECTIFS	ACTIONS	RESSOURCES	MOYENS MIS EN ŒUVRE	PROGRAMMATION	REALISATIONS	REALISE (Début/Fin)	ACHEVE (%)	RESTANT
	<b>SPECTACLE VIVANT</b>	-CMVN Siège et Monument	100% CMVN 12 000 € en 2015 15 000 € CMN en 2018	-Proposer une offre culturelle diversifiée	-Programmation MONUMENT EN MOUVEMENT – Opération nationale CMN -CAVALE de Cie Yoann Bourgeois en 2015 -GRANDEUR NATURE Mathurin Bolze et Jean-Baptiste André en 2018 en partenariat avec la Scène Nationale de Gap octobre 2018	2015	100 %	
	<b>PROJET ALCOTRA VELOVISO</b>	-Service ECAT -CCGQ	1 040 349,38 € (581 273,40 € Fr) – 85 % subvention Alcotra (UE)	- Impulser la création de produits touristiques : développer les axes Mont-Dauphin/Briançon/Italie	Projet visant à valoriser les patrimoines locaux des Terres Monviso grâce au tourisme à Vélo	01/01/2016	97 %	Suite dans programme européen PITER Terres Monviso pour 4 ans
	<b>MISE EN RESEAU ESPACES MUSEOGRAPHIQUES</b>	-PNR Queyras -Mission Vauban -ECAT -CCGQ -Mairie		- Impulser la création de produits touristiques : développer les axes Mont-Dauphin/Briançon/Italie	Mettre en réseau les espaces muséographiques du territoire Guillestrois - Queyras Rapprochement avec la maison du soleil de St Véran	2016	20 %	-Communication via l'OTGQ
	<b>OUVERTURE DE L'EGLISE JOURNEES VAUBAN</b>	-Association Comité UNESCO		Ouverture de l'église et autres animations estivales	-Ouverture de l'église en période estivale (bénévoles), exposition et conférences, -Visites guidées sur la thématique « des chemins de l'eau, de la pierre et du feu » et repas contés les jours de marchés (période estivale), -Journées Vauban du 02 au 05 août 2017 (6 demi-journées) : fréquentation satisfaisante (sauf samedi) – Reconstitutions et mise en scène du siège de la place forte, présentation de la vie du village sous Louis XIV, présentation de métiers anciens, conférence	2016		
	<b>ACTIONS 10ème ANNIVERSAIRE RESEAU</b>	-RSMV -CMVN -CCGQ -Mairie de Mont-Dauphin, associations locales et habitants		-Actions de communication RSMV	-Programme CMN décliné « année 10ème », journée anniversaire le 07/07/2018 -Mairie : collaboration avec l'OTGQ, journée anniversaire par habitants et associations le 13/07/2018 : métiers anciens, jeux, spectacles dans le village -Actions RSMV : communication, médailles souvenirs, émission DES RACINES ET DES AILES - tournages en 2017 diffusion avril 2018 -CCGQ : projection du Mapping Vauban sur la caserne Rochambeau le 13 juillet 2018 au soir en collaboration avec l'office du tourisme et le CMN	2017		

## ANNEXE 5 : BILAN DES OPERATIONS REALISEES JUILLET 2013 / JUILLET 2018 – PLAN DE GESTION DE MONT-DAUPHIN

OBJECTIFS	ACTIONS	RESSOURCES	MOYENS MIS EN ŒUVRE	PROGRAMMATION	REALISATIONS	REALISE (Début/Fin)	ACHEVE (%)	RESTANT	
<b>ENJEU 5 : OPTIMISER LA GOUVERNANCE</b>									
ANIMER LE PLAN DE GESTION LOCALEMENT ET AU NIVEAU DU RESEAU VAUBAN	ANIMATION DU PLAN DE GESTION LOCALEMENT	-Services Etat -Mission Vauban Service ECAT CCGQ -CMN -Mairie		COMITE DE SUIVI RENOUELEMENT DU PLAN DE GESTION	<b>Exemplarité à l'échelle du RSMV</b> 13 comités de suivi se sont tenus durant la période de 2013 à 2018 inclus : 09/04/2009, 09/11/2009, 15/06/2010, 27/10/2011, 13/01/2012, 29/11/2012, 14/05/2013, 07/11/2013, 14/01/2015, 05/02/2016, 02/02/2017, 13/03/2018, 06/12/2018	2013	2017	100 %	En cours Révision collective pour la période 2019-2024 Mise en place de la commission locale au niveau des éléments du Bien départementaux
	ANIMATION DU PLAN DE GESTION ECHELLE RESEAU	-RSMV		GROUPES DE TRAVAIL RESEAU VAUBAN + Rencontres nationales	-2 groupes techniques / an à Paris -1 Rencontre nationale du Réseau / an sur un des sites -AG et CA -Accueil à Mont-Dauphin des rencontres annuelles en juin 2017	2013	2017	100 %	-Groupes de travail intensifiés sur la période 2018/2019 dans le cadre du renouvellement -Rythme de travail cohérent

---

## **Annexe 6 -Programme d'actions synthétique 2019-2024 du plan de gestion de Mont-Dauphin**

---

# ANNEXE 6 : PROGRAMME D'ACTIONS 2019-2024 PLAN DE GESTION DE MONT-DAUPHIN

OBJECTIFS	ENJEUX	ACTIONS	MAITRE D'OUVRAGE / PARTENAIRES	COUT PREVISIONNEL	CALENDRIER PREVISIONNEL	INDICATEURS SUIVI
<b>ORIENTATION 1- GOUVERNANCE DU BIEN</b>						
<b>1.1 METTRE EN PLACE D'UN SCHEMA FONCTIONNEL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer et identifier un mode de pilotage dédié à la gestion du Bien</li> <li>Garantir et assurer une gestion spécifique du Bien garantissant son intégrité et son authenticité</li> <li>Mobiliser les institutions et acteurs concernés par la mise en œuvre du plan de gestion</li> </ul>	<p>Afin de mieux coordonner les différents niveaux d'intervention, le schéma fonctionnel mis en place se compose des éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>La commission locale, instance de concertation [Fiche-Action 1]</li> <li>Le comité pilotage, instance décisionnelle [Fiche-Action 2]</li> <li>La mission technique, instance opérationnelle [Fiche-Action 3]</li> <li>Le Comité scientifique du Réseau Vauban, instance d'expertise [Fiche-Action 4]</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Services de l'Etat</li> <li>CCGQ</li> <li>CCGO, CMVN, Mairie, Partenaires associés selon les thématiques</li> <li>RSMV</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>une fois tous les 2 ans</li> <li>une à deux fois par an</li> <li>deux à trois fois par an</li> <li>En fonction des dossiers à traiter</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect du calendrier de travail des différentes instances</li> <li>Participation effective des membres des instances</li> <li>Nombre et importance des décisions prises par la commission, notamment la progression de la mise en œuvre du plan de gestion</li> <li>Suivi des décisions prises par la commission locale</li> <li>Nombre de sollicitations adressées aux membres de la commission locale</li> </ul>	
<b>1.2 IMPLIQUER LES HABITANTS ET LES PROFESSIONNELS DANS LA VALORISATION DU BIEN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobiliser les habitants et les acteurs économiques du territoire</li> <li>Sensibiliser les jeunes générations à la gestion du Bien</li> <li>Développer le sentiment de responsabilité et d'appropriation à l'UNESCO</li> <li>Favoriser les bons usages du site et des édifices</li> <li>Embellir le site par des actions individuelles</li> <li>Valoriser les savoir-faire</li> </ul>	<p><b>Actions participatives [Fiche-Action 5] :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Identification des différentes commissions et groupes de travail existants et mobilisation autour des actions du plan de gestion</li> <li>Engagement un processus participatif avec les résidents et les professionnels</li> <li>Organisation ou accueil de manifestations commerciales de qualité.</li> </ul> <p><b>Actions incitatives [Fiche-Action 6] :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Incitation à développer des initiatives d'animation de rues</li> <li>Poursuite et développement du programme annuel d'embellissement et de fleurissement du village</li> <li>Incitation à la reprise de façades, ouvertures, toitures pour davantage d'harmonie dans le respect du Monument</li> <li>Réalisation d'une petite brochure d'information sur le patrimoine du village et les techniques de préservation à l'intention des propriétaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commission locale</li> <li>Résidents</li> <li>Architecte des Bâtiments de France</li> <li>Professionnels de la Place forte et du territoire</li> <li>Mairie de Mont-Dauphin</li> <li>Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras</li> <li>Plateforme IT05 ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'habitants de professionnels engagés dans la démarche participative</li> <li>Pérennité du nombre de personnes engagées dans le processus participatif</li> <li>Evolution commerciale</li> <li>Nombre de travaux d'embellissement</li> <li>Nombre de manifestations / d'animations</li> </ul>		
<b>ORIENTATION 2- PRESERVATION, CONSERVATION DE LA PLACE FORTE</b>						
<b>2.1 ASSURER LA CONTINUITÉ DES PROGRAMMES DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer durablement la maintenance, l'entretien, les réparations et la restauration des édifices et fortifications de la place forte</li> </ul>	<p><b>Restauration des Monuments Historiques :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Restauration de la charpente et de la toiture de la caserne Rochambeau [Fiche-Action 7]</li> <li>Restauration de la fontaine cour basse de la caserne Rochambeau [Fiche-Action 8]</li> <li>Etude sanitaire et phasage de la restauration de l'église Saint-Louis [Fiche-Action 9]</li> <li>Reprise des tabliers et des deux ponts dormants – Porte de Briançon [Fiche-Action 10]</li> <li>Restauration lavoir place de l'Arsenal [Fiche-Action 11]</li> <li>Réparation des maçonneries des fortifications [Fiche-Action 12]</li> </ol> <p><b>Entretien annuel des Monuments Historiques :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Pavillon de l'Horloge, Pavillon des Officiers, Arsenal, Poudrière, Lunette d'Arçon, Fortifications, Dévégétalisation des remparts [Fiches-Action 13a à 13d]</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>CMN</li> <li>CMN</li> <li>Commune - DRAC</li> <li>Ministère des Armées /Dpt05</li> <li>Commune</li> <li>CMN</li> </ol>	<p>Suivant les projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>CMN</li> <li>DRAC, Dpt05, Région, mécénat ?</li> <li>Accord Culture / Défense ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de chantiers effectués et de restaurations réalisées</li> <li>Evolution des financements alloués aux restaurations et entretien (budget Commune, Etat, CMN, subventions, mécénat)</li> </ul>	

## ANNEXE 6 : PROGRAMME D'ACTIONS 2019-2024 PLAN DE GESTION DE MONT-DAUPHIN

OBJECTIFS	ENJEUX	ACTIONS	MAITRE D'OUVRAGE / PARTENAIRES	COUT PREVISIONNEL	CALENDRIER PREVISIONNEL	INDICATEURS SUIVI
		<ol style="list-style-type: none"> <li>Mairie – 10 000 € / an provisionné à destination de la caserne Campana et ancienne école principalement [Fiche-Action 14]</li> <li>IGESA 13 500 € TTC/an travaux d'entretien et de restauration réalisés annuellement essentiellement en intérieur : maintenance, charges, peinture, électricité, ... [Fiche-Action 15]</li> </ol>				
<b>ORIENTATION 3- PRESERVATION DE LA LISIBILITE DU SITE ET DE SON PAYSAGE</b>						
<b>3.1 FINALISER LE PERIMETRE DE LA ZONE TAMPON</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Protéger la VUE du Bien</li> <li>Finaliser le périmètre de la zone tampon</li> <li>Si écriture du SCoT prendre en considération le bien inscrit au patrimoine mondial et sa zone tampon</li> <li>Intégration dans les PLU des communes limitrophes</li> </ul>	<p>- Etude participative intégrant les communes limitrophes du Bien / cônes de visibilité : type d'étude à définir, l'ensemble des services de l'Etat devront être associés [Fiche-Action 16]</p>	<p>Maitre d'ouvrage à définir : CCGQ ?</p> <p>Partenaires : Services de l'Etat (DRAC, DREAL, UDAP05) Communes CMIN</p>	Ligne UNESCO ?	Echéance 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de réunions mises en place</li> <li>Périmètre défini avec les cônes de visibilité</li> </ul>
<b>3.2 EFFACER LES POINTS NOIRS PAYSAGERS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les qualités paysagères du bien</li> </ul>	<p>[Fiche-Action 17] :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Programme d'enfouissement et/ou insertion paysagères des réseaux aériens (retrait d'au moins 2 lignes hautes tensions dans la perspective ouest du monument une fois la ligne THT activée)</li> <li>Prise en compte de VUE dans l'instruction des dossiers éoliens et photovoltaïques au sol (intégration des considérations écologiques)</li> <li>Lutter contre la prolifération des panneaux publicitaires (toujours en cours, en référence au pouvoir de police des mairies concernés)</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>RTÉ</li> <li>Services de l'Etat : DREAL, DRAC, UDAP 05</li> <li>CCGQ – Mairies</li> </ol>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Linéaire de réseaux traités par rapport aux linéaires identifiés</li> <li>Mise en place de réunions d'information et de sensibilisation auprès des élus et de la population</li> <li>Nombre de panneaux supprimés et/ou remplacés</li> <li>Veille photographique et paysagère</li> </ul>
<b>ORIENTATION 4- AMENAGEMENT ET USAGES DES ESPACES PUBLICS ET BATIS</b>						
<b>4.1 CONTINUER LE PROGRAMME D'AMENAGEMENT DU SITE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inscrire les aménagements dans une perspective patrimoniale et paysagère</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Viabilisation et sécurisation du cavalier 104 – « théâtre de verdure », réflexion pont sous le cavalier 104 [Fiche-Action 18]</li> <li>Réfection des places Marquis de Larray et Vauban (question des stationnements) [Fiche-Action 19]</li> <li>Réflexion sur le devenir de la plantation : renouvellement des arbres, éclairage, sanitaires, mobiliers : tables de piquenique, amélioration de l'aire de jeux pour enfants, ... [Fiche-Action 20]</li> <li>Agrandissement du jardin historique : une parcelle mitoyenne s'étant libérée sur la partie gauche [Fiche-Action 21]</li> <li>Cimetière : entretien, agrandissement, colombarium, ... [Fiche-Action 22]</li> <li>Mise en place d'étendards visibles depuis la vallée sur mâts existants CMIN [Fiche-Action 23]</li> </ol>	<p>Services de l'Etat : DRAC</p> <p>UDAP 05</p> <p>CMIN</p> <p>Réseau Vauban</p> <p>CCGQ</p> <p>CD05</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Eau : 15 000 € Electricité : 37 000 €</li> <li>600 000 € (1er chiffrage)</li> </ol>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage des surfaces aménagées ou réaménagées</li> <li>Pourcentage des surfaces aménagées ou réaménagées en espaces verts</li> <li>Suivi des plantations arbustives (nombre, essences, qualités arbustives, esthétique, état phytosanitaire)</li> </ul>
<b>4.2 FAVORISER L'INSTALLATION DE NOUVEAUX USAGES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconvertir et requalifier l'espace fortifié</li> <li>Insérer le patrimoine dans le tissu économique, culturel et social du territoire</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Installation de nouveaux usages dans les chambrées de la caserne Rochambeau : cave d'affinage de fromage [Fiche-Action 24], de champignons [Fiche-Action 25], à la recherche d'autres projets</li> </ol>	<p>Services de l'Etat : DRAC,</p> <p>UDAP 05</p> <p>CMIN</p> <p>ADDET 05</p> <p>CCI</p> <p>RSMV</p> <p>PETR Grand Briançonnais</p> <p>CCGQ</p> <p>Région</p>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage des surfaces aménagées ou réaménagées</li> <li>Nombre de nouvelles activités installées</li> </ul>

## ANNEXE 6 : PROGRAMME D'ACTIONS 2019-2024 PLAN DE GESTION DE MONT-DAUPHIN

OBJECTIFS	ENJEUX	ACTIONS	MAITRE D'OUVRAGE / PARTENAIRES	COUT PREVISIONNEL	CALENDRIER PREVISIONNEL	INDICATEURS SUIVI
<b>ORIENTATION 5- MISE EN TOURISME ET RAYONNEMENT DU SITE AU SEIN DU TERRITOIRE</b>						
<b>5.1 OFFRIR UNE LISIBILITE DU SITE DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION ET LE RENDRE ACCESSIBLE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rendre accessible / lisible Mont-Dauphin depuis les axes de communication</li> <li>Mutualiser la communication avec des produits touristiques forts</li> <li>Orienter/capter les flux touristiques de la route nationale</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Etudier la faisabilité de l'aménagement du rond-point Vauban situé à l'entrée de Guillestre sur la RN94, rond-point considéré comme une porte d'entrée d'envergure du territoire Guillestrois Queyras – aménagements qui ne doivent pas altérer la circulation/sécurisation routière – promotion possible du site Vauban + stations de ski (orientation des flux touristiques) <b>[Fiche-Action 26]</b></li> </ol>	CD05 Associations OTIGQ			<ul style="list-style-type: none"> <li>Suites du courrier du 16 octobre 2018 adressé à Mr le Sous-Préfet, signé par CD05 et CCGQ</li> <li>Réalisation effective de l'aménagement</li> </ul>
<b>5.2 FAVORISER LES DEPLACEMENTS VERS LA PLACE FORTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer une découverte du territoire de qualité, cohérente avec le bien inscrit et l'ensemble de ses usages</li> <li>Améliorer l'accessibilité du site</li> <li>S'assurer de la lisibilité du site dans les offices du territoire communautaire</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'outils de mesure de fréquentation du bien (Eco-compteurs) <b>[Fiche-Action 27]</b></li> <li>Mise en place d'une signalétique routière spécifique : validation d'une charte signalétique et pose de panneaux SIL conforme à la charte départementale en tenant compte de la VUE – suites de la réunion d'avril 2018 <b>[Fiche-Action 28]</b></li> <li>Positionnement d'une signalétique d'accueil à proximité de la gare <b>[Fiche-Action 28]</b></li> <li>Réflexion sur la mise en place d'une desserte entre la gare et la place forte à certains moments de l'année <b>[Fiche-Action 29]</b></li> <li>Relance d'un projet d'étude concernant le projet de passerelle himalayenne Guillestre – Mont-Dauphin ? <b>[Fiche-Action 30]</b></li> <li>Valorisation du sentier des Marmottes pour inciter à une montée du public qui se rend en nombre observer les marmottes vers la place forte <b>[Fiche-Action 31]</b></li> </ol>	Selon les projets : Services de l'Etat : DRAC, UDAP 05 Réseau Vauban CCGQ CMIN CD05 ADDET 05 Région OTIGQ CCI Mécènes privés			<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de panneaux posés</li> <li>Nombre de réclamations écrites formulées par les touristes sur la signalisation</li> <li>Fréquentation touristique et questionnaire de satisfaction</li> </ul>
<b>5.3 AMELIORER LE STATIONNEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer une découverte du territoire de qualité, cohérente avec le bien inscrit et l'ensemble de ses usages</li> <li>Aménager différents types de stationnement en prenant en compte les recommandations du référentiel « fortifications de Vauban »</li> <li>Canaliser les véhicules</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Quantifier les besoins et localiser les aires (et le type : payant, gratuit ?) de stationnement par types de véhicules en conformité avec le site classé et en suivant les recommandations du référentiel</li> <li>Aménager et équiper des aires de stationnement</li> <li>Mettre en place une signalétique adaptée</li> </ol>	Selon les projets : Services de l'Etat : DRAC UDAP 05 Réseau Vauban CMIN CCGQ CD05 Région SUD OTIGQ CCI			<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de stationnements aménagés – véhicules légers, camping-cars et bus de tourisme</li> <li>Nombre de places disponibles</li> <li>Enquêtes de satisfaction</li> </ul>
<b>5.4 INTEGRER LA PROMOTION DU SITE DANS LA STRATEGIE TOURISTIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer le rayonnement de ce site culturel « vitrine » à l'échelle communautaire et au-delà</li> <li>Prise en compte de la notion de patrimoine et de site ouvert au public à l'armée dans la réflexion à l'échelle du département et jusqu'au Piémont</li> <li>Positionner l'action de l'office de tourisme en cohérence avec le plan de gestion et les exigences de gestion</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Intégration de Mont-Dauphin dans la stratégie des organismes de tourisme <b>[Fiche-Action 33]</b></li> <li>Accueil – Promotion touristique <b>[Fiche-Action 34]</b></li> <li>Développement et commercialisation des offres groupe jeunesse <b>[Fiche-Action 35]</b></li> <li>Valorisation numérique dans le cadre du projet départemental Itinérance Alpine <b>[Fiche-Action 36]</b></li> </ol>	OTIGQ Etat Réseau Vauban CCGQ CMIN CD05 ADDET05 Région SUD CCI			<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'actions mise en place /an</li> <li>Nombre de coopérations ou de partenariats mis en œuvre/an</li> <li>Augmentation de la fréquentation et acquisition de nouveaux publics</li> <li>Méthodologies et process mis en place</li> </ul>

## ANNEXE 6 : PROGRAMME D'ACTIONS 2019-2024 PLAN DE GESTION DE MONT-DAUPHIN

OBJECTIFS	ENJEUX	ACTIONS	MAITRE D'OUVRAGE / PARTENAIRES	COUT PREVISIONNEL	CALENDRIER PREVISIONNEL	INDICATEURS SUIVI
	d'un site inscrit au patrimoine mondial <ul style="list-style-type: none"> <li>Engager des actions de promotion touristique</li> <li>Orienter la fréquentation du tourisme organisé en dehors des périodes de vacances scolaires</li> </ul>					
<b>ORIENTATION 6- MISE EN VALEUR DU SITE : RECHERCHE, ACTIONS CULTURELLES ET MEDIATION</b>						
<b>6.1 MIEUX APPREHENDER LA DEMANDE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Caractériser les publics et leurs attentes d'un point de vue « culturel et patrimonial » à l'échelle du Guillevost Quéyras</li> </ul>	<p>Réalisation d'une <b>enquête</b> très ciblée (formulaire simplifié à adosser à une autre demande comme taxe de séjour ?) permettant de caractériser les attentes d'un point de vue « culturel et patrimonial » de la population touristique mais aussi locale et ainsi déterminer une feuille de route pour valoriser le site [Fiche-Action 37]</p>	A étudier			Reste à déterminer
<b>6.2 ACCROITRE, PARTAGER ET TRANSMETTRE LES CONNAISSANCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer les connaissances du site et approfondir certaines thématiques grâce à des travaux de recherche thématiques</li> <li>Diffuser les connaissances acquises au grand public grâce à des outils efficaces et adaptés</li> </ul>	<p><b>4. Organiser et renforcer l'accueil de scientifiques et chercheurs en résidences</b> grâce à des démarches innovantes en lien notamment avec le programme PITER Terres Monviso et des Opérations d'Intérêt Régional [Fiche-Action 38]</p> <p><b>5. Echanges d'expérience :</b> La labellisation UNESCO doit permettre des échanges d'expérience : entre sites historiques, entre sites labellisés UNESCO (comme réserve de biosphère UNESCO) A une échelle qui s'élargit notamment vers l'Italie (justifié par l'appartenance au PITER Terres Monviso, et intrinsèquement lié à l'histoire même de Mont-Dauphin) [Fiche-Action 39]</p> <p><b>6. Vulgarisation / diffusion des travaux de recherche [Fiche-Action 40] :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Vulgarisation et traduction grand public,</li> <li>Centre d'interprétation, centre muséographique,</li> <li>Outils et innovations numériques,</li> <li>Séminaires conférences,</li> <li>...</li> </ul>	-CCGQ -Mairie -CMN -Partenaires PITER -Partenaires OIR -Comité UNESCO			<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de travaux de recherche menés,</li> <li>Nombre d'animation pour diffuser les connaissances,</li> <li>Structures réalisées : centre d'interprétation, centre muséographique</li> </ul>
<b>6.3 OFFRIR DES EXPERIENCES ADAPTEES A LA DIVERSITE DES PUBLICS ET QUALITATIVES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre à Mont-Dauphin de devenir un lieu de culture incontournable à l'échelle du Guillevost-Queyras</li> </ul>	<p>6. Diversifier l'offre du monument en matière d'éducation artistique et culturelle [Fiche-Action 41]</p> <p>7. Renforcer la politique éducative du monument [Fiche-Action 42]</p> <p>8. Développer une politique des publics familiaux [Fiche-Action 43]</p> <p>9. Développer des projets participatifs dans le domaine du spectacle vivant [Fiche-Action 44]</p> <p>10. Coordination des acteurs locaux et animations [Fiche-Action 45]</p>	Education nationale DRAC Associations CD05 Région Sud OTIGQ CCGQ CMN Comité UNESCO			<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de partenariats mis en œuvre</li> <li>Nombre d'artistes accueillis</li> <li>Hausse de fréquentation</li> <li>Satisfaction des publics</li> <li>Retombées médiatiques</li> <li>Saison culturelle</li> </ul>



## ANNEXE 6 : PROGRAMME D' ACTIONS 2019-2024 PLAN DE GESTION DE MONT-DAUPHIN

OBJECTIFS	ENJEUX	ACTIONS	MAITRE D'OUVRAGE / PARTENAIRES	COUT PREVISIONNEL	CALENDRIER PREVISIONNEL	INDICATEURS SUIVI
<b>ORIENTATION 7 - REAFFIRMER L'IMPLICATION ET L'ENGAGEMENT DE MONT-DAUPHIN AU SEIN DU RESEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN ET SON APPARTENANCE AU BIEN EN SERIE</b>						
<b>7.1 S'inscrire dans une démarche commune élargie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir l'implication et l'engagement du site au sein du Réseau National</li> </ul>	<p><b>[Fiche-Action 46] :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Participer aux moments communs organisés par le réseau (Rencontres annuelles, groupes et commissions de travail, formations, etc.)</li> <li>Garantir la transmission des informations demandées par la Mission Réseau Vauban (bilans, statistiques de fréquentation, presse, etc.)</li> <li>Inclure l'extension du réseau dans les réflexions et démarches</li> </ul>				Reste à déterminer
<b>7.2 Assurer le suivi de gestion du Bien</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévoir des modes de représentation et de gouvernance adaptés et inscrits dans la démarche nationale Réseau</li> </ul>	<p><b>[Fiche-Action 47] :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir le financement / pérenniser le poste de chargé de mission UNESCO</li> <li>Maintenir sur la durée un élu référent et un technicien référent UNESCO dédiés</li> <li>Réunir les instances de suivi une fois par an et transmettre à la Mission Réseau Vauban un bilan annuel du suivi des actions</li> <li>Mettre en route la révision de la zone tampon du site en s'appuyant sur le référentiel et avec les services de l'État</li> </ul>				Reste à déterminer
<b>7.3 Participer au programme d'actions de valorisation commun et contribuer au rayonnement du Réseau des sites majeurs de Vauban</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coordonner les actions de valorisation locales avec celles du Réseau national</li> </ul>	<p><b>[Fiche-Action 48] :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Décliner localement les actions et outils de médiation réalisés par le réseau (expositions, animations insolites, etc.)</li> <li>Utiliser les outils de communication réalisés par le réseau, notamment dans le cadre des opérations communes au réseau (affiches, logos, etc.)</li> <li>Valoriser le réseau, notamment par le bon usage des logos de l'Unesco et du réseau</li> <li>Réfléchir avec l'ensemble du réseau à une stratégie touristique locale et globale en accord avec les valeurs de l'Unesco</li> <li>Contribuer à l'échange avec d'autres sites fortifiés français, européens et internationaux</li> </ul>				Reste à déterminer

---

## **Annexe 7 - Stratégie touristique 2019 de l'office du tourisme intercommunal du Guillestrois et du Queyras**

---

# Guillestrois QUEYRAS

à la hauteur de l'essentiel

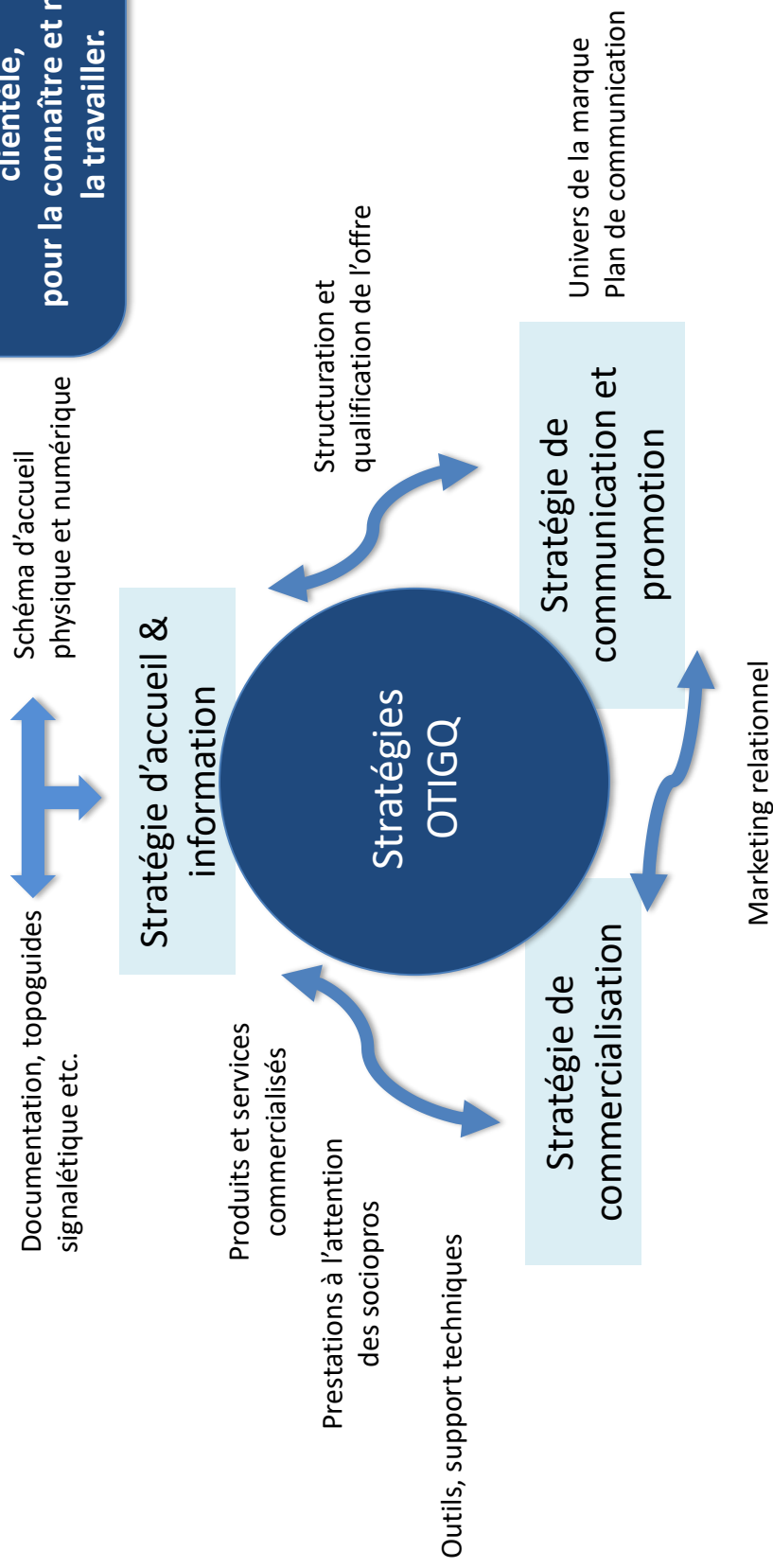
**Stratégie Communication et Promotion**  
Office de Tourisme du Guillestrois Queyras  
**25 juin 2018**

## Objectifs de la stratégie

- ➔ Fixer le cap pour rendre les actions de l'Office de Tourisme plus efficaces et optimiser le budget.
- 1. Clarifier et simplifier pour faire comprendre l'offre, le territoire.
- 2. Affirmer l'ADN du territoire pour rendre plus visible la Destination et simplifier la Marque pour renforcer sa notoriété.
- 3. Développer pour augmenter le chiffre d'affaires des socioprofessionnels, en qualifiant l'offre et en allongeant les périodes touristiques dans le but de générer davantage d'emplois. L'argent public sert ainsi à maintenir la population active sur le territoire.
- 4. Faciliter la recommandation pour rassurer les clientèles, encourager le bouche à oreille (numérique et physique) et maintenir le bon taux de fidélisation.
- 5. Partager pour assurer une cohérence avec la communication des socioprofessionnels.

## Stratégies

Observatoire  
touristique:  
Observer et qualifier sa  
clientèle,  
pour la connaître et mieux  
la travailler.



## **Le positionnement du territoire**

### **Le positionnement**

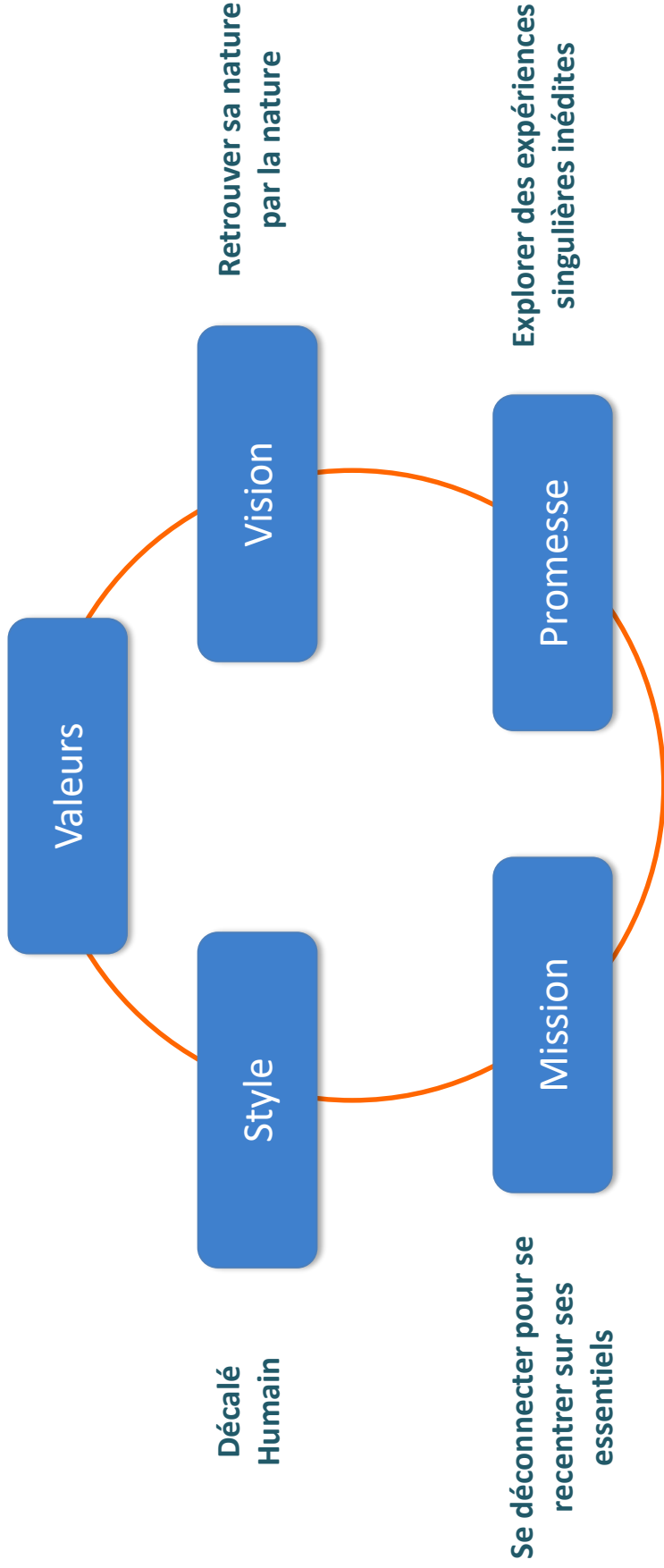
Le Guillestrois Queyras est un territoire qui accueille avec caractère dans de grands espaces préservés où la nature et l'homme cohabitent.

Un bout du monde qui promet des aventures engagées ou des vacances fluides et faciles.

Ici, les expériences sont inédites, elles allient art de vivre et sports de montagne.

## La plateforme de marque

Respect  
Nature  
Partage  
Sincérité



La signature : « A la hauteur de l'essentiel »



## Les axes de communication - thématique

### 1. La déconnexion-la reconnexion par des expériences inédites

1. Le développement personnel
2. Les bienfaits de la nature
  1. Le Cembro, la sylvothérapie (mise en avant du bois)
  2. Aqua Réotier
  3. Etc.
3. Le sport
4. Du temps avec les siens

### 2. La pureté : écho à la stratégie du CRT

1. Air : zéro pic de pollution
2. La lumière et le ciel
3. Territoire nature et non artificialisé, contrairement aux Alpes du nord et aux stations intégrées

### 3. Le Parc naturel régional du Queyras

1. La nature à l'état pur, les réserves, les espèces endémiques etc,
2. L'écotourisme, tourisme responsable
3. Patrimoine naturel, faunistique, floristique
4. Patrimoine culturel

### 4. Les rencontres

1. Le terroir, les produits locaux et les savoir-faire
2. Les ambassadeurs du territoire
3. L'histoire
4. La frontière – l'Italie

## Les axes de communication - filières

### Principales

- A. La neige**
  - A. Villages stations, camp de base du domaine Queyras
  - B. Le ski nordique : 3<sup>ème</sup> domaine de France
  - C. Le ski de rando : spot grandiose pour débutant ou expert
- B. L'itinérance**
  - A. Pédestre : Tour du Queyras, Tour du Viso, Tour du Guillestrois (en projet)
  - B. Neige : nordique, raquette, ski de rando
  - C. La route des Grandes Alpes avec les cols mythiques

### Secondaires

- A. Le vélo**
  - A. Les Grands Cols
  - B. VTT
  - C. VAE
- B. L'eau**
  - A. L'eau-vive : Guil, Durance, base eaux-vives Saint Clément
  - B. Plan d'eau d'Eygliers
  - C. Lacs d'altitude
  - D. Aqua Réotier
- C. Le ciel**
  - A. Parapente
  - B. Aérodrome de Saint-Crépin
  - C. Astronomie (dont Observatoire de Château Renard et Maison du soleil)
  - D. Air pur

## Les cibles principales : Grand public

### Les Urbains saturés

- Ceux qui aspirent à une respiration. Ils cherchent à reprendre du temps avec ceux qu'ils aiment.
- Les vacances permettent de se ressourcer, de se recentrer et de se retrouver, c'est le lieu où ils peuvent vivre leur passion.

### Les Consomme-acteurs

- Ceux qui aspirent à la sobriété, à la juste consommation qui est pour eux un acte militant.
- Ils sont adeptes de la consommation bio et locale, une consommation qui a du sens et qui permet d'agir sur la société.
- Le respect de l'Homme et de l'environnement sont des ingrédients indispensables.

### Les Aventuriers-Voyageurs

- Ceux qui revendiquent une âme de dénicheurs.
- Ils adorent les grands espaces et recherchent les rencontres singulières.
- Ils partent toujours en voyage et ne parlent jamais de vacances.
- Ils fuient l'offre standardisée et le tourisme industriel.

### Les enfants 0 - 12 ans

- Ceux qui découvrent ou se perfectionnent en montagne, ils sont venus avec les parents, leur grands-parents ou en tribu.
- Ils veulent s'amuser en apprenant des curiosités de la montagne.
- Ils aiment se faire surprendre et se dépenser en s'amusant.
- Le ludique est le fil rouge du programme de leurs vacances.

## Les cibles secondaires : Les niches

**Travailler les creux de saison avec une communication ciblée sur des pratiquants**

**Les glaciéristes : Janvier**

**Eau-vive : Mai & juin**

**Groupes / clubs sportifs de vélo : Juin & septembre**

**Les classes découvertes + tourisme social**

**Les stages sportifs**

## Les marchés

### France

- Grand est
- Sud
- Paris
- Bretagne + Pays de la Loire : été

### Etranger

- Belgique
- Pays-Bas
- Bassin turinois : été

## Le plan d'action

### 1. Revisiter l'univers graphique

1. Revoir la palette colorielle et y associer de la matière
2. Faire évoluer la charte graphique sans changer les polices et le logo
3. Utiliser davantage la facilitation graphique pour alléger les documents et réduire la longueur des textes

### 2. Créer l'univers sémantique : Définir le ou les champs lexicaux de la Destination

1. Trouver des mots accrocheurs et différenciants
2. Eviter les termes génériques

### 3. Structurer la politique événementielle comme la vitrine de l'offre du territoire disponible

### 4. Refonte de l'univers digital de la Destination

1. Veille sur les changements induits par le développement du web conversationnel
2. Site Internet
3. Refonte de la stratégie des réseaux sociaux
  - Fonctionner en pool de contributeurs, le Community Manager coordonne seul
  - Définir une ligne éditoriale
  - Développer le story telling

## **Le plan d'action**

- 4. Améliorer le parcours client (nécessite la participation de l'ensemble des parties prenantes : CD05, CCGQ, PNRQ, RM, Sociopros)**
  - Travailler les points chauds pour fluidifier son parcours et apporter de la convenance
  - Développer le marketing de services
  - Apporter de la cohérence dans l'expérience de la Destination
  
- 5. Développer le marketing relationnel et la GRC**
  - Pérenniser l'observatoire
  - Mieux qualifier notre clientèle
  - Développer le chrono responsive pour contribuer à l'amélioration du parcours client
  - Evaluer la destination pour l'améliorer
  - Se donner une seconde chance en cas de mécontentement
  
- 6. Accompagner les revendeurs de la Destination de sa prescription**
  - Veille sur les revendeurs
  - Mise à jour des informations
  - Partage d'éléments de langage et de la stratégie de communication pour la clarifier et uniformiser sa perception
  
- 7. Renforcer le travail de relation presse notamment sur la presse lifestyle et le web**
  
- 8. Développer et évaluer l'intérêt des relations avec des influenceurs**

---

## Annexe 8 - Source de l'analyse SWOT - Stratégie de l'Espace Valléen du Guillestrois et du Queyras – 2015/2020

---

### Synthèse des diagnostics - analyses SWOT thématiques

Méthodologie d'élaboration de la présente synthèse des diagnostics

Le diagnostic présenté ci-dessous sous forme d'analyses SWOT thématiques est une mise à jour réalisée par le groupe projet de l'Espace Valléen du Guillestrois/Queyras, à partir des diagnostics et études réalisés précédemment sur le territoire :

- Etude de positionnement stratégique sur le Queyras, JED-Juris-Eco Espaces Développement / Conseil Général des Hautes Alpes, octobre 2013
- Etude stations-vallée Guillestrois-Forêt Blanche, Europa Développement / Communauté de Communes du Guillestrois, avril 2011
- Dossier de candidature et annexes, Territoire de Biosphère Mont-Viso, Parc naturel régional du Queyras, septembre 2012
- Dossier de candidature LEADER, Pays du Grand Briançonnais / Parc naturel régional du Queyras, juin 2015
- Schéma de développement économique, Pays du Grand Briançonnais 2011
- Etude de positionnement stratégique Escarton du Queyras, IDES Consultants / Connivence / Interland / Cabinet RACINE / Communauté de Communes de l'Escarton du Queyras, 2009
- Charte 2009-2021, Parc naturel régional du Queyras, juillet 2009
- Charte 2013-2028, Parc national des Ecrins, juillet 2013
- Schéma écotourisme Queyras 2010-2015, Parc naturel régional du Queyras, 2010
- Synthèse territoriale, valant diagnostic, Ecotone / Etudes-Actions / Geoscop, Parc naturel régional du Queyras, décembre 2005
- Schéma Départemental de Développement Touristique des Hautes Alpes 2014/2020, Département des Hautes-Alpes, février 2014



---

## Annexe 9 - Référentiel «Fortifications de Vauban»

---

[WWW.SITES-VAUBAN.ORG](http://WWW.SITES-VAUBAN.ORG)

## RÉFÉRENTIEL

Recommandations pour la gestion,  
la conservation et le développement durable  
des « **FORTIFICATIONS DE VAUBAN** »



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Fortifications de Vauban  
inscrites sur la Liste du  
patrimoine mondial en 2008

Réseau  
des sites majeurs  
Vauban



# SOMMAIRE

<b>1. UN RÉFÉRENTIEL, POURQUOI, POUR QUI ?</b> .....	4
<b>A. À l'échelle du bien en série</b> .....	6
<b>B. À l'échelle des composantes du bien en série</b> .....	8
<b>2. ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX DE PRÉSERVATION</b> .....	14
<b>A. Intégrité paysagère et architecturale</b> .....	15
Morphologie et mise en valeur paysagère .....	15
Prise en compte des écosystèmes .....	15
Couverture végétale et modelés de terre .....	16
Patrimoine fortifié bâti .....	16
<b>B. Usages</b> .....	17
Des usages planifiés et spontanés multiples .....	17
Accessibilité aux fortifications .....	18
Appropriation civile et définition de nouveaux usages .....	18
<b>C. Valeurs</b> .....	19
<b>3. PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS</b> .....	20
<b>A. Préservation par le développement</b> .....	20
Morphologie des sites et des paysages .....	20
Usages .....	23
Approvisionnement / évacuation / accessibilité / communication avec la ville .....	23
<b>B. Interventions architecturales et paysagères</b> .....	24
Enveloppe .....	24
Intramuros .....	25
Respect des emprises prévues par Vauban .....	25
<b>ANNEXE 1</b>	
<b>Déclaration de valeur universelle exceptionnelle - VUE - Fortifications de Vauban</b> .....	26

## UN RÉFÉRENTIEL, POURQUOI, POUR QUI ?

1

Les fortifications de Vauban ont été inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en 2008. Le bien en série fédère des douze sites les plus représentatifs des différentes facettes de l'œuvre construite de Vauban (près de 160 sites fortifiés au total), en termes de situation géographique, de typologie des ouvrages et de la façon dont l'ingénieur militaire a tiré profit des conditions sur place pour adapter des forteresses existantes et pour implanter des fortifications nouvelles dans une logique d'optimisation de la défense des frontières de la France. En 2017, une procédure d'extension du bien inscrit a été engagée pour optimiser la représentativité de l'ensemble.

Les composantes du bien en série sont solidaires ; appréhender la valeur ajoutée de chacune d'entre elles et leur complémentarité permet de comprendre la valeur de l'ensemble. Les attributs du bien et de chaque composante justifiant la valeur universelle exceptionnelle sont

brièvement décrits dans la déclaration de la valeur universelle exceptionnelle et dans le plan de gestion.

Le référentiel « Fortifications de Vauban » a pour but d'expliciter ces caractéristiques et de faciliter la compréhension de la cohérence entre ces composantes, qu'il convient de conserver. Ces clés de lecture permettent de mieux cerner les enjeux de préservation et de développement des douze sites majeurs de Vauban. En effet, outre l'engagement pris par les gestionnaires et l'État français de les maintenir dans l'état de conservation, dans leur authenticité et intégrité qui ont justifié leur inscription, il s'agit également d'accompagner les évolutions inévitables du XXI<sup>e</sup> siècle dans une approche cohérente à l'échelle du bien en série, sans compromettre sa valeur universelle exceptionnelle.

Les modes de gouvernance sont parfois très différents et un grand nombre d'acteurs intervient dans la préservation et

la réhabilitation des sites majeurs de Vauban. Avant toute action, il convient que ces acteurs s'approprient les caractéristiques représentatives de leur site au sein du bien en série et des valeurs patrimoniales qu'il porte afin de garantir la préservation des attributs et de la représentativité de l'œuvre de Vauban dans toute sa diversité.

Le référentiel se veut un outil d'aide à la définition des interventions sur les sites et leurs abords, au service des gestionnaires, de leurs partenaires et des services de l'État, suivant l'adage « la préservation par le développement ». Il est soutenu par le ministère de la Culture/ Drac Bourgogne-Franche-Comté, avec la participation du ministère de la Transition énergétique et solidaire et la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

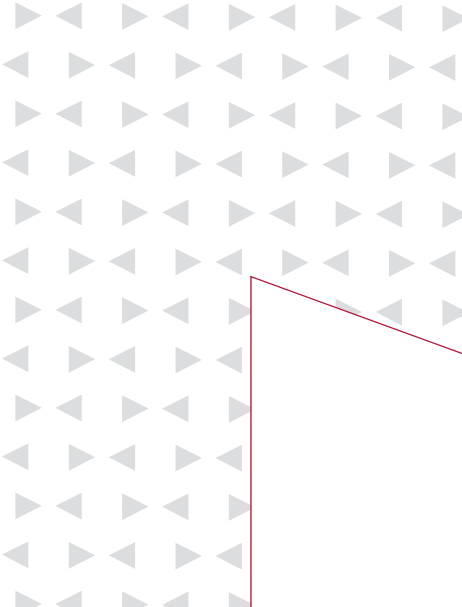
Sans être opposable en tant que tel, ce référentiel a vocation à être intégré dans le plan de gestion du bien en série.



LES DOUZE SITES INSCRITS  
ET LES TROIS SITES CANDIDATS  
À L'EXTENSION DU BIEN INSCRIT

 FORTIFICATIONS DE  
VAUBAN INSCRITES  
SUR LA LISTE DU  
PATRIMOINE MONDIAL

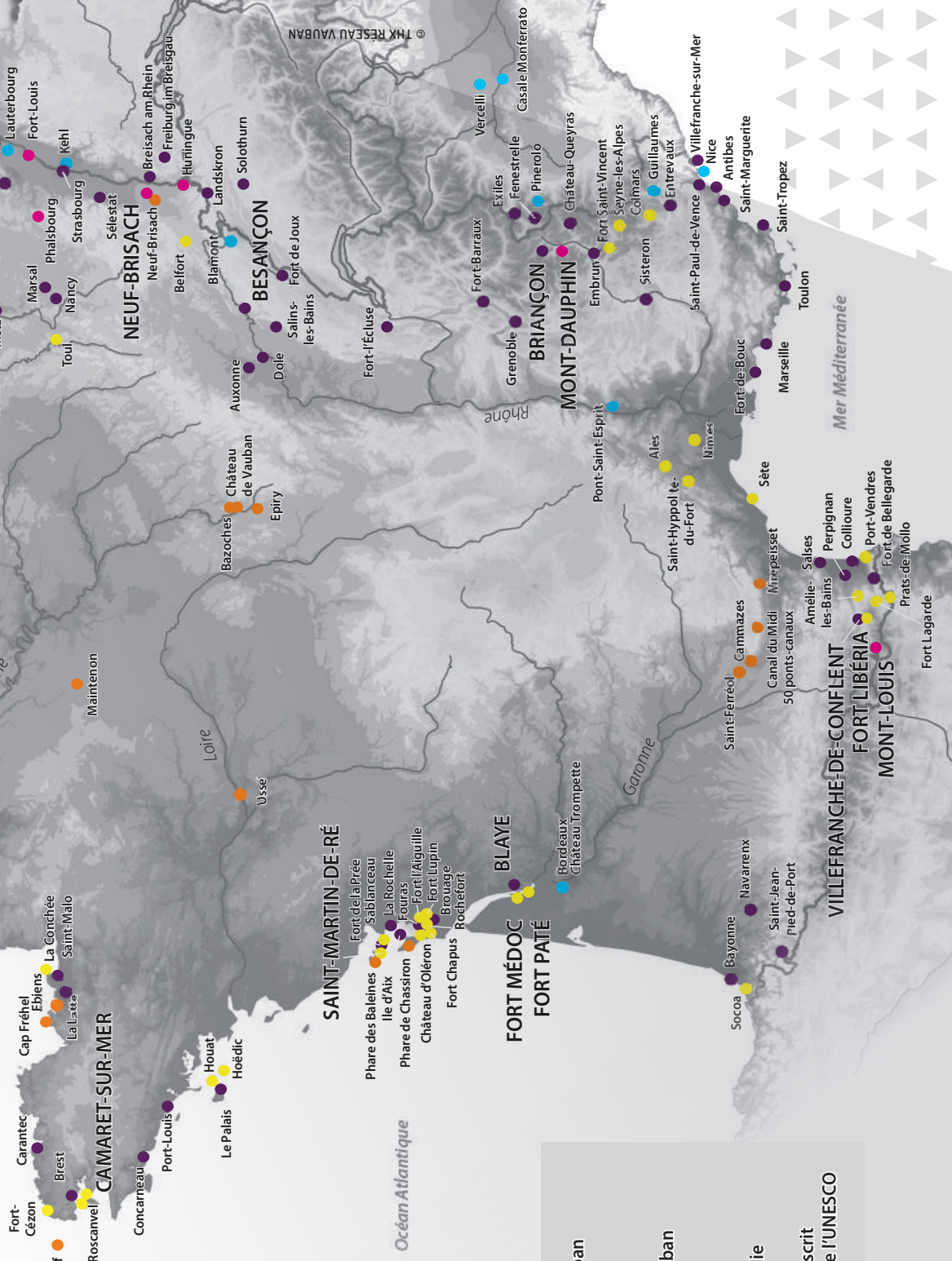
 FORTIFICATIONS DE  
VAUBAN CANDIDATES  
À L'EXTENSION  
DU BIEN INSCRIT





# A / À l'échelle du bien en série

Le bien en série représente l'échantillon le mieux préservé et le plus représentatif de l'ensemble des facettes de l'œuvre fortifiée de Vauban composée de près de 160 sites en France et en Europe.



- Place améliorée par Vauban
- Place créée par Vauban
- Ville neuve créée par Vauban
- Ouvrage civil
- Place entièrement démolie

**BLAYE** Site majeur de Vauban inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO



## EXTRAIT DE LA DÉCLARATION DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

« L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII<sup>e</sup> siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, en illustrant une période significative de l'histoire. (...) »

À l'échelle du bien en série, plusieurs caractéristiques soutiennent son universalité :

> Le choix du lieu d'implantation des fortifications doit permettre de contrôler les voies de communication à l'échelle du royaume de Louis XIV. Sans être contiguës, elles ponctuent les frontières maritimes et terrestres, et fonctionnent comme un chapelet de places fortes pouvant se soutenir entre elles.

> Le bien inscrit témoigne de l'ampleur et de l'étendue de l'œuvre. Placées dans le contexte du XVII<sup>e</sup> siècle, les 160 fortifications dont Vauban a déterminé le projet et la mise en œuvre constituent un ensemble tout à fait exceptionnel et sans égal.

> La diversité du génie de Vauban plaçait au premier plan l'adaptation au terrain et à la topographie environnante. Il a ainsi sciemment défini ses projets en fonction des conditions du terrain en les adaptant le cas échéant aux fortifications préexistantes.

> Le pragmatisme des choix de matériaux, l'ampleur et l'organisation des nombreux chantiers, leur déroulement dans des délais souvent très contraints, témoignent de la valeur technique de cette œuvre.

D'une façon générale, l'ensemble des composantes se trouve aujourd'hui encore dans l'état voulu par Vauban. Le paysage défendu est toujours lisible.



## B / À l'échelle des composantes du bien en série

Les attributs suivants donnent les clés de compréhension de l'apport de chaque composante à la valeur universelle exceptionnelle du bien en série :

- > Chaque site joue un rôle dans la défense d'une région stratégique et forme un verrou sur un point faible de la France (confluent de vallée, col, plaine, voie d'eau).
- > Souvent, ce verrou se base sur une réciprocity des ouvrages : soit au sein d'une composante (Villefranche, Blaye/Cussac, Briançon ...), soit à l'échelle d'un secteur plus vaste (la tour de Camaret est, par exemple, un maillon du système de défense du goulet de Brest).
- > Les fortifications Vauban sont chacune représentatives d'une typologie de défenses déployées par Vauban en fonction de la situation géomorphologique, comme présentée ci-après (illustration 3).
- > Elles témoignent de l'évolution de la stratégie de défense dans l'œuvre de Vauban en multipliant les obstacles en avant du corps de place pour retarder la progression de l'assaillant selon la configuration du site. Les ensembles fortifiés de Vauban seront d'ailleurs codifiés *a posteriori* en trois systèmes (illustration 4).
- > Elles représentent soit une création *ex nihilo*, soit une adaptation d'une fortresse préexistante.

### ILLUSTRATION 3 TYPOLOGIE DES FORTIFICATIONS DE VAUBAN EN FONCTION DES DIFFÉRENTES FRONTIÈRES GÉOGRAPHIQUES À DÉFENDRE

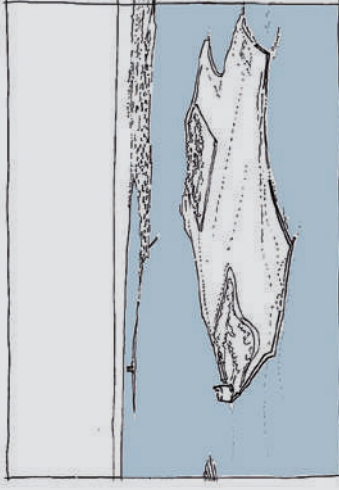
#### MER

////////// Réduit insulaire //////////



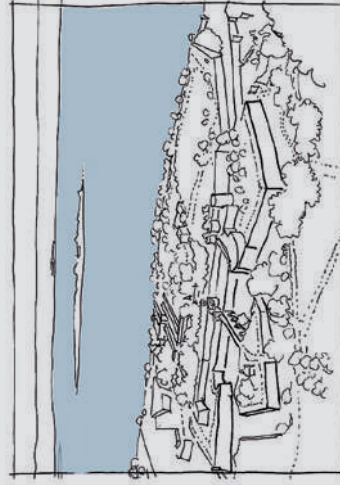
SAINT-MARTIN-DE-RÉ

////////// Protection d'un mouillage //////////



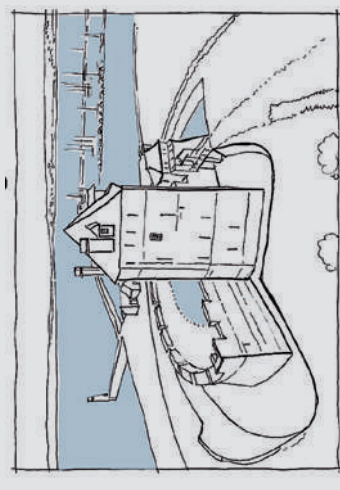
SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

////////// Verrou d'estuaire //////////



BLAYE / CUSSAC-FORT-MÉDOC

////////// Entrée d'un goulet //////////



CAMARET-SUR-MER



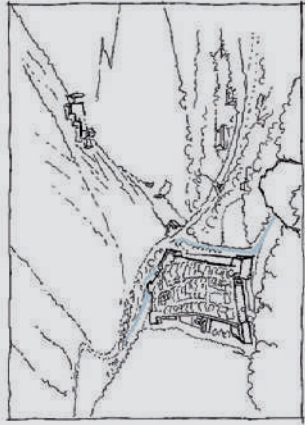
## MONTAGNE

Rupture de pente d'un plateau



LONGWY

Verrouillage de vallée



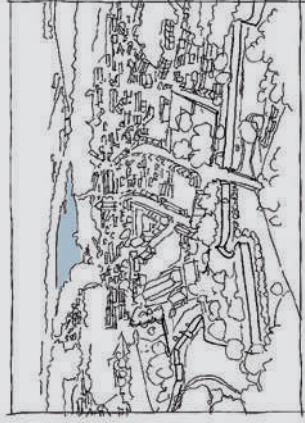
VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT

Ville neuve de plaine



NEUF-BRISACH

Plaine inondable



LE QUESNOY\*

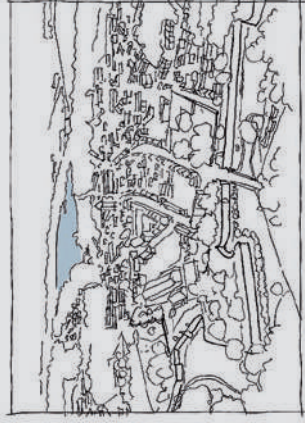
## PLAINE

Ville neuve de plaine



NEUF-BRISACH

Plaine inondable



LE QUESNOY\*



MONT-DAUPHIN



BRIANÇON



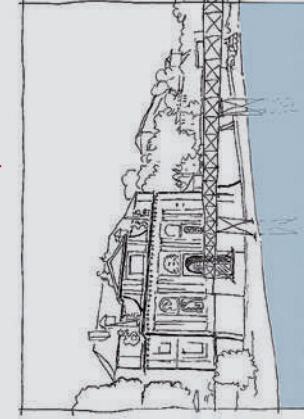
LILLE\*

Méandre



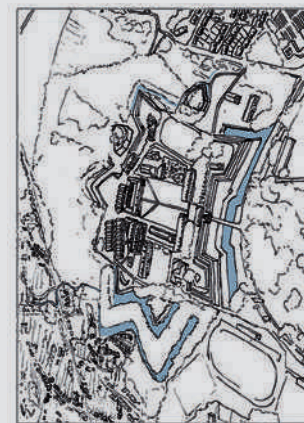
BESANÇON

Contrôle de pont



BRISACH AM RHEIN\*

Plaine

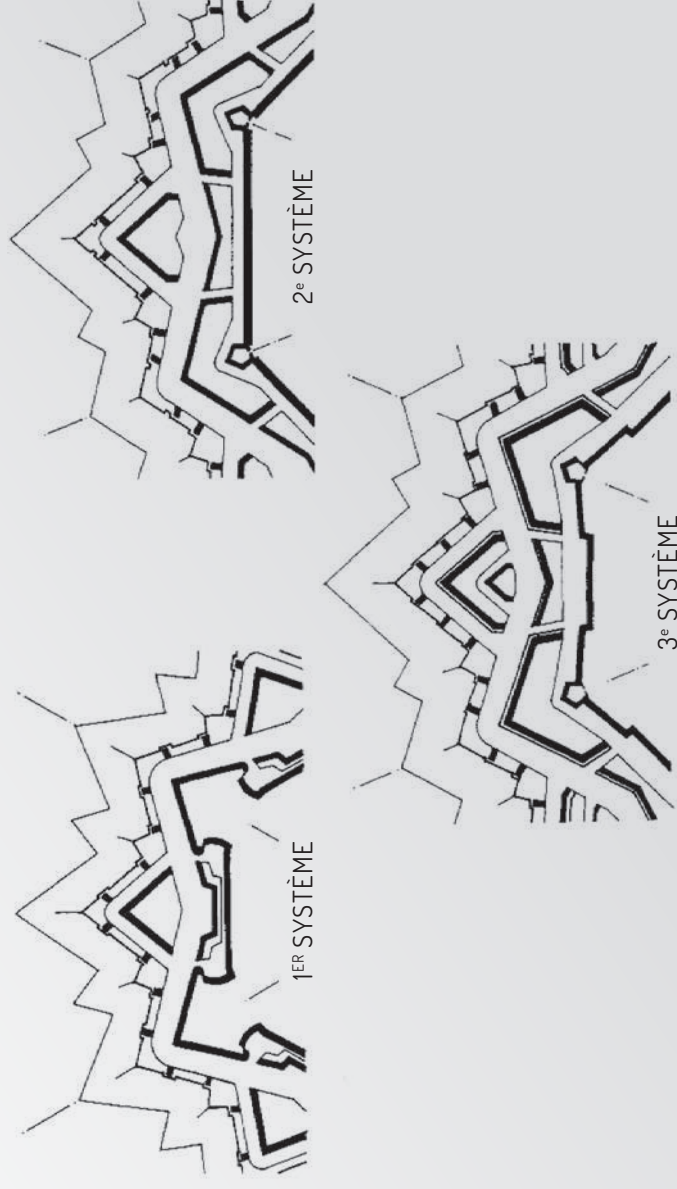


ARRAS

Ces ouvrages, citadelles, tours, forts isolés, villes neuves, enceintes urbaines peuvent également être classés selon les différents systèmes de fortifications, élaborés par Vauban pour retarder le plus longtemps possible le moment où l'assaillant approchera de l'enceinte de sûreté (dernière muraille de la défense), d'où la multiplication des dispositifs d'ouvrages avancés. Néanmoins, il convient de souligner que la notion de « systèmes » est étrangère à la pensée de Vauban, qui considère que chaque place forte est unique en fonction de ses missions et adaptations au terrain. Ce sont ses successeurs qui ont rangés ses forteresses en trois systèmes principaux, alors qu'il y en a, en vérité, autant que de forteresses construites.

Les ensembles fortifiés de Vauban appartiennent à la fortification dite « bastionnée » que Vauban a développée à un haut degré d'efficacité.

#### ILLUSTRATION 4 LES TROIS SYSTÈMES DE VAUBAN, CODIFIÉS COMME TELS AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE



**Bernard Forest de Bélidor** la définit ainsi :

*« La Fortification est un art qui enseigne à mettre une place de guerre en tel état, que chacune de ses parties puisse découvrir l'ennemi de front & de flanc, & lui opposer la largeur et la profondeur des fossés, la hauteur & la solidité du rempart, afin que derrière cette enceinte, un petit corps de troupes puisse résister avantageusement à une armée considérable. »\**

\* Dictionnaire portatif de l'ingénieur, C.A. Jombert, 1755, pp. 134-135



La fortification bastionnée est caractérisée par la géométrie du flanquement (plan) et par la défense en profondeur (profil).

Ainsi, le tracé de la fortification bastionnée est le reflet de notions géométriques articulées dans un ensemble et transposées dans un cadre physique. En plan, une enceinte définit un agencement géométrique dont les parties se répètent. Elle est composée de bastions (qui remplacent la tour médiévale) reliés par des murs de courtines. Le bastion peut se définir comme un pentagone, composé de deux faces, deux flancs et une gorge, dont l'angle saillant pointe vers la campagne.

Le principe du flanquement (illustration 5) régit cet aménagement géométrique et permet de s'assurer que tout point précis d'une enceinte est visible d'un autre endroit, de sorte que le fossé soit intégralement battu par les tirs. Ainsi, les canons tirant en feux rasants dans les fossés depuis le flanc du bastion peuvent prendre en enfilade la face du bastion collatéral en supprimant tout angle mort. En fait, le flanquement est

l'art de découvrir et de battre l'ennemi de côté. Aussi le flanquement réciproque des ouvrages est la clef du système bastionné.

La fortification bastionnée est aussi caractérisée par l'échelonnement en profondeur des ouvrages. Pour résister efficacement à l'artillerie, il ne suffit plus d'y opposer un simple mur de maçonnerie comme au Moyen Âge. On a recours au rempart, constitué d'une masse imposante de terre revêtue ou non de maçonnerie. À cela s'ajoutent le fossé, le chemin couvert et le glacis. Ces différents ouvrages forment le profil général de l'enceinte bastionnée.

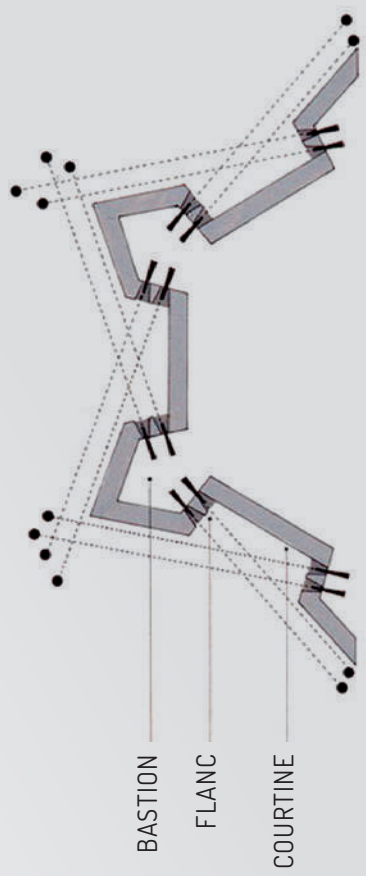
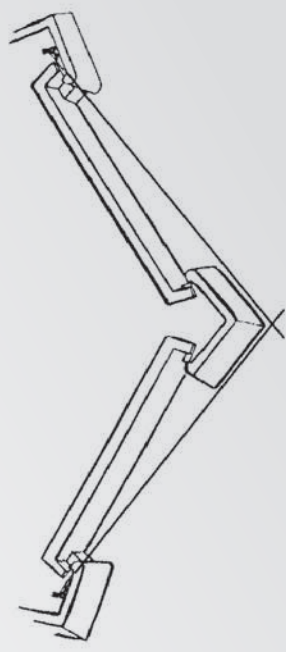
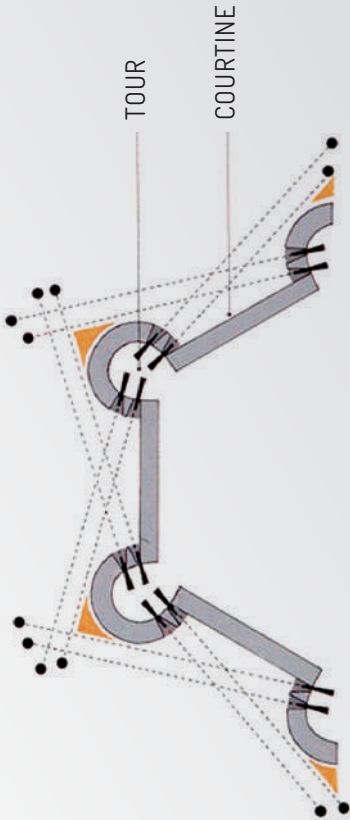
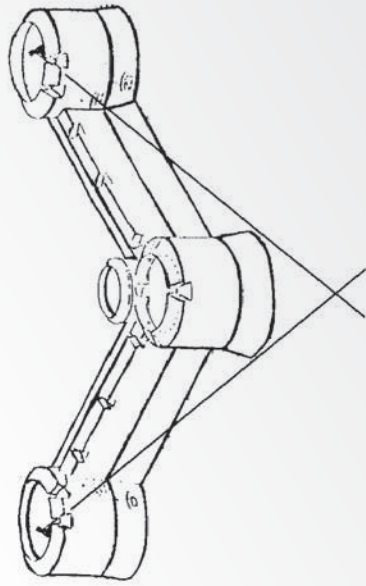
Le principe du défilement (illustration 6) est à la base de l'édification des ouvrages. Il se définit comme l'art de camoufler et de dérober le corps de la place à la vue de l'ennemi. En plus d'enfouir la fortification par l'usage de fossés, on place devant l'enceinte ou le rempart principal divers ouvrages avancés. Ainsi, l'établissement des feux permet au défenseur d'être toujours en position de commandement sur l'ennemi. Le défenseur voit, sans être vu.

Généralement la fortification de Vauban est dite remparée, c'est-à-dire que la terre extraite du fossé est placée en remblai pour former l'obstacle. Généralement formé de bastions et de courtines, le corps de la place se définit comme le rempart principal d'une place forte. La fortification de Vauban est également rasante, à demi enterrée dans le fossé de façon à ce que les canons de la défense pratiquent des tirs rasants sur le glacis, vaste surface reprofilée pour être intégralement battue par les feux.

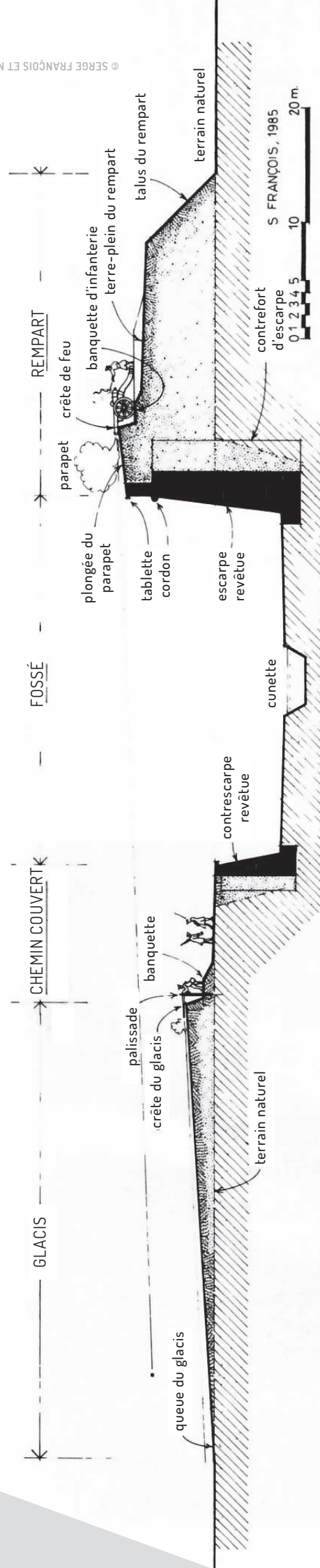
Les sites dominants (Briançon, citadelle de Besançon, fort Libéria à Villefranche) constituent une exception à cette règle et marquent de façon ostentatoire dans le paysage, l'occupation du territoire. Leur position en hauteur permet de contrôler les mouvements dans la vallée, selon l'adage militaire : « Qui tient les hauts, tient les bas ! ».

**ILLUSTRATION 5**

REPRÉSENTATION SCHEMATIQUE DU PRINCIPE DE FLANQUEMENT. L'ANGLE MORT DEVANT LA TOUR MÉDIÉVALE (EN JAUNE), LE FLANQUEMENT RÉCIPROQUE PARFAIT DEVANT LE BASTION PENTAGONAL.



**ILLUSTRATION 6**  
**PRINCIPE DU DÉFILEMENT EN PROFONDEUR DU SYSTÈME DE DÉFENSE**





## ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX DE PRÉSERVATION

L'inscription au Patrimoine mondial s'accompagne de la construction d'une image culturelle commune et d'actions collectives entre les sites majeurs de Vauban, expression de la valeur universelle exceptionnelle collective et réciproque (charte de couleurs, mât directionnel, plaque commémorative, etc.).

Les projets culturels de territoire des sites sont complémentaires entre eux, pour qu'ensemble ils racontent toutes les facettes de l'œuvre de Vauban : ils

expriment la représentativité de chaque composante au sein du bien en série et constituent le fil conducteur pour les développements futurs.

Les attributs distinctifs propres à chaque composante guideront les choix en ce qui concerne les nouveaux usages. À l'échelle du bien en série, cela se traduira par des programmes différents, compatibles avec les caractéristiques propres à chaque composante.



## A / Intégrité paysagère et architecturale

**Comment préserver l'intégrité du paysage de la fortification, appréhendé depuis le lointain jusqu'aux abords proches ?**

### **MORPHOLOGIE ET MISE EN VALEUR PAYSAGÈRE**

Une grande partie du cadre paysager et architectural du temps de Vauban subsiste pour chacun des sites du bien en série. La morphologie qui s'en dégage permet une compréhension du système de défense, des axes d'attaque et de bombardement, ainsi que des angles de tir du défenseur et de la remarquable adaptation au terrain contraint (optimisation des défenses naturelles), à l'échelle rapprochée comme à l'échelle du paysage étendu jusqu'à environ 20 km. L'ennemi potentiel doit être perçu au loin, sans que le site de défense soit vu par lui.

Les valeurs paysagères et naturelles des sites fortifiés par Vauban forment des entités de paysage qui dialoguent avec leur environnement géographique. Ils sont souvent perceptibles de loin (10 à 25 km), formant des ensembles paysagers emblématiques et identitaires, aujourd'hui moteurs d'attraction touristique. Le monument est visible parfois depuis les cheminements fréquentés

depuis la terre (Besançon, Briancçon), ou depuis la mer (Saint-Vaast-la-Hogue, Camaret, Saint-Martin-de-Ré), plus difficilement à distance pour ce qui concerne les sites de plaine. Cette lisibilité dans le paysage reflète la volonté d'autrefois d'occuper un territoire de façon plus ou moins ostentatoire. Elle constitue aujourd'hui un attribut majeur du bien.

Le paysage défendu dépend de la portée de tir, mais aussi de la distance de visibilité de l'attaquant qui arrive. L'œil peut voir jusqu'à 30 km dans certains cas. L'horizon peut être dégagé sur une grande distance, ou séquencé par des éléments tels que des montagnes, des collines ou des falaises, plus proches. Depuis les sites eux-mêmes, des vues sortantes permettent d'appréhender l'adaptation à la géographie du territoire, l'étendue et la diversité des paysages, pour comprendre la stratégie de défense et la lisibilité historique du lieu. Les « zones tampons » incluent l'environnement immédiat du bien et constituent un surcroît de protection du bien.

Des aménagements peuvent venir en contradiction avec la lisibilité historique du site dans son contexte d'adaptation géographique et la compréhension des axes stratégiques de bombardement et d'attaque du système défensif.

### **PRISE EN COMPTE DES ÉCOSYSTÈMES**

Dans un contexte international, national ou régional, certains sites sont soumis à des protections des espaces naturels, sites Natura 2000, Parcs Nationaux, Parcs Naturels Régionaux, Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Trames Vertes et Bleues, protections au titre de la loi Littoral, etc.. Certains lieux forment des réservoirs de biodiversité au sein de corridors écologiques et contribuent à la qualité du cadre de vie des habitants. Les remparts, douves et murailles ont parfois permis le développement d'une faune et d'une flore spécifiques, adaptées aux conditions particulières de vie que leur offrent ces supports.



## COUVERTURE VÉGÉTALE ET MODELÉS DE TERRE

La végétation (végétation horticole plantée, végétation de semis naturel formant boisement) peut gêner la perception du système fortifié, en masquant parfois la vue sur des parties importantes. Pourtant elle peut devenir un nouvel élément de qualification de l'espace, qui participe au confort de l'utilisateur qui n'est plus militaire, ou à l'enrichissement de la biodiversité. L'enjeu est bien de maîtriser la végétation pour **conserver la compréhension du système fortifié** tout en respectant néanmoins les nouveaux usages de ces sites. Le modelé des terres à des fins défensives constitue une part fondamentale de la fortification. Ces ouvrages en terre ont de tout temps nécessité un entretien qui s'est progressivement perdu. Les profils se sont affaïssés, érodés, ils sont souvent peu lisibles aujourd'hui. La végétation a parfois permis de conserver, par ses racines, les niveaux des profils talutés, en retenant les terres qui avaient tendance à s'affaisser. Mais ce maintien des terres est parfois peu perceptible sous les frondaisons épaisses.

## PATRIMOINE FORTIFIÉ BÂTI

Les matériaux utilisés donnent une subtile variété aux forteresses de Vauban, jouant un rôle à la fois esthétique et pragmatique. Chacun des 12 sites maîtres a sa couleur, sa matière, tirée du sol sur lequel il est construit.

Vauban utilise en priorité **les matériaux disponibles sur place** : du marbre rose de Conflent à Villefranche-de-Conflent, du marbre de Guillestre à Mont-Dauphin et du granit à Saint-Vaast-la-Hougue.

Dans les régions pauvres en carrières et riches en argile, Vauban construit en briques, comme à Arras. En montagne, il recourt souvent aux galets charriés par les torrents.

Lorsque les matériaux disponibles sur place ne conviennent pas, Vauban organise l'acheminement. Ainsi à Neuf-Brisach le grès rose est amené grâce à un canal creusé depuis les carrières des Vosges.

Le choix des matériaux répond aussi à des préoccupations techniques. À Besançon, les parapets en briques remplacent ceux en pierre, car leurs éclats sont moins dangereux en cas de tirs.

La tour de Camaret-sur-Mer est surnommée "tour dorée" pour la couleur de son enduit à base de brique pilée, composé d'argile aux propriétés imperméables, précieuses sur la façade atlantique.

## B / Usages

**Comment préserver aujourd'hui ces lieux dont l'usage militaire s'efface progressivement au profit d'usages civils respectueux de l'intégrité des composantes du bien ?**

### **DES USAGES PLANIFIÉS ET SPONTANÉS MULTIPLES**

Les sites fortifiés étaient, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, entourés de zones *non aedificandi*, qui faisaient déjà l'objet de convoitises entre la société civile et l'armée. Ces espaces sont parfois encore marqués par des bornes de pierre. Les fortifications forment aujourd'hui des lieux comprenant de nombreux usages récréatifs, ludiques, sportifs ou culturels pour des publics très variés : parcs paysagers plantés d'essences d'ornement, potagers ou jardins familiaux dans les fossés dès le XIX<sup>e</sup> siècle, espaces pour colonies de vacances, installations de zoo, stades ou parcours de santé ou de sport.

Certains de ces espaces sont restés temporairement à l'abandon, laissant place à des boisements naturels, à des biotopes d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares, et parfois à des activités interlopes.

La réutilisation civile progressive au XX<sup>e</sup> siècle des espaces fortifiés s'est souvent faite sans projet d'ensemble, résultant en des aménagements successifs qui ne sont pas toujours en cohérence les uns avec les autres et qui ne respectent pas forcément l'esprit des lieux de l'œuvre de Vauban. Les vastes espaces non bâtis des remparts sont, dans bien des cas, devenus des lieux de circulation intense, ou encore des nappes de stationnements alternés avec l'accueil d'événementiels ou de foires.

La réutilisation de la plupart des ouvrages fait parfois valoir des caractéristiques propres à ces lieux.

La transformation de citadelles en quartiers de ville incarne la revanche de l'histoire; à l'époque de Vauban, les villes ont dû payer pour la construction des citadelles qui servaient à surveiller les populations nouvellement intégrées au royaume de France. En transformant ces lieux fermés en lieux ouverts, une alliance nouvelle s'instaure rappelant le pouvoir et l'oppression (la citadelle d'Arras reconvertie en quartier de ville, par exemple). L'ouverture de ces lieux au territoire et la création de liens fonctionnels et visuels entre la ville et ces « nouveaux » espaces sont à privilégier car elles favorisent l'appropriation du patrimoine fortifié par les communautés locales.

## ACCESSIBILITÉ AUX FORTIFICATIONS

L'**accessibilité** est une problématique particulière des fortifications de Vauban, puisqu'elles s'implantaient généralement là où leur « prise » serait la moins aisée. Dans le cadre de projets de reconversion de ces emprises, suite au départ de l'armée par exemple, se pose la question de l'ouverture à de nouveaux usages. Il est tentant de créer de nouveaux accès, plus larges, avec un revêtement qui facilite l'accès à ces sites au plus grand nombre (personnes à mobilité réduite, poussettes, etc.) ou d'aménager des équipements pour de nouveaux modes de transport. Mais les portes des places fortes, le plus souvent seuls accès *intramuros*, ne sont pas adaptées aux véhicules contemporains et se prêtent mal à la cohabitation entre visiteurs à pied et véhicules à moteur.

Les glacis et fossés sont souvent des lieux propices au **stationnement de véhicules** à proximité de la fortification. Or ces aménagements peuvent gêner la perception et la compréhension de ces ouvrages enterrés permettant de résister aux impacts de tir. Dans trop de cas, ces fortifications inscrites sur la Liste du patrimoine mondial ne sont vues qu'à travers d'une mer de voitures stationnées.

Le problème de la voiture, dans les sites Vauban plus qu'ailleurs, se pose de façon cruciale et exponentielle. Doit-on les laisser entrer à l'intérieur, ce qui nuit à la découverte des portes et sature l'espace urbain ? Doit-on les stationner à la périphérie immédiate des sites, ce qui condamne la perception des volumes d'ensemble ?

Tout projet d'aménagement doit donc donner lieu à une réflexion préalable quant à la nature des nouveaux usages du site et des véritables besoins qu'ils génèrent. **Ces besoins peuvent et doivent être assurés sans compromettre ce qui fait la valeur intrinsèque du site.**

## APPROPRIATION CIVILE ET DÉFINITION DE NOUVEAUX USAGES

Des **espaces publics** de qualité contribuent à créer des conditions favorables à l'investissement et à la réutilisation des lieux. Pour ce faire, il est nécessaire de disposer d'un schéma directeur d'aménagement avec une étude d'évaluation patrimoniale du bien. Ces orientations permettent un phasage des opérations et l'obtention d'aménagements cohérents sur le long terme.

La manière la plus efficace de préserver le patrimoine fortifié est sans doute la sensibilisation de la population à ses

valeurs et la réoccupation des lieux par des fonctions compatibles. Le plan de gestion, et le projet culturel de territoire qui en constituent le fil conducteur sont des outils efficaces pour inscrire les attributs de chaque composante dans ce document de référence et pour les inclure dans une approche intégrée sur le long terme.

Il conviendra de préférer des programmes permettant de créer ou de renforcer la complémentarité avec le tissu urbain, économique et social pré-existant pour garantir une pérennité des nouveaux usages (voire une exploitation rentable). C'est le patrimoine Vauban qui guide le programme et non l'inverse. C'est pourquoi tout projet doit être fondé sur une analyse solide et des études documentaires sur l'ensemble des valeurs patrimoniales en cause.

Le **choix des usages futurs** peut comprendre les valeurs symboliques, commémoratives, identitaires, paysagères, naturelles et patrimoniales, l'authenticité ou encore l'intégrité de l'œuvre de Vauban. Mais ces partis pris peuvent également les mettre en exergue. En tout état de cause, les valeurs des fortifications de Vauban conditionnent les objectifs d'usages futurs.



## C / Valeurs

Les fortifications de Vauban ont, pour beaucoup d'entre elles, été le théâtre de faits de guerre antérieurs, contemporains ou postérieurs à Vauban. Restées dans le giron de l'armée jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle (et certaines d'entre elles ayant aujourd'hui encore une fonction militaire), elles constituent parfois des lieux de mémoire et présentent des **valeurs historiques**, traces de l'évolution géopolitique du territoire (guerres, annexions, conflits, alliances, traités).

Elles peuvent incarner dans la mémoire collective des symboles d'oppression de l'État central contre des provinces périphériques dont les identités sont alors bafouées par l'Absolutisme. Dans le cas des forts et citadelles, elles revêtent également, jusqu'à la génération qui nous précède, des valeurs négatives d'enfermement, de violence d'État et d'exécution par l'occupant.

Leur **valeur symbolique** positive peut également être forte : érigées pour stabiliser les frontières du royaume et gérer les conquêtes, ayant longtemps conservé leur fonction militaire, les fortifications de Vauban incarnent la volonté de préserver la paix et les vies

humaines et représentent les efforts accomplis pour y parvenir.

L'énormité des chantiers, dans ces villes de provinces périphériques nouvellement annexées au royaume des Pays, a eu un rôle déterminant pour l'émergence d'un syncrétisme architectural : le chantier est le lieu de la rencontre et de la fusion immédiate entre les pratiques des ingénieurs classiques et celles des maçons locaux, et chaque chantier a donné lieu à l'émergence d'un style propre qui a des répercussions considérables pour la construction civile et religieuse.

Ces fortifications sont aussi les témoins d'une culture scientifique et technique unique à l'ingénierie militaire de l'Europe des Lumières, marquée par la maîtrise de l'hydraulique, de la mécanique des sols, de la résistance des matériaux, de la cartographie du relief terrestre, de la géologie, de la rationalité dans toutes ses dimensions pratiques, de la recherche de formes idéales, qui ont eu ensuite des applications déterminantes dans le milieu civil et pour les échanges en Europe.

Aujourd'hui, elles sont devenues des symboles protecteurs pour les cités qu'elles dominent ou enveloppent, mais aussi, parce qu'elles sont souvent placées sur les vieilles frontières d'une Europe en construction, de formidables liens entre les peuples que l'histoire avait séparés, comme en témoignent les routes des forts des Alpes, des Pyrénées ou de la Sarre/Lorraine/Luxembourg.

On retrouve souvent dans les blasons des villes le témoignage de la **valeur identitaire** des fortifications dans laquelle une communauté se reconnaît, propice à l'accueil d'événements festifs, éducatifs, sportifs, culturels, économiques.

Leur appartenance au bien en série inscrit à l'Unesco se matérialise par la plaque commémorative commune, traduisant la fierté des communautés d'avoir en leur sein un patrimoine mondiallement reconnu et partagé à 12, et bientôt à 15 si le projet d'extension avec les villes candidates (Lille, Le Quesnoy et Breisach am Rhein) aboutit.

## PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS

La présence militaire sur un ancien lieu fortifié peut être un bon moyen de conservation du patrimoine et perpétue des valeurs intangibles reliées à la continuité d'occupation militaire du lieu, même s'ils sont occupés de manière différente.

La transformation des lieux militaires en lieux civils est parfois nécessaire et devient la condition *sine qua non* de leur préservation pour les générations futures. Celle-ci doit se fonder notamment sur des études d'urbanisme, ainsi que sur une étude d'évaluation patrimoniale et un diagnostic du site et de ses abords.

Les principes suivants guideront les choix de nouveaux programmes et leur implémentation.

### A / Préservation par le développement

#### MORPHOLOGIE DES SITES ET DES PAYSAGES

Les **perceptions visuelles majeures** à partir du site ou depuis l'extérieur en direction du bien (axes, vues ou perspectives d'attaque et de bombardement, axes de tir du défenseur, perspectives pour comprendre le flanquement et le défilement des ouvrages) sont à définir

clairement en rapport avec les caractéristiques distinctives de chaque composante.

Ces principaux axes de vue permettent de comprendre le **fonctionnement tactique des fortifications de Vauban**, de percevoir la direction d'où étaient attendues les troupes ennemies et l'emplacement du camp de siège, ainsi que les no-

tions de flanquement et de défilement des ouvrages.

On observe également une continuité de la fonction de sentinelle des fortifications, offrant aujourd'hui encore des points de vue spectaculaires sur le paysage environnant.



- > **Depuis l'extérieur**, des vues, panoramiques ou cadrées en direction du bien sont à évaluer et à identifier en fonction de l'échelle du paysage concerné, des ambiances paysagères, des différentes approches du site.
- > **Depuis le site lui-même**, le paysage perçu dans son intelligence territoriale voulue par Vauban est à appréhender, au-delà de la zone tampon Unesco.
- > Il s'agit alors d'évaluer quelles sont les **perceptions visuelles à préserver** autour de chaque site, au paysage différent et emblématique.
- > D'une manière générale, la perception de la morphologie globale du site et du paysage défendu doit être préservée et si possible confortée, en évitant des aménagements dénaturant la morphologie dans l'axe d'attaque ou de bombardement ou sur le glacis.
- > **L'élargissement des zones tampons**, souvent à l'échelle intercommunale, sera l'aboutissement d'une analyse des cônes de vue les plus sensibles.
- > Les vues à vol d'oiseau et satellitaires (Google Maps, drones, deltaplane ou parapente), de plus en plus accessibles par le grand public, sont aussi à prendre en considération.

Lors de diagnostics de l'état sanitaire des remparts, il est opportun de créer un volet faune/flore afin de répertorier les espèces remarquables lors d'une étude générale (invertébrés, amphibiens, oiseaux et chauves-souris, flore endémique). Les travaux pourront ainsi être menés dans le respect de la faune et de son habitat et permettront de **concilier nature, usage et patrimoine**.

**L'implantation d'éoliennes** hautes de 100 à 200 mètres, visibles de très loin, modifie considérablement le paysage. Compte tenu de leur grande taille, elles marquent en effet l'espace et relèvent d'une logique de bonne insertion paysagère telle qu'elle s'applique aux ouvrages d'art (pont, viaduc...) comme aux relais hertziens, aux grandes infrastructures, aux nappes urbaines, aux ensembles industriels.

> Tout projet éolien doit faire l'objet d'études ou de notices d'impact. Y sont analysés les milieux naturels existants et l'incidence de l'aménagement sur la faune et la flore. Dans le cas des sites Vauban, il faudra veiller en sus à ce que ce type d'infrastructures ne porte pas atteinte aux attributs et valeurs patrimoniales identifiés pour chaque site.

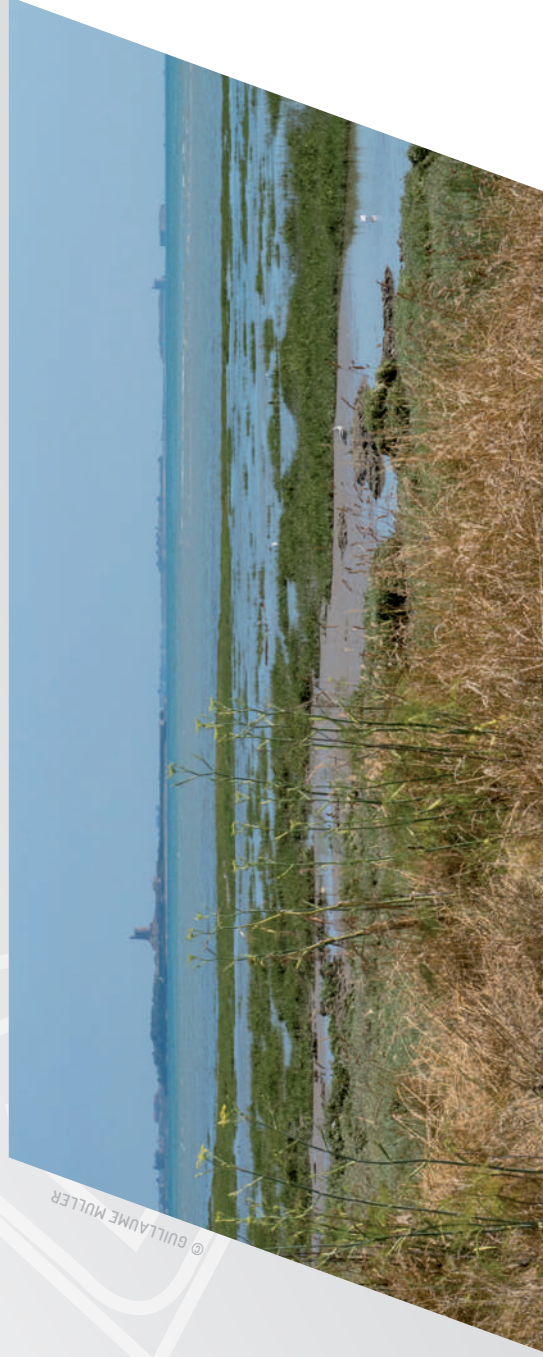
> **Une aire d'influence paysagère** sera définie au-delà de la zone tampon, s'appuyant sur l'analyse de l'espace à partir duquel le site fortifié est visible et compréhensible, et sur l'examen des vues sortantes depuis le monument. Cette aire se décomposera en une aire de préservation plus stricte et une aire de vigilance. Par déduction, des espaces sans influence significative sur le bien pourront faire l'objet d'éventuels projets éoliens. Une étude paysagère argumentée devra être menée en ce sens sur chaque site au potentiel éolien.

> La traduction des zones tampons dans les documents d'urbanisme est désormais imposée par l'article L612-1 du Code du patrimoine. Une zone tampon élargie pourrait s'appuyer dans certains cas sur une aire d'influence paysagère.



© VILLE DE BESANÇON

À titre d'exemple, la vue à partir de la colline de Chaudanne vers la citadelle de Besançon, construite sur un anticlinal magistral, en avant des collines boisées, se trouve sur l'axe de bombardement. L'aire d'influence paysagère permettra la protection de son environnement vis-à-vis de tout projet éolien qui nuirait à la compréhension du site et de son échelle. De nombreuses autres vues vers la citadelle sont emblématiques et témoignent de l'échelle du site; l'enjeu est leur protection.



© GUILLAUME MULLER

À Saint-Vaast-la-Hougue, depuis la mer, du côté de l'assaillant, les deux tours verticales avancées, d'une trentaine de mètres de haut, contrastent avec l'horizontalité du paysage du coteau et du marais en arrière-plan. L'enjeu serait ici d'éviter toute concurrence due à la domination de ces tours par de hauts mâts d'éoliennes.

## USAGES

**Les nouveaux usages sont définis dans les limites de la capacité de charge** (pression pouvant être subie par le monument au regard des enjeux de conservation, seuil de tolérance des habitants et des espèces faunistiques et floristiques présentes) de la composante, aussi bien pour ce qui concerne ses abords (accessibilité et stationnement) que l'espace *intramuros*. Le nombre de militaires et le cas échéant de civils prévus par Vauban guidera la réflexion. Ces nouveaux usages (logements, activités tertiaires, loisirs, restauration...) doivent également **respecter les valeurs patrimoniales du lieu**.

> **Le caractère public** des espaces reconvertis sera privilégié. Les usages exclusivement privés du bien inscrit au Patrimoine mondial seront limités, sauf pour ce qui concerne les logements, afin de favoriser le sentiment d'appartenance des communautés locales. L'aménagement d'espaces clos ou à clôture privative doit être évité sauf si le programme ou la sécurité le nécessitent. Il s'agit en outre de favoriser l'utilisation des espaces de rassemblement et de circulation prévus à l'origine à cet effet (esplanades, promenades, places, etc.).

> Les nouveaux usages doivent être **compatibles et respectueux de toutes les valeurs et attributs du site** dont il convient de tenir compte par la réalisation d'aménagements spécifiques, symboliques (favoriser la perception du caractère monumental dans les aménagements paysagers) et identitaires (en privilégiant le caractère public des espaces).

> Les éventuels conflits d'usages peuvent être anticipés. En tout état de cause, la mixité sera privilégiée.

> **Les nappes de parking sont à proscrire** autant que possible, surtout lorsqu'il y a un point de vue dominant. Lorsque ces ouvrages peuvent être intégrés d'un point de vue paysager il est préférable qu'ils se découvrent « au dernier moment », en arrivant au bord du fossé.

> Sans s'opposer à de nouveaux usages, l'enjeu sera alors de faire les choix qui respectent au mieux la **compréhension de la situation d'origine**, l'organisation fonctionnelle du site et de mettre en œuvre des matériaux qui s'intègrent harmonieusement avec l'environnement.

## APPROVISIONNEMENT / ÉVACUATION / ACCESSIBILITÉ / COMMUNICATION AVEC LA VILLE

Cette thématique doit être un fil conducteur mûrement réfléchi pour la modernisation des réseaux et communications:

> soit la configuration voulue par Vauban les limite et oriente de fait le choix des nouveaux usages compatibles avec ce parti pris,

> soit le parti pris explicite la « sortie du site de son isolement » pour en faire un lieu volontairement très ouvert.

Quant à l'accessibilité, souvent difficile, c'est une caractéristique propre aux fortifications. Des programmes qui se traduisent par des aménagements visant à faciliter l'accès au site doivent tenir compte du fait que la création d'une voie d'accès nouvelle peut potentiellement compromettre la compréhension et la lisibilité patrimoniale du lieu.

Le stationnement est de préférence organisé le long de voies pour s'intégrer au mieux dans le paysage, si une solution souterraine n'est pas disponible. Un traitement particulier des sols peut atténuer l'impact visuel. La création de nappes de parkings aériennes est à éviter, aussi bien *intramuros* que sur les abords.





## B / Interventions architecturales et paysagères

La notion d'intégrité du patrimoine bâti peut être identifiée à partir d'un diagnostic du bâti, qui comprend généralement une présentation de l'opération, un rapport historique, un état des lieux général, une présentation de l'état structurel et une description de l'état des installations techniques (électricité, chauffage, ventilation, plomberie...). Il permet de **hiérarchiser les interventions de protection, conservation, réhabilitation, restauration, reconstruction**. Il permet également d'évaluer s'il est nécessaire de mettre en place des mesures d'atténuation si l'intervention affecte négativement un attribut ou une valeur du site.

La **restitution** à l'identique peut également être envisagée et plusieurs périodes de référence peuvent coexister sur le même site. Conformément aux dispositions de la Charte de Venise, il convient de tenir compte des apports significatifs de l'histoire dans l'évolution du site. En tout état de cause, tout parti pris doit être suffisamment documenté, en particulier en cas de restitution d'éléments qui ont disparu.

Les interventions contemporaines doivent être réversibles.

### ENVELOPPE

> **Les vues remarquables** doivent être préservées et mises en valeur. Les vues majeures qui auraient été masquées par la végétation sont à dégager puis à maintenir par un programme d'entretien régulier.

> **Les ouvrages en terre** témoignent du fonctionnement de la fortification. Ces profils doivent rester lisibles et nécessitent un entretien pour éviter leur affaissement ou leur érosion. Quand ces profils se sont affaïssés, ou érodés, des travaux de conservation et d'entretien sont possibles pour les rendre lisibles et pour éviter leur disparition. La circulation (piétonne ou VTT...), doit y être maîtrisée et canalisée par des aménagements spécifiques (sentiers aménagés, points de vue).

> **Le haut des remparts** n'étant pas destiné à l'origine à la circulation des personnes, le public doit être découragé d'y monter par des clôtures discrètes et de préférence naturelles. L'aménagement de belvédères sécurisés et de sentiers de découverte balisés constitue d'autres éléments de réponse à la problématique de la sécurité des personnes.

> **Les cheminements** sont à traiter de la manière la plus naturelle et perméable possible.

> **La végétation** nécessite des interventions sur mesure, dont en particulier :

- La suppression des ligneux de la paroi des remparts et du talus de plongée, afin de protéger les fortifications maçonnées de la poussée des racines ;
- La préservation et le renouvellement des arbres issus des plantations propres à la fortification (sur les terre-pleins, derrière les parapets), et de ceux qui ont été plantés pour des raisons paysagères ;
- La préservation de ceux qui ont participé au maintien des masses de terre ;
- suppression des semis naturels d'arbres qui empêchent la lisibilité du système défensif, sauf en cas d'intérêt écologique majeur ;
- conservation de sujets participant au confort des visiteurs (ombrage) ;
- La gestion des massifs arbustifs pour préserver les vues importantes (maintien, taille, élimination si besoin) ;
- La préservation des zones d'intérêt faunistique et floristique qui ne nuisent pas à la lisibilité ou à l'état de conservation de la fortification.

- > **L'eau et les systèmes hydrauliques** constituent des éléments essentiels du fonctionnement de la fortification (approvisionnement, stockage, écoulement, défense). Il s'agira de :
  - Conserver les systèmes hydrauliques de référence, entretenir les ouvrages, maîtriser leur marnage et la stabilité des berges ;
  - Maintenir les zones humides et gérer la flore associée.

## **INTRAMUROS**

- > Les interventions dans l'espace *intramuros* seront guidées par les principes suivants :
  - > Préservation de l'architecture utilitaire, solide, d'où naît l'esthétique par un style architectural sobre pour les interventions nouvelles qui s'inspireront de l'architecture rationnelle avec codification par Vauban des bâtiments militaires (casernes, magasins à poudre, arsenaux, portes).

- > L'adaptation au terrain dicte l'exploitation rationnelle de matériaux disponibles sur place (ou équivalents). Le contraste de matériaux et des modénatures peut être recherché afin de rendre lisibles les interventions contemporaines - de préférence réversibles - par rapport à l'intégrité des dispositions préexistantes. Les pastiches seront évités.
- > L'aménagement des anciens espaces ouverts militaires exprimera la fonction de rassemblement.
- > Le diagnostic du bâti devra être réalisé afin d'évaluer l'authenticité et l'intégrité du bâtiment comme par exemple « l'intégrité structurelle ». Il permet, de plus, d'orienter des interventions pour la restauration des existants, la reprise des désordres, voire la mise en conformité et de préconiser des études complémentaires si elles s'avèrent nécessaires (relevés, diagnostics, sondages...).

## **RESPECT DES EMPRISES PRÉVUES PAR VAUBAN**

- > Privilégier la reconversion du bâti existant à l'extension ou à la construction d'emprises nouvelles
- > Les réserves foncières identifiées dans les plans de Vauban (dans la zone *non aedificandi* pour extension urbaine ou projet de Vauban inachevé) peuvent servir de base pour justifier de nouvelles constructions, dans la limite des besoins contemporains raisonnables.
- > Les démolitions ne peuvent être envisagées que dans les cas suivants :
  - Lorsqu'une intervention aurait affecté négativement un attribut ou une valeur du site ;
  - lorsque le bâtiment présente un risque pour la sécurité des personnes ;
  - dans le cadre d'un projet global de mise en valeur ou de restitution d'un état de référence pertinent.



## DÉCLARATION DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE - VUE - FORTIFICATIONS DE VAUBAN

ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL LE 7 JUILLET 2008

L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII<sup>e</sup> siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.

**CRITÈRE (I)** : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée classique, typique de l'architecture militaire occidentale des temps modernes.

**CRITÈRE (II)** : La part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.

**CRITÈRE (IV)** : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.

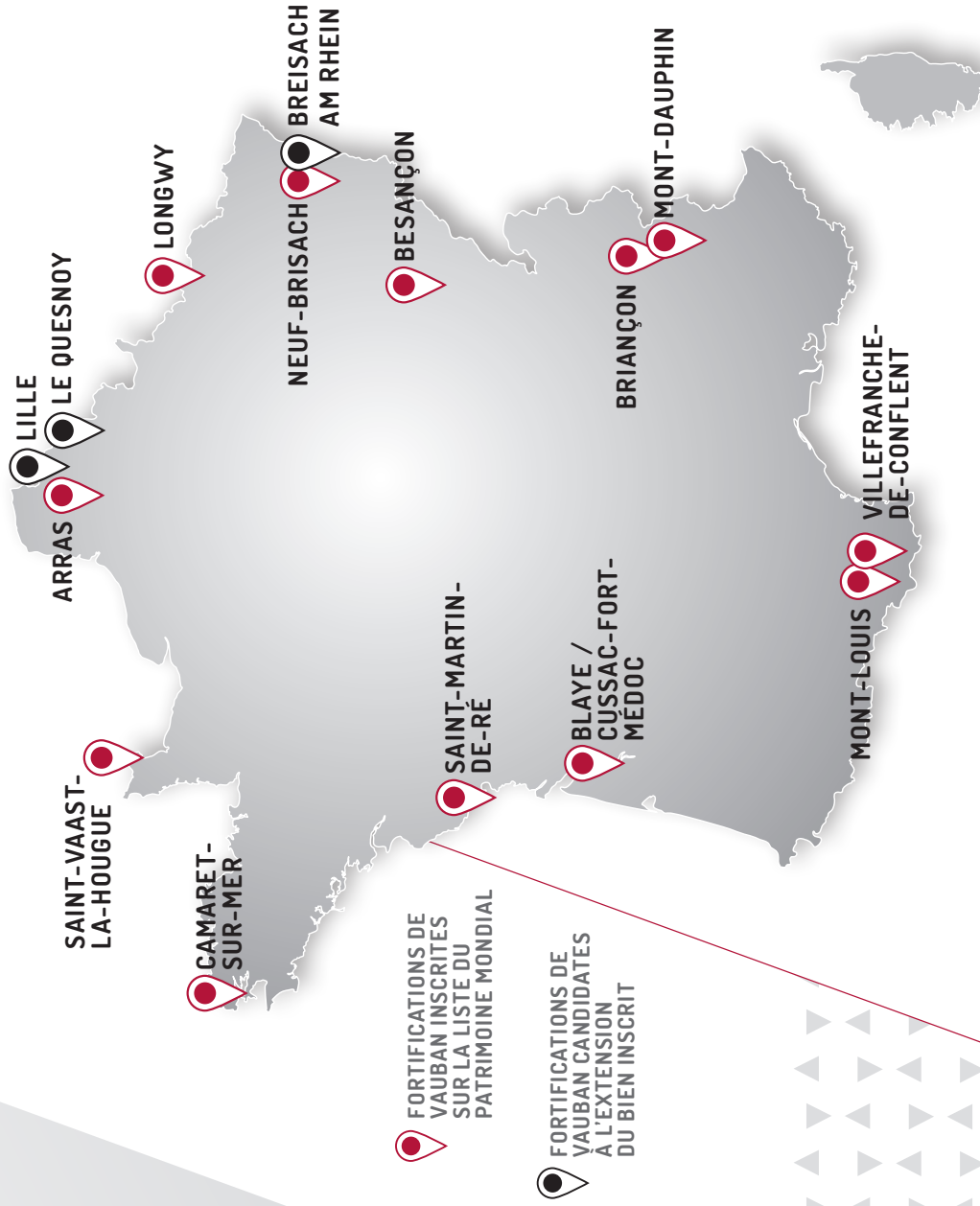
Le bien garantit l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban est déjà initiée.

## RÉSEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN

2, rue Mégevand, 25 034 Besançon cedex  
www.sites-vauban.org

- > Comité de rédaction :  
Nicolas Faucherre, Thomas Floc'h, Aline Le Cœur, Marieke Steenbergen
  - > Comité de relecture :  
Sylvie Coulot, Émilie Thivet,  
Lionel Wintersheim, Célia Gaspérini,  
Birgit Wallborn, Clémentine Thierry.
  - > Conseil scientifique et technique :  
Philippe Bragard, André Charbonneau,  
Nicolas Faucherre, Aline Le Cœur, Alain Monferrand, Philippe Prost, Werner Rauch, Michel Trubert, Michèle Virol (Présidente)
  - > Directeur de la publication :  
Jean-Louis Fousseret, président
  - > Directeur de la rédaction :  
Birgit Wallborn
  - > Mise en page : Maxime Suter
  - > Impression : Simon graphic
- ISBN : 978-2-95388891-9-2

/ 27



PUBLICATION RÉALISÉE PAR LE RÉSEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN EN 2019  
AVEC LE SOUTIEN DU MINISTÈRE DE LA CULTURE / DRAC BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Fortifications de Vauban  
inscrites sur la Liste du  
patrimoine mondial en 2008





# TYPLOGIE DES FORTIFICATIONS DE VAUBAN EN FONCTION DES DIFFÉRENTES FRONTIÈRES GÉOGRAPHIQUES À DÉFENDRE

## MER

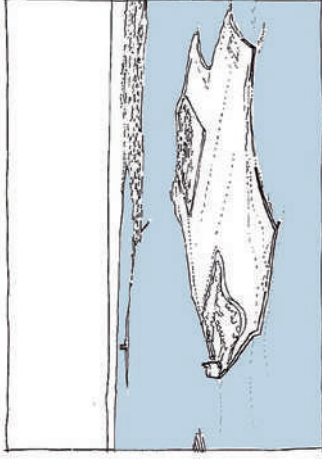
////// Réduit insulaire



SAINT-MARTIN-DE-RÉ

//////

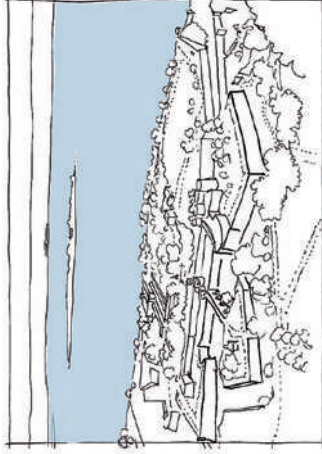
Protection d'un mouillage



SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

//////

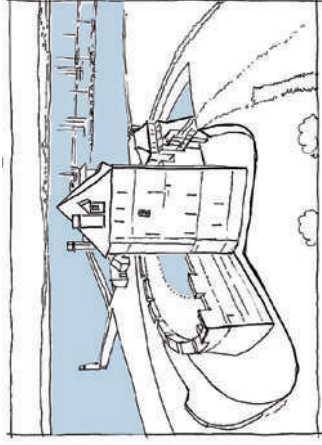
Verrou d'estuaire



BLAYE / CUSSAC-FORT-MÉDOC

//////

Entrée d'un goulet



CAMARET-SUR-MER

## MONTAGNE

////// Verrouillage de vallée



VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT

//////

Verrouillage de vallée



BRIANÇON

//////

Méandre



BESANÇON

//////

Rupture de pente d'un plateau



LONGWY

//////

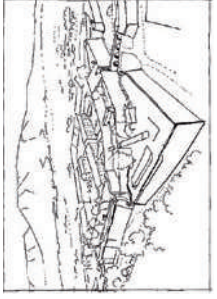
Rupture de pente d'un plateau



MONT-DAUPHIN

//////

Rupture de pente d'un plateau



MONT-LOUIS

## PLAINE

////// Ville neuve de plaine



NEUF-BRISACH

//////

Plaine



ARRAS

//////

Plaine inondable



LE QUESNOY\*

//////

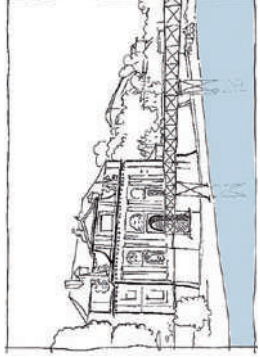
Contrôle de pont



LILLE\*

//////

Contrôle de pont



BRISACH AM RHEIN\*

\* FORTIFICATIONS CANDIDATES À L'EXTENSION DU BIEN INSCRIT





### Composition du Conseil scientifique et technique

Le Conseil scientifique et technique est composé d'experts français et étrangers selon les compétences concernées par la gestion des fortifications de Vauban et non selon les institutions qui pourraient être représentées. Ses membres y siègent sur invitation du Réseau des sites majeurs de Vauban qui en a confié la présidence à Michèle Virol.

**Michèle Virol**, présidente du CST

**Philippe Bragard**, professeur d'université

**André Charbonneau**, Parcs Canada, Québec, spécialiste histoire et patrimoine fortifié

**Sylvie Coulot**, gestionnaire de l'Île Tatihou à la retraite

**Nicolas Faucherre**, professeur à l'université d'Aix-Marseille historien spécialiste des fortifications

**Aline Lecœur**, urbaniste et paysagiste

**Alain Monferrand**, président de l'Association Vauban

**Philippe Prost**, architecte

**Werner Rauch**, spécialiste de gestion patrimoniale

**Michel Trubert**, Architecte des Monuments historiques.





# Réseau des sites majeurs Vauban



ARRAS



BESANÇON



BLAYE/CUSSAC-FORT-MÉDOC



BRIANÇON



CAMARET-SUR-MER



LONGWY



MONT-DAUPHIN



MONT-LOUIS



NEUF-BRISACH



SAINT-MARTIN-DE-RÉ



SAINT-VAAST-LA-HOUGUE



VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT

Mairie de Mont-Dauphin  
Place forte  
05600 Mont-Dauphin

Centre des  
monuments nationaux  
Hôtel de Sully  
62, rue Saint-Antoine  
75 004 Paris